
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-deuxième séance – Mercredi 17 novembre 2021, à 20 h 35

Présidence de M. Amar Madani, président

La séance est ouverte à 20 h 35 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif, et *M^{me} Christina Kitsos*, conseillère administrative, *MM. Sebastian Aeschbach*, *Jean-Luc von Arx*, *M^{me} Joëlle Bertossa*, *MM. Simon Brandt*, *Ahmed Jama*, *M^{mes} Dorothee Marthaler Ghidoni* et *Livia Zbinden*.

Assistent à la séance: *M^{me} Frédérique Perler*, maire, *M^{me} Marie Barbey-Chappuis*, vice-présidente, et *M. Alfonso Gomez*, conseiller administratif.

CONVOCATION

Par lettre du 3 novembre 2021, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 16 novembre et mercredi 17 novembre 2021, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Il n'y a pas de communication du bureau autre que celle de souhaiter bon anniversaire à notre ami Guillaume Rogez, collaborateur du Service du Conseil municipal. (*Applaudissements.*)

Nous poursuivons avec le dernier des objets dont vous aviez accepté l'urgence. Nous sommes toujours en débat accéléré.

4. Rapports de majorité et de minorité de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 15 janvier 2020 de M^{mes} et M. Brigitte Studer, Gazi Sahin et Maria Casares: «Une carte d'identité municipale pour les mineurs non accompagnés en Ville de Genève» (M-1493 A/B)¹.

A. Rapport de majorité de M^{me} Dorothee Marthaler Ghidoni.

Cette motion a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse lors de la séance plénière du Conseil municipal du 4 février 2020. La commission, réunie sous la présidence de M. Didier Lyon, a étudié la motion lors des séances des 24 septembre, 5 novembre et 26 novembre 2020 et des 11 mars, 15 avril, 27 mai et 17 juin 2021. Les notes de séances ont été prises par M. Nohlan Rosset et M^{me} Camelia Benelkaid, que nous remercions pour la qualité de leur travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- qu'une centaine de mineurs non accompagnés résident en Ville de Genève et que leur prise en charge par les services de l'Etat n'est pas conforme aux engagements internationaux de la Suisse et en particulier à la Convention sur les droits de l'enfant. A titre d'exemple, de nombreux mineurs ne bénéficient pas d'un hébergement, ne sont pas scolarisés et ne bénéficient de soins médicaux qu'en cas d'urgence. Pour certains de ces mineurs, l'Etat, soit le Service de protection des mineurs (SPMi) n'entreprend pas de démarches pour leur désigner un représentant légal;
- qu'en l'absence de reconnaissance de leur statut de personnes particulièrement vulnérables et parfois même de tout représentant légal, ces enfants font l'objet de contrôles récurrents de la part de la police, contrôles lors desquels ils sont incapables de s'identifier car ils ne possèdent pas de document d'identification et sont donc emmenés systématiquement au poste de police;
- que ces mineurs n'ont pas de ressources financières;
- qu'en l'absence de carte d'identification, ils n'ont que peu d'accès aux services publics communaux ou cantonaux, par exemple aux bibliothèques municipales, aux cours proposés par le Service des sports, etc.;
- les expériences d'autres Villes, dont en Suisse celle de la Ville de Zurich avec le projet «Züri City Card»;

¹«Mémorial 177^e année»: Développée, 4637. «Mémorial 179^e année»: Motion d'ordonnancement, 3124.

Motion: carte d'identité municipale pour mineurs non accompagnés

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'établir une carte d'identité municipale avec photographie qui permette aux mineurs non accompagnés de s'identifier et d'avoir accès ou d'élargir l'accès aux services publics communaux (bibliothèques, Service des sports, maisons de quartier ou autres);
- de reconnaître les droits et devoirs des mineurs non accompagnés, qui sont des habitants de la Ville de Genève;
- de s'engager auprès du Canton pour que la carte d'identité municipale soit reconnue par les services cantonaux, notamment de police, comme moyen d'identification.

Séance du 24 septembre 2020*Audition de M^{me} Brigitte Studer, motionnaire*

M^{me} Studer explique que cette motion a été déposée en janvier 2020 pendant l'occupation du Grütli par le Collectif de lutte pour les mineurs non accompagnés (MNA). Un MNA est défini comme un jeune migrant de moins de 18 ans qui n'est pas accompagné d'un adulte responsable de lui selon la loi ou la coutume. Les RMNA sont quant à eux des requérants d'asile mineurs non accompagnés.

La motion parle d'une centaine (de 80 à 150 selon les périodes) de MNA qui résident en Ville de Genève. Elle note qu'un chiffre précis est difficile à établir. Elle poursuit en expliquant que l'on peut se demander à quel niveau de compétence l'on est. Il est évident que le statut et le cadre légal des MNA est défini par la Confédération qui se base sur la Convention sur les droits de l'enfant et les engagements internationaux que la Suisse doit respecter. En outre, le Canton doit assurer l'accompagnement des MNA, leur proposer un représentant légal, se soucier de leur hébergement et intervenir au niveau de leur éducation, formation ou scolarisation ainsi que de la prise en charge médicale et de tous les besoins fondamentaux.

Les motionnaires pensent que la Ville a aussi un niveau de compétence car ces jeunes habitent en Ville et les citoyens genevois y sont confrontés dans l'espace de leur vie quotidienne. Actuellement, la responsabilité de prendre en charge l'enfance en danger revient au Canton. En même temps, beaucoup d'intervenants au niveau social s'inquiètent de l'absence de suivi par les différentes instances du Canton. Cette situation pose une série de problèmes, de questions, de défis et de tâches afin de répondre au niveau de l'hébergement où des possibilités existent dans des foyers, hôtels ou abris mais ne suffisent pas. Au niveau de l'éducation et de la santé un problème existe aussi. Enfin, il semble que le problème soit financier. Si le cadre ne répond pas vraiment au

Motion: carte d'identité municipale pour mineurs non accompagnés

besoin de ces jeunes, des répercussions seront ressenties pour tout le monde et eux-mêmes d'abord. Ils peuvent être exposés à des abus, de nombreux témoignages le décrivent, et si l'on ne répond pas à leurs besoins ils devront se débrouiller d'une manière ou d'une autre, ce qui peut causer des problèmes. La Ville est donc concernée par les enjeux de proximité dans les quartiers, la question du vivre-ensemble, le fait que pour ces jeunes il est important d'avoir des activités et des perspectives. La Ville propose une série d'espaces qui pourraient intégrer ces jeunes.

La Ville a aussi un rôle de prévention dans cette situation afin d'intervenir avant que les problèmes surgissent. Elle rappelle une situation récente dans le quartier des Grottes où les habitants se sont mobilisés et ont poussé le Conseil d'Etat à prendre cette situation en compte. D'autres villes suisses ont agi dans ce sens: le Conseil communal de la Ville de Zurich a voté le principe d'une «Züri City Card» en octobre 2018. Elle en profite pour préciser que le terme de «carte d'identité» utilisé dans la motion devrait être remplacé par «carte d'identification» A Saint-Gall, un postulat a été déposé en août 2020 et est actuellement à l'étude. Leur Conseil administratif est aussi favorable à cette proposition.

Au Grand Conseil, Ensemble à gauche, les Verts et le Parti socialiste ont déposé un objet qui est à l'étude à la Commission des droits humains: la motion M 2612, «Genève, république sanctuaire pour les mineurs et les jeunes adultes non accompagnés». Pour les motionnaires, il paraît important de prendre en compte le lieu de vie habituel de la personne et de répondre à ce niveau. Il faut bien voir que ces jeunes peuvent avoir un vécu de vulnérabilité et avoir été exposés à des violences et des abus. Elle ajoute que depuis 2015 Aspasia a aussi attiré l'attention sur des réseaux de traite d'enfants ou de jeunes exposés à la prostitution. Comme ils n'ont pas de moyens de subsistance, cela peut être le seul moyen de se débrouiller. Il ne faut surtout pas faire d'amalgame entre cette population et les incivilités ou les nuisances que l'on peut constater dans l'espace public. L'idée des motionnaires est plus d'avoir un souci de protection de ces jeunes, ce qui de fait diminuera le risque du recours à ces moyens. Les motionnaires estiment que les MNA, même s'ils ne sont que de passage, ont des droits et des devoirs. Ils proposent donc d'étudier la possibilité d'établir une carte d'identification municipale qui permette d'une part d'avoir pleinement accès aux services de la Ville (un certain accès existe déjà pour certaines activités sportives ou pour se rendre dans une bibliothèque mais pas d'emprunter un livre) et d'autre part de pouvoir être identifié lors de contrôles de police afin de faciliter les contacts à ce niveau. La dernière invite est une demande au Conseil administratif de collaborer avec le Canton pour assurer le suivi le plus adéquat possible car la Ville ne peut et ne doit pas assumer ce rôle. Elle ajoute ne pas pouvoir répondre en détail aux questions sur le sujet, ce qui impliquera un travail de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse pour aller plus loin.

Questions des commissaires

Un commissaire demande pourquoi l'on demande à la Ville d'intervenir sur un dossier qui n'est pas de sa compétence, comme M^{me} Studer l'a bien expliqué, et ce, au risque de créer une inégalité de traitement entre les communes. Il demande ensuite si le document mentionnera l'âge des MNA, car le définir peut poser des problèmes. En outre, il demande ce qu'elle entend quand elle dit que ces gens habitent en Ville car, pour lui, squatter le Grütli n'est pas y habiter.

M^{me} Studer répète qu'elle trouve plus adéquat de remplacer «pièce d'identité» par «pièce d'identification».

Le commissaire demande quel serait le gain offert par ce type de cartes.

M^{me} Studer répond que si ces jeunes peuvent être intégrés dans différentes activités et accéder à certains services, la coexistence avec la population serait favorisée. Elle ajoute aussi que la Ville ne fera pas d'examen pour déterminer l'âge des MNA. Elle précise enfin que le but n'est pas de se substituer au Canton, mais d'agir dans les lieux et quartiers où les MNA vivent afin d'assurer le vivre-ensemble au mieux en ville de Genève.

Un commissaire rétorque qu'ils doivent être logés et suivis par le Canton. Ils ne sont donc pas censés résider ou vivre n'importe où. Ce n'est pas à la Ville de les prendre en charge, sans quoi il y aurait un dédoublement de ladite prise en charge.

M^{me} Studer précise que les motionnaires ne proposent pas que la Ville se substitue au Canton mais qu'elle ouvre ses espaces et activités aussi à ces jeunes, afin de favoriser une meilleure communication.

Un commissaire se demande si les MNA auraient intérêt à se rendre dans une bibliothèque et si leur niveau de français est suffisant pour qu'ils s'y rendent. Il demande aussi si les squats sont considérés comme un logement en Ville.

M^{me} Studer répond qu'il s'agit aussi d'activités sportives. Elle répond que l'occupation du Grütli était temporaire et avait un but de résonance politique.

Un commissaire demande si M^{me} Studer a connaissance d'autres villes que Zurich et Saint-Gall qui auraient mis en place ou envisagé ce genre de pratiques.

M^{me} Studer répond que ce sont les seuls exemples qu'elle a pour la Suisse mais que cela se fait dans d'autres villes d'Europe et des Etats-Unis.

Un commissaire ajoute que cela pourrait se régler par une attestation délivrée aux MNA sans passer par une carte d'identification comme l'on en reçoit en tant que citoyen suisse ou Confédéré domicilié à Genève.

M^{me} Studer répond que la motion demande de dire quelque chose sur le principe. L'aspect opérationnel que cette action prendrait serait aux mains de l'exécutif.

Motion: carte d'identité municipale pour mineurs non accompagnés

Une commissaire demande si des programmes n'ont pas déjà été mis sur pied pour des activités destinées aux MNA par l'Hospice général.

M^{me} Studer répond avoir connaissance d'un seul programme sportif et que l'interlocuteur pour cela est le Service de protection des mineurs (SPMi).

Une commissaire demande si le fait que cette carte soit délivrée par la Ville confère à ce projet un aspect plus symbolique et social car le Canton offre déjà un formulaire d'identification (au format A4) mais celui-ci est purement administratif. Ainsi, elle demande si le format carte de crédit serait d'une part plus pratique ou pérenne et d'autre part s'il permettrait aux MNA de se sentir mieux ancrés dans leur quartier de résidence.

M^{me} Studer répond qu'il y a un aspect symbolique dans le fait que la Ville reconnaisse ces MNA pour la durée de leur séjour au moins.

Une commissaire demande si l'accès aux bibliothèques ou au sport est destiné aux plus jeunes de ces MNA car il semble qu'ils soient mieux encadrés, apprennent la langue vite et aient donc potentiellement plus envie de s'y rendre mais ne peuvent le faire.

M^{me} Studer répond qu'ils peuvent se rendre dans une bibliothèque, mais qu'il faut une adresse pour emprunter un livre.

Une commissaire demande si la démarche doit émaner de ces jeunes et où ils devraient se rendre pour demander cette carte car la démarche est différente si elle passe par les services de police ou par une bibliothèque.

M^{me} Studer répond que cet aspect opérationnel est à définir.

Une commissaire demande pourquoi ces MNA ne sont pas requérants d'asile et si c'est à eux de faire cette demande et pourquoi ils n'entreprennent pas ces démarches.

M^{me} Studer répond que cela dépend de leur provenance, de la raison de leur départ, etc. Les critères ne sont pas les mêmes dans toutes les situations.

Une commissaire répond à un commissaire que 20% des MNA intègrent l'enseignement secondaire II donc qu'ils parlent suffisamment bien le français pour être intéressés par cette carte d'identification. Elle demande si M^{me} Studer pense aussi aux villes sanctuaires quand elle parle de cette carte.

M^{me} Studer répond que oui.

Une commissaire demande si cette carte s'inscrit dans les faits plus que dans la loi.

M^{me} Studer répond que oui. La proposition d'ouvrir les espaces culturels et sportifs est factuelle.

Motion: carte d'identité municipale pour mineurs non accompagnés

Une commissaire demande si les motionnaires ont communiqué avec les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) quant à une synergie avec leur programme «migrants friendly hospital».

M^{me} Studer répond ne pas avoir de contact avec eux mais que la question de la santé entre en jeu car a priori aucune prise en charge automatique n'existe pour les MNA. Par ailleurs, une partie d'entre eux peuvent souffrir de pathologies psychiques.

Une commissaire demande si la loi sur l'administration des communes du Canton de Zurich est de la même teneur que celle de Genève.

M^{me} Studer ne peut pas répondre.

Une commissaire demande si cette question pourrait être traitée dans le cadre de la naturalisation qui est du ressort de la Ville.

M^{me} Studer répond que les règles sont très strictes et surtout fédérales pour la naturalisation. Elle pense donc que non.

Une commissaire pensait que Genève était bien organisée au niveau des problématiques liées aux MNA via diverses associations. Il lui semble par ailleurs qu'une partie de ces jeunes sont scolarisés. Elle demande s'il ne serait pas plus simple de faire une carte d'écopass qui leur permette d'accéder aux mêmes prestations qu'un élève lambda. Il lui semble aussi qu'un service du Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) s'occupe de cette population.

M^{me} Studer pense que s'il s'agit de populations très jeunes, ce qui est plus le cas des RMNA, ils vont par définition à l'école et ont donc accès à ces services. Or, la plupart des MNA sont plus âgés et il est moins évident qu'ils aillent à l'école. C'est donc là qu'un représentant légal pourrait entrer en matière et faire des propositions d'activités à ces jeunes.

Une commissaire pensait que l'Hospice général offrait des cours d'intégration aux MNA un peu plus âgés. Elle se demande s'ils n'ont pas des possibilités d'accès aux activités sportives ou culturelles en y participant.

M^{me} Studer ne peut pas répondre.

Une commissaire demande si M^{me} Studer sait dans quel cadre sportif des cartes d'identité sont demandées.

M^{me} Studer répond que la démarche va dans l'autre sens. Les motionnaires ont identifié des activités qui se sont ouvertes à ces jeunes et ils se sont demandé pourquoi les autres ne l'ont pas fait. Le Service des sports (SPO) réfléchit à cette question. Le but serait que les institutions aillent vers ces jeunes et pas l'inverse.

Motion: carte d'identité municipale pour mineurs non accompagnés

Elle ajoute que le statut de mineur est défini jusqu'à 18 ans, mais que celui de jeune va plus loin et dans leur cas aussi la question des activités se pose.

Une commissaire estime que la motion est délicate car elle touche beaucoup d'instances. Il lui semble que la confusion entre le Canton et la Ville, les mineurs et les non-mineurs pose des problèmes pour traiter un sujet de cette importance. Elle rappelle que l'aide aux personnes est du ressort du Canton et des collectivités des communes. Selon elle, un MNA, au titre de la loi, doit être chapeauté par un adulte. C'est le SPMi qui doit en prendre la responsabilité et ce n'est pas au Conseil municipal de la Ville de dicter ce qui doit être fait pour ces jeunes. Elle estime aussi que du fait de leur prise en charge ils sont identifiés. Elle ne sait donc pas à quelle population les motionnaires pensent. Quant à la question de l'ouverture des activités subventionnées par la Ville de Genève, elle rappelle qu'une ligne du budget 2020 (150 000 francs de provision) a été votée au département des sports pour travailler sur le sujet à la demande du Canton et de certains jeunes. Elle estime par ailleurs que le niveau de responsabilité n'est pas le même entre les MNA et les jeunes non accompagnés. Enfin, elle se demande si le moyen choisi, à savoir une carte d'identité avec sa teneur officielle, ne présente pas plus de dangers que d'avantages sachant qu'ils pourraient se sentir adultes et agir comme tels.

M^{me} Studer affirme avoir essayé de situer l'action du Canton pour montrer où la Ville pourrait prendre place. Elle répète que les motionnaires n'ont pas l'intention que la Ville fasse le travail du Canton. Selon le Collectif pour les MNA et certains intervenants spécialisés, le suivi cantonal n'est pas assuré à la perfection car les différents services sont surchargés. Elle insiste sur le fait que, pour les motionnaires, le rôle de la Ville n'est pas de se substituer au Canton mais d'agir à son niveau pour favoriser l'intégration des MNA là où ils résident concrètement, dans les quartiers.

Une commissaire trouve qu'il y a confusion entre mineurs et non-mineurs dans le discours de M^{me} Studer.

M^{me} Studer répond qu'un rapport des Assises de mai 2019 élargit la notion de mineur aux jeunes, soit aux mêmes tranches d'âges que celles des populations dont les travailleurs et travailleuses sociaux hors murs (TSHM) s'occupent. Néanmoins, le texte de la motion ne parle que des mineurs.

Une commissaire demande si M^{me} Studer confirme qu'un besoin réel existe pour accéder à certains services comme les bibliothèques, etc. Elle s'est informée sur la Züri City Card et constate que le concept est différent car il consiste plutôt en un partenariat entre le public et le privé. Par ailleurs les citoyens lambda peuvent y avoir accès.

M^{me} Studer répond que oui.

Motion: carte d'identité municipale pour mineurs non accompagnés

Une commissaire dit avoir lu un article sur le site asile.ch, intitulé «Comment s'occuper des mineurs non accompagnés à Genève», écrit par Jasmine Caye (<https://blogs.letemps.ch/jasmine-caye/2020/01/24/comment-soccuper-des-mineurs-non-accompagnes-a-geneve/>) à propos de la carte appelée «de résident» et où le SPMi avait été interrogé mais avait botté en touche. Elle demande à M^{me} Studer s'il s'agit d'une piste.

M^{me} Studer répond qu'elle invite la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse à aller plus loin dans ses recherches.

Une commissaire revient sur le propos de la commissaire qui a, selon elle, raison de poser la question des mineurs et des non-mineurs. Il lui semble que si la zone grise des jeunes adultes non pris en charge était intégrée dans le texte, le propos serait plus honnête. Elle pense donc que cette zone grise devrait être clairement indiquée car ce sont eux qui nécessitent le plus cet accompagnement.

M^{me} Studer répond que les Assises qui ont eu lieu prenaient en compte les 15-25 ans. Il serait intéressant d'entendre le collectif qui a travaillé avec eux.

Une commissaire remarque que ce sont eux qui n'ont pas accès à la santé et aux autres prestations. Elle fait d'ailleurs un parallèle avec les orphelins suisses qui ne sont pris en charge que jusqu'à 18 ans.

Un commissaire voulait savoir si des accès aux services municipaux étaient offerts dans le cas de Zurich.

M^{me} Studer répond que oui mais que le concept est différent car toute la population peut acquérir cette carte par solidarité afin d'éviter la stigmatisation et l'identification claire de ces populations. Elle précise que Zurich a voté le principe de cette carte mais ne l'a pas encore réalisée.

Un commissaire estime que ces populations sont prises en charge et ont accès aux services selon les informations disponibles sur internet. Il estime que la première chose à faire est d'auditionner l'Hospice général. La tâche cantonale est clairement définie et il ne voit pas pourquoi le dispositif devrait être doublé ou complété.

M^{me} Studer répond que l'accompagnement et le suivi ne sont pas du ressort de la Ville et que la motion ne le demande pas. Elle ajoute que, selon les témoignages qu'elle a reçus, cela fonctionne en théorie mais que dans les faits il y a des réels manques.

Le commissaire rétorque que ce n'est pas aux communes de prendre les responsabilités du Canton.

Une commissaire demande si ces enfants ne peuvent pas être accueillis dans des familles d'accueil.

Motion: carte d'identité municipale pour mineurs non accompagnés

M^{me} Studer ne peut pas répondre.

Le président met fin aux discussions et libère M^{me} Studer.

Discussions et votes

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois propose d'auditionner l'Hospice général et le SPMi.

Une commissaire d'Ensemble à gauche précise que l'Hospice général n'est pas compétent pour les MNA.

Une commissaire du Parti socialiste a trouvé un article sur www.asile.ch. Cet article traite d'une carte de résident pour la scolarisation et la formation. Elle explique que la cheffe de service du SPMi bottait en touche quant à la question.

Une commissaire d'Ensemble à gauche répond que, comme il est indiqué dans la motion, des curatelles existent mais ne semblent pas généralisées à tous les mineurs. La prise en charge des MNA nécessite un travail conséquent de soutien et d'accompagnement des jeunes. Deux foyers hébergent actuellement les MNA: celui de la SeyMNAz, appartenant à la Fondation officielle de la jeunesse (FOJ), et le foyer de la Roseraie, porté par l'Armée du salut. Les jeunes cumulent des parcours migratoires difficiles et présentent parfois des troubles psychiques. La plupart d'entre eux ne répond pas aux critères à remplir pour une demande d'asile.

Parfois, les MNA ne sont que de passage à Genève. Ainsi, pour pouvoir garantir une prise en charge adéquate et adaptée à ces jeunes, une infrastructure beaucoup plus grande que celle qui existe aujourd'hui est nécessaire. Elle répète que le SPMi intervient pour les MNA et que l'Hospice général n'intervient que pour les RMNA.

Une commissaire du groupe des Vert-e-s propose d'auditionner les éducateurs hors murs.

Une commissaire du Parti libéral-radical précise qu'il faut auditionner M^{me} Kitsos en premier puisqu'elle doit donner son accord pour les auditions de membres de ses services.

La commissaire du groupe des Vert-e-s retire sa proposition.

Une commissaire d'Ensemble à gauche propose d'auditionner la direction du SPMi, le Collectif de lutte pour les MNA, le foyer de la Roseraie et M^{me} Kitsos.

Une commissaire du Parti libéral-radical propose d'auditionner M^{me} Torracinta. Elle propose de voter d'abord les propositions les plus importantes et de poursuivre avec les autres si nécessaires.

Motion: carte d'identité municipale pour mineurs non accompagnés

Le président propose de voter l'audition de M^{me} Kitsos.

Par 14 oui (1 UDC, 1 EàG, 4 S, 3 Ve, 1 MCG, 2 PDC, 2 PLR), l'audition est acceptée à l'unanimité.

Le président propose de voter l'audition de M^{me} Torracinta.

Par 14 oui (1 UDC, 1 EàG, 4 S, 3 Ve, 1 MCG, 2 PDC, 2 PLR), l'audition est acceptée à l'unanimité.

Le président propose de voter l'audition du SPMi.

Par 14 oui (1 UDC, 1 EàG, 4 S, 3 Ve, 1 MCG, 2 PDC, 2 PLR), l'audition est acceptée à l'unanimité.

Le président propose de voter l'audition de M. Apothéloz.

Par 6 oui (1 UDC, 1 MCG, 2 PLR, 2 PDC) contre 5 non (4 S, 1 Ve) et 3 abstentions (1 EàG, 2 Ve), l'audition est acceptée.

Le président propose de voter l'audition d'un représentant de l'Hospice général.

Par 13 oui (1 UDC, 1 EàG, 3 S, 3 Ve, 1 MCG, 2 PDC, 2 PLR) et 1 abstention (S), l'audition est acceptée.

Le président propose de voter l'audition du Collectif lutte des MNA.

Par 8 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 6 non (1 UDC, 1 MCG, 2 PDC, 2 PLR), l'audition est acceptée.

Le président propose de voter l'audition du foyer de la Roseraie.

Par 8 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve) et 6 abstentions (1 UDC, 1 MCG, 2 PDC, 2 PLR), l'audition est acceptée.

Séance du 5 novembre 2020

Audition de M^{me} Valérie Spagna, de l'Armée du salut pour le compte du foyer de la Roseraie

Le président souhaite la bienvenue à M^{me} Spagna et lui laisse la parole.

M^{me} Spagna explique que depuis février 2020 l'Armée du salut a développé le nouveau concept d'hébergement d'urgence dédié aux MNA sous mandat du SPMi. Les MNA ne dépendent pas de l'asile et de l'aide aux migrants, ce sont des jeunes mineurs en errance qui occupent le territoire genevois depuis plusieurs années. Ils étaient auparavant hébergés dans les abris de la Protection

Motion: carte d'identité municipale pour mineurs non accompagnés

civile (PCi) de la Ville, mais cette dernière a décrété que c'était au Canton de les prendre en charge. Ils ont souvent été intégrés dans les accueils-famille. Le sujet a toujours été épineux et objet de renvois entre les différentes instances pour savoir qui en était responsable. Le SPMi et le Canton se sont positionnés clairement en les considérant comme mineurs et en leur proposant des hébergements d'urgence depuis février. Le SPMi reçoit les MNA et les redirige vers l'Armée du salut qui a 17 places d'hébergement d'urgence pour eux: 11 places à la maison de Roseraie et 6 places à l'accueil de nuit au chemin Galiffé. Les entrées se font donc via le SPMi qui est responsable de ces MNA. Ils ne sont pas sous curatelle, n'ont donc pas de droits ni d'assurance-maladie. Depuis peu une procédure cantonale a été mise en place afin de définir s'ils sont mineurs ou non. Elle commence par un rendez-vous à la Cellule requérants d'asile (CRA) pour voir si le jeune est tracé soit en Suisse soit en Europe. S'il n'y a pas de trace particulière qui révèle une majorité, la prise en charge se poursuit par le SPMi puis une audition a lieu à l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM). C'est une procédure qui fait vite un premier tri entre ceux qui sont majeurs et ceux qui sont mineurs mais, pour ces derniers, la validation de la minorité peut prendre plusieurs mois. L'hébergement d'urgence est ouvert vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept. Aujourd'hui ces jeunes errent la journée, ils n'ont pas accès à la scolarité ou à des activités, il faut les occuper car sinon ils tendent à consommer des substances (licites ou non) ou à commettre des délits. Le modèle mis en place permet de considérer et de créer des liens avec ces jeunes pour organiser une forme d'activité en les amenant à se mobiliser autour du repas communautaire, d'ateliers de français, etc. Cette motion demande d'établir une carte d'identité municipale avec des photographies. Les jeunes demandent des justificatifs ou des attestations de leur hébergement car lors des contrôles de police ils pourraient être identifiés et certifier qu'ils sont hébergés à l'Armée du salut le temps de la procédure cantonale. Leur adresse d'hébergement y figurerait donc. Une forme d'attestation existe déjà de fait et stipule qu'ils sont hébergés à l'Armée du salut pour une durée indéterminée et que le SPMi a la charge du suivi de la procédure du jeune en question. Il faut que ce système soit mis en place car sinon les jeunes sont interpellés à de multiples reprises, amenés au poste, etc. sans avoir forcément commis de délit mais en étant simplement dans l'espace public. Il est par ailleurs clair que ces jeunes sont demandeurs d'accès à certaines activités et prestations, qu'elles soient sportives ou culturelles. Avoir une activité cadrée pose cependant plein d'autres questions, notamment au niveau de la responsabilité car ils n'ont pas d'assurance-maladie ou accident par exemple. Il s'agit uniquement de répondre à des besoins fondamentaux (survie, considération, sécurité, accès aux soins) pour lesquelles une identification est nécessaire (les Transports publics genevois (TPG) par exemple). Des pistes sont explorées (avec la Consultation ambulatoire mobile de soins communautaires (CAMSCO) pour les soins par exemple) et certaines choses sont mises en place mais tout est laborieux.

Questions des commissaires

Une commissaire demande combien il y a de place au chemin Galiffe et sous quelles modalités.

M^{me} Spagna répond qu'il y a 13 hommes adultes, six jeunes hommes MNA. Il n'y a plus de places pour les femmes au chemin Galiffe.

Une commissaire demande si la Croix-Rouge a un programme pour les MNA.

M^{me} Spagna répond que des discussions ont eu lieu en janvier, mais que la procédure cantonale mise en place n'était pas mise en œuvre. Cette dernière comporte plusieurs phases, la première étant la mise à l'abri (hébergement d'urgence) que l'Armée du salut assume. Il a été évoqué que si les mineurs étaient avérés, ils auraient une prise en charge normale et auraient des droits et qu'à ce moment la possibilité de bénéficier d'activités avec la Croix-Rouge s'ouvrirait. Mais actuellement ce n'est pas le cas.

Une commissaire demande si un cadre est donné aux MNA.

M^{me} Spagna répond qu'il s'agit de jeunes à la rue ou en errance depuis plusieurs années et que certains ont des traumatismes liés à leur parcours migratoire. Un travail doit être mis en place avec la consultation santé jeune et les HUG afin de suivre ces jeunes dans un travail d'accompagnement physique et psychique de ces jeunes détruits par l'errance et la précarité. Elle estime qu'il s'agit d'une des populations les plus vulnérables et l'Armée du salut leur offre un bref répit pour qu'ils se restaurent physiquement et psychologiquement. Le SPMi peut mettre fin à l'hébergement à tout moment renvoyant ces jeunes majeurs en errance à la rue, devenant des sans-abris comme tous les sans-abris avec un accès aux abris de la Ville. Les jeunes sont mobilisés, cadrés, participent à la confection de repas communautaires et à la vie commune afin de retrouver une stabilité. Mais il s'agit de quelque chose d'éphémère car la plupart de ces jeunes vont retourner à la rue et ont des perspectives limitées par leur statut précaire. La proportion de ceux qui obtiendront des droits sur le territoire genevois est par ailleurs extrêmement faible comme partout en Europe. Ces MNA ont la particularité de ne rentrer dans aucune case. Les hébergements d'urgence leur offrent une bulle de soulagement, libèrent l'espace public et permettent de les rassembler dans des lieux connus des autorités.

Une commissaire demande combien il y a de MNA en Ville.

M^{me} Spagna répond 17 chez elle, quelques-uns hébergés dans des hôtels par le SPMi, une quinzaine au foyer de la SeyMNAz de la FOJ ainsi que tous ceux qui ne sont pas hébergés et pas identifiés. Elle rappelle que la Ville a fait le choix de ne pas les héberger dans ses hébergements d'urgence et que le Canton en est responsable. Ils deviennent très vite des jeunes en errance et donc des sans-abris

Motion: carte d'identité municipale pour mineurs non accompagnés

comme tous les autres. A une période, on présumait 60 à 70 MNA et aujourd'hui, une quarantaine est hébergée en plus de tous ceux non pris en charge car majeurs.

Une commissaire demande à qui irait la carte (ceux qui sont hébergés).

M^{me} Spagna répond à ceux qui sont pris en charge par le SPMi. Elle ajoute que cette carte n'offre aucun droit, hormis l'accès à des activités culturelles ou sportives.

Une commissaire demande qui prendra la responsabilité de ce qu'ils font avec cette carte, comme lorsqu'ils empruntent un livre dans une bibliothèque.

M^{me} Spagna répond que c'est le jeune qui prend la responsabilité de ses actes, comme tout citoyen. Cela participe aussi à la responsabilisation des jeunes. Elle pense que cette proposition est intéressante, mais que ce qui est fondamental est que ces jeunes aient avant tout accès à un hébergement.

Une commissaire est étonnée d'entendre que les MNA hébergés ne vont pas à l'école. La nouvelle Constitution genevoise a introduit la scolarité obligatoire pour tous les mineurs sur le territoire genevois. Elle demande pourquoi les MNA n'ont pas accès à une formation et si le lobby des mineurs travaille à cette question. Concernant la santé psychique de ces populations, elle demande si certains MNA fuient et reviennent et s'il y a possibilité d'appeler la police lorsqu'ils fuient pour faire en sorte qu'ils reviennent dans les foyers.

M^{me} Spagna répond que les jeunes hébergés ont compris qu'il ne s'agissait que d'un hébergement d'urgence et pas de quelque chose qui va durer dans le temps ou un foyer. Surtout pour ceux qui ne sont pas des mineurs avérés et ont déjà joué sur cette minorité dans leur parcours migratoire car ils savent qu'ils sont sur le fil. Elle pense qu'il est important de prendre en compte le fait que ces jeunes ont besoin de se mettre à l'abri, en sécurité et que l'on s'occupe d'eux. Quant à la scolarité, le lieu d'hébergement d'urgence n'est pas un lieu de domiciliation (sauf à titre exceptionnel pour débloquer des situations) et l'accès à la scolarité présuppose un domicile. En outre, pour ces jeunes, la scolarité n'est pas une priorité. Ils doivent d'abord trouver une stabilité dans le vivre-ensemble, retrouver une alimentation cadrée, etc. Ce sont des jeunes qui sont dans la surconsommation de médicaments qui font que leur vie est parfois plus facile. La scolarité n'est pas quelque chose d'automatique pour cette population et elle ne pense pas qu'avoir accès à la scolarité soit la solution première. Il faut retrouver une stabilité psychique et physique et si le mineur est avéré mineur, il doit alors avoir accès à une remise à niveau ou à des cours de français, mais ce n'est pas la priorité pour des jeunes issus de la rue.

Un commissaire remarque que les considérants de la motion font mention de la Züri City Card. Il demande si M^{me} Spagna a eu contact avec les acteurs zurichois à propos du fonctionnement de leur système et si elle a connaissance d'autres villes qui disposent d'un système de carte similaire.

Motion: carte d'identité municipale pour mineurs non accompagnés

M^{me} Spagna répond ne pas avoir eu contact avec les autorités zurichoises. Elle a tout de même acquis des informations sur le système zurichois qui s'adresse tout d'abord à des gens qui ont des droits, des requérants d'asile qui ont droit à l'aide d'urgence et peuvent accéder à certaines prestations. Les MNA ne dépendent de rien, ils ne sont pas requérants d'asile. Genève est une Ville précurseur dans l'accueil des MNA et les hébergements d'urgence dédiés à des MNA qui ne sont pas issus de l'asile sont quelque chose de nouveau. C'est d'ailleurs une considération qui n'était pas faite il y a quinze ans. Le fait de les héberger, de les prendre en charge est quelque chose de nouveau, tout comme la création d'une procédure cantonale pour certifier de leur minorité. La Züri City Card est intéressante, permet de s'intégrer et d'avoir accès à certaines prestations, mais ne touche pas les populations de MNA.

Un commissaire demande qui a la responsabilité légale des MNA et comment la situation est gérée en cas de dégâts ou de délits.

M^{me} Spagna répond que le SPMi attribue des curateurs au moment où la minorité est avérée, leur donnant accès à une assurance-maladie, une remise à niveau, une potentielle formation, etc. jusqu'à l'âge de 18 ans. Les MNA ont donc un référent intervenant à la protection de l'enfant en charge de leur situation durant la procédure cantonale. Ce référent est responsable du suivi de la procédure. L'Armée du salut a le mandat de les héberger et la responsabilité d'informer si les jeunes découchent, sont en garde à vue, ont commis un délit et qu'une perquisition a lieu au foyer. En cas de dégâts, c'est l'assurance responsabilité civile du foyer qui prend en charge; si un délit est commis à l'extérieur, c'est au Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) de trancher et de soit les envoyer à la Clairière, soit de les condamner à un sursis en fonction de leur parcours, etc.

Un commissaire demande combien de temps prend la procédure.

M^{me} Spagna répond que le système a commencé début octobre. A ce jour, les mineurs hébergés sont déjà tous passés à la CRA. Ils sont tous dans la présomption de minorité et attendent une audition à l'OCPM. Aujourd'hui, seuls deux jeunes sont passés en audition à l'OCPM. L'hébergement d'urgence devait durer maximum trois mois, mais les auditions à l'OCPM prennent du temps et l'hébergement devra être prolongé. Certains jeunes sont donc hébergés depuis plus de six mois par le SPMi. Quand la procédure sera rodée, elle ne devrait pas durer plus d'un mois.

Un commissaire demande si les autres lieux d'hébergement des MNA sont favorables à cette carte.

M^{me} Spagna répond qu'elle ne peut pas parler à leur place. Il faut poser la question à M. David Crisafulli du foyer de la SeyMNAz.

Un commissaire demande s'il faut dater la fin de l'hébergement sur la carte.

Motion: carte d'identité municipale pour mineurs non accompagnés

M^{me} Spagna répond que cette carte devrait pouvoir se moduler en fonction du séjour des jeunes avec la possibilité de prolonger ou renouveler sa validité. C'est l'hébergement d'urgence qui doit être en lien avec les services de la Ville et qui devrait pouvoir déterminer la durée de validité en concertation avec les référents du SPMi. Elle pense que des essais doivent avoir lieu pour voir si ces cartes sont bénéfiques.

Une commissaire demande si elle verrait une utilité à cette carte pour d'autres jeunes en foyer.

M^{me} Spagna répond que oui, autant pour des jeunes en foyer que pour les personnes sans abri. Elle trouverait intéressant de pousser la réflexion plus loin.

Une commissaire demande à qui il faudrait poser la question (de façon générale) du prolongement de l'utilisation de cette carte à d'autres populations et qui a la compétence de délivrer ces cartes.

M^{me} Spagna répond que le Service social (SOC) de la Ville serait le plus compétent. Mais aussi la Fondation Carrefour-Rue, le foyer Frank Thomas, le Café Cornavin ou la Coulou. Elle pense qu'il faut tester le système sur une période et sur une population spécifique avant de l'élargir. Elle ajoute qu'il y aurait utilité à s'engager auprès du Canton pour que la carte d'identité municipale soit reconnue par les services cantonaux comme la police. Il serait intéressant de poser la question aux responsables du dispositif d'hébergement d'urgence de la Ville.

Une commissaire demande s'il serait possible de partir sur une base volontaire.

M^{me} Spagna pense qu'il faut de toute façon la proposer et expliquer son fonctionnement aux jeunes avant toute chose. Elle répète qu'une phase pilote serait nécessaire et permettrait d'améliorer le projet.

Une commissaire demande quelle est la moyenne d'âge des MNA.

M^{me} Spagna répond que c'est entre 16 et 18 ans. Mais la majorité des jeunes en errance ont entre 18 et 25 ans.

Une commissaire demande ce qui se passe lorsque leur minorité est avérée.

M^{me} Spagna répond qu'ils seront pris en charge par la FOJ au foyer de la SeyMNAz avec une prise en charge par un curateur et un accompagnement. Néanmoins, à ce jour, la procédure est en cours de rodage.

Une commissaire demande si une carte de légitimation leur est fournie à ce moment.

M^{me} Spagna ne sait pas.

Motion: carte d'identité municipale pour mineurs non accompagnés

Une commissaire demande quelle est leur demande en dehors d'une carte d'identité.

M^{me} Spagna répond que cela porte sur un logement et du travail ou une formation.

Une commissaire demande si une voie est possible pour y arriver.

M^{me} Spagna répond que cela serait extrêmement difficile au vu du contexte. Un jeune de 20 ans qui arrive sur le territoire genevois sans statut et sans droit va survivre mais n'a pas de perspectives d'avenir.

Une commissaire demande si le droit à la formation est imaginable et quel chemin devrait être pris.

M^{me} Spagna répond qu'il faut qu'un choix politique soit fait. Il faut néanmoins leur offrir un hébergement avant toute chose. On ne peut cependant pas faire miroiter des choses qui ne sont pas vraies aux gens en leur promettant des perspectives.

Une commissaire demande comment les MNA sont repérés.

M^{me} Spagna répond qu'ils arrivent spontanément. L'Armée du salut est bien reconnue dans l'hébergement, les jeunes parlent entre eux dans les foyers. Il y a aussi des endroits de concentration de ce public qui sont connus grâce à une expertise de terrain.

Une commissaire demande si l'attestation délivrée actuellement aux MNA est suffisante.

M^{me} Spagna répond que cela rassure les jeunes. La demande a été formulée par ces jeunes à la suite de contrôles de police car le fait qu'ils étaient hébergés à l'Armée du salut n'était pas pris en compte. Mais cette attestation n'a pas de valeur autre que la possibilité de contacter le foyer le cas échéant. Elle précise que ce n'est pas fait systématiquement et que tous les jeunes ne le demandent pas.

Une commissaire demande si une phase pilote serait utile.

M^{me} Spagna répond que oui et que cela doit se faire avec les partenaires de la Ville. Il faut aussi savoir si les services de la Ville sont d'accord de coopérer et si la carte sera valable.

Une commissaire demande combien de jeunes ont fini à la Clairière.

M^{me} Spagna répond qu'il faut demander au SPMi.

Une commissaire demande si ce n'est pas au Canton de prendre en charge cette carte.

Motion: carte d'identité municipale pour mineurs non accompagnés

M^{me} Spagna répond que tout dépend de ce à quoi cette carte donne accès. Une discussion doit avoir lieu entre le Canton, la Ville et les autres communes.

Le président remercie M^{me} Spagna et lui donne congé.

Discussions et votes

Le président rappelle que les auditions de M^{me} Kitsos, de M^{me} Torracinta avec le SPMi, du Collectif lutte des MNA et de l'Hospice général sont prévues ou demandées.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois propose d'auditionner le directeur du foyer de la SeyMNAz si les auditions prévues ne répondent pas à toutes les questions.

Un commissaire du groupe des Vert-e-s aimerait avoir un retour sur les expériences des autres villes comme Zurich. Il estime que cette question doit être posée durant les auditions.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien explique qu'un projet d'étude a été lancé à Zurich et les réponses arriveront en 2021. Il n'y a donc rien d'existant actuellement.

Séance du 26 novembre 2020

Audition de M^{me} Noémie Dubois, de M^{me} Julie Fiedler et de M. Thomas Vachetta, du Collectif lutte des MNA

M^{me} Dubois présente le Collectif lutte des MNA qui a vu le jour à l'été 2019 suite au constat que la situation des MNA était dramatique, que beaucoup avaient des problèmes d'hébergement ou n'étaient pas scolarisés et n'avaient accès à la santé que de façon restreinte. La lutte est axée sur la scolarité, l'hébergement, la santé et aussi sur une question concernant les contrôles de police afin de permettre aux MNA d'être identifiés. Une lettre ouverte a d'abord été adressée à M^{me} Torracinta début juillet 2019, puis des conférences de presse ont été organisées pour visibiliser la situation des MNA, ensuite des manifestations ont été organisées à la rentrée 2019. Un rendez-vous avec la Délégation du Conseil d'Etat aux migrations a ainsi pu être organisé.

M. Vachetta présente le collectif des Assises qui a été créé après le constat des difficultés du travail avec les MNA et l'absence criante de droits. Les autorités cantonales, fédérales, municipales s'en rejettent la responsabilité. Pour pallier ces manques, les Assises font un état des lieux sur la prise en charge des MNA requérants d'asile et non requérants d'asile. Des rencontres ont lieu avec le Conseil

d'Etat sur le sujet. La Ville a un rôle à jouer dans l'accompagnement des MNA car ils sont en Ville. La problématique est devenue saillante à partir du moment où M^{me} Alder a décidé de ne plus les prendre en charge car, malgré les discussions avec le Canton, ce dernier n'a pas mis en place de prise en charge adéquate. La Ville se retrouvait à héberger les MNA dans les hébergements d'urgence alors que les conventions internationales signées par la Suisse engagent le Canton et la Ville à mettre en place une prise en charge particulière. Le SPMi a essayé de travailler avec ces mineurs à partir de cet instant. Des mineurs et des jeunes majeurs sont en errance à travers l'Europe et rejetés partout. La motion a du sens car il faut arrêter ces mineurs à un moment pour évaluer leur situation et voir s'ils peuvent bénéficier de la protection d'un Etat. Symboliquement, éducativement, politiquement et stratégiquement il serait intéressant pour la Ville de créer cette carte d'identification et de faire un premier pas vers l'évaluation de ces jeunes et inciter le Canton à assumer ses responsabilités dans la protection de l'enfance. Les Assises ont été auditionnées par la Commission des droits de l'homme du Grand Conseil qui vient de lui renvoyer la motion pour une nouvelle évaluation. Le Conseil municipal peut influencer le Canton en acceptant cette motion.

M^{me} Dubois ajoute que le Collectif lutte des MNA avait décidé d'occuper le Grütlï pour que la Ville fasse pression sur le Canton qui est effectivement en charge de ces jeunes et aussi parce qu'il est évident que ces jeunes n'ont pas accès aux services de la Ville. C'est dans cette idée que le collectif a interpellé le Conseil administratif au travers de manifestations. Elle estime qu'il serait pertinent de créer cette carte pour répondre à ces problématiques.

Questions des commissaires

Une commissaire demande comment ces jeunes sont occupés actuellement.

M^{me} Dubois répond que ceux qui sont pris en charge par le SPMi sont, pour une partie, occupés par l'association Païdos de 10 h à 14 h du lundi au vendredi. Mais tous n'y ont pas accès. Les activités sont basiques: jeux de société, cours de français basiques et parfois la possibilité d'une assistance psychologique quand un psychologue passe chez Païdos. Le collectif a interrogé ces jeunes quant à leurs besoins et leur volonté principale est de pouvoir s'occuper comme les autres jeunes adolescents en allant à l'école et en ayant accès à des activités.

Une commissaire demande si le Canton subventionne Païdos.

M^{me} Dubois ne sait pas précisément. Il lui semble qu'ils ont un mandat du SPMi.

Une commissaire demande s'il est possible d'avoir un retour de terrain sur le déroulement des contrôles d'identité, leur fréquence et comment les MNA peuvent justifier leur identité.

Motion: carte d'identité municipale pour mineurs non accompagnés

M^{me} Dubois répond qu'ils n'ont aucun moyen de justifier leur identité pour la plupart et n'ont pour certains jamais possédé de papiers d'identité. Ceux qui ont accès à Païdos ont une carte plastifiée avec leur nom et leur photo, mais d'après eux la police n'a jamais considéré cette pièce comme légitime. Certains qui sont pris en charge par des foyers ou l'Hospice général ont parfois un abonnement TPG qui pourrait servir à les identifier. Il est difficile de savoir pourquoi certains y ont accès et d'autres non. Les contrôles sont fréquents, souvent par délit de faciès, et la police juge la plupart du temps qu'ils ne sont pas identifiables; ils sont embarqués jusqu'à ce que le SPMi justifie de leur prise en charge. Elle précise qu'ils sont parfois maintenus en garde à vue jusqu'à quarante-huit heures.

Une commissaire aimerait que M^{me} Dubois précise si elle parle de mineurs maintenus en garde à vue quarante-huit heures.

M^{me} Dubois répond oui, des mineurs sont parfois gardés quarante-huit heures. Elle ajoute que la brigade des mineurs, des officiers de la police cantonale, procède à ces contrôles et décide de la garde à vue.

Un commissaire aborde la deuxième invite et la reconnaissance des droits et des devoirs des MNA qui découlent du droit international. Il demande ce qui cloche encore à Genève dans cette reconnaissance, s'ils ne sont pas renseignés sur leurs droits et si la police municipale et les services municipaux sont aussi informés. Il demande aussi ce qui empêche leur scolarisation.

M^{me} Dubois répond qu'il y a des manquements importants vis-à-vis de leurs droits et du respect de la Convention pour les droits de l'enfant. Les enfants sont censés pouvoir aller à l'école primaire même sans papiers, mais ce n'est pas le cas pour le secondaire bien qu'ils soient pris en charge par le SPMi. La scolarisation est un droit pour les MNA et un devoir pour les autorités. Une petite minorité a bataillé pour accéder à l'école, par l'Accueil de l'enseignement secondaire (ACCES II). La majorité de ces jeunes ont entre 14 et 18 ans, certains entre 12 et 13, mais quand ils arrivent à la majorité, tout ce à quoi ils ont eu accès (même si c'est minime) est arrêté. Elle ajoute que l'accès à la santé n'est pas respecté, ils n'ont pas d'assurance-maladie pour la majorité ou le SPMi tarde à leur en donner une. Ils n'ont pas de suivi médical ou psychologique autre que celui fourni par Païdos. Or, ils sont fragiles, ont vécu un parcours migratoire qui a laissé des séquelles.

Une commissaire aborde la troisième invite. Elle aimerait savoir si la demande d'une carte d'identité municipale sera aussi déposée dans d'autres communes.

M. Vachetta répond que le but serait de déposer des motions identiques dans les communes voisines. Néanmoins, la Ville de Genève attire le plus de ces jeunes, au même titre que les personnes sans abri. La responsabilité des autres communes est autant engagée en termes de droits de l'enfant. Les droits

Motion: carte d'identité municipale pour mineurs non accompagnés

et devoirs reconnus par la Suisse ne sont pas complètement appliqués. La Ville a pris en charge l'hébergement de ces MNA depuis au moins 2005 et elle a essayé de demander un hébergement cantonal pour eux, ce que le Canton n'a jamais fait. La Ville assume donc des prérogatives normalement dévolues au Canton. Cette motion demande à la Ville de faire un premier pas pour lancer un mouvement. Des villes comme New York ont ce genre de cartes qui offrent aux sans-papiers un certain nombre de droits. Il termine en affirmant qu'ils sont en Ville de Genève même si on les nie.

Une commissaire demande des précisions sur le niveau de scolarité des MNA.

M^{me} Dubois répond que c'est inégal et que cela varie en fonction de leur âge. Certains ont une scolarité basique mais sont partis tôt de leur pays d'origine. D'autres ont terminé l'équivalent du cycle d'orientation et savent lire et écrire (la plupart en arabe, certains en français).

Une commissaire demande s'ils seraient capables de comprendre ce qui est inscrit sur cette carte et ce qu'elle est (pas un permis de séjour).

M^{me} Dubois répond que oui. La majorité a suivi une scolarité jusqu'à en tout cas 12 ans.

M. Vachetta ajoute que les niveaux sont différents, tout comme l'origine des MNA. Il remarque qu'ils peuvent venir d'Amérique du Sud, d'Europe de l'Est, des Balkans, etc. Certains sont presque arrivés au niveau de la maturité alors que d'autres n'ont que des parcours rudimentaires.

Une commissaire demande s'ils ont des liens familiaux dans leur pays d'origine.

M^{me} Dubois répond que c'est variable. Ils ont tous une situation différente.

M. Vachetta répond que cela pose des problèmes au niveau de l'évaluation de leur situation. Il faut d'abord les accueillir pour qu'ils se posent et qu'ils se livrent. Il explique que pour certains ce sont les parents au pays qui posent problème et pas l'Etat. Il faut offrir un cadre aux travailleurs sociaux et la première chose à faire est de reconnaître leur présence. Leur donner une carte d'identification permettrait de faire cette première étape dans l'évaluation de ces jeunes.

Une commissaire demande combien il y a de MNA à Genève.

M^{me} Dubois ne peut pas articuler de chiffre précis actuellement. Elle estime qu'il y en a beaucoup plus que 30.

Une commissaire demande de combien de MNA s'occupe le collectif.

M^{me} Dubois répond qu'il y a beaucoup de mouvement. Le nombre actuel de jeunes à sa connaissance est de 25.

Motion: carte d'identité municipale pour mineurs non accompagnés

Une commissaire demande ce que le collectif fait pour ces jeunes (cours de français, rappel de la réglementation à Genève et comment se tenir en Ville, etc.).

M^{me} Dubois répond qu'ils ne sont pas travailleurs sociaux et ne peuvent pas mettre sur pied des vrais ateliers de français ou d'autres activités. Un dialogue permanent est établi avec les MNA reconnus, aussi sur leurs droits et leurs devoirs.

Une commissaire mentionne qu'un groupe de jeunes MNA est souvent au parc Galiffe et interpelle souvent les jeunes filles de manière déplacée et de très près. Elle aimerait savoir si on leur a expliqué qu'il y a une certaine manière de se comporter à Genève, surtout vis-à-vis des jeunes filles mineures.

M. Vachetta répond qu'il entend cette question et le souci de la commissaire. Il revient sur le nombre de MNA et affirme qu'il est fluctuant et qu'on n'en connaît qu'une partie. Leur nombre officiel dépend du relevé des interventions des associations, des services de police ou du SPMi. Il n'est donc pas précis ou révélateur. Leur donner une carte d'identité permettrait de les recenser. Il ajoute que le Collectif lutte des MNA remplace des groupes de travail de proximité qui devraient être au contact de ces jeunes et s'occuper de leurs besoins. Or ceux qui sont au plus proche des MNA sont volontaires et le font à la place des autorités (ils les hébergent, les nourrissent, etc. parce que rien n'est fait).

M^{me} Dubois répond qu'il y a eu énormément de stigmatisation autour de ces personnes. Elle ne sait pas qui peut établir si ce sont des MNA qui sont à l'origine de ces comportements et pense que ce n'est pas le cas. Le statut de MNA est censé les protéger et pas les stigmatiser. Ce problème doit être pris en charge par des travailleurs sociaux comme c'est le cas pour tous les autres jeunes qui sont sur ce territoire. Elle ajoute que le collectif demande la prise en charge de ces jeunes jusqu'à 25 ans afin de les accompagner au mieux.

Une commissaire demande si elle aimerait que la prise en charge soit étendue jusqu'à 25 ans.

M^{me} Dubois répond que oui, que c'est une revendication adressée au Canton mais que ce n'est pas gagné. Comme les jeunes Genevois sont obligatoirement pris en charge par leurs parents jusqu'à 25 ans, il leur semble normal d'étendre la prise en charge des MNA jusqu'à cet âge aussi.

Une commissaire répond à la question du nombre de MNA en Ville. D'après leur site internet, Païdos accueille plus de 80 MNA par an. En 2019, le chiffre va jusqu'à environ 120 MNA selon les décomptes mensuels.

Une commissaire demande si ces jeunes qui arrivent à Genève l'ont choisi. Elle demande s'il y a aussi des jeunes à la recherche de famille en Europe qu'ils pourraient rejoindre mais sur lesquels ils n'ont pas beaucoup d'informations.

Motion: carte d'identité municipale pour mineurs non accompagnés

M. Vachetta répond qu'il y a de tout. Certains jeunes fuient des problèmes et se retrouvent à Genève par hasard. D'autres sont effectivement à la recherche de famille en Europe et leur évaluation permet parfois de les retrouver. Certains se passent le mot et préviennent d'autres MNA que Genève peut les accueillir, mais le bouche à oreille est faillible et il n'y a pas d'arrivée massive.

Une commissaire demande un point sur les discussions en cours avec le Canton et sa réaction sur ces problématiques.

M. Vachetta répond que le Canton ne semble pas être enclin à travailler pour les MNA. Il a fallu que la Ville arrête sa prise en charge pour que le Canton commence à le faire. Néanmoins, le Canton a mis 40 MNA adolescents dans l'Hôtel Aïda sans accompagnateurs et la situation a viré à la catastrophe. Il y a cependant eu une avancée sous la pression des partenaires, de la Ville et du collectif, et un progrès phénoménal a été observé en un an et demi. Il y a en outre des structures d'accueil d'urgence (la Roseraie ou l'Armée du salut), mais il faut aussi un accompagnement. Le Canton fait de la résistance sur cette dimension et cela peut poser des problèmes de santé publique par exemple.

Une commissaire demande si la création d'une carte d'identité municipale permettrait une meilleure prise en charge des MNA et une collaboration avec le Canton.

M. Vachetta répond que si le collectif a décidé d'occuper le Grütli c'est parce que des MNA étaient à la rue. La Ville a servi d'appui pour faire pression au Canton afin qu'il ouvre des foyers. Si la présence des MNA est reconnue en Ville et que la demande est faite au Canton de s'en occuper, elle ferait pression. Si elle ne le fait pas ce sont les structures d'accueil à bas seuil de la Ville qui vont en souffrir.

Une commissaire demande s'il y a une demande d'accueillir ces jeunes de la part de familles d'accueil.

M^{me} Dubois répond que c'est une demande qui a été faite mais à laquelle aucune réponse n'a été fournie. Les jeunes sont preneurs et certaines familles aussi.

Une commissaire demande quelle est leur relation avec le DIP et quelles sont les possibilités de former ces jeunes.

M. Vachetta répond qu'il n'y a pas de négociation avec le DIP alors que la demande est que tous les jeunes soient scolarisés via ACCES II. La réponse du DIP est qu'ils n'ont pas de papiers et ne peuvent pas être scolarisés, ce qui est fondamentalement contraire aux droits de l'enfant. Il faut donc que les collectifs trouvent des systèmes qui permettent la scolarisation des MNA qui peuvent l'être. Il ajoute que les foyers d'urgence de la FOJ n'accueillent qu'une dizaine

Motion: carte d'identité municipale pour mineurs non accompagnés

de jeunes car c'est le maximum dont les éducateurs peuvent s'occuper. Le DIP a construit un foyer où il a placé 20 jeunes, ce qui n'est pas adapté. La carte municipale d'identité serait utile pour accentuer cette pression.

Une commissaire précise que le foyer est financé à 49% par la Ville, 0,4% par les communes et une part non précisée par le DIP.

Une commissaire aimerait résumer les propos de M. Vachetta sur la carte d'identité municipale. Sa fonction serait de pouvoir scolariser les MNA et de créer une pression supplémentaire auprès de l'Etat pour qu'il prenne en compte ces jeunes. Elle demande si elle a bien compris.

M. Vachetta ajoute qu'il faut d'abord reconnaître les jeunes qui sont très éloignés des institutions, c'est symbolique mais important, mais qu'en substance c'est juste.

Une commissaire bute sur la dénomination que l'on voudrait attribuer à ces MNA. Le terme de carte d'identité municipale pose problème. Elle demande s'il ne serait pas plus opportun de parler d'une carte de reconnaissance de séjour ou d'arrivée dans la commune.

M. Vachetta est d'accord. Le terme de carte d'identité lui pose problème aussi. Ce terme a été repris de celui utilisé aux Etats-Unis. Il n'aimerait néanmoins pas que ce papier soit un préalable à l'inscription à l'OCPM. L'essentiel est de reconnaître ces MNA, de créer un lien et de commencer à faire valoir leurs droits. Il trouve le terme de reconnaissance adéquat.

Un commissaire aimerait savoir si les gardes à vue prolongées sont le fait de la police municipale ou cantonale.

M^{me} Dubois répond que dans la majorité des cas c'est la police cantonale, mais que dans certains cas la police municipale commence un contrôle et demande à la police cantonale de le terminer.

Un commissaire demande ce qui se passe si un MNA n'est pas pris en charge par le SPMi et ne peut donc être identifié par la police.

M^{me} Dubois répond que les situations sont différentes en fonction des cas, soit il est relâché après un certain nombre d'heures, parfois des condamnations tombent pour séjour illégal, mais elle ne sait pas répondre.

Un commissaire demande si le projet pourrait suivre le modèle zurichois qui cherche à éviter le risque de stigmatisation en offrant la possibilité à chaque citoyen d'acquérir sa propre carte.

M. Vachetta pense que l'urgence est de reconnaître les MNA pour respecter le cadre légal international et les droits de l'enfant. Les risques de stigmatisations

Motion: carte d'identité municipale pour mineurs non accompagnés

doivent cependant être prévenus et idéalement il aimerait que la carte soit distribuée à tout le monde.

Une commissaire aimerait savoir si la carte sera attribuée au moment du dépôt de leur demande ou au moment où ils seront reconnus comme mineurs.

M. Vachetta estime que le réseau associatif genevois pourrait demander cette carte auprès des autorités pour les MNA, mais elle n'aurait pas de raison d'être après le dépôt de demande à l'OCPM. Cette carte devrait être attribuée en amont.

Une commissaire demande des précisions sur l'interdiction d'accès au SPMi par un cordon de police.

M^{me} Dubois répond que le collectif s'était rendu à la permanence du SPMi pour les MNA. Après avoir rencontré des jeunes qui dormaient à la rue et qui avaient été refusés par le SPMi, des membres du collectif ont accompagné ces jeunes au SPMi pour avoir un suivi sur ce non-accueil et la police leur en a empêché l'accès. C'est le SPMi qui avait arrêté la permanence et contacté la police.

M. Vachetta répond que la police a plusieurs fois été appelée pour accueillir des MNA au SPMi. Cela n'a cependant jamais été le cas dans d'autres structures d'accueil. Il y a une part de fantasme grandissante sur ces jeunes au Conseil d'Etat qui donne des moyens à la police pour investiguer et harceler ce public, ce qui ne fait qu'augmenter les conflits.

Discussions et votes

Le président rappelle les auditions à venir et demande si les commissaires ont des propositions.

Une commissaire du Parti socialiste aimerait savoir si les commissaires ont des oppositions sur le sujet afin d'en débattre avant les auditions des magistrats et des autorités cantonales.

Le président propose d'en reparler dans les divers.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois demande l'audition de quelqu'un du programme Inserres de la Croix-Rouge.

Une commissaire du groupe des Vert-e-s propose de passer au vote.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien explique avoir rencontré M. Lombard qui est responsable de ce programme. Elle peut fournir ce contact.

Une commissaire du Parti libéral-radical réagit aux différentes demandes. Beaucoup d'auditions ont été demandées; elle trouve malhonnête de vouloir voter sans les entendre. La Conférence des communes a invalidé des textes car

Motion: carte d'identité municipale pour mineurs non accompagnés

les magistrats de référence n'ont pas été auditionnés avant le vote. Elle trouverait intelligent de revenir aux pratiques normales: présenter un objet, décider s'il est voté tout de suite ou si des auditions doivent avoir lieu, dans le deuxième cas auditionner le magistrat en charge qui peut donner énormément d'informations, puis dans le cas où des clarifications sont nécessaires, auditionner d'autres personnes.

Le président répond que les magistrats sont difficiles à agender.

Il a relancé M^{me} Kitsos pour cet objet ce soir et attend sa réponse.

Le président propose de voter l'audition d'un représentant du programme Inserres.

Par 11 non (1 EàG, 2 S, 3 Ve, 2 PDC, 3 PLR) contre 4 oui (2 S, 1 UDC, 1 MCG), l'audition est refusée.

Le président propose de voter sur le fait de voter ce soir.

Par 13 non (1 EàG, 4 S, 2 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC) contre 1 oui (Ve), le fait de voter ce soir est refusé.

Séance du 11 mars 2021

Audition de M. Christophe Girod, directeur général de l'Hospice général, accompagné de M^{mes} Ariane Daniel Merkelbach, directrice de l'aide aux migrants, et de Barbara de Bobes, cheffe de service

M. Girod explique que l'Hospice général ne s'occupe pas des MNA en Ville, c'est le DIP qui en a la charge d'après les discussions avec le Conseil d'Etat. Il serait donc plus adéquat d'auditionner le DIP pour avoir la position du Canton. L'idée est cependant la même que pour la motion précédente, à savoir qu'une telle carte ne doit pas présenter de caractère discriminatoire ou stigmatisant.

Questions des commissaires

Un commissaire demande si, dans le cas où la Ville mettrait sur pied un tel système de cartes pour les MNA, l'Hospice général la reconnaîtrait et ouvrirait ses activités, formations et moyens à ses détenteurs.

M. Girod répond que le problème n'est pas de reconnaître cette carte ou non, mais le mandat. L'Hospice général n'a pas de responsabilité sur les mineurs, c'est donc au DIP qu'il faut adresser cette question.

Une commissaire demande si beaucoup de jeunes procèdent à des demandes pour intégrer des clubs de sport par exemple.

Motion: carte d'identité municipale pour mineurs non accompagnés

M^{me} Merkelbach répond que beaucoup de jeunes apprécient les clubs de fitness et les salles de sport et cette demande est récurrente. Il y a donc des arrangements contractés avec des salles de sport dont certaines offrent des coachings gratuits. Elle ajoute que certains ont intégré des clubs de football et que chaque année un tournoi est organisé avec l'UEFA où des migrants intègrent des équipes de football locales.

Une commissaire demande ce qu'il en est pour les jeunes filles.

M^{me} Merkelbach répond que sur l'ensemble de la population féminine concernée il y a beaucoup de mamans qui ont des enfants, ce qui génère une difficulté pour elles de sortir. Les jeunes filles (18-25 ans), sont largement minoritaires sur l'ensemble de cette population.

M^{me} de Bobes ajoute que si elles sont mamans, elles ont d'autres priorités que de faire du sport et s'intègrent par la scolarisation des enfants et les activités para-et périscolaires. Quand elles sont célibataires et sans enfant, elles se concentrent sur leur formation et la recherche d'un travail. Elle ajoute qu'il est possible que ce soit un trait culturel. Elle ajoute que certaines apprécient cependant les activités ponctuelles plutôt que régulières.

Une commissaire demande si sur la proportion de ces jeunes filles certaines sont restées à Genève et ont réussi à acquérir leur indépendance ces dernières années.

M^{me} Merkelbach répond que oui, certaines y arrivent, d'autres sont encore en formation et certaines se sont mariées entre-temps. Toutes les arrivées ont été suivies, certaines ont permis un regroupement familial et des grandes familles (quatre à sept enfants) se sont reconstituées. Ainsi, à partir du moment où une femme a quatre ou cinq enfants, l'insertion professionnelle est extrêmement difficile. Placer les cinq enfants en crèche devient un problème, par exemple.

M^{me} de Bobes ajoute que dans certains cas ces femmes viennent de pays où la scolarité féminine s'arrête très tôt. Leur bagage académique est donc relativement faible et ne leur permet pas de suivre une formation.

M^{me} Merkelbach ajoute qu'il est clair que l'intégration des femmes est importante mais très complexe, encore plus si elles portent le voile avec la complexité additionnelle de ne pas pouvoir exercer certains métiers.

Une commissaire demande si l'Hospice général prend en charge tous les frais de crèche malgré le fait qu'elles ne travaillent pas.

M^{me} Merkelbach répond que le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) a sorti un agenda d'intégration suisse avec des objectifs posés dans le cadre de la migration pour toutes les personnes admises provisoirement au bénéfice d'un statut de réfugié par catégorie d'âge. Ces objectifs doivent être atteints par les

Motion: carte d'identité municipale pour mineurs non accompagnés

Cantons avec leurs bénéficiaires. Si l'on prend cette catégorie d'âge spécifique (1-4 ans), ils doivent parler un minimum la langue avant leur entrée à l'école primaire. Ainsi, l'Hospice général doit trouver des solutions (crèches, garderies, espaces accueil dans les foyers, etc.) et toute une série de mesures sont développées dans le but d'atteindre ces objectifs et le SEM donne le financement aux Cantons pour les réaliser au moins en partie et la suite est prise en charge soit par l'Hospice, soit par le Bureau de l'intégration des étrangers (BIE).

Une commissaire pose cette question car il y a une pénurie de places en crèche.

M^{me} Merkelbach répond qu'elle a mentionné les crèches mais les solutions sont multiples comme elle l'a expliqué grâce à des interactions entre l'Hospice général, la FOJ, le BIE, l'AG ou encore le DIP.

Séance du 15 avril 2021

Audition de M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), accompagnée de M. Philipp Schroft, chef du Service social (SOC)

M^{me} Kitsos explique que des projets intéressants ont été menés dans d'autres villes. Or, la Ville de Genève bénéficie d'associations actives dans la défense des sans-papiers et la magistrature relève que la plupart des personnes concernées ont accès aux bibliothèques, ainsi qu'aux infrastructures sportives et culturelles. Cette carte n'amènerait donc pas de prestations en plus en Ville de Genève et la destiner aux MNA, qui sont sans papiers, serait une manière de les identifier, alors que ces personnes ne le désirent pas forcément. Il y a un côté contradictoire dans ce projet. M^{me} Kitsos dit ne pas être contre celui-ci, mais elle se demande s'il s'agit d'une priorité car sa mise en place générera une charge de travail importante. Il serait plus intéressant d'établir une carte d'identité numérique pour toutes et tous les Genevois-es avec ou sans papiers et qui regrouperait différents aspects (bibliothèques, chéquier culturel, accès aux logements de la Gérance immobilière municipale (GIM), etc.) C'est un projet d'ampleur mais qui ne ferait pas de distinction entre sans-papiers et détenteurs de papiers.

Questions des commissaires

Un commissaire est déçu par les explications de la magistrature. Ce projet ne concerne qu'une centaine de personnes, qu'il ne s'agit que d'une décision à mettre en marche et il suffirait de faire un geste simple, facile et symbolique qui donnerait du courage à ces gens. Il aimerait savoir pourquoi M^{me} Kitsos n'est pas prête à faire ce geste simple.

Motion: carte d'identité municipale pour mineurs non accompagnés

M^{me} Kitsos répond qu'elle a beaucoup travaillé sur ces questions par le passé, notamment au sein de Papyrus. Elle n'est pas contre ce projet, mais Genève offre déjà l'accès à ses infrastructures à ces jeunes. Elle ne voit pas ce que l'établissement d'une carte offrira en plus.

Un commissaire répond que ces cartes seraient offertes à ceux qui le désirent uniquement. Il ajoute que cette carte est un moyen de socialisation et d'insertion. Il précise aussi que ces jeunes ne peuvent par exemple pas emprunter de livre dans une bibliothèque car ils n'ont pas de carte d'identité, nécessaire pour acquérir une carte de bibliothèque par exemple.

M^{me} Kitsos répond que ce projet pose certaines questions. Elle ajoute que la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse peut auditionner des personnes qui travaillent avec les MNA pour évaluer si ce projet peut offrir une plus-value. Néanmoins, elle estime que c'est une population très mobile, qui plus est prise en charge par le SPMi dans des foyers parfois excentrés et dont la responsabilité n'est donc pas du ressort de la Ville.

Séance du 27 mai 2021

Audition de M. Bernard Gut, directeur général de l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM)

M. Gut remercie la commission de l'avoir convié à cette discussion. Pour faire une courte présentation, il est responsable de l'OCPM, détenant au niveau cantonal une compétence exclusive dans le domaine des étrangers et dépendant du Département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPS).

Questions des commissaires

Un commissaire demande si ce projet pose un problème au niveau de la police cantonale et des services y relatifs et, le cas échéant, comment cela a été résolu à Zurich.

M. Gut répond qu'une carte d'identité est un document officiel qui atteste de l'identité et de la nationalité de la personne concernée et que seul le pays d'origine de ladite personne est habilité à délivrer ce titre. En Suisse, les services cantonaux de migration sont donc limités à délivrer des cartes de séjour pour les étrangers. De ce fait, l'émission d'une carte d'identité municipale a un côté assez discutable, car ce type de document ne garantit finalement aucun droit particulier, et le risque est de laisser entendre à la personne concernée qu'elle dispose d'un droit de séjour sur le territoire cantonal ou national, ce qui n'est en l'espèce pas le cas. Il sait en revanche qu'une expérience similaire a été effectuée en Ville de Zurich et que cela a posé un important problème de compétences au sein du canton.

Motion: carte d'identité municipale pour mineurs non accompagnés

Un commissaire fait remarquer que ce n'est pas normal qu'une personne sur le territoire suisse ne dispose pas d'une carte d'identité et elle ne comprend pas pourquoi le département de M. Gut ne va pas dans le sens de cette motion.

M. Gut est bien conscient qu'il y a des personnes sur le territoire qui n'ont pas de carte d'identité mais son office ne les connaît pas, et lorsqu'il en prend connaissance, la personne est convoquée afin de lui demander si elle souhaite déposer une demande d'autorisation de séjour qui répond à un certain nombre de critères. Il ne peut en revanche pas aller dans le sens de la motion car il a expliqué que les documents d'identité répondent à une définition très précise. In fine, la commune ne dispose pas de compétences en matière d'étrangers, celle-ci appartenant aux Cantons.

Un commissaire demande ce qu'il en serait si la commune délivrait des cartes d'accès uniquement pour des services de prestations type salle de sport ou bibliothèque.

M. Gut répond qu'il n'y verrait pas d'inconvénient mais, encore une fois, il ne faut pas créer une situation illusoire en matière de droits et il s'agirait dans ce cas d'informer dûment les personnes concernées que cette carte n'est pas une carte d'identité.

Un commissaire pense que cette carte d'accès aurait un vrai rôle d'insertion.

M. Gut répond qu'aucune base légale ne fonderait cette démarche mais il ne s'oppose aucunement à des projets d'insertion de ces personnes.

Un commissaire demande ensuite s'il connaît le taux d'obtentions d'un permis de séjour par les MNA.

M. Gut répond qu'il est proche de zéro car il y a tout de même 95% de décisions négatives et dans 80% des cas ces jeunes n'étaient pas les mineurs qu'ils prétendaient être.

Un commissaire demande ce qu'il pense des villes sanctuaires aux Etats-Unis.

M. Gut répond que le cas des Etats-Unis est une très bonne illustration, car les personnes disposant de ces «cartes d'identité» pensent qu'elles sont légalisées et s'étonnent ensuite de se faire contrôler et interpeller.

Un commissaire demande ensuite si la possibilité de vivre presque normalement avec une carte d'accès aux prestations ne diminuerait pas le taux de délinquance.

M. Gut est d'accord mais, encore une fois, il est obligatoire de remplir certaines conditions définies par la loi afin d'obtenir une vraie autorisation de séjour.

Motion: carte d'identité municipale pour mineurs non accompagnés

Une commissaire demande s'il a connaissance du taux de personnes inculpées ou en cours d'inculpation pour agression en ville de Genève ou dans le canton.

M. Gut n'a pas de chiffres à lui donner car ce n'est pas du ressort de son service; il faudrait demander à la police.

Une commissaire demande ensuite avec quels pays la Suisse n'a pas ratifié les accords pour la migration.

M. Gut répond que les pays de l'espace Schengen détiennent un droit commun et il y a des accords systématiques. Pour les pays tiers extra-européens, la Suisse a signé un certain nombre d'accords appelés les partenariats pour l'immigration. Ce n'est pas parce que la Suisse a signé un accord avec un pays extra-européen que la possibilité de renvoyer les gens venant de ce pays est plus simple.

Une commissaire demande quelles sont les conditions d'obtention d'un permis de séjour.

M. Gut répond que cela dépend du type de permis de séjour et il faut distinguer les ressortissants des pays européens de ceux des pays extra-européens. Pour les Européens c'est beaucoup plus simple avec l'accord de libre circulation des personnes.

Une commissaire demande ensuite si, pour les personnes en foyer, il serait utile de faire apparaître leur adresse sur cette carte d'identité ou d'accès.

M. Gut répond que cela ferait du sens mais encore une fois, cela ne se fonderait sur aucune base légale et ça ne faciliterait en rien les procédures de contrôle du statut de séjour.

Séance du 17 juin 2021*Discussions et votes*

Une commissaire du Parti socialiste propose un amendement, soit le remplacement des invites de la motion actuelle par une seule invite: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier l'introduction en Ville de Genève d'une carte d'habitant-e ou de Ville accessible à tous et toutes les habitant-e-s de la Ville sans distinction et permettant leur identification pour un accès facilité aux lieux et services proposés par la Ville, y compris les services informatiques.»

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien estime que cet amendement change la teneur de la motion et mérite réflexion. Elle demande si c'est une nouvelle carte d'identité municipale qui est proposée.

Motion: carte d'identité municipale pour mineurs non accompagnés

La commissaire du Parti socialiste répond que ce n'est pas une carte d'identité ou une pièce officielle, mais une carte d'accès à différents services qui n'est pas exclusivement attribuée aux MNA. Il s'agit en fait du même objet que dans la motion originale mais sans restriction d'attribution.

Une commissaire du Parti libéral-radical remarque que le texte original parle d'une «carte d'identité municipale pour les MNA en Ville de Genève» et l'on finit avec une carte d'administré pour tous les gens qui habitent la Ville de Genève. Elle ne peut pas voter sur cet objet car elle ne sait pas qui cela engage: des personnes là légalement ou non, qui paient des impôts ou non, subventionnées ou non, etc. Elle comprend l'idée, mais elle ne peut accepter un amendement aussi fondamental sans procéder à de nouvelles auditions de la magistrate et de M. Gut.

Un commissaire d'Ensemble à gauche explique que la définition de carte d'identité posait un problème, comme l'a relevé l'audition de M. Gut. Cet amendement change cette teneur et il le soutient en espérant de nouveau auditionner la magistrate et M. Gut. Pour lui cet amendement va dans le sens des habitant-e-s de la Ville, qu'ils soient sans papiers, avec papiers, etc. Cet amendement offre un changement fondamental tout en préservant l'esprit de la motion.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien demande si la carte, sous la forme proposée, existe dans d'autres Villes en Suisse.

Un commissaire du Parti socialiste répond que la proposition d'amendement répond à deux objections relevées dans d'autres villes sur le même sujet: une municipalité ne peut pas délivrer de titre d'identité et en donnant des cartes uniquement aux MNA, ceux-ci seraient stigmatisés. Or l'objectif de départ est leur intégration. Les propositions faites et acceptées dans d'autres villes (Zurich, La Chaux-de-Fonds, ainsi qu'une dizaine de Villes qui ont constitué un réseau qui coordonne des propositions du même type). Zurich a accepté une carte d'habitant et a demandé un avis de droit pour savoir si une telle carte pouvait être délivrée. Cet avis de droit a confirmé qu'une carte d'accès aux infrastructures était légalement délivrable. Dans pratiquement toutes les villes de plus de 100 000 habitants des propositions du même genre ont émané: passer d'une carte uniquement accessible à une partie de la population à une carte accessible à toute la population afin d'octroyer un accès aux infrastructures et services municipaux. Si le Canton veut aussi donner accès à ses infrastructures et services via une telle carte, il peut le faire. Il ne s'agit donc pas d'un document d'identité mais d'une carte d'accès aux services de la Ville. Il estime par ailleurs que les auditions ne sont pas nécessaires puisque les réponses à ces questions ont été abordées durant les précédentes et sont consultables sur les précédents procès-verbaux.

Une commissaire du Parti libéral-radical est surprise de cet amendement car il est flou. Elle demande à partir de quel âge on peut être défini comme habitant.

Motion: carte d'identité municipale pour mineurs non accompagnés

Le commissaire du Parti socialiste répond que c'est dès la naissance.

La commissaire du Parti libéral-radical estime que pour les habitants enregistrés, la motion est déjà réalisée. La motion parle d'une population dont on ne sait rien sur la présence. Le Parti libéral-radical n'est pas insensible aux questions humanitaires, mais un tel document met en danger des personnes qui ne sont pas répertoriées pour la simple raison que si elles présentent un papier qui n'est pas accrédité légalement, elles seront renvoyées. Actuellement, pour ce qui est des mineurs, l'autorité de tutelle leur permet l'accès sous la garde et le contrôle des institutions, aux installations sportives et culturelles. Par ailleurs, M. Gut était très dubitatif sur le caractère légal de la question dans les autres localités où cela se fait. Elle ne pense pas que des auditions supplémentaires soient nécessaires.

Un commissaire du groupe de Vert-e-s remercie la commissaire du Parti libéral-radical d'avoir soulevé la question de la légalité d'une telle carte car il a posé la question à M. Gut qui a confirmé que cela n'était pas problématique. Il la renvoie au procès-verbal. L'amendement règle deux problèmes en évitant la discrimination et en évitant la moindre confusion de ce document avec une carte d'identité ou un titre de séjour. Le groupe des Vert-e-s est favorable à voter ce projet ce soir avec l'amendement proposé par le Parti socialiste.

Une commissaire du Parti libéral-radical est embêtée en relisant les considérants; ceux-ci visent directement les MNA et leur accès aux infrastructures de la Ville de Genève et l'on se retrouve avec une carte pour tous les habitants, de la naissance à la mort. Elle est en faveur d'une carte d'accès aux infrastructures et services municipaux pour les habitants de Genève qui paient des impôts, mais elle se demande comment l'objet part d'une question liée aux MNA pour finir avec une carte universelle. Les deux objets sont trop opposés. Elle retirerait cette motion et reposerait une motion demandant une carte d'accès pour tous et toutes les Genevois-es.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien rejoint la commissaire du Parti libéral-radical. Elle trouve qu'il y aurait un manque de cohérence entre les considérants et l'invite. Cela mériterait un texte abouti qui développe l'idée de cette carte d'habitant qui est une idée certainement bonne. Elle trouve étrange de se prononcer sur une invite qui parle d'autre chose bien qu'elle ait bien compris les raisons qui ont poussé le Parti socialiste à proposer cet amendement.

Une commissaire du Parti socialiste va dans le sens du commissaire du groupe des Vert-e-s. Au fil des auditions, deux points lui ont paru importants: la carte ne peut être un document officiel et il faut en définir un autre usage, ce que cet amendement fait; et que cette motion pourrait stigmatiser des personnes et cet amendement règle ce problème avec son caractère universel.

Un commissaire d'Ensemble à gauche explique que le but de la motion est de faciliter l'accès aux infrastructures municipales, or cet amendement enrichit

Motion: carte d'identité municipale pour mineurs non accompagnés

cette motion. Il ajoute que les lieux de culture, surtout les cinémas, sont largement moins fréquentés depuis le Covid et cette carte pourrait amener la population dans son ensemble à les fréquenter à nouveau. La commission de la cohésion sociale et de la jeunesse pourrait peut-être procéder à de nouvelles auditions selon lui.

Un commissaire du Parti socialiste répond à la commissaire du Parti libéral-radical que la carte qu'elle proposait est celle de la motion amendée qui élargit simplement l'accès à tous et toutes. Il estime qu'en déposant une nouvelle motion, la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse devrait procéder aux mêmes auditions et refaire tout le travail, ce qui ralentirait tout. Or elle n'est censée se prononcer que sur les invites et par sur les considérants. La démarche est simple et correspond à des démarches qui ont déjà été effectuées dans d'autres Villes avec une vérification de sa légalité à Zurich.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre affirme que son groupe est prêt à voter.

Une commissaire du Parti libéral-radical répond au commissaire d'Ensemble à gauche que n'importe qui peut avoir accès aux cinémas, ils n'appartiennent pas à la Ville.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien a compris «carte de légitimation» et pas «carte d'accès» dans cet amendement. Il y a une différence nette entre une carte d'accès pour toute la population et l'idée originale d'une carte d'identification pour les MNA (150-200 personnes). Elle se demande combien coûterait la fabrication et la distribution d'une carte pour toute la population genevoise. Elle ajoute avoir suivi les démarches zurichoises, biennoises ou chaux-de-fonnières et ne pas avoir trouvé l'information que les projets ont été concrétisés.

Un commissaire du Parti socialiste répond qu'à Zurich elle n'a pas été distribuée mais le Conseil municipal et le Conseil administratif ont approuvé le projet. L'avis de droit, qui ne porte pas sur la faisabilité technique, est arrivé il y a quelques mois. Quant au coût, il a l'impression qu'une carte devrait coûter aux environs de 10 centimes et serait donnée sur demande, pas à toute la population automatiquement.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien demande ce que cela va changer dans les habitudes des habitant-e-s de la Ville. En allant à la bibliothèque, chacun peut se faire une carte en donnant son nom et une adresse, par ailleurs dans les ludothèques il n'y a même pas besoin de pièce d'identité selon son expérience. Elle comprenait l'importance d'une carte d'identification pour les MNA mais le changement d'intitulé et la distribution à toute la population lui pose problème.

Un commissaire du groupe des Vert-e-s répète que la carte n'est pas distribuée d'office mais sur demande. Il ajoute que la motion demande au Conseil administratif d'étudier la question, de réfléchir à la pertinence et à la possibilité

Motion: carte d'identité municipale pour mineurs non accompagnés

de réalisation de l'invite et de revenir avec une réponse et une étude pertinente. La commission de la cohésion sociale et de la jeunesse ne prendrait ou ne donnerait pas un engagement démesuré au Conseil administratif.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois explique avoir trouvé le rapport final du Conseil municipal zurichois publié le 23 février 2021 qui mentionne que les villes ne disposent pas de compétences en matière de droit pour les étrangers. Elle demande si la carte sera avec ou sans photo.

Un commissaire du Parti socialiste répond que pour l'instant il s'agit de demander au Conseil administratif de se prononcer sur la faisabilité d'une telle carte et pas de discuter de détails techniques.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois ajoute que le rapport mentionne qu'il sera compliqué d'expliquer à ces personnes l'accès aux prestations. Le postulat cite également l'accès au logement des démunis. Elle propose d'envoyer ce postulat aux commissaires.

Un commissaire d'Ensemble à gauche ajoute que la proposition de voter rapidement du commissaire du Parti socialiste l'a convaincu. Il répond à la commissaire du Parti démocrate-chrétien que si ces cartes sont délivrées facilement, une augmentation de la fréquentation des lieux culturels ou sportifs sera observable.

Une commissaire du groupe des Vert-e-s estime que c'est un droit fondamental d'avoir une carte comme celle présentée. Elle pense qu'il faut aller de l'avant et voter cette motion ce soir.

Le président propose de voter l'amendement du Parti socialiste.

La commission passe au vote sur cette proposition d'amendement: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier l'introduction en Ville de Genève d'une carte d'habitant-e ou de Ville accessible à tous et toutes les habitant-e-s de la Ville sans distinction et permettant leur identification pour un accès facilité aux lieux et services proposés par la Ville, y compris les services informatiques.»

Par 8 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 7 non (1 UDC, 1 MCG, 2 PDC, 3 PLR), l'amendement est accepté.

Prises de positions

Le commissaire de l'Union démocratique du centre affirme que son groupe refusera cette motion car il estime qu'elle est illégale. La délivrance de cartes d'identité est une compétence cantonale. L'Union démocratique du centre est contre l'ajout de documents administratifs supplémentaires. Ce n'est par ailleurs pas à la Ville de s'occuper des MNA, c'est une prérogative cantonale.

Motion: carte d'identité municipale pour mineurs non accompagnés

Une commissaire du Parti libéral-radical annonce un rapport de minorité.

Par 8 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 7 non (1 UDC, 1 MCG, 2 PDC, 3 PLR), la motion amendée est acceptée.

PROJET DE MOTION AMENDÉ

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier l'introduction en Ville de Genève d'une carte d'habitant-e ou de Ville accessible à tous et toutes les habitant-e-s de la Ville sans distinction et permettant leur identification pour un accès facilité aux lieux et services proposés par la Ville, y compris les services informatiques.

*21 octobre 2021***B. Rapport de minorité de M^{me} Florence Kraft-Babel.****Préambule**

Le présent rapport de minorité est motivé par le fait que, d'une part, le texte proposé ne relève pas de nos compétences municipales et que, d'autre part, l'amendement unique voté par la majorité de la commission s'est à ce point éloigné du texte initial que celui-ci, pour bien faire, aurait dû faire l'objet d'un nouveau texte et de nouvelles études.

Par ailleurs, une proposition semblable, soit la motion M 2612, «Genève, république sanctuaire pour les mineurs et les jeunes adultes non accompagnés», a été étudiée dans le même temps par la Commission des droits de l'homme du Grand Conseil. S'est ensuivie une motion de commission, la motion M 2770, «Jeunes non accompagnés, changeons d'approche», qui a rassemblé tous les partis et a été votée à l'unanimité de la commission.

Arguments recueillis lors de nos travaux suite à:

L'audition des motionnaires qui rappellent:

- que le statut et le cadre légal des mineurs non accompagnés (MNA) est défini par la Confédération qui se base sur la Convention des droits de l'enfant et les engagements internationaux;
- que le Canton doit assurer l'accompagnement des MNA, leur proposer un représentant légal, se soucier de leur hébergement et intervenir au niveau de leur éducation, formation ou scolarisation, ainsi que de la prise en charge médicale et de tous les besoins fondamentaux;
- qu'en Suisse un mineur ne peut être légalement non accompagné, que ce sont les autorités de curatelle et de tutelle qui en assurent l'accompagnement, que celles-ci sont du ressort du Canton;
- que la Ville ne peut ni ne doit assumer le rôle du Canton, ce qu'exprime la dernière invite;
- que le service compétent en la matière est le Service de protection des mineurs (SPMi) pour les MNA et l'Hospice général pour les requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA);
- que, selon une commissaire, il eût été plus pertinent de poser la question des jeunes jusqu'à 25 ans plutôt que de se limiter à celle des moins de 18 ans.

L'audition de M. Christophe Girod, directeur de l'Hospice général:

- expliquant que «l'Hospice général ne s'occupe pas des MNA en Ville»;

Motion: carte d'identité municipale pour mineurs non accompagnés

- que c'est le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) qui en a la charge, après discussions avec le Conseil d'Etat;
- qu'il eût donc été plus adéquat d'auditionner le DIP pour avoir la position du Canton.

Remarque: l'audition du SPMi, compétent en la matière, proposée par un commissaire, n'a pas été mise au vote. Par ailleurs, ni l'audition de M^{me} Anne Emery-Torracinta, votée à l'unanimité de la commission, ni celle de M. Thierry Apothéloz, acceptée par la commission, n'ont eu lieu.

L'audition de M^{me} Valérie Spagna, directrice de l'accueil de nuit de l'Armée du salut:

- confirme que, sous mandat du SPMi, l'Armée du salut a développé depuis février 2020 un nouveau concept d'hébergement d'urgence dédié aux MNA, à savoir pour des jeunes en errance qui ne ressortissent ni à l'asile ni à l'aide aux migrants. Ils étaient auparavant hébergés dans les abris de la Protection civile (PCi) de la Ville. La Ville a décrété que c'était désormais au Canton de les prendre en charge, d'où son mandat;
- relève que cette motion demande d'établir une carte d'identité municipale avec des photographies, alors que, de fait, une attestation existe déjà, qui stipule qu'ils sont hébergés à l'Armée du salut pour une durée indéterminée et que le SPMi a la charge du suivi de la procédure du jeune en question;
- que tous les jeunes n'en demandent pas;
- que l'attestation n'a d'autre utilité que de les localiser;
- que si certains jeunes sont demandeurs d'activités sportives, voire culturelles, toute activité cadrée pose des questions quant au niveau de la responsabilité car ils n'ont pas d'assurance-maladie ou accident, par exemple. Des pistes sont actuellement à l'étude avec la Consultation ambulatoire mobile de soins communautaires (CAMSCO) pour les soins;
- que la carte, par hypothèse, n'irait qu'à ceux qui sont pris en charge par le SPMi, sans aucun autre droit hormis l'accès à des activités culturelles ou sportives, ce qui est déjà possible via le SPMi et sans cette carte;
- que cette proposition n'aborde pas le besoin fondamental de sécurité, soit celui de l'hébergement;
- que, par ailleurs, la domiciliation est un prérequis pour la scolarisation;
- qu'en outre, pour la majorité de ces jeunes, la scolarité n'est pas une priorité. Ils doivent d'abord trouver une stabilité, une alimentation cadrée, etc. En effet, ils sont dans la surconsommation de médicaments, dans l'instabilité psychique et physique;
- que, dans tous les cas de figure, le droit à un hébergement prime sur toutes les autres demandes;

Motion: carte d'identité municipale pour mineurs non accompagnés

- que l'on ne peut pas faire miroiter aux jeunes des perspectives d'avenir sans les assumer sérieusement.

Rappel: le fait d'héberger une population hors cadre et de la prendre en charge est quelque chose de nouveau à Genève, tout comme la création d'une procédure cantonale pour certifier de leur minorité. Aujourd'hui, les MNA en présomption de minorité doivent passer une audition devant l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM). La validité d'une carte devrait être reconnue par les services cantonaux, notamment par la police. Pour information: Dans le cas de minorité avérée, ils sont pris en charge par la Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) au foyer de la SeyMNAz avec une prise en charge par un curateur et un accompagnement.

L'audition de M. Bernard Gut, directeur général de l'OCPM, détenant au niveau cantonal une compétence exclusive dans le domaine des étrangers et dépendant du Département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPS):

- une carte d'identité est un document officiel attestant de l'identité de la personne que seul le pays d'origine de ladite personne est habilité à délivrer. En Suisse, l'OCPM est limité à donner des cartes de séjour pour les étrangers;
- une carte d'identité municipale ne garantirait aucun droit particulier, avec, en marge, le risque de laisser l'illusion à la personne concernée qu'elle dispose d'un droit de séjour sur le territoire cantonal ou national, ce qui n'est pas le cas;
- que la commune ne disposant pas de compétences en matière d'étrangers, il n'y a aucune base légale pour appuyer cette démarche;
- que l'exemple des villes sanctuaires aux Etats-Unis démontre toute l'ambiguïté d'un tel document dans la mesure où les personnes qui l'obtiennent se croient légalisées et s'étonnent de se faire contrôler ou interpellé...;
- que toute activité en vue de diminuer la délinquance doit s'appuyer sur une vraie autorisation de séjour;
- qu'il faut distinguer les pays européens et les pays extra-européens dans la mesure où c'est plus simple pour les Européens avec l'accord de libre circulation.

L'audition de M^{me} Christina Kitsos, magistrate en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS):

- saluant le travail de plusieurs associations dans la défense des sans-papiers, elle relève que, pour avoir beaucoup travaillé sur ces questions par le passé, Genève offre déjà l'accès à ses infrastructures à ces jeunes et que, par conséquent, cette carte n'amène pas de prestations en plus en Ville de Genève;
- que de destiner une carte aux MNA sans papiers obligerait de les identifier, ce que ces personnes ne désirent pas nécessairement;

Motion: carte d'identité municipale pour mineurs non accompagnés

- qu'il y a donc un côté contradictoire dans ce projet;
- que sa mise en place générerait une charge de travail importante;
- enfin, qu'il s'agit d'une population très mobile, qui plus est prise en charge par le SPMi dans des foyers parfois excentrés, dont la responsabilité n'est à l'évidence pas du ressort de la Ville.

Rappel des conclusions du rapport sur la Züri City Card:

Le rapport final du Conseil municipal zurichois publié le 23 février 2021 mentionne explicitement que les villes ne disposent pas de compétences en matière de droit pour les étrangers. A Zurich, bien que le Conseil municipal et le Conseil administratif en aient approuvé le projet, cette carte n'a pas été distribuée.

En résumé de nos travaux, il ressort:

1. Une confusion entre les MNA et les RMNA.
2. Un flou sur la définition de la population ciblée: mineurs (moins de 18 ans) ou jeunes (jusqu'à 25 ans)?
3. Une unanimité des auditionnés pour relever que toute mesure en faveur des sans-papiers ne relève pas de la compétence des communes mais de celle du Canton.
4. La volonté affichée de la Ville de se décharger de cette responsabilité.
5. La non-valeur ajoutée d'une carte d'accès à des services déjà accessibles aux jeunes en Ville.
6. La non-demande de la population concernée d'être nécessairement identifiée.
7. L'absence d'auditions des responsables compétents cantonaux, soit de M^{me} Torracinta pour le DIP et de M. Apothéloz pour le social.

Sur l'amendement de commission, visant à créer une carte universelle de citoyen-e pour éviter le refus de la motion, nous observons que cette mesure ne permettrait pas davantage d'identifier une population qui ne le souhaite pas que de les aider s'ils n'en veulent pas, tandis que, pour les autres, l'accès aux services de la Ville est déjà effectif.

Il s'agit donc pour nous, faute de compétences communales en la matière, de nous référer aux récents travaux de la Commission des droits de l'homme du Grand Conseil sur la M 2612, «Genève république sanctuaire pour les mineurs et les jeunes adultes non-accompagnés», assortie d'un rapport de 151 pages du député Marc Falquet, laquelle a auditionné bien plus largement que nous, et plus particulièrement à la motion de commission qui en est issue, la motion M 2770, «Jeunes non accompagnés, changeons d'approche» votée à l'unanimité, afin de cibler, à notre niveau et en complémentarité avec le Canton, des pistes concrètes et pragmatiques d'amélioration de la situation.

Conclusion

Certes, toute question mérite d'être posée et la question des jeunes migrants non accompagnés est une problématique réelle et sérieuse. Solidaires de la problématique de base, nous ne pouvons être solidaires d'une pseudo-réponse universaliste, telle que le veut l'amendement, soit une carte de citoyenneté, en remplacement de la clandestinité. Les auditionnés, tant dans notre commission que dans celle du Grand Conseil, s'accordent à conclure qu'en lieu et place d'une solution généraliste – les cas étant divers et multiples – il convenait d'aborder le problème «au cas par cas». L'audition de M. Rolf Widmer, directeur de l'association Tipiti et du Service social international – Suisse, en date du 3 septembre 2020 à la Commission des droits de l'homme du Grand Conseil, rapportée en page 66 et suivantes du rapport de M. Falquet, est particulièrement éclairante, voire inspirante, à ce sujet.

Il est regrettable que notre commission, d'une part, n'ait pas mené ses travaux à terme avec l'audition des responsables cantonaux et, d'autre part, s'obstine, nonobstant les déclarations unanimes de tous les auditionnés, à vouloir se donner des compétences qu'elle n'a pas, pour, in fine, par un tour de passe-passe, noyer le poisson dans un amendement dont l'application représentera une charge non négligeable pour notre département social et restera sans utilité. Que pour sauver des vies, une carte de Ville, hélas, ne le fera pas.

Par ailleurs, la sanctuarisation d'une ville devrait, chez nous, au minimum, passer par l'approbation du peuple, soit des citoyen-ne-s concerné-e-s.

Nous déplorons sincèrement la légèreté, voire la frivolité de la mesure ici préconisée, face à la gravité de la situation.

Nous invitons donc notre Conseil administratif tout comme notre Conseil municipal à s'écarter de l'illusionnisme pour prendre davantage en compte les besoins prioritaires réels de ces jeunes en errance que sont la sécurité, l'encadrement par un réseau de confiance, les perspectives d'avenir. A contribuer à notre niveau à la mise en œuvre de ces objectifs en collaboration avec le Canton et avec la société civile.

Sans cela, après avoir traversé la mer, échappé à la noyade pour fuir la prostitution, l'esclavage, la misère, et tant d'autres indignités, ils connaissent l'échec de l'intégration dans notre société et se noient définitivement dans la désillusion de ladite proposition, dans l'anonymat d'une cité incapable de les comprendre et de les guider.

Parce que ce n'est pas ce que nous voulons, nous refuserons le texte de la motion M-1493 amendée.

Motion: carte d'identité municipale pour mineurs non accompagnés

Le président. Avant d'entamer cet objet, nous sommes saisis d'une autre motion d'ordre qui demande que le traitement de cet objet se déroule en débat libre. (*Remarques.*)

Des voix. Qui a demandé ça?

Une voix. Le Parti libéral-radical.

Le président. La motion d'ordre est déposée par le Parti libéral-radical.

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 36 non contre 20 oui (1 abstention).

Le président. On reste donc en débat accéléré. Les présidents de commission ne prennent pas la parole... La rapporteuse de majorité, M^{me} Dorothée Marthaler Ghidoni, n'est pas là... Je donne la parole à la rapporteuse de minorité, M^{me} Florence Kraft-Babel.

M^{me} Florence Kraft-Babel, rapporteuse de minorité (PLR). Merci, Monsieur le président. Je vais parler du rapport de minorité en supposant que vous aurez tous lu et le rapport de majorité et bien sûr le rapport de minorité sur un sujet qui, pour le Parti libéral-radical, est important et complexe, comme le disait très bien l'une de nos collègues Vertes tout à l'heure à propos d'une autre urgence. Il faut vous rassurer en effet sur le fait que le Parti libéral-radical considère cette thématique comme extrêmement importante, assez grave même, suffisamment grave pour que nous y apportions une réponse sérieuse. Or, nous avons des doutes quant à la proposition qui nous est faite ici, notamment sur l'amendement, et nous allons nous en expliquer.

On part du constat qu'il y a dans notre population de plus en plus de personnes sans papiers et la réponse qui est un peu facile et légère à notre sens, un peu simpliste, consiste à dire: «On va vous fournir un papier, peu importe lequel.» Et puis voilà...

Si nous disons que le sujet est important et complexe, c'est pour la même raison que pour l'urgence précédente. Cet objet a été déposé par le groupe Ensemble à gauche, conjointement au Conseil municipal et au Grand Conseil et, fort heureusement, parce que le Grand Conseil a pris ses responsabilités, Mesdames

Motion: carte d'identité municipale pour mineurs non accompagnés

et Messieurs! A la Commission des droits de l'homme, il a traité cet objet de manière très large. Il a auditionné toutes les instances compétentes pour arriver à la conclusion qu'il y avait une autre manière d'envisager le problème que celui de délivrer un papier – nous y reviendrons –; c'est celle de faire des propositions qui traitent le mal à sa racine, non pas qui donnent l'illusion d'une solution, qui plus est strictement municipale.

Je tiens à signaler que le résultat de ces travaux constructifs à la Commission des droits de l'homme a été le vote unanime de vos députés, de nos députés pour dire qu'il fallait effectivement prendre la question au sérieux, à la racine, et trouver un plan d'action le plus vite possible. Tout aurait pu s'arrêter là.

Tout aurait pu s'arrêter là à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse du Conseil municipal puisque le problème est au fond résolu, sachant que les mineurs relèvent exclusivement du Canton et que nous n'avons aucune prise en Ville de Genève sur le destin des mineurs. Etant donné que le fond du problème est réglé au niveau du Grand Conseil, le rapport que je vais vous présenter maintenant n'est pas vraiment un rapport de minorité; je dirais que c'est plutôt un rapport de réalité.

Or, notre surprise a été d'entendre qu'un certain nombre de commissaires qui voyaient que cette motion allait couler ont décidé de lui trouver une bouée de sauvetage en noyant le poisson dans une espèce de paperasserie municipale qu'ils ont nommée «carte de cité municipale», en fait une *City card*. C'est un exemple qu'ils ont pris à Zurich, c'est un exemple qu'ils ont pris à New York – excusez du peu –, mais nous ne sommes ni à Zurich ni à New York.

Nous nous sommes dès lors posé plusieurs questions à ce sujet. Comment fabriquerait-on une *City card*, une carte de cité municipale, un pass, un de plus, comme si nous n'en avons pas assez aujourd'hui? Comment fabriquerait-on un pass, donc un papier municipal, *ex nihilo*, comme on sort à quelque part la planche à billets quand on n'a plus d'argent? Un papier *ex nihilo* qui ne nous concerne pas puisqu'en réalité la compétence de fabriquer une carte de légitimité quelconque est cantonale...

Deuxième élément, étant donné que la Ville de Genève compte 200 000 citoyens, on devrait ainsi faire 200 000 billets pour aider en réalité aujourd'hui une dizaine de mineurs qui sont sur le territoire de la ville – ce sont les chiffres actualisés. C'est une usine à gaz dont nous ne voyons pas vraiment le sens.

Par ailleurs, la carte n'étant qu'urbaine, imaginez que vous seriez légitimé dans un petit territoire comme le nôtre au Petit-Saconnex mais que vous ne le seriez plus au Grand-Saconnex... Et surtout, et c'est un grand problème auquel je pense que les motionnaires n'ont pas vraiment songé, dans la mesure où les migrants sont par définition des gens qui vont et qui viennent, qu'advient-il d'un

Motion: carte d'identité municipale pour mineurs non accompagnés

tel document si ceux-ci quittaient la commune? L'idée d'ailleurs d'élargir ce papier à l'ensemble des citoyens pose un second problème... mais qu'advierait-il pour les personnes concernées dès lors qu'elles ne seraient plus migrantes ou qu'elles migreraient ailleurs? Qu'advierait-il de ce papier pour des personnes dont l'identité n'est pas très claire, qui ont certainement un nouveau nom, une adresse passagère, etc. N'est-ce pas là quelque chose qui s'apparente à une porte ouverte pour une sorte de trafic de pass clandestins, une porte ouverte à la clandestinité? N'y a-t-il pas là quelque chose qui pourrait être à l'origine d'un pass de clandestinité?

Vis-à-vis de cette réalité à laquelle nous ne pouvons échapper, nous devons simplement être réalistes. Nous devons dire que cela ne s'inscrit pas dans notre système et que, dans le meilleur des cas, un document semblable devrait être approuvé par la population. Je vous rappelle que nous sommes en démocratie, que chacun et chacune a le droit de dire ce qu'il veut et ce qu'il ne veut pas pour le territoire de sa commune. En conclusion, pour nous, sur le fond comme sur la forme, la motion et son amendement posent de gros problèmes. En voulant régler un problème, on en crée un autre beaucoup plus grave.

Les municipalités qui se sont emballées pour cette idée ne la pratiquent pas aujourd'hui. L'exécutif de La Chaux-de-Fonds, qui y avait adhéré, a une année pour étudier sa mise en œuvre. Par ailleurs, pour le Parti libéral-radical, l'accueil d'un étranger en Suisse ne doit pas être une illusion. Le Canton a pris ses responsabilités... Il était temps d'ailleurs qu'il se responsabilise car nous avons bien d'autres tâches urgentes, à l'heure où l'hiver n'a pas tout à fait encore commencé, par exemple le sans-abrisme – on l'a encore entendu tout à l'heure.

Pour toutes ces raisons, il serait absolument surréaliste pour le Parti libéral-radical que nous faisons un acte de rébellion contre le Grand Conseil et vos députés, nos députés, unanimes, le Conseil d'Etat et vos magistrats et, plus fou encore, que vous votiez contre M^{me} Kitsos, votre conseillère administrative, qui nous a dit en commission ne pas voir ce que cette carte apporterait de plus, si ce n'est, nous le disons, de la confusion et de l'illusion.

Je vous invite donc à voter la réalité plutôt que l'illusion. Un problème humain se règle humainement, pas avec un papier. Vous dites qu'avec un papier, qui plus est un faux papier, ils seront aidés... Nous disons qu'ils seront seuls. Seuls, une fois de plus. Ce qu'ils cherchent, c'est un contact, un lit, un repas, une famille et, si possible un jour, une formation, un emploi et peut-être alors un vrai papier. Ce que nous voulons éviter à ces jeunes rescapés de la vie, souvent sortis de l'enfer, c'est de se noyer dans la paperasserie et dans l'anonymat de notre cité. Donc non à la guérison du tragique par l'illusion, non au trafic de la misère ou de la pauvreté. Il ne reste qu'à attendre le non du Canton et de la Confédération, peut-être malgré votre oui. C'est dommage car nous devrions travailler tous ensemble.

Motion: carte d'identité municipale pour mineurs non accompagnés

M. Gazi Sahin (EàG). Merci, Monsieur le président. Chères et chers collègues, Ensemble à gauche qui était à l'origine de cette urgence pense que les raisons qui l'ont poussé à déposer cette motion sont plus que jamais d'actualité. Cette urgence élargie, enrichie même par l'amendement des socialistes que nous avons d'ailleurs soutenu en commission, propose tout simplement que tous les habitants, sans aucune distinction, puissent avoir un accès facilité aux espaces et aux activités proposés par la Ville de Genève.

Cette motion est importante sur deux points essentiellement. Premièrement, après deux années de restrictions sur la vie quotidienne, nous avons tous pris l'habitude, malgré nous, de rester chez nous. Nous avons donc vécu et continuons à vivre en partie une désocialisation qui n'est bonne pour personne. Ensemble à gauche pense donc que la réalisation sans trop tarder de petits projets concrets pour réconcilier tous les habitants avec la vie sociale et culturelle est aujourd'hui une nécessité urgente. L'idée d'une carte d'habitant en est une. C'est donc tout un symbole.

En deuxième lieu, nos préoccupations sur la situation d'insertion et de socialisation des mineurs non accompagnés (MNA) et des sans-papiers, à l'origine de cette motion, restent inchangées et en état d'attente depuis le début de la crise sanitaire. Cette situation est même plus compliquée et plus urgente à traiter qu'avant. Nous pensons que la mise en place d'une telle carte d'habitant peut jouer un rôle positif et constructif dans ce sens.

Ensemble à gauche vous invite donc à accepter cet objet urgent afin que le Conseil administratif entame cette démarche rapidement car elle est relativement facile à réaliser. J'interviendrai peut-être à nouveau.

Le président. Merci, Monsieur le président. Pour l'Union démocratique du centre, je passe la parole à M. Didier Lyon pour cinq minutes.

M. Didier Lyon (UDC). Merci, Monsieur le président. Selon les considérants de cette motion, il y aurait une centaine de MNA vivant en ville de Genève. Ils ne bénéficieraient ni d'hébergements ni de soins médicaux d'urgence et ne seraient pas scolarisés. Le Service de protection des mineurs (SPMi) n'entreprendrait pas de démarches pour leur désigner un représentant légal. Ils feraient de plus l'objet de contrôles récurrents de la part de la police cantonale.

Cette motion a été déposée en janvier 2020. Actuellement, la responsabilité de prendre en charge l'enfance en danger revient au Canton. Il est à noter qu'en octobre 2018 la Ville de Zurich a voté le principe d'une Züri city card. Il est important de rappeler que la dernière invite de cette motion demande au Conseil

Motion: carte d'identité municipale pour mineurs non accompagnés

administratif de collaborer avec le Canton pour assurer le suivi le plus adéquat possible car la Ville de Genève ne peut et ne doit pas assumer ce rôle. En guise de carte d'identification, le Canton offre déjà un formulaire d'identification au format A4. Par ailleurs, le statut de mineur est défini jusqu'à 18 ans.

Cette motion est délicate car elle touche beaucoup d'instances et il y a confusion entre le Canton et la Ville. L'aide aux personnes est du ressort du Canton et des collectivités des communes. A noter d'ailleurs que la Züri city card est un concept différent qui consiste en un partenariat entre le public et le privé; les citoyens lambda y ont accès. Or, malgré que le principe de cette carte ait été voté, Zurich ne l'a pas encore mis en application. Il ne revient pas aux communes, en tout état de cause, de prendre des responsabilités du Canton.

C'est l'Armée du salut qui, sous mandat du SPMi, a développé le nouveau concept d'hébergement dédié aux MNA. Il est notoirement connu que la plupart d'entre eux n'obtiendront pas de droits sur le territoire genevois. L'Hospice général ne s'occupe pas des MNA en ville, c'est la charge du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP). Nous avons également appris que la plupart des personnes concernées avaient accès aux infrastructures sportives et culturelles en ville. Cette pseudo-carte d'identification ne ferait donc que surcharger inutilement l'administration municipale. Ces MNA sont, comme je l'ai dit, une population très mobile qui est prise en charge par le SPMi dans des foyers excentrés dont la responsabilité n'est pas du ressort de la Ville. Enfin, je vous rappelle que seuls les services cantonaux de migration sont habilités à délivrer des cartes de séjour pour les étrangers.

L'Union démocratique du centre refusera cette motion car elle est illégale en tous points.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Pour le groupe démocrate-chrétien, je passe la parole à M^{me} Anne Carron.

M^{me} Anne Carron (PDC). Merci, Monsieur le président. Le Parti démocrate-chrétien a abordé avec grand intérêt en commission cette motion qui a trait à une réalité complexe, tout en étant profondément triste à l'idée d'imaginer le déchirement vécu par ces jeunes partis pour une vie meilleure et par leurs familles restées au pays. Loin de leurs proches et privés de liens familiaux structurants, on imagine bien à quel point l'exil doit être difficile.

Le Parti démocrate-chrétien est attaché à ce que l'accueil de ces jeunes soit digne, qu'il assure leur protection, leurs besoins vitaux, et cela comprend aussi l'accès aux prestations et infrastructures sportives et culturelles que la Ville de

Motion: carte d'identité municipale pour mineurs non accompagnés

Genève offre et qui est certainement une bouffée d'oxygène dans la vie compliquée de ces jeunes.

Je ne reviendrai pas sur la prise en charge de ces personnes qui, comme cela a été dit, relève du Canton et qui d'ailleurs n'entre pas directement dans l'objet de cette motion. J'aimerais simplement vous dire que nous avons apprécié les auditions intervenues en commission qui ont rappelé les compétences des différentes instances cantonales et fédérales sur le plan légal, qui ont expliqué comment les associations géraient l'accueil pratiquement et aussi le rôle que la Ville de Genève pouvait jouer dans cet accueil afin de rendre la vie de ces jeunes plus agréable et d'éviter qu'ils ne partent à la dérive.

Cela dit, nous avons été extrêmement surpris de la tournure prise par les discussions en commission. Elles ont finalement abouti à une motion qui est décousue à nos yeux et à une invite qui n'a que très peu à voir avec les considérants du texte, lesquels avaient pourtant de grandes ambitions pour éviter la discrimination des MNA et leur permettre d'accéder en toute tranquillité à tout ce qui participe à la qualité de vie de la population locale.

Il est vrai, cela vient d'être dit, que ce projet de carte d'identification se heurte aux dispositions légales fédérales qui l'empêchent de se concrétiser, une carte d'identité étant un document officiel qui ne peut être délivré que par le pays d'origine de la personne concernée. Quant aux Cantons, ils sont limités à délivrer des cartes de séjour pour les étrangers. De plus, la carte d'identité municipale, cela nous a été dit en commission, ne garantit aucun droit. Plus ennuyeux encore, elle laisse entendre au titulaire qu'il aurait un droit de séjour, ce qui n'est pas le cas.

Nous saluons le fait que les motionnaires aient bien intégré cette donne dans leur démarche symbolique de reconnaissance des MNA, qui est à l'origine de leur texte, mais nous ne pouvons souscrire à la solution sous forme de carte d'habitant de la ville qu'ils nous proposent finalement, qui serait délivrée à toutes celles et tous ceux qui en feraient la demande.

Il nous a été précisé que les MNA disposent déjà d'une attestation qu'ils peuvent présenter, si nécessaire, qui leur ouvre l'accès à différentes prestations. Nous ne voyons pas ce qu'une carte supplémentaire leur offrira de plus, tout comme nous nous interrogeons sur son utilité pour la population en général, laquelle ne s'est d'ailleurs jamais plainte que ce document lui manquait dans la vie quotidienne. Pour toutes ces raisons et aussi, cela a été dit, parce qu'elle charge l'administration qui a déjà bien assez d'un travail important à faire en ce moment, nous refuserons cette motion amendée.

Le président. Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. Pour le groupe des Verts, je passe la parole à M. Matthias Erhardt pour cinq minutes.

Motion: carte d'identité municipale pour mineurs non accompagnés

M. Matthias Erhardt (Ve). Merci, Monsieur le président. J'aimerais tout d'abord commencer par remercier nos amis de l'Alternative d'avoir déposé ce texte et de nous avoir fait travailler sur cette question qui est intéressante et importante.

Je commence peut-être par le but de cette motion... Le but de cette motion n'est pas de régulariser les MNA parce que nous savons très bien que ce n'est pas une tâche communale. Le but n'est pas non plus de délivrer une carte d'identité au sens de la loi fédérale car nous savons très bien que ce n'est pas une tâche communale.

Le but, ici, c'est l'inclusion. Le but, ici, c'est de permettre aux habitantes et aux habitants de notre ville, quel que soit leur statut migratoire, de pouvoir profiter des offres communales, des offres sportives, des offres culturelles ou autres. Pour cela, nous souhaitons leur mettre à disposition une clé d'accès qui soit non discriminatoire.

Les différentes auditions que nous avons menées en commission l'ont montré, le moyen que nous vous proposons, que nous proposons au Conseil administratif d'étudier et de mettre en œuvre, c'est une carte distribuée sur demande. Il ne faut bien sûr pas frapper 200 000 cartes en plastique aujourd'hui, Madame la rapporteuse de minorité... Il s'agit de mettre à disposition une carte aux personnes qui en font la demande sans distinction, et qui leur permettra l'accès aux offres municipales, ni plus ni moins.

Le titre de cette motion est provocateur, peut-être un peu trompeur, mais ce que nous vous demandons aujourd'hui, c'est tout simplement de reconnaître que les personnes qui vivent sur le territoire de notre commune, quel que soit leur statut, peuvent profiter des offres que nous proposons à la population, car c'est cela reconnaître la dignité humaine des personnes.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Pour le Mouvement citoyens genevois, je passe la parole à M. Daniel Sormanni.

M. Daniel Sormanni (MCG). On se retrouve de nouveau dans une situation particulière... C'est l'histoire de la grenouille qui veut être aussi grosse que le bœuf, quoi! On se plaint que l'Etat veuille se désengager de différentes choses, et qu'il veuille remettre un certain nombre de tâches aux communes, en l'occurrence à la Ville de Genève – on a parlé de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle mais on a parlé d'autres choses aussi... Là c'est une tâche cantonale, qui est assurée par le DIP. Alors si vous n'êtes pas satisfaits du travail que fait le DIP, adressez-vous à vos députés au Grand Conseil, mais ce n'est pas la Ville de Genève qui va reprendre les tâches dévolues au Canton pour les MNA!

Motion: carte d'identité municipale pour mineurs non accompagnés

Dans la mesure où il y en a encore... parce que vous savez bien qu'il y a aussi toute la problématique pour déterminer l'âge de ces soi-disant MNA. L'Etat a réussi à faire en sorte qu'une bonne partie d'entre eux aient pu être contrôlés. On a pu le vérifier, ils n'étaient pas plus mineurs que moi... De ce fait, il y en a un certain nombre qui ont disparu dans la nature puisqu'ils n'étaient évidemment pas mineurs et qu'ils n'avaient pas envie de se faire contrôler. Il faut donc arrêter avec toute cette problématique qui n'existe pas ou qui n'existe plus, puisqu'il n'y a tout simplement plus de MNA, en tout cas pas qui aient été identifiés, ou quelques-uns seulement peut-être...

Et on va faire une carte d'identité – vous pouvez l'appeler par le nom que vous voulez! Les expériences qui ont été faites ailleurs avec cette carte ne sont pas mises en œuvre; celle de Zurich a été votée mais ils ne l'ont jamais réalisée, tout simplement parce que c'est illégal, Mesdames et Messieurs. Autrement, moi, je viens demain dans ma cuisine ou ailleurs pour faire des cartes d'identité pour Pierre, Paul et Jacques! Et je serai condamné par la justice à juste titre. La compétence de faire des pièces d'identité est fédérale et son application est déléguée au Canton. Ce n'est ni à une commune ni à qui que ce soit de faire des cartes d'identité, de légitimité ou de quoi que ce soit. Ce n'est pas une pièce officielle, par conséquent c'est parfaitement illégal.

Je ne comprends pas qu'on persiste à vouloir aller dans ce type de système. On nous l'a expliqué en commission; moi, j'ai lu le rapport: ceux qui sont identifiés et qui sont suivis par le SPMi ont droit d'aller à la piscine, sur les terrains de foot, faire du sport ou autre chose. Des cartes d'accréditation leur sont remises pour ça quand ils en font la demande. Qu'est-ce que vous voulez encore inventer de nouveau? Ça va juste ridiculiser la Ville de Genève alors que ce n'est pas sa tâche et qu'en plus c'est illégal d'aller dans ce sens-là! Je ne comprends vraiment pas où vous voulez en venir.

Et puis alors, la Ville de Genève va évidemment sauver le monde entier! Vous devriez faire venir à Genève tous ceux qui sont en difficulté dans le monde, il y en a énormément. Je le regrette, ce n'est pas normal, mais on ne va pas sauver le monde en Suisse, encore moins à Genève et encore moins en Ville de Genève. Si vous voulez en sauver un ou deux, eh bien, vous les accueillez chez vous, Mesdames et Messieurs! Vous les mettez dans une cuisine ou dans une chambre, où vous voulez, mais faites-le vous, l'effort! Il y en a chez vous qui ont de grandes maisons, j'ai cru comprendre... Pratiquement de 800 m² habitables, suivez mon regard... La couleur est presque verte, d'ailleurs... Donc je crois qu'à un moment donné il faut savoir raison garder.

Ce n'est pas possible de le faire. Ce n'est pas la tâche de la Ville de Genève, c'est la tâche du Canton, et si vous n'êtes pas satisfaits de la prise en charge de ces personnes, de celles qui restent puisqu'il n'y en a quasiment plus – elles ont

Motion: carte d'identité municipale pour mineurs non accompagnés

pris la fuite puisqu'elles n'étaient évidemment pas plus mineures que moi, je l'ai déjà dit –, adressez-vous à vos députés. Je m'arrête là, et je vous invite à refuser cette motion parfaitement inutile et parfaitement illégale.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Pour le groupe socialiste, je passe la parole à M. Pascal Holenweg.

M. Pascal Holenweg (S). Merci, Monsieur le président. Je commencerai par remercier la rapporteuse de minorité... Je ne peux pas remercier la rapporteuse de majorité parce qu'elle est malade, mais je remercie la rapporteuse de minorité, notre collègue Florence Kraft-Babel dont le rapport a parfaitement résumé les raisons pour lesquelles nous avons amendé le texte initial. De fait, son rapport de minorité donne toute une série de raisons pour lesquelles il est absolument légitime de voter le texte amendé qui vous est soumis aujourd'hui.

La commission ne propose plus une carte d'identité aux MNA, ne propose plus une carte d'identité du tout; elle propose une carte d'accès aux services et prestations de la Ville de Genève et elle la propose, nous la proposons à toutes les habitantes et à tous les habitants de la Ville de Genève, sans discrimination aucune. C'est effectivement une démarche beaucoup plus inclusive que celle qu'on pouvait reprocher à la proposition initiale, qui désignait les MNA et qui leur réservait le document qui était proposé.

J'ajoute que, s'agissant d'une motion, ce sera au Conseil administratif d'étudier la faisabilité, les modalités, le coût d'introduction d'une carte d'habitant. Nous ne décidons ici et maintenant de rien, sinon de confier au Conseil administratif la tâche de nous faire une proposition précise. C'est la démarche qui a été suivie à La Chaux-de-Fonds, c'est la démarche qui a été suivie à Zurich – et elle a été suivie jusqu'au bout. Le délibératif a voté une motion du type de celle que nous vous proposons, l'exécutif local a accepté cette motion et présenté un projet d'application qui fait l'objet d'un référendum. Donc la démarche a été suivie jusqu'au bout. Zurich n'a absolument pas suspendu cette démarche.

J'en viens au fond de la question... C'est quoi, une ville? C'est un espace bâti, c'est une histoire, c'est un territoire politique bien sûr, mais se demander ce qu'est une ville, c'est mal se poser la question. Pour nous, bien se poser la question, c'est se demander: c'est qui, une ville? Car une ville, c'est d'abord et toujours des gens, des habitantes et des habitants, un peuple. Ce sont toutes celles et tous ceux qui habitent la ville, qui ont des droits politiques et qui n'en ont pas ou ne les ont pas tous, celles et ceux qui ont une adresse et celles et ceux qui n'en ont pas mais qui sont là quand même, même quand ils n'ont pas d'adresse, celles et

Motion: carte d'identité municipale pour mineurs non accompagnés

ceux qui ont des papiers ou qui n'en ont pas, qui sont riches ou qui sont pauvres ou ni l'un ni l'autre, qui croient au Ciel ou qui n'y croient pas.

Ce sont tous les gens possibles et imaginables – des vraies gens – qui ensemble font les villes, les projets de cartes d'habitant déposés ou sur le point de l'être dans une dizaine de villes suisses le rappellent. Une ville, c'est toujours toutes celles et tous ceux qui y sont, toutes celles et tous ceux à qui nous proposons aujourd'hui une carte attestant qu'ils sont habitants de la ville de Genève et qui n'auraient, pour l'obtenir, qu'à attester de leur identité et nullement de la légalité de leur séjour. (*Brouhaha.*)

Le droit fédéral accorde aux communes le droit de proposer à leurs populations une carte d'habitant, comme le confirme l'avis de droit demandé par la Ville de Zurich. Ce droit est accordé aux communes dans le cadre des compétences qui leur sont reconnues en matière d'intégration. Il s'agit bien de ça et du principe de bonne gestion. Ce n'est pas une carte d'identité. C'est une carte d'existence. Elle ne donne pas le droit de vote ni un droit de résidence. Elle donne un «droit à la ville» dans les limites des compétences municipales. Elle n'accorde pas un statut, elle constate une évidence. Ils et elles sont là, comme nous sommes là. (*Brouhaha.*) Cette carte n'est pas réservée aux sans-papiers. La leur réserver, ce serait proposer une carte d'auto-dénonciation.

Cette carte est proposée par une ville à toutes celles et à tous ceux qui y vivent, à celles et ceux qui vivent sous les ponts, aux banquiers privés, aux traders de matières premières, aux vendeurs de montres de luxe, aux fonctionnaires internationaux, aux conseillères municipales et aux conseillers municipaux. Bref, à vous et à moi. C'est ainsi que la conçoivent les villes suisses qui en ont accepté le principe comme Zurich en en ayant de surcroît vérifié la légalité. C'est ainsi que la conçoivent celles et ceux qui en ont ou vont en faire la proposition à leur exécutif: Fribourg, Bienne, Lausanne, Berne, Porrentruy, Delémont, Saint-Gall et Genève.

Soutenir ce texte, c'est s'inscrire dans un mouvement national partant des villes. Vous savez, les villes, cet écosystème de gauche immigrationniste qui ne pense qu'à intégrer les étrangers en excluant les bergers de nos montagnes... Il s'agit bien de simplifier la vie des toutes et de tous et de faciliter la mise en valeur de leurs droits et des services que propose la Ville de Genève, y compris les droits de celles et ceux qui n'ont pas de statut légal.

Vous l'avez entendu, cela suscite, déjà par réflexe, l'opposition de la droite de la droite. Dès que les sans-papiers peuvent bénéficier d'une décision municipale ou cantonale, elle est contre, comme si ils et elles n'étaient pas là. Mais ils et elles sont là. Ils sont là comme nous et ils font comme nous (*exclamations*), et toutes nos villes avec nous. Nos amis bernois...

Le président. Vous devez conclure, Monsieur le conseiller municipal.

Motion: carte d'identité municipale pour mineurs non accompagnés

M. Pascal Holenweg. Je conclus, Monsieur le président, ça tombe bien, c'était bien calibré... Nos amis bernois, défenseurs d'une même proposition que la nôtre, ont pour slogan: «Wir alle sind Bern.» Nous vous en proposons la traduction: «Toutes et tous sommes Genève.» (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Monsieur Eric Bertinat, pour deux minutes trente...

M. Eric Bertinat (UDC). Merci, Monsieur le président. J'ai écouté presque hébété le discours complètement déjanté de mon camarade Holenweg. Toute société, et même toute famille qui veut vivre est bien obligée de s'organiser. Or, ce que nous propose la gauche, c'est comme d'habitude une désorganisation de la société. C'est une espèce d'aquaplaning permanent. Cette motion nous en donne une preuve ultime. Nous sommes en effet partis de la motion M-1493, qui s'intéressait aux MNA et qui du reste appelait à reconnaître les droits et les devoirs de ces MNA en les mélangeant avec les habitants de la Ville de Genève. Le projet de motion amendée y fait largement référence puisque évidemment, en plus des MNA, quel que soit leur statut, qu'ils aient déposé ou non une demande d'asile, qu'ils soient véritablement des mineurs ou non – et la réalité nous montre que bien peu en sont – eh bien, malgré cet angle d'attaque, on en arrive à un projet où on regarde tout le monde, tous les habitants de la Ville de Genève, sans distinction, dont les MNA bien évidemment, les sans-abris, les sans-papiers, les clandestins...

Il faut vraiment vous tirer un coup de chapeau... Bravo! Vous nous embarquez chaque fois dans des discussions et des projets que nous ne pouvons suivre et, qui plus est, que personne ne vous demande. Personne ne réclame à Genève une carte communale, et pour quoi faire, mon Dieu, on se pose la question... On a un permis de conduire, une carte d'identité, on a tout ce qu'il faut, y compris les amendes qui vont avec dès qu'on se déplace. Maintenant, il faudra encore avoir une pièce d'identité pour aller au musée ou pour aller emprunter un livre. Vraiment, la société que nous propose la gauche est une société totalement désorganisée. Je dirais... comment est-ce que je vais vous dire ça gentiment?... il faut quand même que vous vous perdiez dans vos idées pour en venir à nous proposer des choses pareilles, qui malheureusement d'ailleurs risquent d'être acceptées puisque vous avez la majorité au Conseil administratif.

Le président. Vous devez conclure, Monsieur le conseiller municipal.

M. Eric Bertinat. Nous aurons bien du travail le jour où nous reprendrons la main pour annuler tout ça.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Monsieur Matthias Erhardt, pour trois minutes...

M. Matthias Erhardt (Ve). Je n'aurai pas besoin d'autant, Monsieur le président... Juste deux petits points que j'aimerais encore préciser.

Premièrement, je l'ai déjà dit mais je le redis très volontiers pour celles et ceux qui n'auraient pas compris, la finalité de cette motion amendée par la commission n'a pas du tout changé. C'est juste que nous avons revu le texte, que nous l'avons bien amélioré et que nous en avons fait un texte qui aujourd'hui est parfaitement légal. Et ça c'est mon deuxième point car – vous transmettez, Monsieur le président – à M. Sormanni, quand on nous accuse de voter ici des textes qui seraient contraires au droit fédéral, c'est juste complètement faux.

Vous n'avez pas besoin de croire en moi car nous avons auditionné le directeur général de l'Office cantonal de la population et des migrations, un office qui dépend d'un département qui est dirigé par un trotskyste, comme vous le savez tous. (*Brouhaha.*) Il nous a confirmé qu'il ne voyait pas d'inconvénient à l'installation d'une telle carte – c'est en page 29 du rapport. Vous pouvez donc, l'âme légère, voter pour ce texte ce soir. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal; pour le Parti libéral-radical, la parole est à M^{me} Florence Kraft-Babel.

M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR). Merci, Monsieur le président. Ecoutez, moi j'ai envie de reprendre les expressions que l'on entend si souvent ici: «C'est une fausse bonne idée»... mais j'ai envie de dire que c'est encore pire que cela. C'est plus qu'une fausse bonne idée, c'est une idée illusoire. On peut des fois se tromper d'idée, on peut avoir une bonne intention mais aller finalement à l'encontre même de l'intention première. Mais là, c'est pire que cela. Là, en fait, on a entendu des considérations qui peuvent être d'un intérêt sociologique certain sur la manière dont est constituée une ville mais qui ne tiennent pas compte du système politique dans lequel nous vivons. On fait de la sociologie et non pas de la politique...

Ici, dans cette enceinte, nous faisons de la politique. Et lorsqu'on fait de la politique, il y a une chose en démocratie à laquelle on n'échappe pas, c'est l'accord des citoyens, du peuple, du souverain. C'est le peuple, les citoyens, c'est chacun et chacune qui a le droit de dire si oui ou non il veut ou pas de cette carte. Personne ne l'a jamais demandée et on a ici une poignée de personnes au Conseil municipal – ils sont d'ailleurs contre l'avis de leurs députés au Grand Conseil et de leur magistrat – qui estiment que ce serait une idée peut-être comme ça à faire passer, une bonne intention. Eh bien, gare aux trop grandes et bonnes intentions.

Motion: carte d'identité municipale pour mineurs non accompagnés

On a entendu le maître mot de l'affaire, que chacun puisse «profiter». Profiter... Où sont les devoirs? Il n'y a plus que des droits. Où seront les devoirs de ces gens? Eh bien, tout leur est dû. Tout sera là pour eux, pour tout le monde, peu importe qui. Alors pensez donc! Mettez-vous à leur place... Bien sûr qu'on peut profiter. Et c'est ce que je vous disais tout à l'heure, ils vont bien savoir, rassurez-vous, profiter de ce pass, cette city card, qui est en fait un pass de clandestinité. Chacun saura à qui on peut s'adresser puisqu'ils peuvent le demander. Ils sauront comment on peut être considéré comme habitant à Genève en portant je ne sais quel nom et en habitant je ne sais où.

Nous n'avons pas à favoriser ici ce type de document, nous n'avons pas à devenir des passeurs de pass et, avant toute chose, avant toute décision, nous devrions au minimum faire une consultation auprès de la population. C'est à elle qu'appartient *in fine* la décision, pas seulement à vous.

Le président. Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. La parole n'est plus demandée... Je fais voter la motion telle qu'amendée à la page 35 du rapport.

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté par 40 oui contre 29 non (1 abstention). (*Applaudissements.*)

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier l'introduction en Ville de Genève d'une carte d'habitant-e ou de Ville accessible à tous et toutes les habitant-e-s de la Ville sans distinction et permettant leur identification pour un accès facilité aux lieux et services proposés par la Ville, y compris les services informatiques.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

Le président. Nous reprenons notre ordre du jour avec le troisième débat sur le projet de délibération PRD-290.

5. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 10 mars 2021 de MM. et M^{mes} Timothée Fontolliet, Pascal Holenweg, Louise Trottet, Oriana Brücker, Alain de Kalbermatten, Brigitte Studer et Daniel Sormanni: «Retrait des propositions obsolètes» (PRD-290 A)¹.

Troisième débat

Mis aux voix, l'article unique de la délibération amendée est accepté par 65 oui contre 4 non.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – Le règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève du 16 avril 2011 est modifié comme suit:

Chapitre 3 Compétences consultatives

Art. 95ter (nouveau) Objets déposés depuis plus de 5 ans

Une fois par année de législature, les propositions déposées depuis plus de cinq ans sont soumises au débat.

Le troisième débat ayant eu lieu, la délibération devient définitive.

Le président. Nous passons à la catégorie des rapports traités sans débat.

¹ Rapport, 3282.

6. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 3 octobre 2018 de M^{mes} et MM. Michèle Roulet, Nicolas Ramseier, Patricia Richard, Hélène Ecuyer, Ariane Arlotti, Pierre Scherb, Rémy Burri, Anne Carron, Albane Schlechten, Daniel Sormanni, Uzma Khamis Vannini, Georges Martinoli et Renate Cornu: «Un parcours urbain pour notre passé» (M-1372 A)¹.

Rapport de M. Pascal Altenbach.

Cette motion a été renvoyée par le Conseil municipal le 17 octobre 2018 à la commission des arts et de la culture (CARTS). La commission l'a traitée sous la présidence de M^{me} Michèle Roulet lors de ses séances des 12 novembre 2018, 7 janvier, 11 février, 11 mars, 18 mars, 8 avril et 6 mai 2019.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la ville de Genève a un riche passé insuffisamment mis en valeur;
- que s'approprier son histoire est important pour inspirer les choix politiques et culturels d'aujourd'hui;
- qu'il est nécessaire de transmettre aux jeunes générations l'histoire de leur ville;
- que ce parcours didactique peut être une carte précieuse pour le tourisme;
- que ce travail d'histoire représente un investissement durable en termes d'intégration culturelle et d'accueil pour notre ville en dévoilant à la fois ses particularités historiques et ses liens avec une histoire européenne et mondiale;
- qu'un tel parcours donnerait un aperçu du passé de notre ville, de ses coutumes et métiers anciens d'une manière séduisante et embellirait notre ville;
- que ce parcours urbain pourrait donner lieu à un parcours numérisé qui permettrait une visite interactive de notre patrimoine culturel;
- que ce projet culturel pourrait inclure la motion M-1250 qui demande de signifier de manière factuelle l'histoire du CANCEL de Genève, ainsi que d'autres motions qui plaident pour un travail de mémoire;
- qu'une ville internationale comme Genève a un potentiel d'attractivité qu'elle doit mieux exploiter,

¹ «Mémorial 176^e année»: Développée, 3243.

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- entreprendre les démarches nécessaires avec le Service des archives de la Ville ou avec des associations comme l'Association pour l'étude de l'histoire régionale (AEHR) Genève, pour lancer un projet d'étude avec un inventaire des lieux emblématiques qui pourraient être choisis et les textes (en français et anglais) qui pourraient accompagner les photos ou illustrations;
- estimer le prix d'un tel projet en étudiant les possibilités de partenariats publics/privés.

Séance du 12 novembre 2018

Audition de M^{me} Michèle Rouillet, coauteure de la motion

M^{me} Michèle Rouillet explique qu'elle avait été séduite par une exposition publique découverte lors d'une promenade dans un petit village valaisan, un itinéraire conçu à l'aide de panneaux illustrés par des photos à côté desquels il y avait des explications. Plusieurs aspects de la vie passée du village devenaient ainsi compréhensibles: comment on séchait les plantes ou encore certains aspects de l'agriculture. L'idée lui était alors venue de faire un parcours urbain sur notre passé à Genève avec ses bâtiments extraordinaires, en posant des panneaux fixes dans des lieux emblématiques.

Les œuvres ou bâtiments suivants pourraient par exemple être mis en évidence:

- une œuvre de Corot, un magnifique dessin dont le sujet est le quai des Pâquis. Une reproduction pourrait illustrer le passé de ce quartier avec des explications;
- le Palais de justice, qui a été un couvent dédié à sainte Claire, abritant des Clarisses, construit en 1474 à l'initiative de la pieuse duchesse Yolande, régente de Savoie et sœur du roi de France, Louis XI. A la Réforme, il a été saccagé et il s'en est fallu de peu que les sœurs ne soient lynchées par la foule. De 1532 à 1712, il devient l'Hôpital général et héberge aussi bien des malades que des personnes nécessiteuses;
- la Société de lecture. Dans son bâtiment, l'ambassadeur que Louis XIV avait imposé invitait le duc de Jussy pour y célébrer la messe et narguer la Genève protestante;
- le Jardin anglais. Il pourrait être valorisé par un panneau montrant le premier Jet d'eau. Au début, il n'était qu'une valve pour faire échapper la pression de la vapeur des SIG. Les Genevois aimaient alors se promener le dimanche matin pour le découvrir;
- l'Hôtel Métropole, qui abritait la Croix-Rouge pendant la guerre;
- le Cancel, premier quartier juif fermé de Genève créé en 1428.

Notre ville est très riche de lieux importants aussi bien d'un point de vue architectural qu'historique. On pourrait les mettre en avant par des panneaux en deux langues, français et anglais, avec des photos et des reproductions de tableaux. Un logo qui permettrait d'accéder à des parcours urbains numérisés pourrait aussi être ajouté. Il serait ainsi possible d'avoir accès à des informations plus complètes par le biais d'un téléphone ou d'un autre système.

Pour la valorisation de son histoire, il serait possible de penser à des partenariats publics ou privés, en s'associant par exemple au Service des archives de la Ville, ou l'Association pour l'étude de l'histoire régionale.

Questions des commissaires

Un commissaire souhaite savoir si le téléphone pourrait être utilisé moyennant une application, comment avait été présentée l'exposition en Valais et ce que la motionnaire s'était imaginé pour Genève.

M^{me} Roulet explique que le parcours en Valais n'avait pas été numérisé. Il y avait eu des tableaux métalliques, traités pour résister à la pluie. Il y avait encore un moulin dans le village qu'elle avait visité, et il y était par exemple expliqué qu'il y en avait eu environ soixante dans la vallée en 1750. A Genève, on pourrait montrer les anciens lavoirs du pont de la Machine, mais d'une manière un peu plus sophistiquée.

Un commissaire, ancien professeur d'histoire, est enchanté par la motion. Il a découvert personnellement une application intéressante à Paris, reliée à un système GPS. Il a ainsi pu apprécier l'environnement urbain à certaines époques, ce qui lui a rendu possible la comparaison entre présent et passé. Il souhaite savoir s'il est judicieux de mélanger architecte et histoire et s'il n'était pas mieux d'envisager deux projets, un dédié à l'histoire et l'autre à l'architecture.

M^{me} Roulet ne voit pas cette dichotomie, mais craint plutôt une dilution d'énergie en poursuivant deux projets. Elle pense par exemple au bâtiment de la famille Favre et à sa vie de famille patricienne avec sa «transhumance» d'une saison à l'autre en gagnant ses lieux de villégiature. Il faut être ambitieux, en y intégrant aussi Genève Tourisme. Elle pense aussi à un petit fascicule papier.

Une commissaire ne souhaite pas seulement se concentrer sur les familles patriciennes, mais aussi sur les migrations populaires, plus importantes. Elle soutient le concours d'historiens pour faire un choix. On ne peut pas mettre des plaques partout car la ville deviendrait vite illisible. Les photos vieillissent mal et posent des problèmes d'entretien, raison pour laquelle elle donne la préférence à une application.

M^{me} Rouillet précise qu'il ne s'agissait que de donner des pistes et plusieurs idées.

Un commissaire souhaite savoir si des démarches avaient été faites auprès de la Fondation pour le tourisme. Il affirme que la promotion de la culture ne figurait qu'en onzième position de leurs priorités. Il propose de les auditionner.

Un commissaire se souvient de la *Revue du vieux Genève* et de *Genava*, la revue du Musée d'art et d'histoire de Genève. Il mentionne des parcours instaurés lors du 450^e anniversaire de la Réforme qui avaient retracé l'histoire de Genève. L'intérêt de la motion serait de rassembler toutes les compétences et de les ouvrir sur d'autres formats.

M^{me} Rouillet confirme que beaucoup se fait déjà. L'idée est cependant celle d'une promenade ouverte au public et d'une vulgarisation.

Séance du 7 janvier 2019

Audition de M. Sami Kanaan, maire, en charge du département de la culture et du sport, accompagné de M^{me} Véronique Lombard, responsable de l'unité Publics et programmation culturelle à la Direction du département de la culture et du sport

A son arrivée à la tête du département de la culture et du sport, M. Kanaan a été frappé par le manque d'itinéraires géographiques et thématiques. Il a donc imaginé des sentiers culturels destinés aux Genevois et aux visiteurs. Il s'agit de dépliants avec des cartes et des textes. Le papier reste ainsi utile à l'ère du numérique et des applications.

M^{me} Lombard présente les sentiers culturels. A cette fin, elle a amené un exemplaire de chaque sentier (à présent, ils sont aussi téléchargeables sur <https://www.geneve.ch/fr/faire-geneve/promenades/sentiers-culturels>). L'idée de cheminer d'un musée à l'autre a germé en 2013, d'autant plus que nous avons la chance d'avoir des musées regroupés par quartier. La mission des sentiers culturels est de rendre visible et de valoriser le patrimoine culturel genevois, en créant des opportunités de rencontre et en proposant des animations originales avec des supports pratiques, par exemple des podcasts pour écouter les présentations en marchant. Disponibles en français et en anglais, les sentiers culturels s'adressent aux adultes, mais il y en a aussi pour les enfants.

Questions des commissaires

Une commissaire souhaite savoir pourquoi ces sentiers ne sont pas mieux connus. Elle soutient que la motion demeure intéressante, car elle a une vocation plus visuelle.

M. Kanaan constate qu'une communication a été faite pour chaque édition, mais que tout le monde n'est pas encore au courant de l'existence des sentiers culturels.

Une commissaire pose la question du choix des thèmes et notamment ce qui est fait sur le thème de la femme. Elle souhaite avoir plus de précisions quant aux applications et à leur constitution.

M. Kanaan répond qu'il y a un vaste choix de sujets et de personnages célèbres qui ont vécu à Genève.

M^{me} Lombard précise que l'on peut charger de multiples informations sur les applications; il s'agit de boîtes à outils permettant une grande richesse. Un sentier sur le thème des femmes célèbres est imaginable même si l'idée était plutôt de valoriser le patrimoine municipal.

M. Kanaan explique que le retour est positif, mais qu'il ne peut pas encore le quantifier. Il souhaite renouer le dialogue avec l'Office du tourisme et son nouveau directeur.

Une commissaire s'interroge si Genève Tourisme ne devrait pas contribuer financièrement à ces nouveaux projets.

M. Kanaan répond que la dimension culturelle de Genève ne faisait pas partie des arguments de Genève Tourisme. La Ville de Genève fait cependant beaucoup pour sa valorisation et il y a une discussion à avoir.

Un commissaire est surpris que la dimension historique ne soit pas traitée.

M. Kanaan répond qu'ils ont commencé par des choix géographiques.

La présidente et auteure de la motion constate que les sentiers culturels sont une sorte d'expositions temporaires pas assez connues. La motion, quant à elle, avait une dimension pérenne, avec des panneaux qui s'imposent immédiatement. Il s'agit de créer un parcours de notre passé, une manière de le visualiser et le mettre en lien avec le présent. L'idée est de surprendre le badaud, le promeneur.

M. Kanaan attire l'attention sur le projet numérique du relief Magnin présenté à la Maison Tavel. Il suggère de travailler avec le Service d'urbanisme, tout en mettant l'accent sur les choix à faire.

M^{me} Lombard ajoute qu'à Genève, il est quasiment impossible de marquer un bâtiment du patrimoine. Quant à savoir qui délivre les autorisations, elle explique qu'il s'agit de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS).

M. Kanaan précise et conclut que c'est le Canton qui donne les autorisations.

Séance du 11 février 2019

Audition de M. Bernard Lescaze, historien et spécialiste de l'histoire de Genève

La présidente indique qu'elle a elle-même rédigé cette motion, que M. Sami Kanaan et M^{me} Véronique Lombard, responsable de l'unité Publics et programmation culturelle à la Direction du département de la culture et du sport ont été auditionnés. Le magistrat avait évoqué les sentiers culturels qui sont selon la présidente une démarche complémentaire.

M. Lescaze indique que la motion lui paraît extrêmement intéressante et tout à fait faisable. Des expériences similaires existent dans la Ville de Paris où, devant certains monuments, sont installés des piliers de laiton ou de bronze qui contiennent une petite inscription. Il estime possible d'apposer des explications sur plusieurs bâtiments en Ville de Genève. De grands panneaux en plastique sur lesquels un texte est inscrit n'encombrent pas les trottoirs. Au niveau des considérants, en tant qu'historien, il les trouve justes, au niveau du deuxième considérant, il précise que l'histoire, source de vie, ne peut pas servir le présent ou le futur, car elle ne se répète jamais de la même manière. Les considérants visent à faire connaître l'histoire et le passé genevois. Le huitième considérant incorpore la M-1250 ainsi que d'autres motions. M. Lescaze pense qu'il faudra qu'un ou deux objectifs précis soient fixés. La motion contient un objectif, faire connaître aux visiteurs des éléments du passé.

Dans le cas où l'idée d'installer des panneaux serait acceptée, il faudrait pouvoir scanner les informations qu'ils contiennent au moyen d'un téléphone portable comme on peut le faire au Grand Théâtre pour les affiches de manière à avoir non pas un parcours défini mais, pour chaque monument extérieur ou plaque épigraphique, une série de renseignements en différentes couches comme par exemple le cadastre genevois (celui actuel, celui reconstitué en 1900, celui de 1850, etc.) et ainsi on peut suivre la progression du bâti à Genève à travers deux siècles. Pour la motion M-1372, on pourrait imaginer sur chaque monument, une première couche avec une description et l'histoire utile à un touriste (elle serait aussi traduite en anglais). La deuxième couche découvrirait davantage sur l'histoire du monument pour approfondir les connaissances de chacun.

M. Lescaze prend exemple de la chapelle Saint-Léger qui était un petit hôpital médiéval: ainsi, on aurait en premier lieu de brèves informations «chapelle Saint-Léger, hôpital médiéval», suivies d'une ou deux lignes d'explications. Puis en deuxième lieu une explication plus détaillée sur l'hôpital médiéval (destiné plutôt aux personnes âgées ou aux personnes malades).

Au sujet du parcours évoqué par la motion M-1372, M. Lescaze pense qu'il ne faudrait pas s'agir d'un parcours-itinéraire comme celui de la Banque cantonale dans le cadre du bicentenaire de celle-ci où étaient répertoriés la dizaine d'anciens sites de ladite Banque. Avec le téléphone portable, on pouvait

charger l'application et accéder aux informations relatives à ces lieux. En revanche, aucune information ne figurait sur les bâtiments concernés. Pour la motion M-1372, M. Lescaze pense qu'il devrait être possible de charger une application pour avoir accès à tous les lieux répertoriés. Mais l'office du tourisme ne devrait pas être chargé de la rédaction des explications car il n'a ni le personnel ni les compétences historiques, littéraires et iconographiques requises. A propos de la première invite: entreprendre les démarches nécessaires avec le Service des archives de la Ville ou avec des associations comme l'Association pour l'étude de l'histoire régionale (AEHR) de Genève, pour lancer un projet d'étude avec un inventaire des lieux emblématiques qui pourraient être choisis et les textes (en français et anglais) qui pourraient accompagner ces photos ou illustration, M. Lescaze qui est membre de cette association et de son comité dit qu'elle serait disposée à collaborer avec la Ville si un tel mandat lui était confié. La Ville bien plus que le Canton dispose du software, soit la matière première (images, textes historiques, etc.). A l'inverse du Service des archives de la Ville qui dispose de nombreux documents mais bruts et non élaborés. La Bibliothèque de Genève possède en principe tous les documents concernant Genève et elle supervise également le centre iconographique où sont conservés nombre de documents (photographies, affiches, gravures, etc.) pouvant illustrer les lieux emblématiques retenus. Le software est donc déjà disponible, il n'y a pas besoin de trouver des personnes pour refaire le travail, d'où une économie substantielle.

Pour le hardware et l'aspect financier du projet, M. Lescaze évoque l'exemple de la Banque cantonale en citant une célèbre phrase de M^{me} Burnand: «A la Ville, c'est toujours 20% plus cher qu'ailleurs!» M. Lescaze pense qu'il n'est pas indispensable de traduire en anglais l'ensemble des informations mais seulement pour les informations basiques.

M. Lescaze pense qu'il faudrait développer le projet au-delà de quelques plaques apposées sur des lieux représentatifs de l'histoire de Genève. Les panneaux installés sur certains immeubles de la Vieille-Ville ne retiennent que peu l'attention des passants. Par exemple, les notices relatives à l'écrivain argentin Borgès, à Jean Canal ou Horace Bénédicte de Saussure mériteraient d'être plus développées. Pour la mise en œuvre de la motion M-1372, le scannage de l'entier des informations offrirait une meilleure connaissance des lieux inventoriés.

M. Lescaze se réfère aux guides formés naguère à l'Université pour le programme «Patrimoine et tourisme» et rappelle que des informations véridiques leur étaient enseignées. Puis l'office du tourisme a préféré former ses propres guides avec des connaissances linguistiques variées et qui semblaient mieux connaître les commerces de la ville que le passé historique de Genève. Il note que la mise à disposition d'informations telle que le préconise la motion M-1372 permettrait d'éviter nombre d'erreurs ou sottises.

Pour que les Genevois et les touristes puissent choisir les lieux qu'ils souhaitent découvrir, on ne devrait pas les obliger à suivre un parcours avec des stations qui se suivent. Ils seraient plus libres de découvrir ainsi les panneaux signalant les lieux symboliques et charger les renseignements pertinents sur leur téléphone portable. Le projet ne doit pas être trop ambitieux dans un premier temps et se concentrer sur la Vieille-Ville ainsi que quelques monuments des Rues-Basses et de Saint-Gervais.

M. Lescaze suggère d'auditionner plusieurs personnes: M. Frédéric Sardet, nouveau directeur de la Bibliothèque de Genève, qui a beaucoup d'intérêt pour l'informatique, a beaucoup de connaissances de Genève et des ressources de la bibliothèque qu'il dirige; il est également membre de l'Association pour l'étude de l'histoire régionale de Genève. Autre personne intéressante, M. Mathias Baitan, gestionnaire de projet à la BCGE, pour sa connaissance du hardware.

Une commissaire demande à M. Lescaze s'il a connaissance de l'existence de strates remarquables qu'il serait opportun de signaler aux touristes et aux Genevois et par ailleurs quelles seraient ses recommandations pour d'autres bâtiments ou monuments.

M. Lescaze dit qu'il faut s'ancrer sur des monuments extérieurs et éventuellement intérieurs. Pour remonter à l'Antiquité ou au haut Moyen Age, il existe notamment le site à la promenade de Saint-Antoine pour la période romaine, et celui de la Cathédrale qui montre l'importance qu'avait Genève du VI^e au VIII^e siècle. M. Lescaze dit que Genève est aussi important au regard des idées et les illustrer lors d'un parcours est difficile: celles de la Réforme et la formation des pasteurs qui ont exercé dans de nombreux pays, celles de Rousseau amenant en partie la démocratie. Le parcours doit aussi s'accrocher à des éléments concrets et ne peut remplacer des monographies sur l'histoire de Genève et de ses idées. «L'esprit de Genève» est, même pour les Genevois, difficile à définir et à expliquer exactement.

Un commissaire pense que l'office du tourisme est un instrument qui peut être utile. Une commissaire rappelle qu'une motion demandait à l'office du tourisme de s'occuper de culture. Le comité avait voté pour l'intégration de la culture et ce vote avait été perdu. L'office du tourisme est effectivement plus intéressé par les affaires que par la culture et les guides sont formatés. Seul a pu être obtenu un onglet «Musées» dans lequel s'insère également le Grand Théâtre. L'office du tourisme n'intègre ni la culture ni les concerts. La commissaire propose de recevoir la nouvelle présidente M^{me} Sophie Dubuis.

M. Lescaze dit qu'il faut s'abstenir de travailler avec l'office du tourisme car le but de ce dernier n'est pas de promouvoir la culture. En revanche il pense que plusieurs hôtels ont une valeur historique et pourraient ainsi faire partie du projet (l'Hôtel des Bergues, un ancien palace près de Sécheron qui est

détruit actuellement mais dont il reste les écuries, l'hôtel Beau-Rivage et l'hôtel Métropole.

La présidente apprécie que la motion M-1372 ne soit pas considérée comme un projet d'itinéraire ou de sentier comme beaucoup mais bien comme un moyen de s'informer pour les personnes qui déambulent dans les rues. Elle demande si la concrétisation de la M-1372 pourrait être entravée par la CMNS et s'il n'y aurait donc pas lieu de l'auditionner ainsi que le directeur de la bibliothèque, M. Baitan.

M. Lescaze pense que le but de la CARTS est de valoriser le patrimoine bâti genevois et qu'elle devrait accepter l'idée de la motion. Il se pourrait qu'il y ait des réticences quant au mobilier urbain qui pourrait être utilisé pour la réalisation de la motion M-1372. Toutefois, les panneaux transparents discrets et réversibles ne devraient pas porter préjudice au patrimoine genevois. Sur la question d'auditionner la CMNS, M. Lescaze rappelle qu'elle se prononce généralement au cas par cas, il faudrait donc lui présenter des exemples concrets, par exemple l'installation d'un panneau au Palais de justice.

La présidente au regard de la liste des lieux les plus emblématiques demande si, après l'audition du directeur de la Bibliothèque de Genève, il serait opportun d'établir la liste en collaboration avec l'Association pour l'étude de l'histoire régionale. M. Lescaze rétorque que des historiens sont membres de cette dernière, portent un intérêt pour la motion M-1372 qu'ils considèrent comme une excellente idée et qu'ils y collaboreront volontiers.

Un commissaire demande si le projet de cette motion doit être le plus proche possible du concret pour aider le Conseil administratif et s'il faudrait l'amender.

M. Lescaze suggère que le rapport qui sera rédigé pourrait montrer que le projet est presque abouti, que la matière – la première couche – est disponible, que la liste des bâtiments retenus est élaborée et que la CARTS a approfondi la recherche en contactant la Bibliothèque de Genève, les Archives de la Ville, le Centre d'iconographie genevoise. Il précise que ce projet ne devrait pas générer de coûts importants, notamment le hardware, car la majorité des personnes disposent d'un téléphone portable et il rappelle que ce type de projets a été développé dans d'autres villes et que des solutions techniques existent. Il évoque la possibilité que l'application renvoie à des livres numérisés qui appartiennent au domaine public, par exemple sur des thèmes comme la Réforme, puis il conseille de retenir, comme monuments emblématiques, principalement les lieux consensuels.

La CARTS vote l'audition du directeur de la Bibliothèque de Genève et approuve à l'unanimité l'audition du nouveau directeur de la Bibliothèque de Genève.

La présidente, selon la suggestion de M. Lescaze, soumet au vote l'audition de M. Baitan afin d'indiquer au magistrat que la motion M-1372 est relativement

réalisable. M. Lescaze a précisé que M. Baïtan n'a aucun intérêt financier dans quelque entreprise réalisant des projets comme celui dont il est question. Elle dit que les deux auditions permettront de donner au Conseil administratif une motion prête à être concrétisée.

Un commissaire pense que la CARTS ne doit pas entrer dans l'opérationnel. Il précise que M. Baïtan travaille dans une banque et qu'on peut s'interroger sur le bien-fondé de son audition en ce qui concerne l'évolution de domaines techniques; son audition dépasserait le cadre des travaux de la commission.

La présidente rétorque qu'il faut auditionner M. Baïtan puisque la BCGE a commémoré son bicentenaire et que M. Baïtan avait alors travaillé sur ce projet et que cela donnerait au Conseil administratif des clés et des pistes sur les manières de scannage.

La CARTS vote et refuse l'audition de M. Baïtan à la majorité sauf une voix d'un commissaire.

Un commissaire est d'avis qu'il faudrait tout de même que l'Office du tourisme joue un rôle dans la réalisation de projets au niveau culturel.

La présidente pense qu'il est tout à fait envisageable d'imaginer d'auditionner l'Office du tourisme suite à l'audition du directeur de la Bibliothèque de Genève.

Un commissaire précise que l'Office du tourisme a changé de présidence et que l'idée d'auditionner l'Office du tourisme est à retenir.

Séance du 11 mars 2019

Audition de M. Frédéric Sardet, directeur de la Bibliothèque de Genève, accompagné de M. Sami Kanaan, maire de la Ville, et de M^{me} Carine Bachmann Cheterian, directrice du département de la culture et du sport

M. Sardet est auditionné en raison de ses qualités, compétences, intérêt pour l'informatique, grandes connaissances de Genève et des sources de la bibliothèque et en tant que membre de l'Association pour l'étude de l'histoire régionale de Genève.

La présidente indique que la motion M-1372 plaide pour l'établissement d'un parcours urbain, terme de «parcours» qui doit être nuancé car il ne s'agit pas d'un itinéraire préétabli mais pour les Genevois et touristes de découvrir la ville et ses monuments ou espaces emblématiques en téléchargeant sur un téléphone portable et ainsi d'avoir accès à des connaissances par couche.

M. Kanaan indique que M. Sardet est directeur de la Bibliothèque de Genève depuis le 1^{er} février 2019, qu'il vient de Lausanne et que ses expériences

professionnelles seront très précieuses, dans ce cadre, pour Genève et il précise son parcours académique, scientifique et professionnel. M^{me} Bachmann est présente et répondra aux questions car elle a assuré la direction par intérim de la BGE pendant une année suite au départ de l'ancien directeur.

M. Sardet prend la parole et dit qu'il connaît M. Lescaze depuis qu'il a 20 ans lui-même. Venu à Genève pour son master en 1983, M. Sardet a travaillé sur l'histoire de Genève. Il a poursuivi ses travaux dans le cadre d'un diplôme. Il a aussi entrepris une formation à Genève en science économique, l'économétrie, intéressé davantage par l'histoire que par le domaine bancaire ou celui des assurances. M. Sardet a continué à faire de l'histoire économique pendant une dizaine d'années, dans le département dirigé par M. Paul Bairoch. M. Sardet y a mené des projets informatiques, projets précurseurs, puisqu'il s'agissait d'une première utilisation de la micro-informatique dans le domaine de la recherche. Cette expérience était une première exploration des données en histoire, qui renvoie à la transformation que l'on vit aujourd'hui avec la valeur de la donnée structurée pour tout le monde et, également, pour le patrimoine.

M. Sardet a été associé au milieu des historiens de Genève regroupés dans une association toujours active, en 1996, il a travaillé comme archiviste à la Ville de Lausanne puis à partir de 2009 comme responsable d'un service résultant d'une fusion des archives, des bibliothèques municipales et d'un centre patrimonial de bande dessinée. En 2014 il a mis en place une politique du livre qui a constitué une sorte d'ombrelle de ce vaste service fusionné. M. Sardet estime que la taille de son service à Lausanne et celle de la BCGE sont plus ou moins équivalentes.

M. Sardet se présente comme un chercheur. Ses précédentes recherches lui ont permis de découvrir les fonds conservés à la Bibliothèque de Genève.

La présidente indique que la motion M-1372, d'après M. Lescaze, serait tout à fait réalisable. Celle-ci, rédigée par elle-même, lui a été inspirée par un petit village de la vallée de Bagnes, où de nombreux panneaux métalliques indiquaient les granges et autres lieux de la vie rurale de l'époque, avec des photos, des explications. Elle a trouvé cette présentation extraordinaire et a regretté que Genève ne dispose pas de ce type de présentations. D'autres villes ont réalisé de tels projets. Pour Paris, M. Lescaze décrivait des piliers en forme d'horodateurs avec des informations. M. Lescaze estime qu'il est tout à fait envisageable de créer des panneaux à Genève et considère que l'installation de tels panneaux ne devrait pas poser de problème, même pour la CMNS. Apposer des panneaux sur les bâtiments encombrerait moins les trottoirs. Selon M. Lescaze, la matière première – la première couche – existe déjà, et la présidente est d'avis qu'il serait intéressant d'entendre M. Sardet sur cette question puisqu'il connaît bien les fonds. La présidente rappelle que l'idée est que ces panneaux ne donnent que des descriptions succinctes, en français et en anglais, pouvant intéresser les Genevois comme les touristes. Mais ces panneaux

donneraient également la possibilité de charger une application offrant l'accès à des couches beaucoup plus importantes, qui permettraient d'aller plus en profondeur sur un sujet. M. Lescaze citait l'exemple de la chapelle Saint-Léger, qui était un hôpital au Moyen Âge et dont le panneau pourrait offrir des informations sur le système des hôpitaux à cette période. D'après M. Lescaze, ce matériel existe déjà, et sa mise en valeur devrait être aisée. La présidente demande à M. Sardet son avis à ce sujet, puisqu'il connaît bien les fonds de Genève.

M. Kanaan souligne que M. Sardet a un regard neuf qu'il peut poser sur Genève. Il pense qu'un gros progrès doit être fait à Genève pour connecter les différents formats d'informations. Des panneaux existants ont été modernisés au niveau de l'esthétique et de la présentation de l'information, notamment dans la Vieille-Ville et le long des quais, avec à la fois des indications pratiques et des informations sur le site. Ces panneaux ne sont pas toujours connectés à une version informatique. De manière générale, en Ville de Genève, la mise en ligne, notamment dans l'optique d'avoir accès à des informations plus complètes, n'en est qu'à ses débuts. En principe, les sentiers culturels permettent cette connexion, et, à chaque étape, il est possible de s'arrêter et d'avoir accès à des informations. Ces sentiers sont en principe géographiques. Les quartiers concernés sont les Nations, les Tranchées, la Vieille-Ville, les plaques, fixées sur les immeubles, à la mémoire d'une personnalité. Ces plaques sont nombreuses en Ville, car il y a beaucoup de personnalités à Genève. Elles ne sont pas encore informatisées, et il serait intéressant d'effectuer ce travail pour rendre accessibles ces informations.

M. Sardet aborde tout d'abord la référence à la campagne. A Lausanne, M. Sardet a défini, avec un club sportif, un parcours en ville autour des valeurs éthiques de l'olympisme à la demande de la présidente qui avait vu en Valais un parcours en montagne avec des jalons culturels. Un parcours a donc été créé à Lausanne, avec un plan, des bornes, des points d'arrêt. Il raconte l'histoire de l'olympisme à Lausanne. M. Sardet estime qu'il est souvent difficile de capter l'attention et l'intérêt du public pour ce genre d'exercice. Selon lui, il convient de ne pas avoir des ambitions folles sur ces repères. Il se rend souvent à Paris, où de tels repères existent, et n'a pas le sentiment que les gens sont très consommateurs de ces panneaux. M. Sardet est d'avis qu'il faut donc bien cibler les marquages que l'on souhaite faire dans l'espace public. Obtenir l'adhésion du public n'est pas simple. Il faut également mesurer l'impact du coût du projet.

M. Sardet conçoit que l'envie de faire découvrir Genève passe effectivement aujourd'hui par des relais numériques qui permettent d'avoir une présentation beaucoup plus souple, plus intemporelle, qui ne soit pas liée à une rencontre fortuite que l'on oublie souvent. Il dit qu'il est très intéressant de découvrir que la chapelle Saint-Léger était un hôpital, mais cela n'est pas si évident à imaginer. Il est d'avis qu'il faut travailler sur des outils comme Google Maps, de manière que les lieux symboliques apparaissent et soient identifiés, par exemple lors de la

recherche d'un restaurant. Des outils numériques doivent donner envie de découvrir des lieux historiques, grâce entre autres à des photos. Ces outils doivent prévoir des emboîtements vers d'autres sources d'informations, pour valoriser les bâtiments historiques.

Les projets doivent être mesurés et clairement identifiés.

M. Sardet cite l'entreprise ClicMuse et invite les commissaires à consulter son site, dont une application ludique, avec des jeux, des quiz, des interrogations sur la connaissance culturelle, les monuments, les musées. M. Sardet trouve que c'est un exemple intéressant de lien, par une médiation numérique, entre les institutions culturelles et les lieux ou les objets qu'elles souhaitent faire découvrir. Sans faire la même chose, il est possible de s'en inspirer. A Genève, il y a des chercheurs et des start-up qui peuvent aider à établir un projet. Mais il est important de bien définir le projet d'un parcours en ville.

Quant à la question des connaissances historiques, M. Sardet partage l'avis de M. Lescaze. Il considère que le matériau existe. Toutefois, il est peu brut ou alors très académique et ce projet serait voué à l'échec s'il proposait ces textes tels quels au public. Selon M. Sardet, un gros travail éditorial est indispensable pour faire des choix, pour retravailler les textes, pour lier un texte à une image ou à un son. Il s'agit d'une question de moyens mais il faut aussi se donner un périmètre d'objectifs clairs (lieux, personnalités, interconnexion entre les institutions culturelles et la promenade, etc.). Pour la réussite d'un tel projet, ces questions doivent être réglées, car elles déterminent fondamentalement les modalités d'implémentation et le mode de pérennisation.

Il estime qu'il faut définir si le projet est unique ou s'il va évoluer et couvrir un espace urbain toujours plus large. De même, il est essentiel de décider si le projet est pérenne ou ponctuel. La question des visites guidées, avec une médiation numérique qui s'y emboîte, doit également se poser. M. Sardet estime que les visites guidées gardent une grande vitalité, comme l'exemple de Lausanne le montre. Pierre Corajoud y organise des balades en ville. Il faut découvrir Lausanne en se promenant dans les sentiers un peu méconnus. Ces promenades comptent 40 à 50 participants qui marchent derrière lui.

Beaucoup d'axes sont possibles, au-delà du marquage au sol ou sur une borne. Ainsi, à Paris, des bornes de réalité virtuelle Timescope ont été installées. C'est très intéressant d'un point de vue innovant: on regarde dans le passé au moyen de jumelles. Par exemple, on se plonge dans la place de Grève telle qu'elle était au XVII^e siècle. M. Sarde constate qu'aujourd'hui de multiples formes sont proposées et confirme que le projet de la motion M-1372 peut s'appuyer sur sa connaissance des outils et sur sa connaissance acquise sur le territoire. Par contre, il faut bien déterminer l'ampleur du projet, si c'est un projet pérenne ou s'il doit être conçu pour une saison.

M. Sardet pense qu'un tel projet vieillit. Les connaissances bougent. La réflexion évolue. Par exemple, le lien fait, dans la motion, avec le Cancel a très récemment trouvé un écho dans la presse. Ces questions suscitent aujourd'hui des réactions citoyennes. Il y a certainement d'autres éléments auxquels on ne pense pas mais qui, demain, susciteront ce même genre d'intérêt. Au contraire, des éléments que l'on a mémorisés aujourd'hui perdront de leur actualité. Et l'on ne saura plus quoi faire des panneaux posés là. M. Sardet est d'avis qu'il faut être très prudent quand on touche l'espace urbain, pour savoir comment on veut pouvoir poser, retirer, déployer, agrandir, recomposer... c'est beaucoup plus simple au niveau numérique.

M. Sardet est conscient que les questions qu'il soulève ne répondent peut-être que moyennement à ce qui est souhaité. Les connaissances, le matériel iconographique, les outils sont là. Les moyens technologiques permettent aujourd'hui de faire des liens évidents. L'implémentation spatiale dépasse M. Sardet en termes de compétence. Dans le passé, il a constaté des problèmes d'entretien, de tags. Pour les sentiers sportifs, des bornes ont été très endommagées. Les dégradations entraînaient une perte en lisibilité. Ce matériel doit être entretenu et nettoyé, tous ces éléments d'une chaîne collective doivent être pris en compte.

M. Kanaan précise qu'en avril 2019, les promenades immersives dans la version numérique du Relief Magnin seront dévoilées. Ce relief de la Genève de 1850, qui se trouve à la Maison Tavel, est exceptionnel nous dit-il. Il s'agit de l'une des plus belles maquettes d'Europe pour un centre-ville. La maquette est numérisée depuis un certain temps, mais c'est une numérisation statique. Des promenades immersives seront donc proposées avec des interactions pour avoir des informations sur la Genève de l'époque comparée à la Genève d'aujourd'hui. M. le maire trouve qu'il s'agit d'un très bon projet. Comme l'a relevé M. Sardet, prévoir un parcours historique est simple, mais sa réalisation technologique n'est pas bon marché, si on veut de la qualité.

M. Kanaan pense que les applications vieillissent vite, c'est un des grands défis du numérique et il y a une forte concurrence sur le marché privé. Les applications de recherches et les navigateurs doivent être mis à jour. La Fondation Artanim gère le projet, grâce au mécénat. M. Kanaan estime que c'est un bon exemple des enjeux qu'il défend: la numérisation doit aussi permettre de rendre accessible un patrimoine, qui, sans cette numérisation, resterait plus difficile à découvrir. Dans l'histoire de Genève, il est très intéressant dit-il de faire le lien entre le passé et le présent. C'est aussi un enjeu de relier une Genève qui change, notamment au niveau de sa population, à son passé, grâce à une immersion. Ce n'est pas une démarche passéiste, dit-il, mais le souhait de montrer l'évolution de Genève. Il informe les membres de la commission qu'ils recevront une invitation, en tant que conseillers municipaux, pour l'événement de la mi-avril 2019.

Un commissaire remercie pour les informations données qui manquaient à la commission et qui éviteront de proposer ce qui existe déjà. Certains commissaires ignoraient l'existence des sentiers culturels. Des brochures présentent ces parcours en détail. De nombreuses initiatives de la Ville ou même du Département de l'instruction publique ou d'associations correspondent, peut-être en partie, déjà aux propositions de la motion. Ce même commissaire demande que soit fournie la liste la plus exhaustive possible de ce qui existe dans ce domaine, de manière que la CARTS puisse se prononcer sur ce qui reste à faire, sans refaire deux fois la même chose.

M. Kanaan rappelle que M^{me} Lombard coordonne les sentiers culturels; l'aspect culturel dépend de son département, mais l'aspect signalétique urbaine est interdépartemental et relève en 2019 du département de M. Pagani. Cependant une présentation synthétique peut être faite à la commission. La signalétique urbaine a fait l'objet de nombre de réflexions et de mises à jour et il ne pense pas qu'elle soit numérisée, ce qui pourrait éventuellement être fait. Le troisième volet, le plus compliqué, concerne les plaques apposées sur les immeubles, car il s'agit parfois de propriétés privées. Pour les immeubles publics, des négociations ont lieu et il y a la question de la protection du patrimoine, notamment en Vieille-Ville. La CMNS est très chatouilleuse sur cette question.

M. Kanaan aborde un quatrième aspect qui figure dans la réponse du Conseil administratif à une motion du Conseil municipal qui demande que, pour certaines rues, une deuxième plaque rappelle l'ancien nom. Il estime que la pose d'une deuxième plaque ne pose pas de problème mais précise que certains collectionneurs dérobent ces plaques.

Pour la liste des réalisations existantes, un commissaire ajoute aux sentiers culturels les visites virtuelles, comme Genève 1850.

M. Kanaan précise que les sentiers culturels sont toujours à la fois papier et numérique. Le premier sentier culturel, créé il y a cinq ans, date désormais. M. Kanaan aborde un des importants défis dans le numérique: une application datant de cinq ans apparaît dépassée. Pour les personnes créant des applications, le véritable défi n'est pas de la concevoir, mais de la mettre à jour régulièrement. Ce paramètre doit être intégré dès le début dans un projet. Un guide papier a une durée de vie de deux ou trois ans, pour les éditions les plus connues. La mise à jour est actuellement étudiée au département dit-il.

Un commissaire évoque des visites de la ville organisées éventuellement par la Maison Rousseau, axées sur cet écrivain. Il en va de même pour le Musée Voltaire et le Musée de la Croix-Rouge. On voit que nombre d'activités existent déjà, mais qui ne sont pas recensées dans un répertoire exhaustif.

Une commissaire précise que les informations ne sont pas centralisées mais une liste, aussi exhaustive que possible, peut être obtenue, sans toutefois avoir la

garantie qu'aucune activité ne sera oubliée. Cette liste concernera les approches, les visites, les guides, les immersions dans l'histoire de Genève.

Le même commissaire cite le Musée de la Réforme et ajoute que des pans de l'histoire de Genève peuvent faire l'objet de visites thématiques ou géographiques et dont la commission n'a pas eu connaissance.

M. Kanaan a eu récemment l'occasion de consulter le site de Genève Tourisme pour avoir des informations notamment sur la place des Nations, le *canon noué* et la *Broken Chair*, et il n'a rien trouvé sur ce site.

Un commissaire souhaite rebondir sur la réaction du magistrat à propos de Genève Tourisme et remercie M. Sardet d'avoir reconnu, dans sa présentation, l'importance des parcours touristiques. Effectivement de nombreux guides touristiques, dit-il, organisent des balades dans la ville et effectuent un travail utile. Le commissaire a l'impression d'un éparpillement total et d'un manque de coordination. Il y a Genève Tourisme, la Maison Rousseau, de nombreuses autres initiatives. Le commissaire sent le département sur la réserve à propos de la motion M-1372, alors qu'elle est louable. Il s'agit d'accompagner ce qui pourrait se faire sur le terrain par un complément. Aujourd'hui les touristes utilisent constamment les applications de leur téléphone. Le commissaire déplore un manque de maîtrise de la situation de la part du département. Plutôt que de critiquer Genève Tourisme, le commissaire préférerait qu'il y ait des collaborations en matière de culture et de circuits touristiques. Il rappelle que des panneaux à l'entrée de Genève la présentent comme «Genève, ville de culture». Il regrette donc que les voies et les moyens qui existent dans ce secteur ne soient pas indiqués aux touristes.

M. Kanaan conteste le fait que le département soit opposé à la motion, mais il dit qu'il est indispensable de tenir compte de ce qui existe déjà. La première mission de son département et de la Ville de Genève est la population résidente: les contribuables, les citoyens et les habitants et il faut que cela fonctionne bien pour eux. M. Kanaan a beaucoup critiqué publiquement, depuis qu'il occupe sa fonction, l'absence de stratégie touristique du Canton et sur le plan opérationnel, de Genève Tourisme. La Ville est partenaire dit-il et si elle est sollicitée, elle répond à cette attente.

Par exemple lorsque le guide du Routard a décidé d'éditer le guide «Genève, ville d'art et de culture», la Ville a mis à disposition des moyens financiers et du temps.

M. Kanaan précise que jusqu'à 2019 il manquait un espace où les différents intervenants sur le territoire genevois pouvaient se concerter. L'ancienne configuration estimait clairement que la carte culturelle n'était pas une carte stratégique pour l'offre touristique, car Genève Tourisme estimait avoir suffisamment d'autres

atouts mais il pense que c'était une erreur grave. M^{me} Bachmann coordonne la Conférence des musées genevois. Tous les musées demandent à mieux travailler avec Genève Tourisme. Avec l'ancienne configuration dit-il c'était un dialogue de sourds.

Il évoque la révision en cours de la loi cantonale sur le tourisme, celle qui régit précisément Genève Tourisme. La prise de position du Conseil administratif est de s'en réjouir. Sur le plan de la gouvernance et de l'organisation, il n'est pas prévu de changements fondamentaux. L'exposé des motifs reconnaît le besoin d'avoir un espace d'échange sur le marketing territorial afin de promouvoir Genève.

Un commissaire n'est pas tout à fait satisfait de la réponse de M. Kanaan. Il a l'impression que Genève Tourisme est présenté comme la seule entité à porter la responsabilité alors qu'il estime que le département a aussi la responsabilité de faire rayonner Genève sur le plan culturel, compte tenu des moyens énormes (250 millions) attribués à la culture. Il considère que c'est le travail du magistrat d'assurer le rayonnement de Genève.

M. Kanaan constate que les moyens mis à disposition permettent aux artistes de rayonner à l'étranger dans les domaines de la danse ou du théâtre. Le musée de l'Ariana a décroché une subvention fédérale. Les musées genevois sont très visités. L'OSR est reconnu. Deux festivals de films sont reconnus sur le plan fédéral et Genève est la seule ville de Suisse à organiser deux festivals, soutenus par la Confédération. Le FIFDH, soutenu par le Département des affaires étrangères, est très présent dans la presse locale et internationale. Il nous dit avoir augmenté la subvention du FIFDH dans la convention de subventionnement 2019-2022. Le GIFF, ancien Tous Ecrans, a également une subvention de l'Office fédéral de la culture. La moitié des conventions Pro Helvetia pour la danse et le théâtre sont genevoises, malgré la concurrence de Zurich, Bâle ou Lausanne. Il était difficile de faire comprendre à Genève Tourisme que la culture était une carte à jouer mais la nouvelle équipe de M. Genier y semble favorable. Le nouveau directeur apprécierait d'être auditionné par la CARTS, nous dit M. Kanaan. La nouvelle présidente est M^{me} Sophie Dubuis.

Une commissaire relève les propos du magistrat sur le passé, le présent et qu'il ne faut pas être passéiste mais elle dit que ce n'est pas le sens de la motion M-1372 qui veut proposer aux personnes ce qui n'existe pas ailleurs (les autres villes qui changent avec les mêmes fastfoods, magasins et chaînes internationales). Tous les aéroports se ressemblent, mêmes restaurants, mêmes boutiques, seul leur nom change. La motion propose de garder ce qui est genevois et ce qui différencie donc Genève des autres villes. Elle a toujours un esprit international. C'est dans l'ADN de Genève qui est un lieu d'échanges, de valeurs matérielles et immatérielles. Dépendre de la direction de Genève Tourisme pour savoir ce qui

doit être gardé de cette fabuleuse histoire serait regrettable. A Genève, il y a le souci de sa valeur et de son identité, et même de ses genevoiseries. Sur le fond, toutes les initiatives de cette motion doivent être soutenues dit-elle. Les personnes passant à Genève doivent savoir qu'elles ont vu quelque chose qu'elles ne verront nulle part ailleurs.

M. Kanaan est d'accord sur le principe, mais sa première préoccupation reste les habitants qui doivent connaître les particularités de Genève. Un des principes cardinaux d'une bonne politique d'accueil, au sens large (touristes, congressistes, travailleurs temporaires, etc.), est de faire en sorte que tout se passe bien pour la population résidente nous dit-il. Ce qui sera fait pour les résidents servira également aux visiteurs.

Une commissaire qui a cosigné cette motion aime cette discussion. Elle estime qu'il est important de savoir ce qui existe déjà pour ne pas le refaire. Elle demande à M. Sardet si en lisant la motion il voit ce qui manque à Genève selon son expérience.

M. Sardet maintient qu'il faut préalablement s'entendre sur le message que l'on veut porter. Le discours numérique vieillit très vite et donc certains projets financés au départ ne peuvent plus l'être par la suite. Idem dans l'espace public. Il est intéressant de savoir de quelle manière on interconnecte un objet figé, un totem, une plaque avec une narration. Sur un panneau, on peut mettre un texte plus ou moins gros selon la taille des caractères, mais il faut que quelqu'un le fasse vivre dit-il. Il craint qu'à un moment donné l'objet tout seul perde sa capacité à résonner avec les gens qui passent devant.

Pour le contenu, M. Sardet trouve qu'il est possible de multiplier les approches. On peut partir sur des figures de l'histoire genevoise complètement oubliées. Aujourd'hui, on peut se demander qui connaît encore Revilliod. Le côté intellectuellement revendiqué du projet doit avoir sa cohérence. Par exemple, un parcours sur les femmes ou un parcours sur les hommes politiques ou sur les arts. On peut partir d'un lieu, les noms de rues. En histoire, on choisit un axe d'entrée et ensuite, il faut tenir une cohérence. Si le souhait est de tout faire, tout couvrir, tout dire, le projet sera voué à l'échec et va se dissoudre. M. Sardet estime qu'il faut garder une cohérence du propos et qu'il y a des enjeux derrière la concrétisation.

La commissaire revient sur les propos de M. Kanaan relatifs à une durée de cinq ans pour le numérique et le fait qu'il faut ensuite le renouveler. Faut-il renouveler tant le contenu que le contenant. Elle imagine des parcours qui seraient renouvelables comme on le fait pour les expositions.

M. Kanaan répond que le contenu peut avoir une certaine stabilité si on part des éléments fixes du patrimoine humain au sens large (monuments, parcs, statues, personnalités célèbres, etc.). Le public apprécie surtout qu'une histoire soit racontée.

Certains éléments historiques ont disparu, comme la plaque gravée par Lénine qui se trouvait au restaurant Landolt. Le contenu stable peut être complété de nouveaux éléments, car l'histoire est vivante: le projet de mieux valoriser les femmes dans le tissu urbain, actuellement ce sont les hommes qui sont davantage valorisés dit le magistrat. Les derniers sentiers créés sont thématiques, notamment les anciens textes, il ne faut pas proposer des projets incomplets. Le magistrat confirme que la motion M-1372 est bienvenue, car elle va inciter le département à réfléchir à cette question et à chercher le soutien de tiers (2^e invite).

La commissaire rappelle que 2019 est l'année des femmes; il y a aussi la grève des femmes et ce serait le moment que Genève se dote d'un parcours pour honorer les femmes genevoises qui ont traversé ou habité Genève.

M. Kanaan répond que le département y travaille et que la grève des femmes aura lieu le 14 juin 2019. Le contexte est donc très favorable. MM. Eynard et Pictet de Rochemont sont connus à Genève, mais leurs épouses ont également joué un rôle important dit-il. Un travail de valorisation doit donc être accompli. Le magistrat n'est pas favorable à la suppression complète des supports papier, mais l'option numérique est essentielle à son avis.

A la demande de la commissaire, M. Kanaan parle de la fréquence du renouvellement du matériel touristique. Les guides sont réalisés par des privés: guide Michelin, guide du Routard, etc. En général ces guides sont réédités tous les trois ans.

La commissaire demande à quelle fréquence les bibliothèques rachètent les nouvelles éditions.

M^{me} Bachmann ne sait pas car cela concerne davantage les bibliothèques que la BGE. Elle pense que les guides sont renouvelés régulièrement et elle posera la question si la commissaire est intéressée; cette dernière confirme son intérêt.

M. Sardet pense que la politique est la même dans les différentes villes et explique que les guides sont très vite usés car les utilisateurs les emmènent lors de leurs voyages. Ils sont donc rachetés très régulièrement.

Une commissaire relève que la commission a eu la présentation des sentiers culturels en présence du magistrat. Lors de cette audition, la commissaire rappelle qu'une nette distinction avait été faite entre les sentiers et la motion M-1372. Cette motion est complémentaire des sentiers culturels, qui sont des itinéraires basés sur un thème. Au contraire, la motion M-1372 a pour objectif de mettre en valeur un patrimoine et la Ville ne met pas assez en valeur ce patrimoine dit-elle. Elle revient sur l'éventuelle hésitation de la CMNS et fait remarquer qu'il existe déjà des panneaux transparents, notamment vers l'Ancien Arsenal. Elle doute que la CMNS, dont le but est également de mettre en valeur le patrimoine genevois, puisse être opposée. Elle hésitera peut-être pour certains cas.

La commissaire revient sur les propos de M. Sardet au sujet de la nécessité de procéder à des choix, par exemple pérennes ou temporaires et est d'avis qu'ils doivent être pérennes. Pour les installations, le support le plus approprié sera choisi. Il se posera aussi la question d'éventuelles déprédations. Un tel projet, notamment en cas de partenariat public-privé, doit viser un objectif pérenne et cela ne semble pas en contradiction avec le fait que l'histoire évolue, que l'on ne se pose pas les mêmes questions au XXI^e siècle qu'au XIX^e. Il y a des notions fondamentales qui ne varient pas. Elle cite le Palais de justice, ancien couvent des Ursulines. Si des personnes sont intéressées par exemple sur les effets de la Réforme à Genève, les textes seront modifiés avec des possibilités de recherches.

Un logo permet, par son chargement informatique, d'opérer rapidement des modifications. Seule la première couche serait traduite en anglais. Les changements ne devraient pas être conséquents, même si les recherches historiographiques amènent des nouveautés.

M. Sardet répond que cela dépend des outils en termes numériques qui seront choisis pour faire le complément aux éléments se trouvant sur le domaine public. Il est aussi possible d'avoir un espace public sans numérique pendant un certain temps. Il existe différentes manières d'encadrer cette idée de parcours, chaque idée ayant sa propre dynamique et ses besoins; le panneau est ce qui va évoluer le moins vite.

La commissaire demande si des logos pourront être téléchargés.

M. Sardet indique qu'il serait éventuellement possible d'introduire des QR codes. Mais la question de leur durée de vie est à se poser.

A la question de la commissaire de savoir quelle est l'option à retenir pour la concrétisation de ce projet, M. Sardet répond qu'un choix est nécessaire, du moment que l'espace public est utilisé. Il éviterait de faire un lien sur la borne, à moins qu'il ne soit très mobile. Il ne doit pas être gravé, contrairement au texte. Il faut créer du dynamique autour de l'objet retenu. Quelque chose de figé risque de vieillir trop vite. M. Sardet admet ne pas avoir la concrétisation du concept de ce projet. Il n'a pas étudié le projet sous l'angle de la réalisation. Mais il est essentiel de garantir la dynamique numérique, et de ne pas enfermer l'un par l'autre. Sinon, M. Sardet estime que beaucoup d'argent sera dépensé pour des résultats insatisfaisants.

Le magistrat note que la commissaire demande que la démarche soit pérenne avec la possibilité, pour certains éléments, d'évoluer dans le temps. Un travail de coordination devra être effectué et on devra trouver un équilibre.

M^{me} Bachmann retient l'idée-clé de transmission de la connaissance sur l'histoire par le biais du patrimoine. Elle estime qu'il faut garder une ouverture d'esprit sur la manière d'exécuter ce projet, ce qui permettrait au département

d'organiser des groupes de travail et de soumettre ensuite différentes propositions. L'intention et l'objectif de la motion sont essentiels. Elle pense que le département pourrait entrer en contact avec des équipes multidisciplinaires et proposer un ou deux scénarios qui pourront être étudiés en commission, avant d'effectuer un choix.

La commissaire relève que tous les partis ont approuvé cette motion.

Un commissaire remplaçant à la CARTS propose de faire un programme historique articulé autour de deux axes essentiels. D'une part une présentation vidéo pourrait avoir lieu, par exemple à la Maison Tavel. D'autre part, il serait prévu un parcours tel qu'il aurait été présenté dans la vidéo et qui pourrait se faire, comme dans de nombreuses villes, sous une forme «on/off», c'est-à-dire un parcours avec un minibus où des explications sont données dans des oreillettes, parcours donc à la fois instructif et récréatif.

La commissaire fait remarquer que cette démarche proposée n'est pas celle de la motion. Elle estime qu'un parcours dans un car avec des explications existe certainement déjà. Elle insiste sur le but de la motion, soit mettre en valeur le patrimoine genevois. Cette motion ne traite pas non plus d'un parcours à thème. Lors des auditions, la commission a pu constater que des parcours à thème existaient déjà.

Séance du 18 mars 2019

Avant de voter cette motion, la présidente demande si d'autres auditions sont souhaitées.

Une commissaire avait suggéré d'auditionner un membre de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) car elle est régulièrement évoquée dans le cadre de nombre de projets et semble jouer un rôle important, notamment lors de certains refus de sa part. Son mode de fonctionnement n'apparaît pas toujours clairement et la commissaire était d'avis que la motion M-1372 pouvait servir d'occasion pour l'auditionner et cela permettrait d'avoir une fois un contact direct avec ladite commission qui semble surveiller tout ce que fait la CARTS.

Une commissaire confirme cette impression mais rappelle que le but de ladite commission est de mettre en valeur le patrimoine et que par ailleurs l'audition de l'Office du tourisme a été envisagée.

Un commissaire estime qu'il serait intéressant d'avoir l'avis de la Commission des monuments, de la nature et des sites sur l'éventuelle utilisation de l'ancien Musée de l'horlogerie pour le Musée de la bande dessinée et apprécierait de faire un tour d'horizon avec la CMNS. Il ne faudrait pas limiter l'audition de la CMNS au cadre strict de la motion M-1372.

Une commissaire évoque la mise en place de panneaux pour concrétiser la motion M-1372.

Le commissaire précédent cite l'invité qui évoque davantage un «projet d'étude». L'invité de cette motion a aussi une portée générale.

La CARTS approuve l'audition de la CMNS par 14 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 2 PDC, 2 PLR, 1 UDC, 2 MCG) et 1 abstention (PLR).

Séance du 8 avril 2019

Audition de M. Benoît Dubesset, président de la CMNS et de M. Matthieu de la Corbière, historien des monuments au sein de la CMNS et directeur du Service de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire à l'Office du patrimoine et des sites (OPS)

La CARTS reçoit M. Benoît Dubesset qui est architecte et actuel président de la CMNS. Cette entité renouvelle chaque année sa présidence. Les membres sont nommés pour une période de quatre années par le Conseil d'Etat.

La Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) est très ancienne puisqu'elle date de 1920. A cette époque, neuf personnes étaient consultées pour certaines causes, comme la Tour de l'Île. Elle est toujours active et n'est toutefois pas un organe décisionnel. C'est une des principales commissions consultatives auprès de l'Office des autorisations de construire (OAC), dans le sens où les préavis qu'elle donne sont suivis à 95%, par l'OAC et par les tribunaux, en cas de recours. Elle veille à l'application de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS), de même que les lois sur les forêts, les eaux. Tous les préavis de la CMNS sont argumentés par rapport à l'application de la loi. La marge de manœuvre est donc assez restreinte. Certes, des dérogations peuvent être accordées, mais elles doivent être clairement identifiées, expliquées, circonstanciées.

Dans le cadre de la motion concernant le parcours urbain pour notre passé (M-1372), la présidente dit qu'il serait intéressant de savoir jusqu'à quel point il est possible de mettre une empreinte, discrète et réversible, sur du mobilier urbain. Il serait également utile pour la CARTS de connaître les règles en la matière, si elles existent.

M. Dubesset souhaite faire un préambule. Depuis deux ans, la CMNS a préparé des fiches de bonne pratique, avec des résumés d'éléments. Il peut s'agir de fenêtres, de sous-sols, etc. L'une de ces fiches – la fiche des procédés de réclame – pourrait concerner la problématique dont il est question. Que l'on soit dans la ville, au bord de la rade, on remarque les procédés de réclame. Ils englobent les inscriptions, les tentes ou stores, les éclairages de bâtiment, etc. Cette fiche d'une

quinzaine de pages émet des règles et résume les préconisations de la CMNS pour assurer une certaine qualité dans les rues. La signalétique historique et urbaine, relative à la motion, entre dans cette notion d'occuper l'espace public, d'une manière informative. Il peut s'agir d'une plaque d'identification du bâtiment avec quelques lignes de texte ou alors d'une stèle avec de nombreuses informations. Cela amène à une réflexion sur les nouvelles pratiques des utilisateurs. A ce sujet, M. Dubesset recommande à la commission de consulter le site fait par les architectes, qui s'appelle GVA. C'est une application pour smartphone et, en se promenant dans la ville, de nombreuses informations sont disponibles sur les bâtiments enregistrés dans l'application. Cela représente l'avenir pour les touristes ou les personnes intéressées. Les panneaux indicateurs sont de moins en moins utiles, car nombre d'informations sont disponibles sur les téléphones. C'est à l'opposé de la question des procédés de réclame. La réflexion va se situer entre ces deux extrêmes. On peut se demander ce qu'est une signalétique aujourd'hui, à qui elle s'adresse, où elle se positionne par rapport au bâti, à la rue, etc.

M. de la Corbière explique que le sujet de la motion a retenu l'attention de la CMNS, car le sujet fait précisément l'objet d'intenses réflexions, depuis des années, à l'OPS et à la CMNS. La réflexion avait été entamée entre les villes de Carouge, de Lancy et de Genève. Le Service d'aménagement urbain et de la mobilité avait des projets, et leur signalétique avait fait l'objet de discussions et de travaux. L'OPS avait mis en place un stage de diplômants avec l'Université de Lausanne. Un rapport a été rédigé par une étudiante sur la signalétique dans la Vieille-Ville de Genève. M. de la Corbière propose de la transmettre à la CARTS. Cette étudiante a recensé toute la signalétique existante dans la Vieille-Ville. Elle s'est aussi intéressée à Carouge et Bernex. Elle a essayé de comprendre quelle avait été la politique de la Ville de Genève par rapport à cette signalétique.

Selon M. de la Corbière, cette étude, faite avec précision par M^{me} Zoé Codeluppi, présente différentes pistes de réflexion et d'analyse. Il convient également de mentionner l'étude réalisée par les Archives d'Etat de Genève. M. Jacques Barrelet, archiviste adjoint, avait procédé au recensement de toutes les plaques présentes dans la ville. Le Service d'archéologie a initié une autre étude du point de vue archéologique. Cette étude sur la signalétique archéologique a été faite par M^{me} Sara Reichler en 2012. Ces trois études ont permis de brasser largement cette problématique et de repréciser le cadre légal. En effet, la signalétique patrimoniale dépend de deux lois, tout d'abord la LPMNS. Effectivement, dès que cela touche les bâtiments ou les secteurs protégés, la demande doit être soumise à la CMNS. La deuxième loi est celle sur les procédés de réclame. Dans son article 7, elle prévoit que tout procédé de réclame – la signalétique culturelle patrimoniale en fait partie – doit être soumis à la CMNS.

Les constats faits dans le cadre de ces différentes études montrent la très grande variété de projets. Ces projets ont été portés à 20% par des privés, soit

100 à 210 projets, à 30% par les pouvoirs publics, à 10% en association privés/public. Le constat qui a été fait est que les 70% de la signalétique identifiée en 2013 n'ont pas été soumis à la CMNS et n'ont donc pas été légalisés par les services compétents. La pratique pose donc problème. Le résultat de cette pratique est le foisonnement, voire l'encombrement, de la signalétique, ainsi que des contradictions, des empiétements, des chevauchements de projets donnant le même message. Il y a également un problème au niveau du contenu que l'on veut donner au visiteur, à savoir si l'on est plutôt dans un contenu directionnel, orientationnel, culturel ou un contenu qui va davantage sur une interprétation, sur un parcours, sur des thématiques. Il y a donc un véritable problème d'identification des projets.

La CMNS peut donc conseiller à la CARTS de reprendre cette réflexion et d'actualiser le constat fait en 2013-2014 sur ce qui existe actuellement. Par ailleurs, il y a aussi lieu de réfléchir au type de support à utiliser, puisque, entre la plaque de marbre, la plaque de plastique et le totem fiché au sol, l'éventail est très large. Il faut aussi garder à l'esprit que les plaques sont souvent détériorées, notamment par les intempéries, les totems sont constamment utilisés comme ancrage pour les vélos et les motos, ce qui empêche l'accès au message qui y figure. Par ailleurs, il n'y a que peu de réflexions. Un seul projet a fait l'objet d'une réflexion de la part de la Ville, entre le support matériel et les applications pour smartphone qui permettent de compléter cette documentation. Un premier constat qui a été fait, et M^{me} Erica Deuber Ziegler l'a d'ailleurs relevé, est que la valorisation du patrimoine et de l'histoire genevoise, via Internet et les smartphones, est vraiment lacunaire, voire absente, puisqu'il y a une très grande diversité et, en même temps, des contenus extrêmement variables et variés et, parfois, très faibles. Cela dénote un problème de coordination entre ce qui existe sur le terrain et ce qui existe au niveau informatique ou des nouveaux médias.

Un autre constat qui a été fait, et cela pourrait être une recommandation, est un problème de coordination également entre les partenaires. Il y a des projets privés, des projets publics, des projets en association privés/public et, manifestement, chacun se préoccupe de ses propres projets et cela aboutit à une superposition. Pourtant, selon M. de la Corbière, on gagnerait avec une meilleure coordination pour éviter les superpositions et obtenir une cohérence dans le message, entre autres au niveau graphique. Ainsi les personnes comprendraient mieux la signalétique, qui actuellement est très variée, avec des couleurs différentes. Comme 70% des projets n'ont pas été soumis à la CMNS, ils présentent un gros problème d'intégration. Ils ne tiennent pas compte, par exemple, de la couleur des bâtiments ou du message qu'ils veulent véhiculer. Le problème de la durabilité de cette signalétique et de sa résistance aux déprédations, humaines ou climatiques, a aussi été abordé. Le problème de durabilité comprend l'actualisation des données. Si une information, inscrite sur une plaque est erronée, il faudra enlever ou changer la plaque. M. de la Corbière

estime qu'une réflexion devrait être développée sur la coordination d'éléments fixes et d'éléments mobiles. Il cite l'exemple de Milan avec une signalétique amovible, selon les périodes. On pourrait aussi imaginer une cohérence entre une signalétique sur les bâtiments et celle qui pourrait être à disposition sur Internet.

M. de la Corbière est d'avis que la réflexion devrait aussi se porter au niveau du canton et au niveau fédéral. Au niveau national, des catégories de bâtiments inscrits à la Protection des biens culturels (PBC) existent. Ils disposent d'un sigle particulier, d'une signalétique particulière. C'est l'équivalent en France des monuments historiques. Ce serait une manière de valoriser un bâtiment que de disposer de ce sigle et d'avoir la recommandation de la PBC.

M. de la Corbière relève qu'au niveau cantonal, la CMNS et l'OPS effectuent un travail considérable pour les mises sous protection, le classement, l'inscription à l'inventaire. Ces entités constituent des dossiers qui pourraient alimenter la signalétique avec des données sur les bâtiments ainsi que sur les personnages ou les faits historiques en lien avec le bâtiment. Au niveau de ce qui est disposé dans la ville, M. de la Corbière estime qu'une réflexion doit être faite de la part de la Ville de Genève pour les très nombreux projets qui se mettent en place. Il cite les SIG et TPG qui ont le projet, depuis 2004, d'habiller toutes les armoires électriques et techniques avec des messages culturels. Ce projet échappe totalement à la Ville de Genève ou à l'Etat quant aux messages dévoilés. Sans peindre le diable sur la muraille, ces messages ne sont pas toujours très exacts ou donnent une vision pittoresque, qui n'est pas toujours souhaitée. Une meilleure coordination permettrait de valoriser ces supports. M. de la Corbière estime que les plaques commémoratives et les totems mélangent les messages d'orientation directionnelle et les messages culturels. Il y a aussi les tables d'orientation dont l'ampleur est parfois considérable, notamment sur la Rade. Il y a donc une réflexion de fond à faire sur la signalétique avant d'engager un nouveau projet.

Questions des commissaires

Un commissaire remarque que de nombreux bâtiments ont été rénovés, parfois par des privés, et qu'environ 25% des plaques des rues ont disparu, d'où des problèmes pour les habitants et visiteurs. Des panneaux provisoires durant la saison touristique pourraient éventuellement être installés avec des indications pour des sites. Le commissaire demande quel est le pouvoir de la CMNS pour agir, car la proposition qu'il vient de faire remonte déjà à quelques années.

M. de la Corbière estime que la CMNS n'a pas de pouvoir dans ce domaine. C'est plus une question de concertation et de dialogue, et si la Ville est en faveur de ce projet, la CMNS et l'OPS seraient tout à fait disposés à constituer une commission, peut-être même permanente, comme cela a été fait à Lausanne.

L'Association des communes pourrait également y participer. Dans les années 2012-2014, la CMNS était en discussion avec d'éventuels partenaires, mais il n'y a pas eu de suite.

Pour illustrer le rôle de la CMNS, M. Dubesset cite les bornes placées à l'entrée des rues dans la Vieille-Ville, qui se lèvent pour limiter la circulation. Ce projet a été fait par la Ville de Genève. Elle a rencontré trois fois la CMNS pour placer ces bornes de manière cohérente. Ce projet n'a pas été facile, mais il a tout de même été à satisfaction. Ce type de dialogue permet de concrétiser des projets.

Le commissaire précédemment cité évoque la maison dans la Grand-Rue où a habité Michel Simon. Une plaque mentionne ce fait. Le commissaire regrette que la moitié des locataires de cette rue l'ignorent.

Un commissaire se réfère à la fiche sur les procédés de réclame que la CMNS prépare et demande quel est son statut, à qui sera-t-elle communiquée, si elle répond à une demande du Conseil d'Etat, si la CARTS pourra en prendre connaissance.

M. Dubesset explique que les demandes concernant les procédés de réclame (affichages des entreprises et des magasins, enseignes lumineuses, etc.) sont adressées à la Ville, au Service du domaine public. Ce service les communique à la CMNS qui doit délivrer une autorisation. Le circuit vient donc de la Ville.

Le commissaire demande des précisions sur la fiche de bonne pratique.

M. Dubesset précise que des règles de fonctionnement ont été mises au point pour faciliter la tâche des collaborateurs de la Ville, lorsqu'ils reçoivent des projets, et pour permettre à la CNMS de préavisier plus rapidement. Elles seront à disposition sur le SITG (système d'information du territoire à Genève). Leur but est de simplifier les choses et de permettre aux personnes de présenter des projets cohérents qui puissent être validés facilement.

Le commissaire demande des précisions sur le SITG.

M. Dubesset indique qu'il s'agit du site du Canton où figurent toutes les informations sur les propriétés, le territoire genevois, etc.

Le commissaire pose une deuxième question, en lien avec l'initiative déposée en ville de Genève pour bannir la publicité commerciale par voie d'affichage. Cette initiative a abouti. Elle a été partiellement invalidée par le Conseil d'Etat. La Chambre constitutionnelle de la Cour de justice a estimé qu'elle était entièrement valide. Le Conseil d'Etat doit encore s'exprimer sur le sujet. En principe, une votation sur cet objet devrait avoir lieu à Genève. Cette initiative demande notamment de supprimer l'affichage qui a un but commercial. Elle demande également de mettre à la disposition de la population des espaces

pour l'expression libre et de conserver un équilibre entre l'expression libre, la publicité associative, caritative, culturelle et événementielle sur l'espace public. Dans sa troisième invite, elle demande aussi d'encourager l'affichage de type associatif. Le commissaire demande si cette initiative apparaît compatible avec le travail effectué par la CMNS sur la signalétique culturelle et si ces deux points sont liés ou non. Il demande également si les totems évoqués par les auditionnés sont des colonnes Morris.

M. Dubesset répond que la CMNS ne s'est pas encore prononcée sur le sujet de la SGA, même si ce point la préoccupe. Il a son importance, entre autres, pour les panneaux des chantiers. La CMNS déplore de nombreuses situations. Mais il y a un flou dans l'affichage publicitaire.

A l'affirmation du commissaire indiquant que la Cour constitutionnelle de la Cour de justice a estimé l'initiative complètement valide, M. de la Corbière répond que les totems sont un type de signalétique posée sur un poteau d'un mètre et demi à deux mètres de haut et fiché dans le sol. De nombreux totems sont bleus, avec un message directionnel ou culturel. Le parcours Rousseau en est un exemple. Dans le cadre de l'étude que l'OPS a faite, elle a été surprise par la surabondance de poteaux signalétiques. M. de la Corbière se réfère à l'ensemble de ces poteaux. Leur fonction peut être technique, obligatoire pour la circulation routière, commerciale. La ville apparaît noyée sous cette signalétique. Le visiteur lambda doit avoir de la peine à s'y retrouver.

M. Dubesset relate son audition avec M^{me} Deuber Ziegler, par une commission du Grand Conseil, lors de l'étude d'une motion. Il y était question de toutes les installations techniques des TPG, des SIG et d'autres. La place Bel-Air est une véritable canopée. Il est apparu que les TPG et les SIG faisaient comme ils voulaient et ne demandaient jamais d'autorisation.

Une commissaire se réfère à des éléments amovibles en Italie. Elle a une question concernant les éléments fixes et amovibles. Certains éléments amovibles sont assez hauts. De même, les plaques sur les murs sont en hauteur alors que certaines sont ancrées dans le sol. Elle souhaiterait savoir si les plaques en hauteur subissent moins de déprédation.

M. de la Corbière répond que c'est le cas et qu'il faut aussi préciser que la qualité du support joue également un rôle. Certains films plastiques résistent mieux que d'autres. Les armoires des SIG et des TPG sont conçues pour résister aux déprédations. C'est pourquoi elles subissent moins de tags, grâce à un revêtement chimique. M. de la Corbière insiste sur le problème de l'actualisation de l'information. Une plaque de marbre gravée conserve son message. Un stagiaire à l'OPS a imaginé des plaques recouvertes d'un film plastique, ce qui permet de le retirer et ainsi de changer facilement le libellé. Le film plastique peut aussi être enlevé s'il est dégradé.

La présidente remercie les auditionnés et en tant qu'auteure de la motion, partage leur avis quant au manque de coordination entre les partenaires. Comme eux, elle est d'avis que le matériel à disposition est foisonnant. Cette motion pourrait assez facilement être concrétisée. La signalétique amovible peut être une piste intéressante. Elle se réfère aux propos des auditionnés relatifs à l'utilité de reprendre la réflexion au niveau cantonal, voire même au niveau fédéral. Dans ce dernier cas, elle doute que le projet se concrétise. Par ailleurs, lorsque les auditionnés estiment que l'information donnée peut très vite être dépassée, la présidente prend l'exemple du Palais de Justice. Seule une très brève explication le décrit: il s'agissait du couvent des Clarisses avant la Réforme. Cette information ne va donc pas changer.

M. Dubesset fait remarquer que si la Ville veut avancer sur un projet avec des buts précis, elle peut mandater une équipe pour y travailler. Dans ce cas, cette équipe devrait rapidement contacter la CMNS, de manière qu'elle puisse donner des orientations qui faciliteront le travail et éviteront de s'égarer. Il est effectivement difficile et désagréable pour la CMNS de devoir dire à des personnes qui ont travaillé longtemps sur un projet qu'elles l'ont ficelé de telle manière qu'il n'est pas possible de le réaliser. Il est donc important de venir en amont, car cela permet de gagner du temps.

M. de la Corbière a tenu à exposer l'ensemble de la problématique, car la CMNS a souvent constaté que les projets sont ficelés dans un contexte précis, et à un moment donné, et ces projets ne sont pas toujours suivis. Quelques années après, les auteurs ne savent plus de quoi il est question. Des papiers ont été perdus. Les projets n'ont plus de sens, car ils n'ont pas été contextualisés et n'ont pas pris en compte l'ensemble des problématiques. C'est à ce titre-là que M. de la Corbière a mentionné des réserves.

M. Dubesset évoque un projet datant d'une dizaine d'années, le parcours Rousseau. Une quinzaine de stèles rouges étaient dressées. M. Dubesset estime que ce projet était efficace et respectueux du patrimoine.

La présidente ajoute que la CARTS a effectivement eu des informations sur des parcours thématiques, mais cela n'est pas l'objectif de la motion M-1372. Elle remercie les auditionnés et constate que leur audition donnera certainement des idées d'amendements à la CARTS.

Séance du 6 mai 2019

Discussion, amendement et vote

Après avoir rappelé qu'une commissaire avait proposé l'audition de l'Office du tourisme, la présidente ouvre la discussion.

De nombreux commissaires sont d'accord pour que la motion puisse être votée lors de la présente séance.

Une commissaire a une proposition d'amendement. Au cours des auditions, la CARTS a constaté qu'il y avait pléthore de signalétiques. De nombreux parcours existent. A la première invite, la commissaire propose de ne pas citer les noms des organismes. Cette première invite serait ainsi libellée: «entreprendre les démarches nécessaires pour lancer un projet d'étude avec un inventaire des lieux emblématiques qui pourraient être choisis, etc.». Elle pense qu'il n'est pas nécessaire de citer ces entités plutôt que d'autres. Elles ont été auditionnées et chacune a exprimé des réserves. La CMNS a mis en garde la CARTS sur le fait qu'il y avait déjà trop de signalétiques. La Ville a relevé qu'il y avait déjà des parcours. Pour faire adopter cette motion, la commissaire estime qu'il est préférable de ne pas citer les éventuels partenaires et elle propose de simplifier cette invite afin qu'il y ait moins de réticences suite au rapport qui pourra être lu.

La présidente rappelle que la CMNS a trouvé que le sujet de la motion fait l'objet d'intenses réflexions de leur part. Il s'agissait plutôt d'une ouverture de leur part. La question qui posait problème était le support.

La commissaire trouve cette motion intéressante et souhaite qu'elle se concrétise. La question des supports évolue énormément. Une solution qui convienne à tout le monde devrait être trouvée.

La présidente remarque que deux entités sont nommées: le Service des archives de la Ville et l'Association pour l'étude de l'histoire régionale (AEHR) Genève. D'autres pourraient être nommées également comme la CMNS. La présidente met au vote l'amendement de la commissaire consistant à supprimer: «avec le Service des archives de la Ville ou avec des associations comme l'Association pour l'étude de l'histoire régionale (AEHR) Genève». La première invite serait ainsi libellée: «entreprendre les démarches nécessaires pour lancer un projet d'étude avec un inventaire des lieux emblématiques qui pourraient être choisis et les textes (en français et en anglais) qui pourraient accompagner les photos ou illustrations».

La CARTS approuve la proposition de la commissaire d'amendement de la première invite à l'unanimité (1 abstention PLR).

La présidente passe au vote de la motion telle qu'elle a été amendée.

La CARTS approuve la motion telle qu'amendée à l'unanimité.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- entreprendre les démarches nécessaires pour lancer un projet d'étude avec un inventaire des lieux emblématiques qui pourraient être choisis et les textes (en français et anglais) qui pourraient accompagner les photos ou illustrations;
- estimer le prix d'un tel projet en étudiant les possibilités de partenariats publics/privés.

Le président. Le Parti libéral-radical a demandé l'ouverture du débat. Je donne la parole à la présidente de la commission, M^{me} Michèle Roulet.

M^{me} Michèle Roulet, présidente de la commission des arts et de la culture (PLR). Merci, Monsieur le président. Je prendrai peut-être aussi la parole comme motionnaire – c'est possible, j'imagine – car je ne vais prendre la parole qu'une seule fois.

Le président. Vous voulez donner la position du groupe après avoir présenté le rapport?

M^{me} Michèle Roulet. La position du groupe est claire et nette, puisque c'était une position unanime pour l'ensemble des groupes. Si je tenais, et le Parti libéral-radical avec moi, à ouvrir le débat qui sera certainement très court, c'est pour rappeler qu'il a tout de même fallu attendre plus de quatre ans pour traiter cette motion, qui date de 2018. Elle a été votée en commission en 2019 et donc il a fallu encore attendre trois ans pour que le rapport puisse être rédigé. A ce sujet, les présidents de commission doivent en principe, lorsqu'un rapport n'est pas rédigé, le remettre à quelqu'un d'autre. Il n'est pas normal qu'une motion dorme trois ans sans avoir de rapport et qu'on empêche finalement qu'elle puisse être renvoyée au Conseil administratif.

J'aimerais d'ailleurs particulièrement m'adresser au Conseil administratif sur cette motion puisque tous les partis l'ont signée et ont trouvé que l'idée proposée était bonne. Je vous rappelle le titre de la motion: «Un parcours urbain pour notre passé». Nous avons auditionné d'abord des historiens, puis le magistrat, M. Kanaan, qui n'était pas très chaud par rapport à cette motion nous expliquant que la Ville de Genève faisait déjà passablement de choses pour la culture. Il nous avait amené à la commission des arts et de la culture ces petits fascicules sur des

sentiers culturels; il y en a toute une série, sur l'art contemporain, sur la culture dans la Vieille-Ville... (*M^{me} Rouillet montre les fascicules.*) M. Kanaan avait l'air de trouver que cette motion faisait en quelque sorte double emploi ou qu'elle allait sur des sentiers déjà tracés par la Ville de Genève.

Or, cette motion offre quelque chose de nouveau qui serait assez simple à appliquer car la Ville de Genève pourrait très bien le faire en association avec Genève Tourisme ou avec d'autres fondations privées. Il s'agit de se dire que nous avons en ville de Genève un patrimoine historique et architectural extrêmement riche.

Je donne juste l'exemple du Palais de justice... Eh bien, c'est tout de même intéressant de savoir qu'il a été un couvent où se trouvaient les Clarisses. D'ailleurs, quand on va au Palais de justice, on voit encore une forme arrondie qui devait être une chapelle à l'époque. C'est un bâtiment qui a été construit en 1474. Il y a toute une histoire sur ce bâtiment. On peut apprendre que, lors de la Réforme, les religieuses ont été chassées et qu'elles n'ont même dû leur vie sauve qu'à la témérité et au courage de la police qui a réussi à éviter qu'elles ne soient lapidées. Il y a toute une histoire. Il y a aussi des documents sur l'Hôtel Métropole qui a abrité la Croix-Rouge...

Que demande cette motion? Elle demande qu'il puisse y avoir des petits panneaux, et ce sera à la Ville de décider sous quelle forme. On peut toujours mettre un petit panneau contre des façades. On peut mettre aussi une borne contenant des QR codes. Cela permet, avec un système informatique, d'aller plus loin de sorte qu'on n'aura qu'une information brève sur le bâtiment lui-même. Je vous rappelle qu'on avait aussi la motion M-1250 sur le Cancel, ce quartier juif médiéval. Ça permettrait donc aux touristes et aux Genevois qui utiliseraient ce QR code d'approfondir un sujet en se demandant par exemple ce qui s'est passé à la Réforme. Les textes existent, les historiens les ont déjà publiés, il s'agirait donc finalement d'utiliser des écrits qui existent déjà de manière à rendre les promenades en ville de Genève source de curiosité pour les Genevois, de disposer de ces textes sous forme d'arborescence, par exemple, ou pour approfondir un sujet selon la volonté de chacun.

Ça ne fait donc pas double emploi avec ces petites brochures, qui sont d'ailleurs intéressantes car on peut les déposer à l'entrée d'un hôtel; ce n'est pas du tout la même demande qui est faite ici. Je ne m'étendrai pas plus mais je voulais encore dire que, parmi les personnes auditionnées nous avons eu un historien, qui était tout à fait enthousiaste à propos de ce projet, et nous avons également auditionné un historien des monuments au sein de la commission des monuments, de la nature et des sites qui nous avait dit que le fait de disposer d'une borne ou d'une petite photo, ce n'était pas forcément une entrave du point de vue de la protection de façade sur un bâtiment historique. Ainsi, au vu de l'adhésion

de l'ensemble des groupes politiques, ce serait tout de même bien que le Conseil administratif essaie de mettre ce projet en application.

Ça peut être fait d'abord dans quelques endroits, ce n'est pas forcément coûteux, comme installation. Ça peut être fait aussi, comme je vous l'ai dit, avec la participation de Genève Tourisme ou d'une autre fondation. Nous espérons, je pense, au sein de ce plénum, que cette motion ne finira pas oubliée dans un tiroir sans que rien ne se passe.

Le président. Merci, Madame la présidente de commission. Je passe la parole au rapporteur, M. Pascal Altenbach.

M. Pascal Altenbach, rapporteur (UDC). Merci, Monsieur le président. Indiscutablement, notre ville a un riche passé qui est insuffisamment mis en valeur, comme le dit ce projet de motion. Les touristes – Confédérés ou étrangers –, les écoliers, les collégiens vont très sûrement apprécier ce parcours didactique qui sera une carte précieuse pour le tourisme genevois, s'il est accepté par notre parlement.

Vous avez pu le voir, il y a eu près de sept séances au cours desquelles nos collègues de la commission des arts et de la culture se sont penchés sur ce projet en interrogeant des spécialistes, des professeurs, des archivistes. Personnellement, je n'étais pas membre de cette commission à l'époque.

Cette idée a déjà été concrétisée par la Ville de Bâle en 2016. En effet, l'Institut informatique de gestion de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale du Valais avait créé une application de réalité virtuelle et augmentée pour dynamiser une exposition présentée au Musée historique de Bâle. Les visiteurs étaient amenés à découvrir, à l'aide d'une tablette ou d'un smartphone, la vie et les écrits d'Erasmus, adaptés à notre époque. Il s'agissait donc d'une expérience qui se faisait au travers d'un parcours didactique dans des espaces publics et semi-publics de la ville de Bâle et d'une exposition en réalité augmentée au sein d'un musée.

Ce musée bâlois avait déjà réfléchi à l'intégration de nouvelles technologies dans ses expositions à thème. La partie technique du projet était conçue pour Android puis adapté sur iPhone. Les images du monde extérieur et les contenus de l'application se fondaient pour former une réalité virtuelle ou augmentée selon le lieu où se trouvait le visiteur. On pouvait donc utiliser des tablettes ou des smartphones à l'intérieur même du musée.

Le Canton du Valais, grâce à ses compétences techniques et entrepreneuriales, va jouer un rôle important dans le développement de la réalité virtuelle.

L'idée fait son chemin non seulement dans nos villes mais aussi à l'étranger. En France, la Ville de Bois-Colombes célèbre cette année son histoire avec un parcours numérique. L'épidémie de Covid-19 ne permettant pas d'organiser de gros événements, cette municipalité a opté pour une activité dans le strict respect des règles sanitaires.

L'Union démocratique du centre est tout à fait favorable à ce projet et le votera bien entendu positivement.

La parole n'étant pas demandée, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est mis aux voix; il est accepté à l'unanimité (60 oui).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- entreprendre les démarches nécessaires pour lancer un projet d'étude avec un inventaire des lieux emblématiques qui pourraient être choisis et les textes (en français et anglais) qui pourraient accompagner les photos ou illustrations;
- estimer le prix d'un tel projet en étudiant les possibilités de partenariats publics/privés.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

Le président. Nous poursuivons avec les rapports sur pétitions.

7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 12 décembre 2020: «Pour la sauvegarde du parc des Evaux» (P-437 A)¹.

Rapport de M^{me} Fabienne Beaud.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal lors de sa séance du 12 décembre 2020. Elle a été traitée les 22 février et 12 avril 2021, sous la présidence de M. Arnaud Moreillon. La rapporteuse remercie le procès-verbaliste, M. Philippe Berger, pour la qualité de son travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 22 février 2021

Audition de M. Jean Hertzschuch, de l'association Sauvegarde Genève, de M^{me} Margot Robert-Tissot, de l'Association pour la sauvegarde de Confignon et environs (ASC), de M. Alain Rouiller, de l'Association qualité de vie Bernex Confignon (ASBEC), et de M^{me} Geneviève Zuccone, de l'Association des propriétaires du chemin François-Chavaz, pétitionnaires

M. Hertzschuch indique tout d'abord que la pétition déposée en novembre dernier a reçu pas moins de 2000 signatures qui ont été transmises aujourd'hui au Service du Conseil municipal. Il précise ensuite que celle-ci a été soutenue aussi bien par des citoyens et des citoyennes que par des associations, comme l'Association qualité de vie Bernex Confignon (ASBEC) ou l'Association Vieil Onex (AVO). Passant ensuite au vif du sujet, il indique que depuis de longs mois ils sont inquiets du projet de déménagement de l'Académie du Servette FC au parc des Evaux. Concernant les aspects de transparence et de concertation, il explique qu'ils sont depuis de longs mois confrontés à des rumeurs sur le projet, et ajoute que M^{me} Emery-Torracinta et M. Apothéloz leur ont transmis tour à tour des informations contradictoires sur celui-ci. Il déclare plus largement qu'aucune information détaillée n'est disponible sur la nature du projet, faisant observer que cela découle du manque de transparence de la part de ceux qui portent le projet. Il dit en cela son étonnement à ce qu'aucune concertation ni aucune implication des citoyens et des citoyennes n'encadrent un projet d'une telle ampleur.

Il estime ensuite que si ce projet peut paraître à première vue attrayant, son effet sur le quartier des Evaux et sur le parc lui-même l'est moins. Il explique

¹ «Mémorial 178^e année»: Commission, 3849.

Pétition: projet d'installation au parc public des Evaux
de l'Académie de football du Servette FC

après cela que bien que cinq communes soient représentées au conseil de fondation du parc, aucune consultation des citoyens et des citoyennes de ces communes n'est prévue, pas davantage qu'une procédure de concertation. Il dit son grand étonnement du fait qu'une telle absence de transparence soit encore possible en 2021, et indique que c'est pour cette raison que lui-même et les différentes associations qui ont pris part à cette pétition ont envoyé des lettres aux différents conseils administratifs concernés afin d'obtenir plus de précisions sur ce projet. Il fait observer que la réponse fournie par M^{me} Barbey-Chappuis leur a paru fort peu satisfaisante en ce qu'elle a expliqué que la Ville n'était pas impliquée dans le processus en cours, alors qu'il fait observer qu'elle siège au conseil de fondation du parc des Evaux, et en détient même le plus de membres.

Signalant un article paru dans la *Tribune de Genève* du 3 décembre 2020, il indique qu'on peut y lire que le président du Servette FC prétend que le déménagement du centre de formation du club aux Evaux a fait l'objet d'une concertation entre les différentes parties concernées. Il ajoute que le président prétend également qu'il s'agit d'une solution provisoire avant un accueil définitif de l'ensemble des équipes du club. Il déclare ensuite que le processus n'est aucunement transparent et qu'aucune consultation n'a été organisée, et indique par conséquent qu'une réponse sera apportée à la réponse de M^{me} Barbey-Chappuis. Il fait observer ensuite que ce sont des deniers publics qui seront engagés, et qu'il est douteux de penser que l'installation du centre de formation ne sera que provisoire, alors que le projet vise à une installation plus ambitieuse par phases. Il note que le projet en lui-même constitue un impact trop lourd sur l'environnement et pour les riverains, et qu'il convient dès lors de s'y opposer. Il indique qu'une réunion à huis clos a été organisée récemment à Confignon pour faire pression sur les autorités communales et faire avancer le projet, et déclare qu'il aimerait savoir ce qu'il en est en Ville de Genève.

M^{me} Robert-Tissot tient à aborder maintenant la question de l'impact sur l'environnement du projet précité. Elle indique tout d'abord que le parc des Evaux est constitué de 50 hectares de terrain achetés en 1969 par l'Etat. Elle explique que les populations des cités environnantes en profitent, et qu'il constitue depuis lors un coin de nature très apprécié par elles. Elle fait observer que la consultation des archives permet de constater que différents projets ont au fil des années eu pour objet de bâtir ou de couper le parc. Et de citer à ce titre un projet de centre culturel, une cité universitaire, un passage pour le bus. Elle précise que ces différents projets avaient été finalement abandonnés sous la pression des riverains et la menace d'un référendum pour conserver l'intégrité du parc. Elle indique néanmoins qu'à terme la voie verte Vernier-Jonction traversera le parc. Pour ce qui est du projet d'installation du centre de formation du club, elle indique, comme l'a expliqué M. Hertzschuch, qu'elle doute que cette installation soit provisoire, mais qu'il s'agit plutôt d'une installation définitive en plusieurs phases.

Elle note à ce sujet que les espaces du parc choisis pour ce faire seront soustraits à la biodiversité, et que des terrains de football seront transformés en synthétique. Elle craint les abattages d'arbres notamment pour construire le bâtiment de 2000 m². Elle ajoute que l'installation de ce centre augmentera en outre la pollution lumineuse, et que les 200 personnes présentes en moyenne par match susciteront un bruit omniprésent, qui ne laissera aucun répit à la nature, et qu'elles ne pourront manquer de piétiner parfois les plantations. Elle fait observer qu'à l'heure du réchauffement climatique et de la crise sanitaire, il convient de protéger ce lieu rare et beau, en accord avec le plan climat signé par le Conseil d'Etat. Elle estime enfin que, dans cette affaire, la pesée d'intérêts doit profiter à la nature, et qu'il convient de proposer au club un autre espace plus approprié, en accord avec les populations riveraines et l'environnement.

M. Rouiller indique que sur les 11 membres du conseil de fondation du parc, quatre appartiennent à la Ville, et qu'il ne lui est par conséquent pas possible de botter en touche. Il indique que si les statuts de la fondation évoquent le sport (en particulier à l'article 2), ils évoquent plus largement d'autres buts, à savoir la détente, la promenade et les loisirs, et il fait observer par conséquent qu'il ne s'agit pas uniquement d'un centre sportif en bonne et due forme. Rappelant en outre que le projet de Bernex-est attirera bientôt 10 000 nouveaux habitants et 3000 étudiants, il estime que conserver l'intégrité du parc des Evaux est essentiel pour apporter une source de fraîcheur, de nature et d'espace à ce nouveau bassin de population. Sur le fond de l'affaire, utiliser une fondation comme montage pour faire passer en force un projet en se passant de toute consultation lui apparaît comme un véritable déni de démocratie. Il dit craindre que cette fondation opaque ne permette pas de débat démocratique dans les différentes communes concernées par le projet. Il déclare que face à ce déni démocratique potentiel, le Conseil municipal de la Ville doit interpeller l'exécutif pour demander un débat public sur le projet. Il indique que leur souhait serait de transférer ce centre de formation dans un endroit plus idéal, comme Vessy, et de placer le rugby aux Cherpines.

M^{me} Zuccone ajoute que l'installation de ce centre sportif à cet endroit va faire exploser le trafic motorisé, alors que les abords du parc sont déjà saturés aux heures de pointe, irrigués par les usagers qui tentent d'échapper à l'encombrement de la route de Chancy. Elle précise que ce centre sportif augmenterait de 40% le trafic motorisé sur le chemin routier qui permet d'accéder au parc, alors que déjà 200 000 véhicules par année y passent. Elle fait observer que d'autres chemins alentour subiraient eux aussi cette augmentation de trafic et seraient à leur tour surchargés. Et de citer à ce titre des chemins utiles actuellement aux habitants de ces communes, comme le chemin de Pré-Marais, celui de Loëx, celui de la Dode. Elle note que les partisans du projet indiquent que l'utilisation du parking P+R de Confignon assorti de bus navettes menant au parc lui-même permettrait de faire diminuer le trafic, mais explique que cette idée ne la convainc

Pétition: projet d'installation au parc public des Evaux
de l'Académie de football du Servette FC

guère, car les petits chemins deviendront autant de voies d'accès et de parkings sauvages. Elle estime par conséquent que le critère d'accessibilité devant présider à un tel projet n'est ici pas rempli.

Elle ajoute, comme l'ont indiqué ses préopinants, que bien que décrit comme provisoire ce projet aura sans doute vocation à perdurer, en ce qu'il fait déjà partie des cinq projets sélectionnés pour l'installation définitive des centres d'entraînement des différentes équipes du club. Elle indique que ce sentiment est confirmé par les déclarations de M. Huguenin, président du conseil de fondation des Evaux, et de M. Besnard, président du Servette FC, qui plaident en faveur de l'installation à terme de tous les centres d'entraînement du club aux Evaux. Elle fait observer en ce sens que les craintes des pétitionnaires ne sont pas farfelues, mais bien réelles, et qu'il conviendrait par conséquent de débattre ouvertement et avec honnêteté de ce projet et des différentes alternatives possibles. Elle ajoute que certains cherchent à donner des informations partielles pour discréditer les arguments des pétitionnaires, et conclut que les parlements des cinq communes devraient pouvoir se prononcer avant que les responsables de la fondation ne le fassent à huis clos.

Questions des commissaires

Un commissaire remercie les pétitionnaires pour leurs explications. Constatant qu'ils ont fait état de cinq communes concernées, il souhaite savoir s'ils ont fait parvenir cette pétition aux cinq conseils communaux.

M. Rouiller répond par l'affirmative, indiquant qu'elle a également été transmise au Grand Conseil.

M^{me} Robert-Tissot précise qu'ils seront d'ailleurs reçus prochainement par le Conseil municipal d'Onex pour être auditionnés.

Une commissaire remercie les pétitionnaires pour leur présentation complète. Elle souhaite tout d'abord avoir confirmation du fait que 4 hectares seront bien utilisés pour le projet, et demande ensuite aux pétitionnaires s'ils ont pris contact avec les associations sportives qui utilisent actuellement le parc.

M. Hertzschuch répond par la négative, précisant qu'ils n'ont pas pris contact avec les associations sportives pour l'instant.

M^{me} Robert-Tissot répond qu'ils aimeraient également avoir confirmation du fait que 4 hectares seront utilisés, et déclare que toute leur démarche vise justement à faire sortir ce projet au grand jour pour mieux le connaître, afin d'en discuter et éventuellement pouvoir le contester.

Une commissaire, constatant que le projet est déjà passablement avancé, demande aux pétitionnaires s'ils ont pu approcher M. Huguenin et M. Besnard

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2021 (soir)
Pétition: projet d'installation au parc public des Evaux
de l'Académie de football du Servette FC

pour en savoir davantage, estimant qu'il pourrait également s'agir d'un effet de manche dont le Servette s'est révélé coutumier par le passé.

M^{me} Robert-Tissot indique que dans trois des cinq communes des résolutions ont été déposées dans les conseils municipaux, et précise qu'à Confignon celle-ci portait l'intitulé très clair de «Non à l'établissement du Servette aux Evaux». Elle indique que c'est suite à son dépôt que le club et des membres du Conseil d'Etat sont venus à Confignon pour tenter de convaincre les autorités communales du bien-fondé de ce projet. Elle pense que la signature de la convention liant les parties devrait intervenir courant avril. Elle note que la Ville de Genève, en tant que plus grosse contributrice de la fondation, a le plus son mot à dire, et répète que la réponse apportée par M^{me} Barbey-Chappuis les a dès lors surpris.

M^{me} Zuccone indique qu'ils écriront demain matin à la fondation pour lui demander d'avoir accès au projet, estimant qu'il est désormais urgent de le faire. Elle estime que l'avantage du parc des Evaux pour les promoteurs du projet est précisément ce statut de fondation, qui permet de passer en force sans avoir besoin de l'aval des différentes instances représentatives des différentes communes. Elle dit en ce sens son doute quant au fait que l'étude d'autres alternatives ait été approfondie. Elle fait observer que l'agrandissement du cycle d'orientation (CO) du Renard à Balaxert rend le déménagement de Servette imminent.

Une commissaire demande si les auditionné-e-s peuvent transmettre à la commission des pétitions la copie de leur courrier envoyé à M^{me} Barbey-Chappuis, ainsi que la réponse de cette dernière.

M. Hertzschuch répond par la positive. Il signale qu'ils auront le droit très bientôt à une première présentation du «pôle football» en projet par M. Ferretti, collaborateur du département de l'aménagement à l'Etat. Il indique que le terme de «pôle football» employé est révélateur de la démarche en cours, et note que le nom du club n'y apparaît pas.

Un commissaire demande aux auditionnés s'ils n'ont pas l'impression d'être contre le sport avec leur pétition, et estime surprenant que le simple fait qu'ils n'aient pas eu accès au projet leur fait tirer à boulets rouges sur lui. Il déclare en outre que l'on a pu se rendre compte des effets désastreux que l'inactivité des jeunes a pu susciter dans certaines communes pendant la période du Covid.

M. Rouiller rétorque qu'il ne peut pas accepter une telle attaque, et précise qu'il est favorable au développement du Servette FC, dont il soutient ardemment l'équipe première. Il estime ensuite que la pétition n'est pas opposée au sport en tant que tel, mais souhaite voir les Evaux remplir ses autres fonctions dans les meilleures conditions possibles. Il invite les commissaires à aller aux Evaux pour constater qu'il y a bien d'autres usagers que les footballeurs, même s'il convient de se réjouir que les sportifs soient aussi là. Il rappelle en outre qu'avec les

Pétition: projet d'installation au parc public des Evaux
de l'Académie de football du Servette FC

10 000 nouveaux habitants de Bernex-est il faut pouvoir conserver le bol d'air formidable qu'est ce parc. Il fait observer également que les centres d'entraînement destinés à s'y installer seront fermés par des grilles opaques, et note que, si cela est bien normal pour un tel centre, cela fera perdre son rôle premier au parc, qui a vocation à être public. Il conclut que les pétitionnaires souhaitent voir un débat prendre place sur un projet public connu de toutes et tous.

Un commissaire souhaite savoir si les pétitionnaires ont écrit à la Fondation Wilsdorf, qui est propriétaire majoritaire du Servette FC.

M. Rouiller répond par la négative, précisant qu'ils ne peuvent pas écrire à toute la République et que c'est aussi la tâche des conseillers municipaux de demander des éclaircissements sur le sujet.

Le commissaire demande aux pétitionnaires s'ils auraient des idées alternatives au projet d'installation du centre aux Evaux.

M. Rouiller rappelle que le Canton a envisagé cinq lieux pour cette installation, et indique que les Evaux ne figurent pas parmi ces cinq lieux. Il estime regrettable que les parties prenantes au projet aient dès lors jeté leur dévolu sur lui, en ce qu'il est constitué avec une fondation opaque, et qui représente moins de risque qu'une installation dans une commune, qui serait en mesure de refuser plus facilement.

M^{me} Robert-Tissot indique que, pour répondre à la question, deux alternatives crédibles ont été identifiées par les pétitionnaires. Et de citer en premier lieu une installation du centre d'entraînement des espoirs à la Praille, ce qui constituerait une vraie synergie avec la présence du stade de Genève où joue l'équipe première, et en second lieu les Cherpines, en ce qu'ils constituent pour le moment une zone quasi déserte peu agréable pour les habitants.

M. Hertzschuch, revenant sur la question de la Fondation Wilsdorf, relève que malgré les projets intéressants qu'elle subventionne elle-même n'est pas un exemple de transparence.

Un commissaire demande l'audition de M^{me} Barbey-Chappuis et de ses services.

La commission vote en faveur de l'audition de M^{me} Barbey-Chappuis et de ses services dans le cadre de la pétition P-437 à l'unanimité des membres présents, soit par 15 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG).

Remarque d'une commissaire

Une commissaire recommande la lecture du rapport d'audit de la Cour des comptes sur la Fondation des Evaux effectué en 2016, ainsi que les suivis de

2017, 2018 et 2019¹, en ce qu'ils permettent d'avoir une vue plus claire de la structure de la fondation.

Séance du 12 avril 2021

Audition de M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP), de M^{me} Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports (SPO), et de M. Nicolas Kerguen, collaborateur personnel au DSSP

M^{me} Barbey-Chappuis indique tout d'abord se réjouir de venir exposer aujourd'hui ce dossier devant la commission, c'est-à-dire avant que la Fondation des Evaux et les parties prenantes du projet ne prennent des décisions plus formelles. Elle précise tout d'abord le contexte présidant à ce projet (annexe, p. 3), en rappelant notamment que, selon la loi sur la répartition des tâches LRT-3 (12058) du 31 août 2017, le Canton est exclusivement compétent, dans le domaine du football, pour la «mise à disposition pour l'élite sportive d'une infrastructure adaptée à la compétition au niveau national et international, à savoir le stade de Genève et le pôle football». L'Académie du Servette, dont il est question dans cette pétition, s'inscrit dans le pôle football pour lequel le Canton est exclusivement compétent. Pour ce qui est du centre de formation (annexe, p. 3) de l'Académie du Servette, elle ajoute qu'un tel centre permet aux jeunes espoirs d'avoir des perspectives d'intégration professionnelle, quand bien même ils ne parvenaient pas à devenir footballeurs professionnels par la suite, et note à ce titre que ceux-ci sont souvent issus de communes populaires, comme Meyrin, Vernier ou Onex. En ce sens, l'Académie du Servette est une véritable école de vie pour les jeunes qui y sont formés.

Expliquant que la construction d'un nouveau CO est prévue à l'emplacement du centre de formation actuel à Balexert (annexe, p. 5), elle en dit l'urgence, rappelant que jusqu'à présent seules les rénovations les plus indispensables ont pu se faire au CO du Renard. Elle évoque ensuite les grandes lignes du projet prévu pour le déplacement du pôle football au Pré-du-Stand (annexe, p. 6), rappelant qu'il avait été refusé en votation en 2019 par un écart de 9 voix. Elle précise que le Canton a exploré diverses options et c'est ainsi que les Evaux sont arrivés sur la table pour reloger le centre de formation et permettre la construction du nouveau CO susmentionné, et explique le fonctionnement et la structure de la fondation qui gère le parc (annexe, p. 8). Elle précise à ce titre que les 11 sièges du conseil de fondation sont répartis selon la participation financière de chaque partie prenante, et que la Ville, avec ses trois sièges, est loin de constituer la majorité à elle seule.

¹ <http://www.cdc-ge.ch/fr/Publications/Rapports-d-audit-et-d-evaluation/2016-N-97-a-112/Rapports-d-audit-et-d-evaluation-2016.html> (cf. «07.07.2016», «N° 108»).

Pétition: projet d'installation au parc public des Evaux
de l'Académie de football du Servette FC

Présentant ensuite des images du site qui aura vocation à accueillir provisoirement, notamment le centre de formation du Servette (annexe, pp. 9-10), elle indique que c'est sur des terrains déjà existants que ce centre pourra compter. Elle explique ainsi que les terrains 1,2 et 7 seront agrandis et dotés de pelouses synthétiques afin d'être conformes aux normes d'homologation définies par l'Association suisse de football (ASF), tandis que le terrain 3 conservera sa pelouse naturelle, ce qui en fera un terrain non homologué, mais que des travaux y sont tout de même prévus pour l'assainir. Elle relève que le seul vrai ajout au site sera constitué par le bâtiment de l'Académie (annexe, p. 11), financé à 100% par l'Etat et destiné à accueillir les 53 employés du centre, et indique que la Fondation des Evaux souhaitait qu'il s'intègre au mieux dans le parc, dans un lieu peu fréquenté et entièrement construit en bois. Elle déclare que le cas de ce bâtiment permet d'observer le fait que les préoccupations qui ont été exprimées, notamment par les Verts, sont également partagées par les communes membres de la Fondation des Evaux, qui ont pour volonté que l'Académie s'intègre au mieux dans le site.

En venant plus précisément à la question de l'impact de ce projet sur les arbres du parc, elle indique que pour agrandir le terrain 7 il est prévu d'abattre 20 bouleaux, un salix et un arbre qui est encore à relever. Précisant qu'il ne s'agit pas d'une excuse pour les abattre, elle fait observer que les bouleaux sont en relativement mauvais état, du fait de nombreux impacts de balles de golf dont ils sont recouverts (le site des Evaux ayant été un parcours de golf dans le passé). Elle ajoute qu'en ce qui concerne la restructuration des terrains 1 et 2, l'abattage de trois bouleaux et d'une haie constituée de 18 arbrisseaux est nécessaire, et conclut que ces abattages seront compensés sous la forme d'une enveloppe de 180 000 francs prise en charge par le Canton, et permettant de replanter 40 à 70 arbres sur le site. Elle précise sur ce point qu'aucune essence rare ou centenaire n'est concernée par les abattages, et dit la prise en compte des préoccupations environnementales par le bureau d'architecte-paysagiste désigné.

En ce qui concerne ensuite les 20 000 m³ de terres à évacuer induites par le projet, elle indique que le bureau d'architecte-paysager qui en a la charge a reçu pour mandat de trouver un moyen de se dispenser d'en évacuer une grande partie avec des camions. Elle explique par conséquent que celles-ci formeront des buttes qui feront office de gradins naturels et permettront de séparer les terrains de football du reste du site, évitant ainsi de les grillager. Elle ajoute que de nouvelles essences seront également plantées sur ces buttes pour compenser une partie de l'abattage des arbres précités. En revenant ensuite à la question du bâtiment en bois, elle précise que ce sont les communes parties prenantes de la fondation qui ont demandé qu'elles ne le financent pas ni n'en n'assurent le coût d'exploitation, mais que ce soit le Canton qui s'en charge à 100%. Elle explique qu'au terme de la période de dix ans il est prévu soit une destruction et une remise en l'état du site, soit la cession du bâtiment à la fondation, moyennant compensation.

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2021 (soir)
Pétition: projet d'installation au parc public des Evaux
de l'Académie de football du Servette FC

Elle projette ensuite la carte définissant le plan de mobilité ambitieux prévu pour intégrer les 40% de mobilité supplémentaire qui ont été devisés pour accéder au centre de formation (annexe, p. 12). Elle relève qu'il avait pour but de prendre en compte les préoccupations de la commune d'Onex, qui souhaitait à tout prix éviter une hausse du trafic sur le chemin François-Chavaz, mais qu'il avait également pour but de répondre aux attentes de l'Académie du Servette, qui leur étaient quelque peu contradictoires, et qui intégraient un accès facilité au site et des places de dépose-minute pour les jeunes. Elle précise qu'elle considérerait que la négociation de ce plan revenait principalement, du côté de la fondation, aux communes avoisinantes, pas à la Ville de Genève, et déclare que les mesures visibles sur la carte figureront dans la convention bipartite signée avec l'Académie du Servette. Elle cite parmi ces mesures des places de parking au CO du Marais pour les collaborateurs du centre, des places destinées aux vélos et aux motos des jeunes également au CO du Marais, cinq places de minibus au parking des Evaux, des places de dépose-minute pour les cars du côté Confignon, des places de dépose-minute pour les parents un peu plus loin, et enfin 100 places visiteurs nouvellement créées au P+R Bernex. Elle indique de plus que le nombre de places encore disponibles sera indiqué au croisement route de Loëx/chemin François-Chavaz, afin d'éviter que les voitures y circulent inutilement.

Abordant ensuite la question des deux conventions à signer (annexe, p. 13), elle explique que la tripartite est en cours de finalisation, et qu'il s'agit encore à l'heure actuelle d'un document de travail, accompagné du côté de la fondation par M^e Wisard. Elle indique que ce qui est déjà certain c'est que tous les coûts induits par le projet seront pris en charge à 100% par le Canton. Elle déclare avoir été très attentive à ce point, puis explique que les coûts d'investissement pour les terrains de football ont été devisés à 6 000 000 de francs, la construction du bâtiment à 8 000 000 de francs, et que ces coûts seront pris en charge par l'Etat via une subvention équivalente accordée à la Fondation des Evaux. Elle indique en outre qu'un comité de suivi et d'évaluation y est également déjà inscrit, et que celui-ci aura vocation à précisément évaluer les impacts du pôle football sur la mobilité et sur l'environnement, ainsi que la correspondance entre les besoins de l'Académie et les infrastructures, et à proposer si nécessaire des améliorations sur ces points. Elle ajoute qu'il cherchera également à trouver des synergies possibles entre les équipes locales déjà présentes sur le site et l'Académie du Servette qui s'y installera. Elle note que cette convention tripartite règle également la question du financement de la réfection des terrains synthétiques une fois installés (ceux-ci devant être rénovés tous les six ans environ), et précise que celle-ci prévoit une répartition au prorata de l'utilisation, de l'ordre de 65% pour le Canton, et 35% à la Fondation des Evaux.

Abordant ensuite la question de la convention bipartite (annexe, p. 13), elle indique qu'elle a pour but de préserver la qualité de vie des riverains et des usagers,

Pétition: projet d'installation au parc public des Evaux
de l'Académie de football du Servette FC

en faisant en sorte que sport, nature et loisir puissent trouver un équilibre au parc des Evaux, et qu'elle poursuit aussi l'objectif de s'assurer que la venue du centre de formation ne porte pas préjudice à la qualité environnementale des Evaux, et ne diminue pas les possibilités actuelles des équipes usant habituellement du site. Elle fait observer que cette éventuelle venue de l'Académie du Servette constituerait, en cette période, une clientèle inespérée pour le restaurant du parc, qui pourrait le cas échéant servir aussi à nourrir les jeunes du centre de formation. Elle conclut en rappelant les raisons et enjeux principaux de la venue de l'Académie du Servette au parc des Evaux (annexe, p. 14). Elle note par ailleurs, comme elle l'a indiqué plus haut, que ce projet a non seulement un intérêt sportif, mais également social. Elle précise ensuite que le site de Vessy constituerait une alternative au mieux pour la première équipe, mais qu'il serait impossible d'en accueillir davantage, étant donné que les terrains y sont déjà saturés.

En venant ensuite au calendrier, elle indique tout d'abord que le 19 avril est prévue une séance du conseil de la Fondation des Evaux, à laquelle M. Apothéloz a été invité, et ajoute que début mai les deux conventions devraient être signées par ce même conseil. Elle précise qu'une fois leur forme définitive atteinte, elle ira présenter ces conventions au Conseil administratif pour savoir s'il est favorable à leur ratification.

Questions des commissaires

Un commissaire souhaite savoir par qui sont occupés les trois sièges de la Ville au sein du conseil de fondation.

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'ils sont occupés par elle-même, M^{me} Bonvin et M. Eyer, responsable du domaine infrastructures au Service des sports.

Une commissaire demande si Carouge ne pourrait pas constituer une alternative, étant donné la présence sur place d'un dispositif destiné à la pratique du football.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que le Canton a fait la tournée des communes, et rappelle que la seule possibilité viable à court terme se trouve aux Evaux, étant donné la présence de terrains déjà existants et la possibilité de ne pas passer par le Grand Conseil auparavant. Indiquant qu'il s'agit tout de même d'accueillir 300 jeunes, elle relève que si Vessy ne peut les accueillir cela sera d'autant moins le cas pour les autres communes. Elle conclut que la volonté de l'Académie de conserver un véritable pôle fait qu'il est impossible d'éclater les équipes sur différentes communes.

Un commissaire, constatant qu'il a été fait état d'une hausse de 40% de la mobilité dans les alentours du site, souhaite savoir comment cette augmentation se répartirait temporellement.

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2021 (soir)
Pétition: projet d'installation au parc public des Evaux
de l'Académie de football du Servette FC

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'elle augmentera surtout considérablement en semaine, et que le week-end se caractérisera essentiellement par la venue des équipes jouant les matchs, c'est-à-dire par l'utilisation des places de bus dépose-minute situées vers la route de Loëx.

M^{me} Bonvin ajoute que les jeunes en sport-études ont des horaires aménagés et pourront donc s'entraîner plus tôt, soit certainement dès 14 h.

Le commissaire demande ce qui est prévu de nouveau au niveau des transports publics pour accéder au site, constatant qu'il serait préférable de ne pas accroître davantage le nombre de véhicules motorisés individuels, dans une zone qui est déjà très chargée en la matière.

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'en plus des mesures à court terme annoncées plus haut (annexe, p. 12), une prolongation d'une ligne de bus devrait avoir lieu dans un second temps, précisant que le Canton doit encore trouver le financement qui sera nécessaire pour ce faire. Elle ajoute qu'elle pourra demander au président de la fondation plus d'informations à ce sujet, étant donné qu'elle a laissé le leadership sur ces questions aux communes qui étaient le plus concernées.

Le commissaire demande aussi à M^{me} Barbey-Chappuis si d'après elle il pourrait y avoir un risque que la privatisation partielle du parc dépasse la période provisoire définie et qu'elle soit destinée à durer.

M^{me} Barbey-Chappuis précise tout d'abord qu'il ne s'agit pas d'une privatisation, étant donné que les terrains ne seront pas grillagés. Elle ajoute à ce titre que l'Académie sera utilisatrice du site et non pas propriétaire, et fait observer que la convention prévoit que son activité n'empiète pas sur celle des équipes actuelles, si bien qu'il s'agira d'une cohabitation et non de privatisation. Pour ce qui est de la durée, elle indique que si la convention est prévue pour dix ans, elle est résiliable en tout temps si elle n'est pas respectée. Elle conclut en indiquant que le Canton disposera de temps pour étudier les perspectives quant à un relogement à plus long terme de l'Académie, sur ce site ou un autre.

Un commissaire remercie M^{me} Barbey-Chappuis pour sa présentation utile et complète. Il souhaite savoir si les coûts du projet seront financés par la Ville au prorata des voix dont elle dispose à la Fondation des Evaux.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que les coûts induits par la venue de l'Académie ne seront pas à la charge de la fondation, ils ne seront pas à la charge des communes qui en sont membres également, et rappelle que conformément à la LRT (annexe, p. 3) tout sera pris en charge par le Canton. Elle ajoute que la seule charge financière pour la fondation, et donc en partie pour la Ville, sera constituée par la réfection des terrains synthétiques dans six ans, étant donné qu'ils ne

Pétition: projet d'installation au parc public des Evaux
de l'Académie de football du Servette FC

seront pas uniquement utilisés par l'Académie, mais également par les équipes existantes. Elle indique qu'à l'heure actuelle la répartition des frais de réfection a été fixée au prorata de la pratique prévue entre celle du Servette (65%) et celle des équipes déjà présentes sur place (35%), mais ajoute que ce point fera encore l'objet de discussions dans le cadre du comité de suivi, et que la répartition des coûts aura à ce titre pour but de se faire en fonction de la pratique effective qui aura lieu sur ces terrains.

M^{me} Bonvin ajoute qu'à l'heure actuelle la Ville participe au budget de la Fondation des Evaux pour plus de 1 000 000 de francs.

Une commissaire tient à revenir sur la question du statut provisoire de la présence de l'Académie aux Evaux, et souhaite savoir à quel point il est réaliste de trouver une solution alternative pérenne d'ici dix ans, et ce qu'il se passera si ce n'est pas le cas. Relevant ensuite que les Verts font état dans leur lettre d'un manque de transparence et d'un défaut de communication autour de ce dossier, elle demande d'où peut provenir cette impression de ne pas avoir été consulté.

M^{me} Barbey-Chappuis relève tout d'abord qu'il n'existe pas d'autre solution à court terme, et que l'avantage des Evaux tient aussi au fait qu'il ne s'agit pas d'une zone à déclasser. Elle déclare ensuite que, dans une période de dix ans, il est possible d'analyser différentes possibilités, à commencer par exemple par une installation de l'Académie du Servette au Pré-du-Stand, en présentant un projet différent de celui rejeté en 2019 (annexe, p. 5), qui lui ôterait par exemple les activités commerciales initialement prévues, mais qu'il faut également étudier les possibilités qui pourraient se présenter à Thônex, Vernier ou encore Genthod. Elle indique que si elle n'est pas en mesure de garantir ce qui sera fait dans dix ans, elle constate que le Canton a quelques années devant lui pour étudier ces possibilités, et déclare qu'en ce sens une alternative semble tout à fait envisageable.

Passant ensuite à la question de la communication, elle fait observer que cette question concerne en premier lieu le Canton, et que la Fondation des Evaux s'est retrouvée en première ligne bien malgré elle, en essayant d'aider le Canton. Si elle dit en ce sens comprendre une certaine frustration chez certains, elle estime normal qu'un document de travail ne soit pas diffusé ainsi publiquement, étant donné que la discussion est encore en cours entre les différentes parties au projet, et que ces discussions ne sauraient avancer sereinement avec 50 parties impliquées. Elle indique à ce titre que si le temps de la consultation doit exister, celui du travail également. Elle relève par ailleurs que les préoccupations émises par certains groupes sont aussi portées par les magistrats des différentes communes concernées. Elle rappelle enfin que l'accueil de l'Académie du Servette aux Evaux n'est pas initialement une idée de la fondation, mais qu'elle a simplement essayé de travailler en bonne intelligence avec le Canton en essayant de répondre à ses sollicitations.

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2021 (soir)
Pétition: projet d'installation au parc public des Evaux
de l'Académie de football du Servette FC

Une commissaire souhaite savoir tout d'abord si, dans la convention qui devrait être signée par la fondation, sera également prévue une clause pour la restitution du bâtiment, et demande ensuite la date d'installation effective de l'Académie sur les lieux.

M^{me} Barbey-Chappuis répond par la positive, répétant qu'il y est prévu soit une remise en l'état du site, soit une cession à la fondation, moyennant une indemnité qui n'a pas encore été calculée. Elle ajoute qu'il faut encore que le Canton lance un appel d'offres pour la construction du bâtiment en question. Abordant ensuite la seconde question, elle indique que la livraison du bâtiment et du premier terrain est prévue de manière assez optimiste pour la fin de cette année, tandis que le deuxième terrain est agendé pour avril 2022, et qu'enfin pour octobre 2022 sont prévus les deux derniers terrains. Elle explique que si ce calendrier est tenu l'Académie arriverait à organiser une venue progressive de ses équipes sur le site.

Une commissaire remercie M^{me} Barbey-Chappuis pour sa présentation et ses réponses. Elle indique vouloir revenir sur la question du manque de transparence évoqué par les pétitionnaires, faisant observer qu'ils ont récolté des signatures contre un projet qu'ils ne connaissaient pas. Elle indique par exemple qu'ils ne savaient pas quel pourcentage de la surface totale du parc allait être concerné par le projet, et demande s'il serait possible de communiquer ce chiffre. Elle souhaite secondement savoir si les associations sportives qui utilisent le parc ont été consultées, et ce qu'elles en pensent le cas échéant.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que les quatre terrains destinés à accueillir l'Académie existant déjà, le projet se contente simplement de les agrandir de manière minimale pour répondre aux normes de l'ASF, si bien que le pourcentage de la surface du parc destinée à l'Académie ne subira peu ou prou pas de modification par rapport à celle déjà dévolue à ces terrains, hormis la construction du bâtiment provisoire.

M^{me} Bonvin précise que l'agrandissement de la surface des terrains fera passer leur longueur de 96 m à 101 m, si bien que son impact sur le parc sera minime. Elle ajoute que pour le bâtiment, l'emplacement a été choisi dans une zone où il ne se passe actuellement presque rien, à savoir dans le prolongement du stade d'athlétisme. Elle relève ainsi que les surfaces dédiées aux autres activités sportives, aux grillades, à la détente et aux promenades ne seront pas impactées par le projet, et conclut que certaines associations se réjouissent des synergies possibles.

Ladite commissaire souhaite savoir ce qui est fait des arbres abattus, et se demande si leur seconde vie ne pourrait pas faire l'objet d'une communication auprès de la population.

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'elle pourra demander à M. Gomez comment et sous quelle forme sont réutilisés les arbres abattus.

Pétition: projet d'installation au parc public des Evaux
de l'Académie de football du Servette FC

Un commissaire, relevant qu'en tout cas Onex a voté à l'unanimité une résolution s'opposant à la venue de l'Académie du Servette aux Evaux, souhaite savoir dans quelle mesure il pourrait être tenu compte de l'avis des communes qui s'opposent à ce projet.

M^{me} Barbey-Chappuis relève que l'opposition à ce projet était peut-être due à une méconnaissance du dossier, constatant que beaucoup des points contenus dans un récent communiqué de presse des Verts sont pris en compte dans les conventions. Elle indique néanmoins comprendre la réticence de la commune d'Onex, qui subira une grande partie de la hausse du trafic, ainsi que l'installation de nouveaux parkings, mais fait néanmoins observer le souci unanimement partagé qui s'est trouvé au sein de la fondation pour intégrer le projet dans le parc du mieux possible, notamment du point de vue de la biodiversité et du respect de l'environnement.

Discussions et vote

Le Parti libéral-radical est favorable au classement, étant donné que suffisamment d'éléments qui pouvaient poser problème ont été pris en compte par le projet et les conventions. Il ajoute de plus que comme l'a expliqué M^{me} Barbey-Chappuis la Ville ne joue pas un rôle majeur sur ce dossier, contrairement aux communes jouxtant directement le parc.

L'Union démocratique du centre soutiendra également le classement de l'objet, étant donné que le projet répond à toutes les attentes. Il dit voir de plus de l'égoïsme chez les pétitionnaires, qui précisent soutenir le sport, mais pas chez eux.

Les Verts, eux, soutiendront le renvoi au Conseil administratif, pour signifier leur regret face au manque de transparence de la procédure, mais également car il s'agit de la seule façon pour le Conseil municipal de s'exprimer sur ce dossier.

Le Mouvement citoyens genevois soutiendra pour sa part le classement, étant donné que des explications claires ont été fournies par la magistrate, notamment quant au fait que ce projet ressortit en premier lieu au Canton, et que la Ville ne constitue ici qu'une petite partie prenante.

Le Parti socialiste laissera la liberté de vote.

Ensemble à gauche soutiendra un renvoi de l'objet au Conseil administratif.

Le président indique qu'à titre personnel il soutiendra le classement, étant donné qu'aucune autre solution n'a été trouvée à court terme, et qu'il y a urgence à pouvoir construire le nouveau CO dont il a été fait mention sur le site actuel de l'Académie, ce aussi bien pour la centaine d'élèves concernés que pour leurs

3570

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2021 (soir)
Pétition: projet d'installation au parc public des Evaux
de l'Académie de football du Servette FC

familles. Il ajoute que la surface supplémentaire induite par les réaménagements évoqués aux Evaux sera minime, ce qui en fait un lieu idéal. Il déclare ensuite soumettre l'objet au vote des commissaires.

La commission vote en faveur du classement de la pétition P-437 par 9 oui (3 S, 1 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) contre 4 non (1 EàG, 3 Ve).

Annexes:

- pétition P-437
- présentation du DSSP

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2021 (soir)
Pétition: projet d'installation au parc public des Evaux
de l'Académie de football du Servette FC

3571

P-437

Sauvegarde Genève
Association pour la Sauvegarde de Confignon et environs (ASC)
Association Qualité de Vie Bernex Confignon (ASBEC)
Association des Propriétaires du chemin François Chavaz (ChavazBien)
Association Vieil Onex (AVO)
Association pour la Sauvegarde du Plateau de Saint-Georges (Lancy)

REÇU
01 DEC. 2020

À l'attention du
Conseil municipal de la Ville de Genève
Service du conseil municipal
Rue de la Coulouvrenière 44
1204 Genève

Genève, le 24 novembre 2020

Concerne : Pétition - Sauvons le parc public des Evaux - Installation de l'académie de football du Servette

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Nous vous prions de trouver en annexe la pétition signée par les six associations citées en en-tête représentantes des cinq communes concernées par le projet d'installation au parc public des Evaux de l'Académie de football du Servette FC.

La pétition citoyenne à signer est disponible en ligne

SAUVONS LE PARC DES EVAUX - <https://www.change.org/sauvons-parc-evaux>

Cette pétition est lancée pour des raisons multiples mais notre action est avant tout dictée par le manque de transparence de la Fondation des Evaux, de l'Etat, des communes et du Servette FC sur ce projet que nous ne pouvons que deviner à travers les articles de journaux et la réponse du Conseil d'Etat à un député.

Nous regrettons que le processus décisionnel et la convention qui sera signée entre les deux parties aient été imaginés dans la plus grande discrétion, sans consultation des conseils municipaux et sans information aux associations et aux habitants, alors que le semi-confinement était à peine levé et pendant que les habitants se remettaient de cette période difficile. Dans notre démocratie, cette manière de procéder n'est pas correcte. Nos associations ne peuvent de ce fait pas l'accepter.

Notre principal souci est cependant de préserver ce parc public et son environnement dans un contexte de fortes urbanisations prévues dans les communes limitrophes d'Onex, Bernex et Confignon. Ce lieu doit impérativement rester une destination populaire car les habitants ont besoin d'un lieu protégé pour se détendre et se ressourcer. Installer une entreprise privée sur des terrains de l'Etat situés dans un lieu où l'on doit trouver un juste équilibre entre les différents sports, les promeneurs et la protection de la nature est injustifiable pour nous.

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2021 (soir)
Pétition: projet d'installation au parc public des Evaux
de l'Académie de football du Servette FC

Cette pétition a également pour but d'obtenir des informations précises sur le projet : les termes de l'accord, son implantation, son emprise sur le parc public des Evaux, l'assurance que ce lieu ne deviendra pas un « bunker », comme à Balexert, protégé par d'immenses grillages et un digicode, la garantie de protéger la nature et les riverains des nuisances induites (accès, mobilité, lumière, bruit) par de la mobilité douce et sans construction de parkings supplémentaires.

Tout en réaffirmant que nos associations ne sont pas favorables à cette privatisation provisoire d'une partie du parc public des Evaux et pas du tout favorable à l'installation définitive du pôle football genevois, nous vous adressons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos cordiales salutations.

Pour les associations:

Margot Robert-Tissot, co-coordinatrice pétition

Jean Hertzschuch, co-coordonateur pétition



Associations signataires

Sauvegarde Genève

<https://www.sauvegarde-geneve.ch>

Jean Hertzschuch - 079 624 77 73

Association pour la Sauvegarde de Confignon et environs (ASC)

<https://www.asconfignon.ch> info@asconfignon.ch

Margareth Robert-Tissot - 079 691 70 45

Association des propriétaires du chemin François-Chavaz - Onex (ChavazBien)

<http://www.chavazbien.ch> chavazbien@mail.com

Jean-Dominique Berra - 022 757 52 76 - Stefano Rossi Santoni - 022 739 09 11 - Geneviève Zuccone - 022 792 14 06

Association Vieil Onex (AVO)

Suzanne Kathari - skathari1932@gmail.com

Association Qualité de vie Bernex Confignon (ASBEC)

<https://www.asbec.info>

Alain Rouiller - 022 777 10 02

Groupement pour la Sauvegarde du Plateau de Saint-Georges (Lancy)

<https://www.sauvegarde-st-georges.ch>

Jean-Claude Michellod - 078 657 25 35

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2021 (soir)
Pétition: projet d'installation au parc public des Evaux
de l'Académie de football du Servette FC

3573

Pétition Sauvons le Parc des Evaux
<https://www.change.org/sauvons-parc-evaux>



Pétition adressée au Conseil d'Etat, au Grand Conseil, aux maires et Conseils Administratifs et Municipaux des 5 communes (Ville de Genève, Onex, Lancy, Bernex, Confignon)

CONTEXTE

Après le refus par les urnes, en novembre 2019, du projet « Pré-du Stand » et sans solution pour y loger son Pôle-Football, l'Etat doit d'urgence trouver un nouveau lieu d'accueil. Le Parc public des Evaux serait le seul site adapté pour l'échéance de l'été 2021. La Fondation des Evaux a déjà voté un préavis favorable pour une installation « provisoire » de l'Académie et de l'école de football du Servette FC. La convention qui liera provisoirement la Fondation au Servette FC est actuellement à l'étude. Les Evaux font également partie des 5 lieux analysés par l'Etat pour l'installation définitive du Pôle football à l'horizon 2030.

POSITION DES PETITIONNAIRES

Ces décisions, prises discrètement dans l'urgence, nous déconcertent et nous inquiètent fortement.

S'il est important que l'Académie du Servette F.C. puisse poursuivre sa mission sociale et éducative avec les jeunes footballeurs genevois, pourquoi choisir, par facilité, ce parc unique à Genève, en détournant son orientation en profondeur.

Il est essentiel que ce lieu continue à poursuivre sa mission d'accueil de tous les habitants de la région. Les cinq communes qui se le partagent, doivent le préserver et poursuivre selon la convention de 1973, l'exploitation en commun du parc en y

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2021 (soir)
Pétition: projet d'installation au parc public des Evaux
de l'Académie de football du Servette FC

Pétition Sauvons le Parc des Evaux

<https://www.change.org/sauvons-parc-evaux>

maintenant équitablement sur ces 55 ha une zone nature et forêt, une zone activités et loisirs et une zone sportive pour tous.

Dans un cadre idyllique, ce parc est apprécié par de nombreuses familles qui, dans un contexte de forte urbanisation, ont besoin d'espace pour se détendre et pratiquer des activités de plein air.

CE QUE CE PROJET IMPLIQUE

L'implantation de l'Académie et de l'école de football Servette FC au parc public des Evaux:

- **représente une surface d'environ 4 hectares soustraite à la nature** et définitivement perdue pour la biodiversité et la petite faune. En effet, ce projet nécessite le redimensionnement et la transformation de 4 terrains de football naturels dont 2 seraient en synthétique, ainsi que la réalisation d'un important bâtiment pour les vestiaires et les locaux administratifs. Cette construction provisoire en bois occuperait environ une surface de 2000 m² et 5000 m² et deux terrains supplémentaires pour la version définitive. Par ailleurs, l'éclairage des terrains provoquera une augmentation importante de la pollution lumineuse nocive pour la faune environnante encore préservée dans ces lieux.
- **génère une emprise forte et un sérieux impact sur les sols.** Si l'emplacement du bâtiment administratif provisoire peut revenir à l'état naturel, il n'en sera pas de même pour les terrains. En effet l'aménagement de surfaces synthétiques impose de réaliser de profondes fondations composées de plusieurs couches de matériaux différents, avant de poser la « pelouse » artificielle.
- **provoque un déséquilibre non-négligeable du parc** car elle vient bouleverser définitivement l'harmonie du lieu qui selon ses statuts : *« s'adresse à tous, poursuit un but de détente, de loisirs et de sport dans un souci de protection de la nature »*.
L'arrivée du club professionnel diminuerait l'espace dévolu aux autres sportifs, aux familles et l'esprit des Evaux en serait profondément transformé. Actuellement, à Balexert, l'Académie du Servette FC représente : 11 catégories de jeux, environ 370 joueurs, une soixantaine de personnes pour les encadrer et un parking réservé de 50 places.
- **engendre une explosion du trafic motorisé dans une configuration problématique.** L'accès unique au parc provoque aujourd'hui déjà d'importants problèmes de circulation : **engorgements** sur le chemin François-Chavaz et **danger** que constitue la sortie côté Place des Deux Eglises. Il est à craindre une augmentation de stationnements sauvages. L'infrastructure de transports publics et cyclable est insuffisante et de ce fait n'incite pas les utilisateurs à pratiquer la mobilité douce. Les nuisances sonores dues aux incivilités de certains usagers risquent d'augmenter significativement.
- **propose un projet provisoire aux ambitions définitives**
Même si ce projet se dit provisoire pour 10 ans, il y a fort à parier que si l'Académie déménage dans un autre lieu, ces surfaces de jeux ne seront pas remises au naturel vu l'ampleur et le coût des travaux. La priorité au football risque de s'installer définitivement.

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2021 (soir)
Pétition: projet d'installation au parc public des Evaux
de l'Académie de football du Servette FC

3575

Pétition Sauvons le Parc des Evaux
<https://www.change.org/sauvons-parc-evaux>

Pour que le plus grand parc public et urbain de Suisse reste en accord avec son projet initial, les associations demandent que le site des Evaux garde son statut de poumon de verdure d'une région qui va être fortement urbanisée.

Sauvegarde Genève
Association pour la Sauvegarde de Confignon et environs (ASC)
Association des propriétaires du chemin François-Chavaz – Onex (ChavazBien)
Association Vieil Onex (AVO)
Association Qualité de vie Bernex Confignon (ASBEC)
Sauvegarde du Plateau de Saint-Georges (Lancy)

Genève, 20 novembre 2020

La pétition citoyenne à signer est disponible en ligne

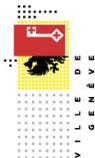
SAUVONS LE PARC DES EVAUX

<https://www.change.org/sauvons-parc-evaux>

Cette pétition est coordonnée par

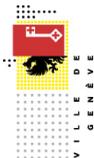
Margareth Robert-Tissot, co-coordinatrice pétition
Association pour la Sauvegarde de Confignon et environs (ASC)
<https://www.asconfignon.ch>

Jean Hertzschuch, co-coordonateur pétition
Sauvegarde Genève
<https://www.sauvegarde-geneve.ch>



**P-437: Pétition – «Sauvons le parc public des Evaux -
Installation de l'académie de football du Servette»**

Commission des pétitions
Conseil municipal
12 avril 2021

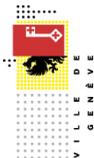


2.

Contexte

P - 437 – 12 avril 2021

genève
ville de sport



3.

Foot : formation de la relève

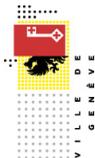
LRT-3 (12058) du 31 août 2017 : le Canton est exclusivement compétent, dans le domaine du football pour la « mise à disposition pour l'élite sportive d'une infrastructure adaptée à la compétition au niveau national et international, à savoir le Stade de Genève et le Pôle football » (art. 3, lettre f).

Pôle football = pôle dédié à la formation de la relève cantonale, placée sous la responsabilité du programme Genève Education Football, qui réunit les clubs du FC Servette, du FC Etoile-Carouge, du FC Meyrin et de l'Association cantonale genevoise de football.

Centre de formation à Balexert

- Académie Servette FC
- Association Servette FC (4 ans à +)
- Genève Education Football: + 12 ans
- Surface de 40'000 m², l'Etat de Genève est propriétaire
- 2 terrains en herbe
- 1 terrain synthétique de la dernière génération (homologué pour matches jusqu'à la 1ère ligue)
- 1 terrain synthétique d'entraînement





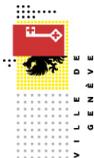
5.

Nouveau CO à Balexert

- relogement provisoire nécessaire dès le mois de juin 2021
- travaux de construction du nouveau cycle d'orientation à Balexert urgents :
 - pour résorber la hausse du nombre d'écolier-e-s issue du développement des nouveaux quartiers, dont celui de l'Etang (+ 1500 élèves de plus au Cycle d'orientation en 2024),
 - car délabrement du CO du Renard.

Echec du Projet du Pré-du-Stand

- Projet de loi 12293 relatif à la modification des limites de zones au lieu-dit « Pré-du-Stand » situées sur le territoire de la Ville du Grand-Saconnex : incluait le pôle football.
- 24 novembre 2019: refus en votation populaire par 9 voix : 50% oui/non au niveau cantonal, et refus de 53.29% en Ville de Genève
- Mais déménagement du Pôle foot indispensable : Position du Conseil d'Etat sur le logement provisoire nécessaire dès le mois de juin 2021 : «seul le site des Evaux permet le logement provisoire de l'académie du Servette FC ».
- Etude de 4 autres sites pour un relogement sur du long terme.



7.

Site des Eaux

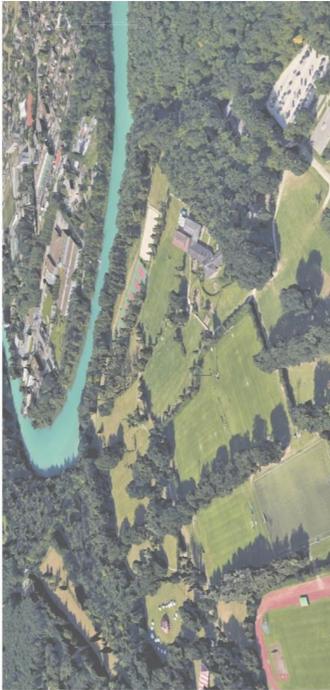
Fondation des Evaux

- Canton propriétaire foncier du site des Evaux
- Terrain à disposition de la Fondation, sous la forme d'un droit de superficie
- Gestion: fondation de droit public d'intérêt communal, composée des communes de Bernex, Confignon, Genève, Lancy et Onex
- Sur 11 sièges :
 - 3 Ville de Genève, 3 Ville d'Onex, 2 Ville de Lancy,
 - 1 Canton de Genève, 1 commune de Bernex, 1 commune de Confignon

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2021 (soir)
 Pétition: projet d'installation au parc public des Evaux
 de l'Académie de football du Servette FC

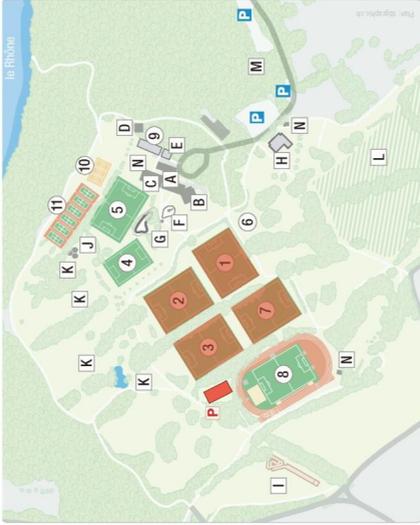
Quelques images du site

Les Evaux est un lieu dédié aux sports, aux loisirs et à la biodiversité dans un cadre naturel de 50 hectares



Source : google earth

Plan des infrastructures



- 1. Terrain de compétition T1
- 2. Terrain de compétition T2
- 3. Terrain de compétition T3
- 4. Terrain d'entraînement T4
- 5. Terrain d'entraînement T5
- 6. Terrain D1
- 7. Terrain en gazon synthétique
- 8. Stade d'athlétisme
- 9. Pistes de pétanque
- 10. Terrains de beach-volley
- 11. Courts de tennis en GreenSet
- A. Réception du centre intercommunal, salle de conférence et dortoirs
- B. Restaurant
- C. Vestiaires et salle polyvalente
- D. Chalet
- E. Tennis de table
- F. Jeux d'enfants
- G. Le Tortillard (petit train) + Karts à pédales
- H. Skatepark
- I. Terrain de BMX
- J. Hôtel à abeilles
- K. Parcours didactique
- L. Zone pique-nique et grillade
- M. Parkings
- N. WC
- P. Pavillon provisoire

Source : Evaux

Quelques images du site



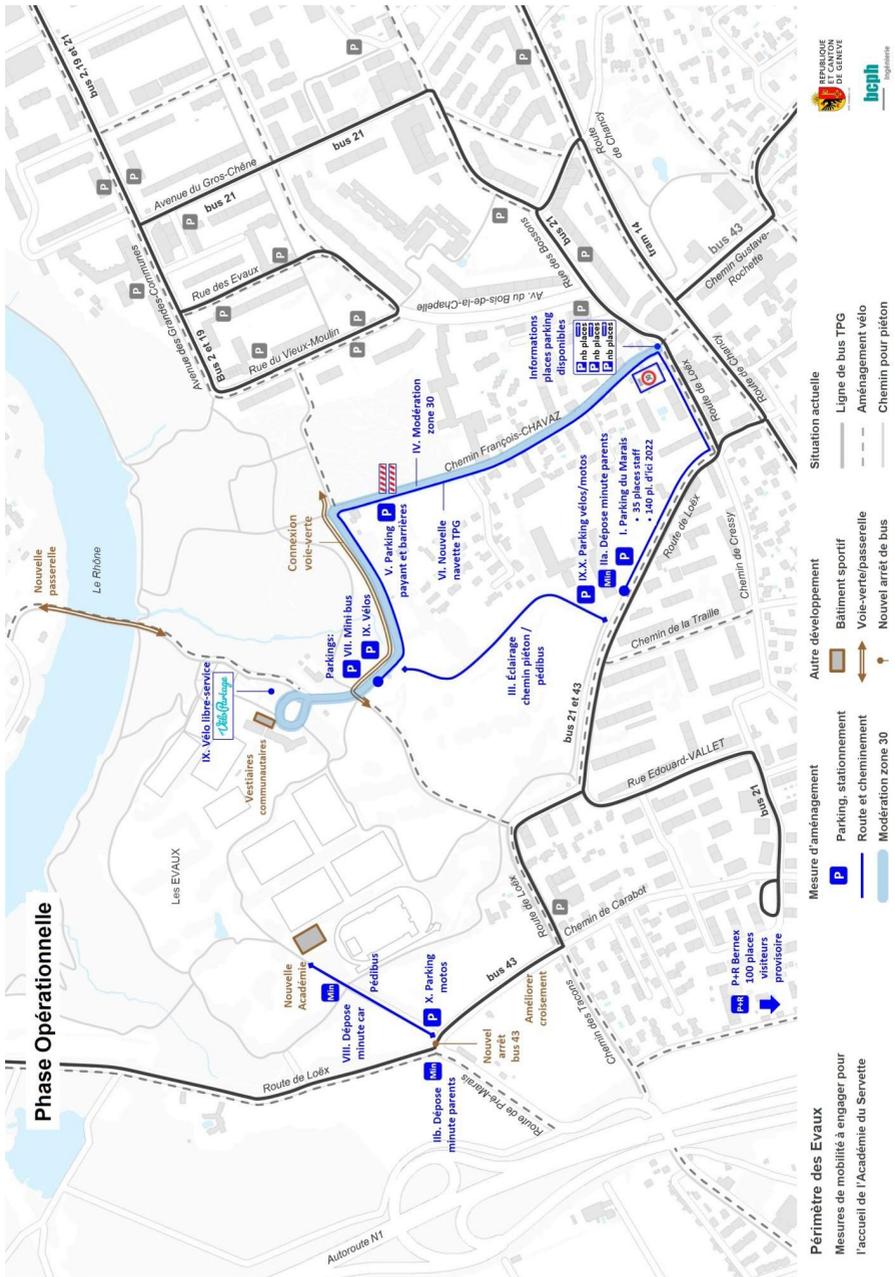
SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2021 (soir)
Pétition: projet d'installation au parc public des Evaux
de l'Académie de football du Servette FC

Bâtiment transitoire – construction en bois



SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2021 (soir)
 Pétition: projet d'installation au parc public des Evaux
 de l'Académie de football du Servette FC

3587



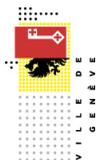


13.

Deux conventions à signer

Une convention **tripartite** qui liera l'Etat de Genève, la Fondation des Evaux et l'ASFC fixe les principes applicables à la planification, la construction et l'exploitation du pôle football temporaire des Evaux.

Une convention **bipartite** liant la Fondation des Evaux et l'ASFC fixe quant à elle le cadre et les conditions d'accueil du pôle football aux Evaux.



14.

Conclusion

- Urgence scolaire
- Relogement indispensable du Pôle football
- Pas d'alternative pour ce projet sur le territoire VdG à ce jour
- Une attention particulière portée aux enjeux de mobilité

Le président. Le président de la commission des pétitions, M. Arnaud Moreillon, ne prend pas la parole... Je donne la parole à la rapporteuse, M^{me} Fabienne Beaud.

M^{me} Fabienne Beaud, rapporteuse (PDC). Messieurs et Mesdames les conseillers et conseillères municipaux, je vais vous expliquer en quelques mots la pétition P-437. Nous l'avons étudiée au cours de deux séances, une première qui nous a permis d'auditionner les pétitionnaires, une deuxième durant laquelle nous avons auditionné M^{me} la magistrate Marie Barbey-Chappuis ainsi que ses services, notamment M^{me} Bonvin.

Les pétitionnaires nous ont expliqué qu'ils avaient récolté 2000 signatures et que leur pétition visait trois buts. Ils ont insisté surtout sur le premier, à savoir le manque de transparence et de concertation entre les citoyens et citoyennes et les porteurs du projet. L'autre point soulevé, c'était l'impact sur l'environnement et, le troisième, l'exploitation du trafic motorisé.

Nous avons dès lors auditionné M^{me} la magistrate Marie Barbey-Chappuis pour obtenir des réponses sur ces points. Elle nous a expliqué le pourquoi de ce déplacement du centre de formation des jeunes aux Evaux. Il se trouve que va se construire le nouveau cycle du Renard sur la parcelle qui sert à l'heure actuelle de centre de formation pour les jeunes. Ce cycle présentait depuis longtemps de nombreuses défaillances. Elle nous a également expliqué que, lors de la votation populaire en 2019, nous avons refusé le déplacement du pôle football au Pré-du-Stand.

Le Canton avait alors exploré diverses pistes et la plus adéquate s'était finalement avérée être le parc des Evaux. Dans ce parc seront abattus 20 bouleaux, un salix et un autre arbre indéterminé. Les bouleaux doivent être abattus notamment parce qu'ils présentent de nombreux impacts de balles de golf puisque cet endroit-là est réservé au golf. La magistrate nous a en plus expliqué que le projet était conçu pour favoriser ou préserver la qualité de vie des riverains et des usagers en faisant en sorte que sport, nature et loisirs puissent trouver un équilibre au parc des Evaux. Une convention a ainsi été signée avec pour objectif de s'assurer que la venue du centre de formation ne porte préjudice ni à la qualité environnementale des Evaux ni au maintien de l'usage habituel des équipes qui s'entraînent normalement sur les terrains des Evaux.

Je tiens à préciser, juste pour l'anecdote que, lundi soir, l'équipe nationale suisse a été qualifiée pour la Coupe du monde de football et que même la presse internationale a félicité nos centres de formation pour la relève du football. Je pense donc que c'est peut-être une occasion de féliciter notre centre de formation de football de Genève. Voilà pour la présentation de la pétition. Je reprendrai la parole pour donner la position du Parti démocrate-chrétien.

Pétition: projet d'installation au parc public des Evaux
de l'Académie de football du Servette FC

M. Didier Lyon (UDC). Le président du Servette FC avait déjà indiqué que le déménagement du centre de formation du club aux Evaux avait fait l'objet d'une concertation entre les différentes parties concernées. Ce sera une solution provisoire avant un accueil définitif de l'ensemble des équipes du club.

Ce projet est de la compétence exclusive du Canton en vertu de la loi sur la répartition des tâches pour tout ce qui a trait, dans le domaine du football, à la «mise à disposition pour l'élite sportive d'une infrastructure adaptée à la compétition au niveau national et international, à savoir le stade de Genève et le pôle football.»

La convention bipartite a pour but de préserver la qualité de vie des riverains et des usagers en faisant en sorte que sport, nature et loisirs puissent trouver un équilibre au parc des Evaux. Elle poursuit l'objectif de s'assurer que la venue du centre de formation ne porte pas préjudice à la qualité environnementale des Evaux ni ne diminue les possibilités actuelles des équipes qui utilisent habituellement le site. La Ville ne joue pas un rôle majeur dans ce dossier, contrairement aux communes jouxtant directement le parc.

Le projet présenté répond à toutes les attentes. Les pétitionnaires sont plutôt égoïstes car ils disent soutenir le sport, mais pas chez eux... Il y a urgence à construire le nouveau cycle d'orientation sur les sites actuels de l'Académie à Balaxert. Les réaménagements évoqués aux Evaux seront minimes. L'Union démocratique du centre votera donc le classement de cette pétition.

Le président. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Je passe la parole à M. Arnaud Moreillon.

M. Arnaud Moreillon (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le Parti socialiste va aussi appeler au classement de cette pétition qui cherche à empêcher l'arrivée de l'Académie du Servette FC au parc des Evaux, d'abord par cohérence politique, ensuite par nécessité de transparence à l'égard des pétitionnaires puisqu'il ne faut pas feindre de retransmettre à l'exécutif le texte que ce dernier ne souhaiterait pas voir poursuivi.

En effet, si bien évidemment nous rejoignons les préoccupations écologiques des pétitionnaires, ce soir, en termes de pesée d'intérêt, le sujet impose que l'on soit clairement en défaveur des pétitionnaires. D'un côté on a un imminent besoin du côté de la jeunesse dans son ensemble de voir se développer un nouveau cycle d'orientation, de l'autre on a un impact minime de ce projet sur le plan écologique. D'un côté, on a donc une urgence démographique car il faut passer de 19 à 20 cycles pour répondre aux besoins de plus de 13 000 élèves du

cycle d'orientation. Les effectifs prévus en 2030 seront d'ailleurs déjà atteints en 2025, et cette urgence est connue et reconnue de toutes et tous et n'est nullement remise en cause. De l'autre côté, on a l'avenir de 23 bouleaux, d'un salix et d'une haie de 18 arbrisseaux.

Donc, d'un côté des milliers d'élèves, de l'autre 23 bouleaux; d'un côté des milliers d'élèves, de l'autre une haie de 18 arbrisseaux et d'un côté des milliers d'élèves, de l'autre un salix... (*Remarque de M^{me} Schlechten.*) Albane Schlechten me demande ce qu'est un salix... Le salix appartient à la famille des saules, un peu comme les rhododendrons appartiennent aux éricacées. En compensation de leur coupe, entre 40 et 70 arbres seront replantés. Il est difficile en revanche de préciser, comme l'a fait la rapporteuse, que ces bouleaux sont mal en point car criblés d'impacts de balles de golf.

Petit rappel, le 24 novembre 2019 un projet de déclassement du Pré-du-Stand sur la commune du Grand-Saconnex est refusé par le peuple, à neuf voix près. Il devait permettre le déplacement de l'Académie du Servette FC et donc la construction d'un nouveau cycle. Gageons que, s'il n'y avait pas eu la construction d'un cycle à défendre, ce projet aurait reçu un non bien plus cinglant.

Au vu de l'urgence pour les élèves genevois, le Conseil d'Etat a dû rapidement proposer un nouveau projet. C'est ce qu'il fait. Il a proposé que l'Académie du Servette FC, qui s'entraînait sur quatre terrains à Balexert, soit déplacée au parc des Evaux puisque ce dernier possédait déjà des terrains de football. Alors certes, ils devront être agrandis, d'où la destruction des 23 bouleaux, mais ils existent déjà, ce n'est pas comme s'il fallait en recréer quatre de toutes pièces sur un champ, comme c'était le cas au Pré-du-Stand.

Au vu des surfaces concernées, les aménagements prévus, c'est-à-dire l'agrandissement des trois terrains pour permettre leur homologation par l'Association suisse de football, la rénovation d'un terrain déjà existant et la construction d'un pavillon, sont minimales. Bonus, les 20 000 m³ de terre seront utilisés pour construire des buttes naturelles et servir de tribunes, et la destruction des 23 bouleaux, du salix et de la haie de 18 arbrisseaux sera compensée par la plantation de 40 à 70 arbres.

Est-ce que le projet est parfait? Non. Non, il a certaines faiblesses mais, à part la mort dans cette vie, je ne connais pas grand-chose qui atteigne la perfection et où tout soit réellement achevé. Les pétitionnaires posent des questions sur la densification du trafic, par exemple pour la commune d'Onex. Les solutions techniques proposées semblent répondre à cet enjeu, ne serait-ce que partiellement.

On a aussi entendu des reproches du côté des alliés quant au manque de transparence... Alors là, dites-moi quel magistrat va venir vous dire pour un projet: «On a une idée, on pense déplacer à un moment donné quatre terrains de foot

Pétition: projet d'installation au parc public des Evaux
de l'Académie de football du Servette FC

mais on ne sait pas exactement où, ni combien ça va coûter ni pour combien de temps, puisque ce n'est normalement que pour dix ans; pour avoir un débat démocratique ouvert et transparent, on vient déjà vous annoncer la chose...»? Les négociations ont bien évidemment lieu entre les parties concernées pour présenter un projet abouti plutôt que pour créer des doutes et des inquiétudes auxquelles on serait capable de répondre par la suite.

S'ajoute à l'urgence de l'instruction publique celle de la formation pour les jeunes de l'Académie du Servette FC. Il s'agit de centaines d'enfants, d'adolescentes et d'adolescents, filles et garçons qui viennent de tous les quartiers et dont beaucoup sont issus de familles à revenus modestes. Elles et ils y apprennent entre autres l'esprit d'équipe, la découverte de soi, l'engagement, la solidarité et le respect de l'adversaire, qualités souvent évoquées en politique mais pas systématiquement pratiquées.

Conclusion, le Parti socialiste de la Ville de Genève appelle à voter le classement de cette pétition. Le projet de déplacement de l'Académie du Servette FC répond à l'intérêt de la jeunesse en ville de Genève et dans le canton car il permet la construction d'un cycle d'orientation dont le besoin est criant. Le Parti socialiste de la Ville de Genève soutiendra le classement car l'impact sur l'environnement est minime et sera compensé par la plantation d'arbres. Enfin, le Parti socialiste de la Ville de Genève demandera le classement de cette pétition car, si ce projet pour les élèves n'est pas possible, on ne voit pas lequel pourrait l'être.

M^{me} Alia Meyer (PLR). M. Moreillon m'a ôté les mots de la bouche... Il a dit l'essentiel, donc tout ce que je peux faire, c'est de redire un peu certaines choses. Le Parti libéral-radical a voté, avec la majorité de la commission, en faveur du classement de cette pétition, déjà parce que nous trouvons que le projet de déplacer cette académie aux Evaux est une très bonne idée. La votation populaire a échoué en 2019... Les Evaux semblent être le meilleur site actuel pour déplacer l'Académie du Servette FC.

La pétition soulevait certains éléments qui pouvaient poser problème mais, à la suite de l'audition de M^{me} Marie Barbey-Chappuis, on a pu avoir de bonnes réponses, on a réalisé que tous ces éléments avaient été pris en compte et qu'ils ne posaient finalement que très peu de problèmes. Quelques petits réaménagements seront nécessaires aux Evaux, la compensation des arbres abattus sera faite... J'ai été étonnée de savoir qu'on pouvait faire des gradins naturels... Formidable! En plus de cela, il y a urgence à pouvoir rénover le cycle d'orientation sur le site actuel de l'Académie et que celle-ci retrouve un lieu où elle puisse s'épanouir et former ces jeunes.

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2021 (soir)
Pétition: projet d'installation au parc public des Evaux
de l'Académie de football du Servette FC

M. Valentin Dujoux (Ve). Contrairement à ma préopinante, jusqu'à maintenant personne ne m'a encore ôté les mots de la bouche... Je me permets du coup d'exposer la position du groupe des Vertes et des Verts, sachant qu'il ne s'agit pas de refaire le débat ici puisque celui-ci n'a pas pu avoir lieu, ou même de faire le débat tout court étant donné que la convention a été signée depuis. Il s'agit de rappeler les enjeux de ce projet et les processus qui l'entourent.

Au printemps 2021, les Vertes et les Verts ont pu faire part à plusieurs reprises de leurs préoccupations quant aux impacts de l'arrivée du football au parc des Evaux, que ce soit sur l'espace arboré, sur la fréquentation du parc, son entretien ou son accessibilité, sachant que les auditions en commission ont permis de montrer que ce déménagement amènerait plus de 40% de mobilité supplémentaire dans cet espace. Les nuisances et les pollutions, qu'elles soient sonores, lumineuses ou autre, font donc partie intégrante de ce projet.

Le groupe des Vertes et des Verts regrette également le processus qui entoure les décisions qui ont été prises ainsi que le fait que nous traitons cette pétition en novembre, soit plus de six mois après le vote de la commission. Aujourd'hui la convention a été signée, actant le déménagement de l'Académie du Servette FC au parc des Evaux, actant donc la construction d'un bâtiment provisoire et de deux terrains de football aux normes de l'Association suisse de football.

Cette pétition dont nous estimons qu'on en parle trop tard, comme les réactions politiques ou citoyennes dans les communes d'Onex, de Bernex ou de Confignon, a permis malgré tout de faire avancer certains points, de mettre une certaine pression notamment en ce qui concerne la mobilité. Tout en soutenant le sport et donc la formation des talents de demain, les Verts tiennent à rappeler l'importance d'un besoin de constance pour répondre à l'urgence climatique et regrettent le processus autour de ce déménagement, qui a été marqué par un manque de concertation, d'implication et d'information. Pour toutes ces raisons, nous ne voterons pas les conclusions du rapport et nous soutiendrons le renvoi de cette pétition au Conseil administratif. (*Applaudissements.*)

M^{me} Fabienne Beaud (PDC). Je vous donne juste la position du parti... Donc le groupe démocrate-chrétien va voter le classement de cette pétition.

M. Christo Ivanov (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, j'aimerais juste informer ce plénum de ce qui se passe sur les Evaux. C'est quand même la conséquence d'une votation populaire à neuf voix près, et si les magistrats en charge des sports avaient fait leur travail, que ce soit dans les communes ou au niveau de l'Etat, on ne serait pas là aujourd'hui à

Pétition: projet d'installation au parc public des Evaux
de l'Académie de football du Servette FC

parler du site des Evaux, car le projet serait au Pré-du-Stand. Chacun doit assumer ses responsabilités.

Le déménagement du cycle du Renard pose problème. Il y a de l'amiante, beaucoup de corrosion et de problèmes d'ordre technique. Vous avez même des plafonds qui s'effondrent dans les classes... Le problème, c'est qu'aujourd'hui sur le site des Evaux vous avez 82 oppositions! On est parti pour deux ans et demi à trois ans de «juridisme» pour toutes les lever. Donc il faudra bien trouver un plan B aux Evaux.

En ce qui concerne les arbres, un de mes préopinants l'a dit, certains arbres sont en réalité des arbustes. Il y a effectivement des bouleaux... Vous savez que les bouleaux posent un certain nombre de problèmes car ils ont des racines extrêmement longues. Ils ne sont pas d'une utilité essentielle. Dans le périmètre des bois à remplacer, vous avez un chêne – un seul – dont le tronc fait 16 cm. On peut donc facilement le déplacer et le transplanter ailleurs. Le plan qui est prévu pour replanter les arbres est donc réaliste et réalisable. Pour toutes ces raisons, l'Union démocratique du centre soutiendra le sport, le programme Genève éducation football ainsi que le Servette FC, bien évidemment, et nous voterons le classement de la pétition.

M. Luc Barthassat (MCG). Mesdames, Messieurs, chers collègues, oui, c'est vrai que cette pétition a au moins le mérite de soulever les problèmes dont nous avons déjà discuté dans cette enceinte au sujet entre autres des infrastructures et de la demande liée aux espaces sportifs sur le canton – on l'a vu tout à l'heure avec la motion M-1597 –, des demandes qui concernent des clubs peut-être un peu plus privés, peut-être un peu moins structurés...

Mais là, on parle du Servette FC, l'équipe fanion de notre canton qui porte déjà la formation de certains joueurs – on l'a vu encore avec le dernier match de l'équipe suisse – une équipe qui flambe et où évoluent quatre joueurs du Servette. Le Servette régénère un certain engouement dans le canton par rapport à ses résultats et à ce qu'elle porte à travers notre jeunesse et le sport, malgré le fait que la gauche n'ait pas tellement l'air de vouloir soutenir le sport.

Et ce n'est pas seulement le côté sportif... il y a tout le côté social. Il y a même tout le côté économique, puisque le monde économique aide de plus en plus le Servette. Or, bien que vous n'ayez pas l'air d'aimer beaucoup le sport ni d'avoir le goût de l'effort, il va falloir en avoir, du goût de l'effort, pour trouver des solutions non seulement pour toutes ces infrastructures sportives mais aussi pour les gens qui les portent, entre autres le Servette FC.

Alors c'est vrai que le site des Evaux est un endroit magnifique au niveau de son environnement, mais c'est vrai aussi qu'il n'y a pas, comme c'est écrit dans

une partie du rapport, de gros impacts sur la nature elle-même. Dans un espace tel que les Evaux, si quelques bouleaux doivent disparaître, on peut en replanter largement trois fois plus ailleurs ou sur les bordures – c'est plus ou moins la règle tacite dans le canton.

Et puis, comme l'a dit M^{me} Barbey-Chappuis, on ne parle pas non plus d'une privatisation des Evaux ou d'un autre endroit... C'est bien une cohabitation – et ça aussi c'est une façon assez positive de voir les choses – à travers le sport et le respect de l'esprit sportif et de l'environnement. Si on cherche depuis des dizaines d'années un site pour cette équipe fanion qui porte à la fois le nom du canton et tout l'esprit sportif qu'on peut avoir, sans parler de l'équipe féminine du Servette qui flambe aussi, du Servette Rugby Club de Genève, du Servette au niveau du hockey – ce nom du Servette est quand même assez magique... – c'est qu'il mérite quelque part le soutien de notre canton, pas seulement quand on va voir les matchs mais aussi dans tout ce qu'il peut porter comme engouement à tous les niveaux.

Le Mouvement citoyens genevois soutiendra donc le classement de cette pétition tout en prenant note que ce dossier est surtout de la compétence du Canton.

M. Omar Azzabi (Ve). Je prends rapidement la parole, chers collègues, pour rappeler juste un élément à cette salle et aux gens qui nous écoutent et qui nous regardent ce soir. Ce n'est pas forcément un débat gauche-droite et un débat dans lequel les Verts affirment une opposition aveugle par rapport à une écologie qui serait radicale.

Je vous rappelle quand même qu'au mois de juin dernier le Conseil municipal d'Onex a refusé à l'unanimité un crédit de fonctionnement de 25 000 francs et mandaté un avocat pour former toute opposition formelle à une autorisation de construire ou à des abattages d'arbres. Ça veut dire qu'il y a des représentants de vos propres partis, messieurs-dames, qui siègent aujourd'hui à Onex ou dans d'autres communes qui s'opposent notamment à la manière de mettre en place ce déménagement. On a notamment demandé des garanties sur les questions de mobilités et de parking. On ne va pas refaire le débat ce soir, mais c'est pour dire qu'aujourd'hui cette solution est temporaire. Elle n'est satisfaisante ni pour les Verts ni pour les habitants des communes aux alentours et, dans dix ans, on va demander des comptes. Ces comptes-là seront demandés quant à la position de la Ville au sein du conseil de fondation et également au niveau du Canton, au niveau du département en charge du sport.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, lundi soir, après le coup de sifflet final du match entre les équipes de Suisse et de Bulgarie, une photo a beaucoup circulé sur

Pétition: projet d'installation au parc public des Evaux
de l'Académie de football du Servette FC

les réseaux sociaux. Cette photo, c'est celle de quatre joueurs suisses qui arboreraient fièrement le drapeau genevois sur le terrain. Ces quatre joueurs s'appellent Kevin Mbabu, Denis Zakaria, Ulisses Garcia et Kastriot Imeri. Ces quatre jeunes joueurs sont tous passés par l'Académie du Servette.

L'Académie du Servette, c'est ça... Ce sont 200 jeunes entre 8 et 20 ans, d'ailleurs souvent issus de l'immigration, qui rêvent de devenir joueurs professionnels. Certains y parviennent, tous en tout cas s'entraînent très dur pour y parvenir. Ils étudient en sport-art-études dans les écoles et les cycles du canton et aimeraient continuer à pouvoir le faire ces prochaines années.

Comme certains l'ont rappelé ici, le déménagement de l'Académie du Servette est rendu nécessaire aujourd'hui parce que le site sur lequel se trouvent les terrains doit accueillir dès 2022 un nouveau cycle d'orientation, en remplacement de celui du Renard qui est dans un état de vétusté extrêmement avancé. C'est dans ce cadre-là que la Fondation des Evaux, dans laquelle je représente la Ville de Genève, aux côtés de quatre autres communes – Onex, Lancy, Confignon et Bernex –, a été approchée par le Canton pour y accueillir l'Académie. (*Brouhaha.*)

Le président. Attendez, Madame... Est-ce qu'on peut avoir un peu de silence? Poursuivez, Madame la magistrate...

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Je rappelle en effet que, selon la loi sur la répartition des tâches dans le domaine du sport, le Canton est exclusivement compétent en matière du football quant à la mise à disposition pour l'élite sportive d'une infrastructure adaptée à la compétition aux niveaux national et international. C'est le Canton qui est compétent dans ce dossier. D'ailleurs, tous les frais, que ce soient les frais d'investissement ou de fonctionnement, seront à la charge du Canton.

Contrairement à ce qu'on a pu lire ici ou là de la part des pétitionnaires, notamment dans le rapport de commission, le projet n'implique pas la construction de quatre terrains synthétiques munis de clôture. Il n'y aura pas de privatisation, il n'y aura pas d'abattage d'arbres centenaires... Les quatre terrains existent déjà. Trois d'entre eux seront effectivement transformés en terrains synthétiques et seront mis aux normes de l'Association suisse de football, mais ils ne seront ni grillagés ni privatisés. Ils seront utilisés aussi par les clubs qui sont déjà aux Evaux. Aucun arbre centenaire ne sera abattu. Certains l'ont rappelé, il s'agit de 22 bouleaux, de 15 aubépines... Il y aura un programme extrêmement ambitieux de plantation de nouveaux arbres.

Tout un soin a également été apporté à l'intégration du projet dans son environnement, par exemple en matière de luminosité avec un changement du système

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2021 (soir)
Pétition: projet d'installation au parc public des Evaux
de l'Académie de football du Servette FC

d'éclairage, l'utilisation de leds... Tout cela aura un impact jugé comme positif par le bureau indépendant qui s'est occupé de faire une étude d'impact environnemental. Il a noté en effet que ce changement d'éclairage permettra notamment de baisser la luminosité et sera bénéfique pour toute la biodiversité, les animaux qui sont dans le parc.

En matière de mobilité, c'est vrai qu'il y a des enjeux importants. La venue de l'Académie impliquera effectivement des flux supplémentaires non négligeables, mais là aussi, toute une série de mesures d'accompagnement ont été prises. Je ne vais pas toutes les citer, elles concernent effectivement les communes riveraines, notamment la commune d'Onex. Des places seront mises à disposition notamment dans le P+R de Bernex, une nouvelle ligne de bus sera proposée entre Confignon et le parc des Evaux – et ça, c'est quand même extrêmement ambitieux. Il y aura aussi la mise en place d'une barrière de contrôle d'accès au parking du parc des Evaux, qui deviendra payant pour limiter l'utilisation des véhicules motorisés.

Vous voyez qu'énormément de discussions ont eu lieu avec le Servette FC et les représentants du Canton pour que le site des Evaux soit préservé, pour que les trois aspects initialement prévus pour ce parc, à savoir de proposer à la fois des espaces de loisirs, de détente mais aussi de nature et de sport, soient préservés malgré la venue de l'Académie de football. Un comité de suivi, prévu notamment dans le cadre des conventions qui ont été signées, sera chargé d'évaluer les impacts de la venue de l'Académie du Servette FC sur la mobilité et l'environnement. Le cas échéant, des mesures pourront être apportées au dispositif.

Donc aujourd'hui, le projet des Evaux ne se fait pas contre la nature, il se fait pour permettre à des jeunes sportifs de continuer à poursuivre leur rêve tout en prenant soin de l'environnement qui les entoure, et sauf à vouloir installer l'Académie du Servette FC dans le canton de Vaud ou en France voisine, je vous invite à classer cette pétition.

C'est vrai, j'ai un regret, c'est le processus de concertation. Il aurait pu et probablement dû être mené par le Canton. Il n'a pas été optimal, c'est vrai, et je le regrette parce que, encore une fois, c'est un très beau projet. Mais en l'occurrence, aujourd'hui, le site des Evaux est le meilleur site pour accueillir l'Académie du Servette FC. L'Académie doit déménager pour laisser la place à un nouveau cycle. Je vous encourage vraiment à classer cette pétition et aussi à donner un signal à tous ces jeunes qui s'engagent tous les jours et qui ont des rêves pour leur dire qu'ils peuvent poursuivre leur rêve et, pourquoi pas, comme les quatre joueurs qu'on a vu lundi soir, arborer fièrement le drapeau genevois dans quelques années sur les terrains de foot.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont acceptées par 38 oui contre 24 non.

8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 8 septembre 2020: «Pour un engagement de notre commune en faveur de l'accueil des réfugié-e-s des camps des îles grecques» (P-430 A)¹.

Rapport de M^{me} Anna Barseghian.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal lors de sa séance du 8 septembre 2020. Elle a été traitée, sous la présidence de M^{me} Olivia Bessat, le 12 octobre 2020, puis sous la présidence de M. Arnaud Moreillon le 21 décembre 2020. La rapporteuse tient à s'excuser pour le retard pris à rendre le présent rapport, et elle remercie le procès-verbaliste M. Philippe Berger pour la qualité de son travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 12 octobre 2020

Constatant l'absence des pétitionnaires, les membres de la commission s'interrogent sur l'opportunité de débattre de la pétition malgré tout. Le débat démarre en effet.

Une commissaire du groupe des Vert-e-s fait l'hypothèse que leur absence est liée à la manifestation qui a lieu à Berne le même jour.

Une commissaire du Parti-démocrate-chrétien souhaite néanmoins aborder la question de la pétition elle-même, et se demande de quelle manière la Ville de Genève pourrait sur ce sujet se substituer au Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM). Déplorant ensuite l'absence des pétitionnaires, elle estime qu'il convient de procéder au classement de cet objet.

Un commissaire du groupe des Vert-e-s rétorque que la Ville de Genève avait déjà demandé cet été d'accueillir des réfugiés des îles grecques aux côtés des Villes de Zurich et de Lausanne.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois estime que, sur la forme, l'absence des pétitionnaires rend impossible une étude ou une discussion autour de leur texte, et propose par conséquent que cette pétition soit classée, en tout cas à ce stade.

¹ «Mémorial 178^e année»: Commission, 985.

Pétition: soutien à l'accueil des réfugié-e-s des camps des îles grecques

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien indique qu'il y aurait tout lieu de demander aux pétitionnaires s'ils souhaitent venir devant la commission à une date ultérieure et, s'ils ne le souhaitent pas, de leur demander s'ils sont d'accord de retirer leur pétition.

Un commissaire du Parti libéral-radical estime que si la demande contenue dans la pétition a déjà été formulée cet été par le Conseil administratif, il convient de prendre note qu'elle est obsolète et qu'elle peut donc être classée.

Un commissaire du l'Union démocratique du centre indique que son parti ne votera pas pour une pétition qui demande d'accueillir des migrants, et fait observer que l'absence de pétitionnaires pour défendre leur texte constitue un manque de respect envers cette commission. Aussi déclare-t-il qu'il votera en faveur du classement de cet objet.

Une commissaire du Parti socialiste indique qu'il pourrait être opportun, étant donné que le Conseil administratif souhaite aller dans le sens des demandes de la pétition, de la renvoyer à celui-ci pour montrer que ces mesures sont également soutenues par la population, tout en envoyant un message de soutien de la part de la commission aux pétitionnaires.

Le commissaire du Parti libéral-radical rétorque que ce soutien a déjà été exprimé en juin par le Conseil municipal, lorsqu'il a majoritairement demandé au Conseil administratif de prendre position sur les réfugiés dont il est question. Il fait observer qu'un renvoi de la pétition au Conseil administratif générerait par conséquent une bureaucratie inutile et équivaldrait à enfoncer une porte ouverte.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien déclare qu'il serait compliqué de renvoyer une pétition au Conseil administratif ou même de la discuter étant donnée l'absence des pétitionnaires, ce d'autant plus que M. Kanaan a déjà pris des initiatives en la matière auprès du SEM, initiatives qu'il conviendrait peut-être de clarifier. Mais elle estime qu'en l'état il conviendrait de classer cet objet.

Votes

La présidente propose de passer au vote des trois propositions évoquées, à savoir premièrement le classement, ensuite la réinvitation, puis le renvoi au Conseil administratif.

Par 7 non (4 S, 3 Ve) contre 7 oui (2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG), la commission refuse le classement.

Par 7 non (4 S, 3 Ve) contre 7 oui (2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG), la commission refuse la réinvitation des pétitionnaires.

Par 10 non (3 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) contre 4 oui (S), la commission refuse le renvoi au Conseil administratif de la pétition P-430.

Pétition: soutien à l'accueil des réfugié-e-s des camps des îles grecques

Constatant que toutes les propositions ont été refusées, la présidente indique qu'il convient de revenir à la discussion. Elle demande aux commissaires quelle est la suite qu'ils souhaitent donner à cette pétition.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien propose de contacter les pétitionnaires pour leur demander un retrait, et explique que cette démarche serait d'autant plus pertinente que M. Kanaan a pris une position similaire à celle des pétitionnaires, comme il a été dit précédemment.

Une commissaire du Parti socialiste abonde dans le même sens, mais préconise que le mieux serait de contacter les pétitionnaires en leur proposant soit de retirer leur texte, soit de venir le défendre devant la commission.

La commissaire du Parti démocrate-chrétien dit son accord avec cette proposition, ce d'autant que les pétitionnaires n'ont pas écrit contrairement aux pétitionnaires des deux objets précédents pour justifier les raisons de leur absence. Elle déclare qu'il serait par conséquent correct de leur offrir une nouvelle possibilité de défendre leur pétition.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois indique qu'il conviendrait également de leur offrir la possibilité d'un retrait de leur pétition.

Un commissaire du groupe des Vert-e-s déclare que son groupe soutient cette proposition. Il note en outre que cette pétition ayant été déposée le 8 septembre, et M. Kanaan ayant pris position sur ce sujet le 11 septembre, il doit y avoir un sens dans le fait que les pétitionnaires n'ont pas procédé au retrait de leur texte suite à cela.

La présidente propose par conséquent de passer au vote de la proposition visant à écrire aux pétitionnaires pour les réinviter à venir s'exprimer devant la commission ou, s'ils ne le souhaitent pas, les inviter à retirer leur texte.

Par 13 oui (4 S, 3 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 MCG) contre 1 non (UDC), la proposition est acceptée.

Un courrier a été envoyé aux pétitionnaires de la pétition P-430 les invitant à choisir entre une réinvitation et un retrait du texte.

Séance du 21 décembre 2020

Audition de M. Pablo Cruchon de l'association Evacuer maintenant

Le président accueille M. Cruchon et le remercie de sa présence avant de lui donner la parole.

M. Cruchon remercie la commission pour son invitation. Il précise tout d'abord être présent au nom d'Amnesty International et de la coalition Evacuer maintenant qui regroupe 132 associations et 50 000 personnes, et qui était née en

février 2020, suite à l'annonce du gouvernement turc d'ouvrir complètement ses frontières. Il relève que les réfugiés se sont alors retrouvés face à des douaniers grecs très durs, et installés dans des camps déjà surpeuplés par des requérants. Il explique que du fait de cette situation qui mettait leur vie en jeu, un certain nombre de citoyens et de citoyennes ont demandé au Conseil fédéral d'accueillir le plus vite possible des réfugiés du camp de Moria à Lesbos. Il relève que les conditions déjà déplorables du camp, où par exemple un seul robinet était à disposition pour 300 personnes, se sont durcies du fait du Covid, indiquant que le confinement grec avait été accompagné d'un blocage des camps, si bien que les réfugiés n'avaient plus accès aux marchés de l'extérieur pour assurer leur subsistance, et que les médecins ou la police ne pouvaient plus entrer dans le camp si besoin. Il précise que la pétition, déposée en juin, a reçu 50 000 signatures et a vu neuf villes en Suisse, dont la Ville de Genève, lui apporter son soutien. Il ajoute que, depuis le dépôt du texte, les conditions de vie des réfugiés de Lesbos se sont encore dégradées, relevant que, suite à l'incendie du camp de Moria en septembre, un nouveau camp sans accès à l'eau a été ouvert sur un ancien camp d'entraînement militaire. Il indique que les tentes des migrants sont sur un terrain rocailleux et qu'elles sont inondées dès qu'il pleut. Il explique que ces tentes accueillent 8000 personnes, dont 40% d'enfants, et que parmi ces mineurs 50% ont moins de 12 ans, et fait observer qu'il ne s'agit donc pas de jeunes gens célibataires comme on l'entend souvent, mais de familles, de jeunes enfants, et de personnes fragiles. Il explique que c'est pour faire face à l'urgence de la situation que la coalition précitée a décidé d'amplifier le mouvement en lançant des pétitions également dans les communes, pour montrer au Conseil fédéral qu'il est temps d'agir vite, car des vies sont en jeu. Il relève que la Suisse aurait tout à fait la capacité d'accueillir plus que les 91 mineurs non accompagnés accueillis cette année, et fait observer qu'elle avait été capable de recevoir 53 000 réfugiés en une année lors du conflit en ex-Yougoslavie. Il relève que la politique induite par les Accords de Schengen-Dublin s'est en l'occurrence révélée catastrophique, car les réfugiés ne peuvent déposer leurs demandes d'asile auprès des autorités grecques, car les bureaux prévus à cet effet sont fermés du fait de la situation sanitaire. Pour ce qui est des résidents du camp, il explique que 74% sont originaires d'Afghanistan, 7% de Syrie, et 19% répartis selon d'autres provenances, et constate donc que 81% d'entre eux seraient par conséquent éligibles au droit d'asile. Il déclare que c'est face à l'inaction du gouvernement fédéral à prendre des dispositions pour accueillir une partie de ces requérants que les pétitions locales ont été lancées pour augmenter la pression politique, et relève que c'est maintenant 25 villes qui soutiennent cette démarche, parmi lesquelles Zurich, Berne, Genève, Lausanne, ou La Chaux-de-Fonds. Il indique ainsi que même si le Conseil administratif s'est prononcé favorablement aux propositions de la coalition, il estime qu'il serait utile que le Conseil municipal réaffirme l'appui de la Ville de Genève à l'accueil de certains requérants de Lesbos, notamment pour rappeler l'importance de la tradition humanitaire de la Ville et du pays.

Pétition: soutien à l'accueil des réfugié-e-s des camps des îles grecques

Questions des commissaires

Un commissaire demande tout d'abord à M. Cruchon combien il souhaiterait faire venir de personnes de ce camp. Constatant ensuite que la plupart d'entre ces personnes sont arrivées par la Turquie, il demande s'il est de sa volonté d'en accueillir davantage du moment que M. Erdogan estimerait opportun d'en agrandir le flux vers l'Europe occidentale.

M. Cruchon répond qu'il n'est pas de sa compétence de décider du nombre de requérants à accueillir, d'autant plus que le Covid a réduit la capacité d'accueil des centres suisses. Il déclare que la pétition constate uniquement que la Suisse est capable de faire bien mieux qu'à l'heure actuelle, en accueillant plusieurs centaines, voire plusieurs milliers de réfugiés. Il précise que si la coalition Evacuer maintenant avait articulé le chiffre de 2500-3000 requérants, c'était car il s'agissait du nombre de places disponibles avant le début de la crise sanitaire. Concernant la deuxième question posée, il répond que la politique d'accueil des îles de la mer Egée ne dépend pas de M. Erdogan, et relève à ce titre que déjà avant février 2020 les conditions de ces camps n'étaient pas acceptables pour les 39 000 personnes qui y étaient déjà. Il convient cependant que la politique de la Turquie en la matière est délétère, mais constate que la Suisse n'a pas vraiment son mot à dire sur la question, alors qu'elle a une certaine responsabilité envers les réfugiés de Lesbos en qualité de membre de l'espace Schengen et de signataire des accords de Dublin.

Une commissaire relève que la situation en Afrique est également très problématique, avec des situations de famine dues aux invasions de criquets ou aux sécheresses, et demande en ce sens à M. Cruchon s'il estime qu'il est du rôle de Genève d'accueillir toute la misère du monde. Faisant ensuite observer que la crise du Covid a mis en lumière le cas de nombreux sans-papiers et de sans-abris que l'on n'arrive déjà pas à loger, elle demande où seront accueillis les requérants que l'on fera venir à Genève.

M. Cruchon répond qu'entre accueillir 500 personnes et accueillir toute la misère du monde, il y a là un écart intéressant qui pourrait faire l'objet de décisions politiques appropriées. Il fait ensuite observer que la plupart des réfugiés syriens et afghans de Lesbos obtiendraient certainement leur droit d'asile conformément aux critères fédéraux s'ils pouvaient déposer leurs demandes en Suisse, étant donné qu'ils sont arrivés de pays en guerre ou très instables. Il relève avec regret que ces personnes n'ont pas la possibilité de déposer leurs demandes, étant donné qu'on ne les laisse pas sortir du camp, et déclare que c'est la Suisse et l'Europe qui sont en ce sens en situation d'illégalité par rapport à leur propre droit autant que par rapport au droit international. Passant ensuite à la deuxième question, il partage le constat de la commissaire faisant état de la misère grandissante en Suisse, mais il précise ne pas aujourd'hui être mandaté pour parler de cette question, dont il convient qu'il serait nécessaire de la traiter également.

Pétition: soutien à l'accueil des réfugié-e-s des camps des îles grecques

La commissaire relève qu'il n'a pas été répondu à sa question de savoir où la Ville de Genève logerait ces requérants, étant donné qu'il est déjà difficile pour ses habitants, ainsi que pour les sans-abris qui y vivent déjà, de s'y loger.

Le président répond que les requérants d'asile sont répartis par cantons, et précise que chaque canton dispose de centres d'accueil.

M. Cruchon ajoute que Genève dispose de telles infrastructures pour pouvoir les accueillir. S'il convient qu'il existe un problème de logement à Genève, il répète que cela n'est pas l'objet du débat de ce soir.

Une commissaire, relevant que le Conseil administratif a déjà répondu positivement sur le principe, demande si le renvoi permettrait d'appuyer la politique de celui-ci.

M. Cruchon répond par l'affirmative, et précise qu'il avait écrit au Conseil municipal en juin, justement lorsque le Conseil administratif, rappelant que Genève était une Ville solidaire, s'était mise à disposition du Conseil fédéral pour accueillir des requérants, de même que Lancy ou Vernier.

Une commissaire demande à M. Cruchon combien de places sont actuellement libres dans les centres de requérants du pays.

M. Cruchon précise avoir fait la demande au SEM en avril, et indique qu'il lui avait alors été répondu que 2500 places étaient occupables immédiatement. Il précise ne pas s'être renseigné depuis, mais indique que le Conseil municipal pourrait en faire la demande, ou lui-même.

Le président propose de passer à la délibération.

Discussion et vote

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien estime qu'il serait opportun de voter ce soir, étant donné que le Conseil administratif a pris position et que le pétitionnaire a été auditionné.

Un commissaire du l'Union démocratique du centre se déclare favorable au classement de l'objet.

Un commissaire du Parti libéral-radical est également favorable au vote de l'objet ce soir, et estime qu'étant donné que le Conseil administratif a déjà pris position et que le sujet est de la compétence de la Confédération et du Canton, il est opportun de classer cette pétition.

Un commissaire du groupe des Vert-e-s confirme que si la Ville ne peut pas accueillir toute la misère du monde, elle peut tout de même faire sa part pour la soulager, et estime que même si la Ville a déjà fait bouger les lignes en soutenant

Pétition: soutien à l'accueil des réfugié-e-s des camps des îles grecques

la démarche présentée dans la pétition, le fait de la renvoyer permettrait de soutenir le Conseil administratif dans sa prise de position de cet été, ce d'autant que la situation sur le terrain a même empiré depuis.

Une commissaire d'Ensemble à gauche recommande sur cette question la lecture du dernier livre de Jean Ziegler, qui traite du camp de Lesbos. Elle indique ensuite que son groupe va également soutenir le renvoi du texte au Conseil administratif.

Une commissaire du Parti socialiste convient que cette question est du ressort de la Confédération et du Canton, mais estime qu'il serait symboliquement positif de renvoyer ce texte pour montrer que le Conseil municipal soutient la démarche du Conseil administratif visant à accueillir ces populations fuyant des zones de conflit ou des zones instables. Elle ajoute que concernant une question de ce genre qui relève du devoir d'hospitalité, l'on se situe dans le domaine de l'impératif éthique, donc au-dessus du domaine de la stricte répartition des compétences politiques.

Le président rend tout d'abord attentif au sort dramatique de ces 1600 enfants de moins de 12 ans, puis indique que le renvoi serait une manière de montrer au Conseil administratif qu'il est soutenu. Il estime enfin que la Suisse a sa part de responsabilité dans cette situation étant donné qu'elle est partie prenante du système Schengen-Dublin.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois déclare que le son groupe votera en faveur du classement de l'objet.

La commission accepte le renvoi de la pétition P-430 au Conseil administratif par 8 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 6 voix en faveur du classement (1 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG).

Annexe: pétition P-430

P-430

Pétition pour un engagement de notre commune en faveur de l'accueil des réfugié.es des camps des îles grecques

La situation dans les camps des îles grecques se dégrade

Pendant des mois et des années, les réfugié.es doivent survivre dans des camps surpeuplés, comme celui de Moria à Lesbos. Un point d'eau doit suffire à mille personnes. Les réfugié.es sont obligés de faire la queue pendant des heures pour recevoir de la nourriture qui n'est souvent pas comestible. De plus, une épidémie de Covid-19 provoquerait une catastrophe avec de nombreux morts. Le fait que le Conseil fédéral n'ait accepté jusqu'à présent que 53 réfugiés mineurs qui ont déjà de la famille en Suisse est une honte au vu de l'ampleur des besoins.

Une vaste campagne pour accueillir les réfugié.es des camps

50'000 personnes dans toute la Suisse, plus de 130 organisations et les Églises soutiennent l'appel de Pâques d'Amnesty International, ÉvacuerMAINTENANT et la Charte de la migration, qui appelle à une évacuation rapide des camps grecs et à un accueil généreux des réfugié.es. De nombreux responsables politiques - toutes tendances confondues - ont également apporté leur soutien à ces demandes. Ce qui compte, ce n'est pas l'appartenance politique, mais bien la conscience humaine.

Les huit plus grandes villes de Suisse

Lausanne, Genève, Zurich, Berne, Bâle-Ville, Lucerne, Winterthur et Saint-Gall se sont jointes à cet appel. Elles demandent aux autorités fédérales de faire davantage pour mettre fin à la détresse dans les îles de la mer Égée et se déclarent prêtes à y accueillir des réfugié.es. Il ne s'agit pas d'une simple déclaration morale, mais d'une offre concrète que le Conseil fédéral devrait accepter.

Les communes sont la base de notre démocratie !

L'espoir que le Conseil fédéral prenne note de l'attitude ouverte de ces villes ne s'est malheureusement pas réalisé jusqu'à présent. **C'est pourquoi le plus grand nombre possible de petites villes et villages de Suisse doivent également faire entendre leur voix.** Plus ils sont nombreux, plus il devient évident qu'il existe une volonté d'aider les réfugié.es partout dans notre pays. Ainsi, les chances augmentent que le Conseil fédéral change d'avis et agisse enfin de manière humaine.

Pour ces raisons, en tant qu'habitant.es de Ville de Berne, nous demandons nos autorités communales de :

- accepter d'accueillir des réfugié.es des îles grecques
- communiquer publiquement cette décision et la transmettre au Conseil fédéral.

Le président. Les présidents de la commission ne prennent pas la parole... Je donne la parole à M^{me} Anna Barseghian.

M^{me} Anna Barseghian, rapporteuse (Ve). Merci, Monsieur le président. Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal lors de sa séance du 8 septembre 2020 et a été à l'ordre du jour le 12 octobre,

Pétition: soutien à l'accueil des réfugié-e-s des camps des îles grecques

sous la présidence d'Olivia Bessat-Gardet, puis le 30 novembre et le 21 décembre 2020, sous celle d'Arnaud Moreillon. Je tiens à remercier le procès-verbaliste, Philippe Berger, pour la qualité de son travail.

Chères et chers collègues, la commission des pétitions a été chargée d'examiner cette pétition présentée par M. Pablo Cruchon qui était présent au nom d'Amnesty International et de la coalition Evacuer maintenant, qui regroupe 132 associations et 50 000 personnes.

La pétition est née en février 2020 à la suite de l'annonce du gouvernement turc qu'il ouvrait complètement ses frontières. Durant son audition, le pétitionnaire a expliqué que la coalition précitée avait décidé, pour faire face à l'urgence de la situation, d'amplifier le mouvement en lançant des pétitions également dans les communes afin de montrer au Conseil fédéral qu'il était temps d'agir vite, des vies étant en jeu.

Il a relevé que la Suisse aurait tout à fait la capacité d'accueillir plus que 91 MNA, faisant observer qu'elle avait été capable de recevoir 53 000 réfugiés en une année lors du conflit en ex-Yougoslavie. Pour ce qui est des résidents des camps, il a expliqué que 74% étaient originaires d'Afghanistan, 7% de Syrie et 19% d'autres provenances. Il constate par conséquent que 81% d'entre eux seraient éligibles au droit d'asile. Il a déclaré que c'est pour faire face à l'inaction du gouvernement fédéral à prendre des dispositions pour accueillir une partie de ces requérants que les pétitions locales ont été lancées. Cela visait à augmenter la pression politique. Il a relevé que 25 villes soutiennent maintenant cette démarche, parmi lesquelles Zurich, Berne, Genève, Lausanne ou La Chaux-de-Fonds. Il indiqué que, quand bien même le Conseil administratif s'est prononcé en faveur des propositions de la coalition, il serait utile que le Conseil municipal réaffirme l'appui de la Ville de Genève à l'accueil de certains requérants de Lesbos, notamment pour rappeler l'importance de la tradition humanitaire de la Ville et du pays.

Après la série de questions et de réponses de tous côtés que vous pouvez bien imaginer autour de ce sujet, qui est du domaine de l'impératif éthique, qui est donc au-dessus de la stricte répartition des compétences politiques, la commission a voté pour le renvoi de la pétition P-430 au Conseil administratif par 8 voix contre le classement et 6 voix en sa faveur, sans aucune abstention. Merci pour votre attention. Je reprendrai la parole pour donner la position des Verts.

M. Didier Lyon (UDC). Ce sujet est de la compétence de la Confédération et du Canton. La Ville de Genève ne peut pas accueillir toute la misère du monde. A Genève, nous avons assez de personnes âgées ou plus jeunes qui sont résidentes genevoises et qui sont dans la misère. Il faut arrêter de voter sur des objets

Pétition: soutien à l'accueil des réfugié-e-s des camps des îles grecques

internationaux pour des questions de symbolisme, comme les partis de gauche l'affectionnent particulièrement.

Accueillir ces réfugiés, des MNA dont on ne connaît pas l'âge avec exactitude, qui sont pour la plupart en réalité des majeurs, ou même des adultes, donnerait raison à tous les passeurs et gouvernements mafieux qui encouragent l'exode vers l'Occident de tous ces migrants.

La majorité de ces soi-disant réfugiés proviennent de Syrie et d'Afghanistan. Ces deux pays sont noyautés par des conflits et des groupes terroristes islamistes. Les accueillir aurait pour conséquence de faire entrer par la grande porte des terroristes potentiels. L'Union démocratique du centre refusera donc le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

M^{me} Ana Maria Barciela Villar (Ve). Il est nécessaire que le Conseil administratif se prononce en faveur de l'accueil des migrants répartis dans les différents camps surpeuplés et qu'il rappelle l'importance de la tradition humanitaire de notre ville. La plupart des réfugiés obtiendraient leur droit à l'asile s'ils pouvaient déposer leur demande en Suisse.

L'immense majorité a fui leurs pays ravagés par la guerre et la terreur. Leurs villes ont été rasées par des bombes et des obus d'artillerie. Les conditions de vie dans les camps de réfugiés sont alarmantes. Certains camps conçus pour abriter 150 personnes peuvent accueillir jusqu'à 22 000 personnes, comme cela a été le cas dans l'île de Lesbos, des camps inhumains où les réfugiés manquent de tout, où les hommes, les femmes et les enfants sont utilisés comme boucliers entre des Etats, comme c'est le cas entre la Biélorussie et la Pologne.

Selon l'article 24 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier d'un accueil dans un autre pays. Les êtres humains doivent jouir sans discrimination des droits de l'homme et des libertés fondamentales, des droits fondamentaux qui sont violés en permanence par le refus d'un laissez-passer. Nous ne tolérons pas les agissements de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) à l'encontre des migrants, les suspicions de refoulement et les manquements à ses devoirs alors que les migrants demandent leur droit à l'asile. Partout sur le continent, nous devons obtenir le strict respect du droit universel de l'homme à être accueilli. C'est pour ces raisons que le parti des Verts vous demande de renvoyer cette pétition au Conseil administratif.

M. Gazi Sahin (EàG). Mesdames et Messieurs, le sujet est grave. C'est toujours difficile pour moi de parler quand il s'agit de l'avenir et de la vie de milliers de gens.

Pétition: soutien à l'accueil des réfugié-e-s des camps des îles grecques

Le fait est que la Ville de Genève a déjà promis au cours des années précédentes d'accueillir un certain nombre de réfugiés des îles grecques. Le fait est que la pétition déposée en juin dernier a reçu en peu de temps 50 000 signatures en ville de Genève, ville qui a apporté son soutien comme beaucoup d'autres villes en Suisse. Le fait est que la Ville de Genève a eu l'expérience dans le passé d'organiser l'accueil de réfugiés. Rappelez-vous, des dizaines de milliers de réfugiés ont été accueillis par Genève pendant la guerre en Yougoslavie.

Le fait est également que la Genève internationale doit toujours avoir une conscience et une responsabilité historiques quand il s'agit de l'accueil des réfugiés. Le fait est qu'en tant que commune la plus grande du canton, Genève doit être leader vis-à-vis des autres communes dans ce domaine. Le fait est pour finir que nous serions couverts de honte si nous restions sans rien faire face à un pareil drame humain vécu à deux heures d'avion de Genève par des dizaines de milliers d'êtres humains. Pour toutes ces raisons, Ensemble à gauche vous demande de renvoyer cette pétition au Conseil administratif.

M^{me} Fabienne Beaud (PDC). Le Parti démocrate-chrétien va voter en faveur du classement de cette pétition car, si je ne m'abuse, en été 2020, M. le maire Sami Kanaan avait déjà pris position avec l'Union des villes suisses, je crois, pour demander qu'on accueille des réfugiés. Par ailleurs, cette pétition est plutôt de compétence cantonale, voire fédérale. Donc nous demandons le classement de cette pétition.

M^{me} Paule Mangeat (S). Beaucoup de choses ont été dites... Il est évident que, lorsque le Conseil administratif se prononce en faveur de l'accueil des réfugiés et qu'une pétition soutient une action que le Conseil administratif a déjà formulée lui-même, le Parti socialiste va soutenir le Conseil administratif et les pétitionnaires dans leur acte de volonté d'accueil.

J'aimerais juste rappeler, pour répondre à la droite concernant la misère du monde qu'on ne devrait pas accueillir, que nous prenons évidemment notre part de cette misère du monde. C'est une part que nous avons participé à créer d'une manière ou d'une autre, que ce soit par les investissements de nos banques, par nos actions de consommateurs ou autres.

J'aimerais rappeler aussi que M. Maudet a fait construire sur le canton de Genève un grand projet, un hub de renvoi. J'aimerais bien savoir qui on va renvoyer puisque nos centres de requérants – nos centres fédéraux, nos centres cantonaux – sont vides. Au moment de la plus grosse crise migratoire qu'on ait eue ces dernières années, en avril, on avait plus de 2500 places libres dans les centres de requérants fédéraux. C'est un scandale total. On a des gens, des enfants, des

Pétition: soutien à l'accueil des réfugié-e-s des camps des îles grecques

êtres humains qui passent des hivers sous des tentes, sous des températures inférieures à zéro et nous avons de la place dans nos centres chauffés en Suisse...

Nous soutenons évidemment le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

M. Maxime Provi (PLR). Je prends la parole simplement pour donner la position du Parti libéral-radical, qui votera bien entendu le classement étant donné que le Conseil administratif a déjà pris position sur ce sujet et qu'il soutient cette demande. On enfonce donc une fois de plus des portes ouvertes. J'entends bien tous les considérants et l'importance que ça peut avoir, cependant le Conseil administratif a déjà répondu à votre demande il y a un moment.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Mouvement citoyens genevois votera aussi le classement de cette pétition. Je vous rappelle quand même que Genève ne peut pas sauver le monde entier et qu'il y a d'autres manières d'agir. Je pense que c'est à la Confédération d'agir dans des cas aussi importants. La Ville de Genève ne peut pas avec ses petits soutiens aller chercher tous les réfugiés sur ces îles ou ailleurs. Une action a déjà été entreprise par le Conseil administratif, on ne va pas en rajouter une couche, c'est inutile. Nous vous recommandons donc de voter le classement de cette pétition.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je vais donc faire voter les conclusions de la commission... (*Brouhaha.*) Madame Anna Barseghian, vous avez demandé la parole...

M^{me} Anna Barseghian (Ve). Chères et chers collègues, renvoyer cette pétition au Conseil administratif permettrait de le soutenir dans sa prise de position de façon à ne pas juste se donner une belle image mais plutôt une image juste pour faire pression également sur le Conseil fédéral. La Suisse a en effet une certaine responsabilité envers les réfugiés de Lesbos en qualité de membre de l'espace Schengen et signataire des accords de Dublin. En tant que rapporteuse sur cette pétition et avec mes collègues Verts, je vous invite à soutenir son renvoi au Conseil administratif.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale...

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées par 38 oui contre 29 non. (*Applaudissements.*)

9. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 27 avril 2021: «Contre les ondes nocives des antennes de téléphonie mobile 4G+ et 5G» (P-442 A)¹.

Rapport de M^{me} Olivia Bessat-Gardet.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal lors de sa séance du 27 avril 2021. Elle a été traitée, sous les présidences successives de MM. Arnaud Moreillon et Matthias Erhardt, les 10 mai et 13 septembre 2021. Les notes de séance ont été prises par M. Philippe Berger, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 10 mai 2021

Audition de M^{me} Monica Niedermann et de M. Jean-Baptiste Sellière, pétitionnaires

M^{me} Niedermann commence tout d'abord par préciser que son combat contre la 5G n'est pas dicté par un intérêt économique particulier. Elle explique ensuite qu'en février 2020 a été installée à 50 m devant chez elle une antenne 5G, tandis qu'une autre assez proche était modifiée en 4G+, et indique qu'elle leur a été imposée sans consultation préalable. Elle déclare avoir immédiatement pu sentir une différence, relevant que tout l'appartement était rempli d'un son métallique. La nuit, elle n'arrivait plus à dormir. Le sifflement métallique provenant de ces antennes provoquait des maux de tête, vertiges, problèmes de rythme cardiaque, désorientations et un mal-être général. Par moment elle croyait même qu'une ligne de haute tension traversait l'appartement. Elle fait observer que si elle est privilégiée de pouvoir partir en Suisse alémanique de temps en temps pour fuir cette situation, ce n'est pas le cas de la plupart de ses voisins qui doivent supporter cette situation. Elle indique avoir fait appel au Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA), qui est venu effectuer des mesures en assurant que tout était en ordre, et relève que la personne qui s'en était occupée avait passé un coup de téléphone avant, peut-être à ses amis d'une compagnie téléphonique privée. Elle explique que pendant que l'expert du SABRA prenait ses mesures elle s'est permis de pointer son appareil de mesure vers l'autre antenne et a constaté que les chiffres affichés ont aussitôt augmenté, sur quoi l'expert en question lui a repris immédiatement l'appareil des mains. Elle évoque son odyssee dans différents cabinets médicaux qui a suivi, déplorant que

¹ «Mémoire 178^e année»: Commission, 6207.

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2021 (soir)
Pétition: lutter contre les émissions nocives des antennes
de téléphonie mobile 4G+ et 5G

tout ce que lui proposaient les médecins était de lui donner des médicaments et relève que, face à cette situation, elle a décidé de lancer cette pétition qui a recueilli 1500 signatures.

Elle indique que ce qu'elle souhaite c'est que les ondes émises par ces antennes soient mesurées et précise à ce titre avoir contacté l'Institut fédéral de métrologie (METAS) pour savoir qui serait capable de s'occuper de cela, déplorant le fait qu'aucune des entreprises qui lui ont alors été recommandées ne travaille en Suisse romande et que, si elles se déplacent à Genève, elles n'acceptent que de venir pour une durée extrêmement brève. Cela ne donne pas de résultats significatifs, vu que les émissions de ces antennes sont très variables. Elle estime voir dans tout cela une volonté de faire en sorte que la vérité ne soit pas connue du grand public, qui continue à être abreuvé de rumeurs mensongères. Elle relève ainsi que de nouvelles antennes sont installées et d'anciennes modifiées sans qu'aucun contrôle ni aucune mesure ne soient effectués et relève que cette situation fait craindre une superposition des ondes nocives, à la manière de l'augmentation de la pollution routière si le nombre de véhicules augmente.

Elle déclare que la 4G et la 5G affectent dangereusement leur vie, celle de leurs enfants, de leurs animaux et de la nature tout court. Elle fait observer sur ce point que le chat de sa voisine secoue très régulièrement la tête car il est irrité par ces ondes, et ajoute que ses plantes sont en train de mourir pour cette même raison. Elle explique que leurs corps sont exposés aux ondes provenant de ces antennes vingt-quatre heures sur vingt-quatre et indique qu'elle-même et ses voisins se sentent dans le même état qu'au début d'une phase grippale, notant que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) indique que de telles ondes sont potentiellement cancérigènes. Relevant que les scientifiques du monde entier se mobilisent pour trouver des solutions, elle déplore qu'en Suisse aucune mesure ne soit même prise. Elle déclare que des solutions alternatives existent pourtant, citant la fibre optique, moins nocive et déjà installée, ainsi que la possibilité de prévoir deux dessertes séparées comme le proposent les Médecins en faveur de l'environnement, leur charte étant la base de la présente pétition déposée. Elle conclut vouloir vivre dans un pays qui ne met pas la santé de ses citoyens en danger en ignorant tous les risques d'une nouvelle technologie qui n'est pas encore complètement maîtrisée, mettant ainsi les intérêts économiques avant la santé et le bien-être de ses citoyens.

M. Sellière indique tout d'abord que M^{me} Niedermann a expliqué à la commission les effets néfastes que l'apparition d'une antenne 5G avait provoqués sur elle-même et ses voisins. Donnant ensuite lecture d'une déclaration du Conseil fédéral de 2009 sur la question de l'électrosensibilité, il y relève en particulier l'enquête menée en 2003 par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) qui montre bien qu'il ne s'agit pas d'un sujet nouveau. Il déclare que cela fait des années que les gens se plaignent des irritations et des désagréments provoqués par ces ondes et que rien n'est fait pour y faire face, quand bien même le problème ne fait qu'augmenter.

Pétition: lutter contre les émissions nocives des antennes
de téléphonie mobile 4G+ et 5G

Il relève qu'en 1998 la Commission internationale de protection contre les rayonnements non ionisants (ICNIRP pour les anglophones) avait fixé un seuil de 60 V/m pour éviter tout danger de cancer de la peau lié aux effets thermiques des ondes, et que la Suisse par précaution avait fixé ce seuil maximal à 6 V/m. Il indique qu'en 2011 l'OMS recommande un seuil d'exposition maximal de 0,6 V/m, en mettant en particulier en garde contre les cancers du cerveau et les effets athermiques des ondes. Il déplore qu'en dépit de ces mises en garde la 5G soit imposée à la population. Il relève que les fonctionnaires du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) ont entre-temps procédé à un tour de passe-passe scandaleux, qui fait passer le seuil autorisé d'une valeur absolue à une valeur moyenne, permettant aux opérateurs d'aller jusqu'à 33 V/m, ce qui anéantit le principe de précaution fixé préalablement à 6 V/m, et qui était déjà bien trop permissif vu qu'il rend déjà les gens malades. Il déclare que cela est absurde, et prend comme point de comparaison le cas d'une douche dont on fixerait une température moyenne, expliquant que cette moyenne ne saurait exclure le passage dans des températures très élevées qui pourraient être dangereuses pour celui ou celle qui la prend.

Il fait remarquer que face à cette situation des professionnels de la téléphonie, dont il indique faire partie, mettent en garde les élu-e-s et la population de ne pas accepter cela, ni pour eux ni pour leurs enfants. Il explique que pour s'assurer de la non-dangereusité de ces ondes il faudrait diviser le seuil non par 10 mais par 100, estimant qu'il est inadéquat de rajouter de nouvelles ondes radio à celles qui, déjà actuellement, rendent des gens malades.

Il explique notamment que la réduction de l'exposition des ondes est un enjeu de santé publique capital, précisant que des bio-marqueurs scientifiquement avérés appuient ce constat. Il recommande à ce titre à la commission d'aller se renseigner auprès de vrais médecins, et non auprès de médecins qui risqueraient de se voir supprimer le financement de leur machine IRM s'ils reconnaissaient publiquement le danger en question. Il répète ensuite que d'autres solutions ne passant pas par des ondes radio sont aujourd'hui à disposition, et n'attendent que d'être utilisées. Il salue enfin le courage de M^{me} Niedermann, qui a notamment fait état de sifflements continus dans ses oreilles, et indique que c'est quelque chose que tout le monde ressentira si l'on ne cesse pas rapidement d'augmenter le nombre d'antennes.

Questions des commissaires

Un commissaire demande à M^{me} Niedermann quelles sont les mesures que d'autres Etats ont prises contre la 5G, rappelant qu'elle avait déclaré que d'autres pays avaient mieux compris les enjeux de santé liés à cette technologie.

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2021 (soir)
Pétition: lutter contre les émissions nocives des antennes
de téléphonie mobile 4G+ et 5G

M^{me} Niedermann répond ne pas se souvenir d'avoir dit cela, mais relève tout de même qu'en Europe la 5G est beaucoup moins répandue qu'en Suisse, et de citer le cas de la France. Elle ajoute que si cette résistance est partout présente en Suisse, la presse censure les opposant-e-s à la 5G et ne parle pas du sujet. Elle déclare ainsi que si une antenne saute chaque mois, la presse n'en fait jamais état.

M. Sellière, abordant la question du commissaire, indique qu'en France la loi Abeille de 2015 a par exemple interdit le wi-fi dans les crèches, déclarant qu'il ne s'agit pas d'une mesure contre la 5G en particulier, mais d'une mesure de protection pour la santé des enfants qui, en plus de relever du bon sens, limite cette technologie énergivore. Il ajoute que dans les hôpitaux, les espaces liés à la cardiologie et à la néo-natalité, la téléphonie mobile est bannie, en ce qu'elle peut respectivement perturber le fonctionnement des appareils utilisés et être dangereux pour les nouveau-nés.

Un commissaire indique tout d'abord comprendre à titre personnel le combat des pétitionnaires, précisant connaître lui aussi des personnes électrosensibles qui ont à souffrir de ces ondes, mais souhaite savoir ce que les auditionné-e-s attendent au juste de la commission des pétitions du Conseil municipal de la Ville de Genève, étant donné que leur pétition touche à une compétence exclusive de la Confédération. Il souligne à ce titre que le Grand Conseil avait voulu imposer un moratoire sur l'installation de ces antennes, or il a été cassé en première instance par le Tribunal cantonal, qui a rappelé que cette compétence était uniquement fédérale. Aussi déclare-t-il se demander s'il ne serait pas plus approprié pour les pétitionnaires de porter leur combat directement à Berne.

M^{me} Niedermann rétorque qu'il faut bien commencer quelque part pour lutter contre le fait que l'on cherche à implanter des antennes en cachette sur le territoire, et relève que ce combat n'en est qu'à son début. Elle relève néanmoins la difficulté à faire état publiquement de ce sujet, et ce malgré le lancement de deux initiatives, étant donné que la presse ne veut pas en parler, et que les gens ne se rendent pas encore compte du problème, étant donné que tout a été fait en cachette.

Un commissaire indique que le maximum que puisse faire la commission des pétitions serait de transmettre la pétition au Conseil administratif, et explique que le cadre légal dont a fait mention le commissaire venant de s'exprimer s'imposerait dès lors à une éventuelle prise de décision.

M. Sellière estime que si aujourd'hui les 15 membres de la commission ont pu être convaincu-e-s par leurs arguments et être informé-e-s des deux initiatives à venir il s'agit déjà d'une victoire pour eux. Il déclare ensuite ne pas être technophobe, précisant travailler lui-même dans la technologie mobile, mais déplore le fait que les seuils fixés par le DETEC rendent aujourd'hui des personnes comme M^{me} Niedermann malades.

Pétition: lutter contre les émissions nocives des antennes
de téléphonie mobile 4G+ et 5G

Une commissaire remercie tout d'abord les pétitionnaires pour leur engagement et relève la passion mise pour avancer leurs arguments. Elle demande ensuite à M. Sellière si, en tant que professionnel des télécoms, il peut attester du fait que les antennes précitées suscitent de vrais problèmes, et s'interroge sur le fait que si toutes sortes d'ondes ont été mentionnées, la pétition est limitée à la 4G et à la 5G. Constatant qu'il a été fait mention de censure et de rétention d'informations, elle demande après cela si un lobby puissant des télécoms existe en Suisse. Rebondissant enfin sur les propos précédents de son préopinant et relevant que la pétition a également été déposée au Grand Conseil, elle souhaite savoir ce que les pétitionnaires attendent de cette instance ou du Conseil municipal, dont la compétence ici est extrêmement réduite.

M. Sellière précise qu'il est un professionnel de la connectivité sans fil, indiquant travailler en cela avec la lumière, qui est une méthode alternative à l'électrification de l'air. Il déclare que sa spécialisation dans ce domaine légitime sa compétence à aborder les sujets des puissances d'émission et des fréquences utilisées pour la dissipation des messages par voies électromagnétiques. Il dit ensuite avoir trouvé cette pétition logique, saine et humaine, et estime qu'il était plus sensé de venir parler à ceux et celles qui représentent le peuple plutôt que de se rendre sur des plateaux de télévision où des questions pièges auraient pu être posées. Il explique qu'il est regrettable qu'on impose une pathologie à des personnes qui n'ont rien demandé, alors que des technologies sans risques existent déjà. Il constate en ce sens que l'électrosensibilité augmente, et que le 5G n'est pas la meilleure solution pour y faire face. Concernant l'existence d'un lobby des télécoms, il la confirme, précisant cependant qu'il n'en détient pas la preuve, mais qu'il est très certainement actionné par une société appartenant à la Confédération. Il fait observer que si les ondes peuvent traverser les murs, elles peuvent aussi traverser les corps, concourant à rendre les gens malades.

Un commissaire relève tout d'abord que son parti est sensible à cette question, au sein duquel est débattue cette question. Il dit ensuite sa surprise face au fait que les pétitionnaires agissent ici en solitaires, et indique qu'il pensait que cette opposition à la 5G était articulée autour de quelques associations, demandant en ce sens s'il n'existe pas déjà une mobilisation dans la population.

M^{me} Niedermann répond que beaucoup ayant été fait en cachette de la population pendant la pandémie les gens ne se réveillent que maintenant, précisant que la mobilisation existe seulement depuis quelques mois. Elle indique aussi que son initiative ne vise pas la 5G en particulier, mais représente plutôt une requête pour que soient entreprises des recherches sur l'exposition des personnes aux ondes électromagnétiques, compte tenu des effets cocktails engendrés par la coexistence actuelle de beaucoup d'opérateurs, et de la superposition des générations d'antennes aux fréquences et puissances différentes. Les seuils ne nous protègent pas.

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2021 (soir)
Pétition: lutter contre les émissions nocives des antennes
de téléphonie mobile 4G+ et 5G

Le même commissaire demande confirmation du fait que le Covid a en quelque sorte paralysé la mobilisation.

M^{me} Niedermann répond par la positive.

M. Sellière indique qu'en venant ce soir M^{me} Niedermann et lui-même veulent s'adresser indirectement aux partis représentés à l'échelon national et relève que deux dames ont réussi à récolter, pratiquement seules, le nombre phénoménal de 1500 signatures. Il estime ensuite que ceux qui ne tiennent pas compte de leur combat auront de drôles de surprises aux prochaines élections.

Le président remercie les pétitionnaires pour leur exposé passionné. Relevant qu'ils ont réussi à éveiller leur intérêt pour ce sujet, il estime que cela est déjà quelque chose.

Discussion et vote

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien estime qu'il serait opportun d'auditionner M. Gomez, rappelant qu'il avait rédigé une motion contre la 5G lors de la précédente législature, reconnaissant néanmoins que le Ville n'a pas de compétence en la matière.

Une commissaire du Parti socialiste indique qu'il pourrait être intéressant de procéder comme la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication l'avait fait pour un objet ayant trait à la pollution de l'air, en ne lésinant pas sur les auditions et en prenant le temps de faire la lumière sur certains aspects qui ont été présentés, relevant qu'il s'agit là du devoir des membres de cette commission que d'apporter des éclaircissements aux personnes qui se sont adressées à elle. Elle propose en ce sens l'audition d'une personne du SABRA et d'une personne des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG).

Un commissaire du groupe des Vert-e-s estime que, la pétition ayant été adressée également au Grand Conseil, il serait préférable de leur laisser le rôle de mener des auditions, rappelant qui plus est que le règlement du Conseil municipal demande que le rapport concernant un objet soit rendu dans les trois mois, ce qui va à l'encontre de la volonté de creuser la question en profondeur. Il déclare enfin ne pas être favorable personnellement à ce que de nombreuses auditions soit menées ici sur cet objet.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien, tout en étant très sensible à ce sujet, estime qu'il n'est pas du rôle de la commission de traiter davantage de cette question ni d'auditionner des scientifiques, disant néanmoins comprendre les arguments de la commissaire socialiste et l'intérêt des commissaires à être informés plus précisément sur le sujet. Elle précise que ses propos ne visent pas à sous-estimer la souffrance de la pétitionnaire.

Pétition: lutter contre les émissions nocives des antennes
de téléphonie mobile 4G+ et 5G

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois relève qu'il convient d'éclaircir s'il n'existe pas un chemin intermédiaire à emprunter entre l'édition d'un moratoire qui serait à nouveau cassé et l'inaction. Il estime en ce sens que l'audition de M^{me} Perler serait intéressante pour savoir si la Ville de Genève dispose d'un pouvoir d'action et/ou de contrôle technique.

Un commissaire du Parti libéral-radical déclare qu'en l'état son parti voterait le classement, rappelant que l'objet de la pétition touche à une compétence exclusivement fédérale et que la Ville n'a par conséquent pas voix au chapitre, comme l'a déjà montré précédemment la tentative d'imposer un moratoire aux antennes 5G qui avait été contredite par le Tribunal cantonal. Il dit comprendre néanmoins les souffrances de la pétitionnaire, et indique que c'est pour cela qu'il conviendrait de la rediriger vers l'autorité la plus compétente pour répondre à ses demandes. Il conclut que la seule audition pertinente, s'il devait y en avoir une, serait celle de l'Office fédéral de la communication (OFCOM).

Une commissaire du groupe des Vert-e-s rappelle que la Ville de Genève avait voté un moratoire contre la 5G qui, comme l'a rappelé le commissaire du Parti libéral-radical, avait été cassé.

Une commissaire d'Ensemble à gauche, relevant qu'une commissaire du Parti démocrate-chrétien a indiqué que M. Gomez avait déposé une motion sur la question en 2018, indique que la Ville dispose peut-être d'une marge de manœuvre.

Un commissaire du groupe des Vert-e-s rétorque qu'elle avait été écartée, comme cela a été dit.

Une commissaire du Parti socialiste indique soutenir la demande formulée précédemment par la précédente commissaire socialiste visant à approfondir la question, et estime que ce n'est pas parce que la Ville s'est prononcée une première fois de manière infructueuse qu'elle ne peut pas se prononcer une seconde fois d'une manière différente.

Un commissaire du groupe des Vert-e-s déclare soutenir l'audition de M^{me} Perler, étant donné que c'est elle qui est en charge des bâtiments. Il rappelle ensuite la possibilité de transformer une pétition en résolution pour envoyer un signal politique, dans des situations comme celle-ci où le sujet est considéré comme important mais non de leur compétence.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre, relevant qu'il est clair que la Ville de Genève n'est pas compétente en la matière, estime qu'il ne sert à rien de renvoyer la pétition au Conseil administratif pour qu'il fasse le même constat.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien, relevant qu'il s'agit d'un sujet passionnant qui a trait à la santé publique, se demande néanmoins s'il

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2021 (soir)
Pétition: lutter contre les émissions nocives des antennes
de téléphonie mobile 4G+ et 5G

serait opportun de dépenser du temps et de l'argent public pour auditionner des personnes uniquement pour approfondir les connaissances personnelles des membres de la commission.

Une commissaire du Parti socialiste déclare ne pas revenir sur ses propositions d'auditions, estimant qu'il est de la responsabilité des commissaires de mener un travail de fond, sans se défausser sur l'absence de compétence de la Ville sur la question, et relevant à ce titre que si la Ville ne traitait plus que les questions ayant trait à sa compétence exclusive, les séances de commission seraient rares. Elle dit ensuite que ces propositions d'auditions ne découlent pas d'un intérêt personnel pour la 5G, mais déclare qu'il est normal que les personnes qui contribuent au paiement de leurs jetons de présence aient droit à un vrai travail de fond de la part de la commission et non pas à une série de votes positifs ou négatifs. Elle précise enfin, sur la question du délai de reddition des rapports, que les trois mois avancés par le commissaire Vert courent uniquement à partir du moment où l'objet a été voté en commission.

Le président soumet donc les trois propositions d'auditions au vote de la commission.

Votes

La commission accepte l'audition de M^{me} Perler par 6 oui (1 EàG, 4 S, 1 MCG) contre 5 non (1 PDC, 3 PLR, 1 UDC) et 4 absentions (3 Ve, 1 PDC).

La commission refuse l'audition du SABRA par 9 non (3 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC) contre 6 oui (1 EàG, 4 S, 1 MCG).

La commission refuse l'audition des HUG par 10 non (3 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) contre 5 oui (1 EàG, 4 S).

Séance du 13 septembre 2021

Audition de M^{me} Frédérique Perler, maire, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M^{me} Adria Barschel Orville, secrétaire-juriste au DACM

M^{me} Perler note que la pétition abordée évoque des effets sur la santé, dresse le constat que la question n'a pas donné lieu à des débats démocratiques, demande aux autorités de la Ville et du Canton que cessent les émissions de haute fréquence de ces antennes et que le moratoire adopté par les deux autorités soit respecté, de même que les six points de la charte des Médecins pour l'environnement. Elle ajoute que si, avant son arrivée au Conseil administratif, la Ville préavisait de manière négative lorsqu'une antenne était projetée près des crèches et des écoles

Pétition: lutter contre les émissions nocives des antennes
de téléphonie mobile 4G+ et 5G

primaires, elle explique que, depuis son élection et le vote par le Grand Conseil de la loi 12644, elle a demandé à préaviser systématiquement négativement concernant aussi bien la modification d'installations existantes que de nouvelles installations, cela en respect du principe de précaution. Elle explique à ce titre que la Ville est depuis intervenue sur les procédures de recours de 45 demandes de cette sorte.

Elle rappelle que la loi 12644 instituant un moratoire cantonal a été cassée en avril 2021 par un arrêt de la Chambre constitutionnelle de la Cour de justice, et que le Conseil d'Etat a dû dès lors renoncer à suspendre les autorisations de construire, et a dû revoir 33 décisions de refus. Elle explique que les 12 autorisations de refus maintenues le sont pour des motifs esthétiques ou patrimoniaux. Elle indique que l'arrêt précité a estimé que le texte de la loi cantonale allait au-delà de son objectif, et a estimé qu'elle empiétait sur l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI), en remettant en cause les valeurs maximales qu'elle édicte, et donc violait le droit fédéral. Elle fait observer que, dès lors, la position de la Ville consistant à préaviser négativement de nouvelles installations ou des travaux sur d'anciennes installations posait un problème d'ordre institutionnel, car elle contraignait le Canton à assumer seul la décision de la Chambre. Elle explique que les recours ou les préavis négatifs maintenus avancent désormais soit la proximité de lieux à utilisation sensible, tels que des crèches ou des préaux d'école – comme c'est le cas pour l'antenne du 30, quai Ernest-Ansermet –, soit l'incertitude entourant les méthodes actuelles de mesures du rayonnement, qui ne permettent pas de garantir l'effet effectif de l'installation. Elle relève que le seul pouvoir qu'ont les communes est de pouvoir donner des préavis négatifs et de soutenir les recours, mais estime qu'il y a relativement peu d'espoir de gagner face aux opérateurs. Elle souligne que le Tribunal fédéral établit dans sa jurisprudence que les valeurs fixées aux rayonnements non ionisants étaient du ressort de la Confédération uniquement.

M^{me} Barschel Orville précise qu'une modification au sens de l'ordonnance fédérale nécessite de soumettre une fiche de données spécifiques au site au SABRA qui vérifie que les normes en matière de rayons non ionisants sont bien respectées, et dans le cas d'une modification importante ou du placement d'une nouvelle installation, cette autorisation se double d'une autorisation de construire. Elle déclare que le Grand Conseil avait voté un moratoire cantonal confirmé par le Conseil d'Etat et appliqué à partir du printemps 2019, puis avait voté la loi 12644 qui visait à préciser le champ d'application du moratoire, en soumettant également à autorisation les modifications mineures qui n'induisent pas de modifications de la puissance et/ou des angles de rayonnement, donc qui n'étaient pas influencées par le moratoire. Elle explique, comme l'a déjà indiqué M^{me} Perler, que la loi a été cassée car le tribunal estimait qu'il s'agissait là d'une compétence fédérale. Elle note que sur une centaine de demandes déposées auprès du Canton

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2021 (soir)
Pétition: lutter contre les émissions nocives des antennes
de téléphonie mobile 4G+ et 5G

par les trois opérateurs avant que la loi ne soit cassée, 45 concernaient des installations en Ville de Genève, et indique que la Ville avait soutenu la position du Canton consistant à refuser l'autorisation. Elle explique qu'à l'heure actuelle, sur ces 45 demandes, 33 autorisations devraient sous peu être accordées par le Canton, tandis que 12 recours sont encore en cours, car le Canton avait fait valoir d'autres motifs de refus qui ne remettaient pas en cause les normes fixées par l'ORNI. Elle fait observer que, dans ces cas, la Ville ne peut poursuivre seule la procédure d'opposition si le Canton l'abandonne.

Elle précise que, dans le cas du recours du quai Ernest-Ansermet 30 où la Ville avait fait recours en application du principe de précaution et de l'ORNI, des valeurs atteignant quasiment les valeurs limites d'installation ont été calculées sur plusieurs lieux à utilisation sensible situés alentour. Elle fait observer à ce titre que la valeur d'émission d'une installation n'est pas mesurée au moment de l'autorisation de construire, mais calculée. Elle explique en ce sens que, selon la personne ou l'organisme qui calcule la même valeur pour le même local, on peut arriver à des résultats fort différents. Elle note que si le calcul est relativement certain, il est aussi relativement incertain, et indique que c'est pour cela que si l'on se situe à proximité de la valeur limite, la Confédération prévoit qu'on doit mesurer le vrai rayonnement, et non plus simplement le calculer. Elle ajoute qu'il est admis par les scientifiques que toute mesure génère une incertitude, et que même si une même personne balaye plusieurs fois une pièce pour mesurer le rayonnement il est possible qu'elle n'obtienne pas la même mesure, aussi en fonction du matériel utilisé. Elle explique en ce sens que, même si les outils de mesure font l'objet de prescriptions fédérales, le METAS a admis que l'incertitude demeure. Elle conclut ainsi qu'il est constaté qu'en cumulant différents niveaux d'incertitude on parvient à une incertitude globale de $\pm 45\%$.

M^{me} Perler constate que ce qui vient d'être dit confirme qu'on est dans une sphère d'incertitude notoire, et que le devoir de protection de la Ville de Genève à l'égard de ses habitantes et habitants est essentiel. Elle dit penser que les pétitionnaires ont raison de s'inquiéter face aux conséquences de la téléphonie mobile sur la santé de la population, de même que les Médecins pour l'environnement dans leur charte.

Questions des commissaires

Une commissaire relève que les préoccupations des pétitionnaires sont répandues et que de telles doléances ont été probablement déposées dans d'autres communes. Elle demande en ce sens à M^{me} Perler si elle a été saisie par d'autres conseils administratifs d'autres villes, et si cela a permis de faire émerger d'autres mesures qui permettent de prendre en compte les préoccupations des citoyens et de respecter le droit fédéral dans le même temps.

M^{me} Perler répond qu'il y a probablement eu des retours d'autres villes, et que M. Kanaan qui représente la Ville auprès de l'Union des villes suisses (UVS) doit être renseigné sur ce point. Elle indique qu'elle pourra rapidement répondre à cette question par écrit.

Un commissaire remercie les auditionnées pour leur présentation très complète. Il rappelle que le but de l'audition était de savoir quelle marge de manœuvre restait à la Ville sur ce sujet, suite à l'arrêt de la Cour de justice, et le demande aux auditionnées.

M^{me} Perler répond que sur le plan politique la Ville dispose d'un devoir de protection des habitantes et habitants tant qu'il n'existe pas de preuves qui démontrent que les émissions sont sans danger. Elle déclare que le Conseil administratif peut maintenir cette posture et aussi interpellier les élus fédéraux pour savoir ce qu'ils ont entrepris, et précise que c'est le point auquel elle s'attelle actuellement, précisant qu'elle va demander au Conseil administratif l'autorisation de les solliciter.

M^{me} Barschel Orville précise que la question des ondes millimétriques non encore attribuées par la Confédération risque de se poser prochainement, et indique qu'elles pourraient changer la nature du rayonnement que subit la population. Elle note que si ces ondes sont pour l'instant utilisées à petite échelle, elles pourraient dans relativement peu de temps intervenir dans la téléphonie si le Conseil fédéral devait décider d'en attribuer la concession. Elle ajoute que, d'un point de vue juridique, la Ville va continuer à soutenir le Département du territoire dans ses refus d'autorisation sur les 12 dossiers restants, précisant qu'elle ne se basera pas sur le rayonnement, de compétence fédérale exclusive en ce qui concerne les valeurs limites, mais sur d'autres éléments. Elle explique que la stratégie pourrait consister à faire bouger les lignes sur le respect des valeurs maximales, donc à jouer sur les 45% d'incertitude de mesure élargie. Elle précise que cette démarche pourrait par exemple être tentée sur des sites qui peuvent être des sites à utilisation sensible. Elle relève sur ce point qu'on se situe souvent à la limite de ces valeurs maximales, car la logique des opérateurs, par rapport aux valeurs limites d'installation qui sont celles qui les restreignent en pratique, est de chercher à s'en approcher sans les dépasser. Elle fait observer que la Ville souhaite en ce sens faire respecter ce qui existe aujourd'hui dans l'ORNI, précisant qu'il est du ressort des communes et du Canton d'appliquer le droit fédéral.

Un commissaire remercie les auditionnées pour leur présentation et leurs explications. Il note la volonté du Conseil administratif de s'opposer autant que possible au placement de la 5G, et relève la marge très faible qui existe dans la jurisprudence pour soutenir cette démarche. S'il indique comprendre la volonté politique de cette position, il demande s'il ne s'agit pas là d'un débat perdu d'avance qui risque d'engager beaucoup de frais.

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2021 (soir)
Pétition: lutter contre les émissions nocives des antennes
de téléphonie mobile 4G+ et 5G

M^{me} Perler affirme que c'est en persistant dans des combats qu'on se donne la chance de se mettre en position de les gagner. Elle relève que limiter au maximum les risques pour la population relève du simple principe de précaution. Elle ajoute que sur le plan juridique le débat doit être porté sur le respect des valeurs et la mesure de ces valeurs. Si elle admet que les chances de gagner sont faibles, elle estime qu'elles ne sont pas nulles. Elle conclut enfin que les villes ont aussi un rôle à jouer dans une thématique qui les concerne particulièrement.

M^{me} Barschel Orville répète que l'opposition devra porter sur l'incertitude de la mesure et non des valeurs elles-mêmes, qui sont fixées par le Conseil fédéral. Elle explique que le point de la Ville consiste à dire qu'il s'agit de respecter strictement les valeurs fixées par le Conseil fédéral. Elle ajoute que le Tribunal fédéral avait admis qu'une marge d'erreur de 15% était admissible dans le cadre de mesures, mais fait observer qu'il ne l'a jamais admis pour une marge d'incertitude de 45%. Pour ce qui est des moyens dépensés, elle explique qu'il s'agit d'une procédure de recours, et que la Ville n'engage par conséquent pas des moyens énormes.

Une commissaire se félicite du caractère très pragmatique de cette approche. Elle demande s'il serait pertinent de renvoyer la pétition au Conseil administratif en l'assortissant de recommandation de saisir les villes suisses, pour voir si des actions communes sont envisageables, ou s'il s'agit d'un point redondant.

M^{me} Perler répond qu'elle va vérifier avec le Conseil administratif si d'autres villes suisses ont été saisies, et ajoute qu'elle va également demander au Conseil administratif s'il est d'accord d'interpeller nos élus fédéraux.

Le président remercie les auditionnées pour leurs explications et leurs réponses aux questions. Il demande ensuite aux commissaires de proposer une suite à apporter au traitement de l'objet.

Discussion et votes

Une commissaire du Parti socialiste propose de renvoyer la pétition au Conseil administratif, assortie de la recommandation suivante: «La commission demande au Conseil administratif d'interpeller l'Union des villes suisses et les élus fédéraux sur l'implémentation de ces technologies.»

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien estime que la commission peut voter ce soir.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois estime que la pétition peut être classée, relevant que le Conseil administratif, très bien instruit du sujet, fait déjà le maximum dans ce dossier.

Un commissaire du Parti libéral-radical estime que la recommandation proposée n'est pas nécessaire, étant donné que le Conseil administratif suit le dossier

de très près en essayant sans cesse de s'opposer à des installations. Il relève qu'un classement serait possible, mais qu'un renvoi au Conseil administratif permettrait de soutenir la démarche des pétitionnaires en le leur faisant savoir. Il note néanmoins que le Conseil administratif traite déjà ce sujet de manière active.

Un commissaire du groupe des Vert-e-s salue le travail du Conseil administratif dans ce dossier, notamment du point de vue du principe de précaution. Il indique que son groupe soutiendra le renvoi au Conseil administratif et la motion socialiste.

Une commissaire d'Ensemble à gauche indique qu'elle votera pour le renvoi au Conseil administratif, ainsi que pour la recommandation socialiste, qui est très bien pensée.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien déclare que son parti soutiendra le renvoi au Conseil administratif, étant donné le flou existant par rapport aux mesures. Elle note avoir eu un sentiment défavorable face aux pétitionnaires, mais indique qu'en entendant aujourd'hui les détails plus techniques, il appartient à la commission de la renvoyer au Conseil administratif.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre estime que la situation a changé vu la décision de la Cour de justice, et que la question ne fait plus de doute au niveau juridique. Il déclare en conséquence que renvoyer la pétition au Conseil administratif ne fait aucun sens, et qu'il s'agit donc d'en voter le classement.

Le président indique tout d'abord soumettre au vote la recommandation formulée par la commissaire du Parti socialiste, puis le renvoi de l'objet.

Votes

La commission vote en faveur de l'ajout de la recommandation suivante à la pétition P-442: «La commission demande au Conseil administratif d'interpeller l'Union des villes suisses et les élus fédéraux sur l'implémentation de ces technologies», par 8 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 7 non (2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) et aucune abstention.

La commission vote le renvoi au Conseil administratif de la pétition P-442 par 13 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 PDC, 3 PLR) contre 2 non (UDC, MCG).

PROJET DE RECOMMANDATION

La commission demande au Conseil administratif d'interpeller l'Union des villes suisses et les élus fédéraux sur l'implémentation de ces technologies.

Annexe: pétition P-442

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2021 (soir)
Pétition: lutter contre les émissions nocives des antennes
de téléphonie mobile 4G+ et 5G

P-442

CCEN Collectif contre les émissions nocives des antennes de téléphonie mobile 4G+ et 5G
13, Avenue Dumas, 1206 Genève

Service du Conseil municipal de la Ville de
Genève
Rue de la Coulouvrenière 44
1204 Genève

Genève, le 15 avril 2021

Concerne : Pétition – contre les ondes nocives des antennes de téléphonie mobile 4G+ et 5G

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Nous vous remettons formellement notre pétition intitulée « NON aux ondes nocives des antennes-relais de téléphonie mobile 4G+ et 5G » qui a obtenu proche de 1500 signatures malgré les difficultés de la pandémie du Covid 19. Le but de cette pétition est de vous informer que de nombreuses personnes souffrent de problèmes de santé due aux ondes émises par ces antennes jour et nuit et de vous inciter à prendre action, et de placer la santé des citoyens avant les intérêts économiques.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Martine Graf



Monica Niedermann



Jean-Baptiste Sellière



Grand Conseil de la République et canton de Genève
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés

Conseil municipal de la Ville de Genève
Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers
municipaux

Pétition

Non aux ondes nocives des antennes-relais de téléphonie mobile 4G+ et 5G ,

Nombre de personnes habitant notre quartier de Champel- Florissant- Malagnou souffrent de divers troubles liés aux ondes émises par les antennes de téléphonie mobile 5G et 4G modifiées: **insomnies, maux de tête, vertiges, acouphènes, troubles de la vision, troubles de l'attention et problèmes de rythme cardiaque.** Elles ont constaté que ces troubles se manifestent sur le lieu de leur habitation. A proximité de ces antennes ces troubles s'accroissent, lorsqu'elles s'éloignent les troubles disparaissent.

Certaines antennes ont été modifiées à l'insu des habitants sans débat démocratique préalable. Le Moratoire voté le 27 février 2020 par le Grand Conseil n'a pas eu d'effet sur les modifications réalisées préalablement au niveau des antennes de la Ville et du Canton.

En conséquence, nous demandons aux Autorités de la Ville et du Canton de Genève que les émissions de haute fréquence nocives des antennes-relais de téléphonie mobile modifiées de Genève cessent ou soient réduites à leur valeur antérieure aux modifications.

Nous demandons également à ces Autorités, que le Moratoire du 27 février 2020 soit respecté ainsi que les 6 points de la Charte des Médecins en faveur de l'Environnement, afin de protéger la santé des habitants, la présente pétition se référant à cette Charte.

CCEN, Collectif contre les émissions nocives des antennes de téléphonie mobile 4G+ et 5G

Liste à envoyer à l'adresse : Collectif CCEN 13, Av. Dumas 1206 Genève

Mail : sante-nature.contre5g@bluewin.ch

La Charte peut être obtenue sur demande par mail

Septembre 2020

P-442
les

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2021 (soir)
Pétition: lutter contre les émissions nocives des antennes
de téléphonie mobile 4G+ et 5G

M^{me} Olivia Bessat-Gardet, rapporteuse (S). Je vous remercie, Monsieur le président. Une petite histoire de 5G pour lutter contre l'endormissement en plénière... (*Rires.*) Vous avez rigolé, maintenant vous pouvez bien m'écouter, pas de soucis...

Je vous explique rapidement ce qui s'est passé. Deux pétitionnaires sont venus nous présenter la pétition P-442, «Contre les ondes nocives des antennes de téléphonie mobile 4G+ et 5G». Ils ont récolté près de 1500 signatures, notamment en temps de confinement – c'est à noter. Il y avait une personne qui a tenté de faire reconnaître ses troubles de santé qu'elle estime être dus à une antenne 5G installée à 50 m devant chez elle. Un professionnel des télécommunications, qu'on ne peut donc accuser d'être technophobe, est venu appuyer le témoignage de cette dame pour tirer la sonnette d'alarme face à ce qu'il considère comme étant un vrai problème de santé publique dont les impacts semblent ne pas vraiment être pris au sérieux et dont la méthode de mesure, notamment pour les ondes dues à la 5G, semble hasardeuse.

Ce que vous trouverez dans cette pétition signée par 1500 personnes, c'est un constat des effets sur la santé, passés sous silence en l'absence d'un débat démocratique, de l'installation de nouvelles antennes-relais de téléphonie mobile ou de la modification de celles qui existent déjà. Ces pétitionnaires demandent que cessent les émissions de haute fréquence de ces antennes et que le moratoire adopté par la Ville de Genève et le Canton le 27 février 2020 soit respecté de même que les six points de la charte des Médecins pour l'environnement.

A l'issue de cette audition et après avoir débattu de l'utilité d'auditionner un spectre plus large d'experts tant fédéraux que cantonaux, la commission a décidé d'auditionner M^{me} la maire, Frédérique Perler, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, ainsi que M^{me} Barschel Orville, la secrétaire-juriste dudit département.

Lors de cette audition, la lumière a été faite sur ce que fait la Ville de Genève au sujet de ces antennes. La Ville de Genève a préavisé systématiquement négativement, selon le principe de précaution, l'installation ou la modification d'antennes depuis le vote par le Grand Conseil de la loi 12644, qui instituait donc un moratoire cantonal, lequel a d'ailleurs été annulé en 2021. Le Conseil d'Etat doit maintenant renoncer à suspendre les autorisations; maintenant il n'y a plus de moratoire, c'est ce que ça veut dire. Pour ce qui est de la position de la Ville, ça pose un problème d'ordre juridique. Sur la centaine de demandes d'autorisations déposées auprès du Canton, quarante-cinq concernaient la Ville de Genève, parmi lesquelles trente-trois seront désormais accordées, tandis que douze recours sont encore en cours.

La Ville de Genève fait recours par exemple au 30, quai Ernest-Ansermet, en application du principe de précaution et de l'ordonnance sur la protection contre

Pétition: lutter contre les émissions nocives des antennes
de téléphonie mobile 4G+ et 5G

le rayonnement non ionisant (ORNI), notant au passage que les valeurs d'émission d'une installation peuvent considérablement varier, générant une certaine incertitude, de l'ordre de plus ou moins 45%. Compte tenu de cette situation d'incertitude notoire, le devoir de protection de la Ville de Genève à l'égard de ses habitantes et habitants est donc essentiel.

La commission a voté le renvoi au Conseil administratif de cette pétition en recommandant de demander au Conseil administratif d'interpeller l'Union des villes suisses et les élus fédéraux sur l'implémentation de ces technologies.

M. Didier Lyon (UDC). Cette pétition évoque des effets sur la santé. Elle touche à une compétence exclusive de la Confédération. Il faut rappeler que le Grand Conseil avait voulu imposer un moratoire sur l'installation des antennes 5G et que celui-ci a été cassé par le Tribunal de première instance dont les conclusions rappellent en effet que cette compétence est uniquement fédérale. Nous comprenons parfaitement les souffrances de la pétitionnaire, mais il faut qu'elle s'adresse à l'autorité la plus compétente en la matière, soit l'Office fédéral de la communication (OFCOM). Nous vous rappelons que la loi 12644 modifiant la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI) (Pour la mise en application immédiate du moratoire sur la 5G) a été cassée en avril 2021 par un arrêt de la Chambre constitutionnelle de la Cour de justice. Il est donc clair que la Ville de Genève et l'Etat ne sont pas compétents en la matière puisqu'il s'agit d'une prérogative de la Confédération.

L'Union démocratique du centre refusera le renvoi au Conseil administratif au motif que la situation a changé vu la décision de la Cour de justice et le fait que la question ne fait plus de doute au niveau juridique. Renvoyer cette pétition au Conseil administratif ne fait aucun sens.

M. Maxime Provini (PLR). Il ne faisait pas vraiment sens au début pour le Parti libéral-radical de soutenir le renvoi de cette pétition au Conseil administratif au vu du fait que ce moratoire avait été annulé, que passablement d'antennes avaient déjà été déployées, que cela ressortit finalement à des compétences cantonales et surtout fédérales et que la marge de manœuvre pour notre Conseil municipal est plus que mince.

Néanmoins, M^{me} la magistrate, M^{me} Perler, a indiqué à la fin de l'audition passablement d'éléments dont le fait qu'elle souhaitait interpeller les élus fédéraux à ce sujet. Le groupe libéral-radical a finalement décidé d'accepter le renvoi de cette pétition au Conseil administratif dès lors qu'il y a une raison valable. Nous n'avons en revanche pas soutenu la recommandation proposée en commission, sauf erreur par le Parti socialiste, qui demande que le Conseil administratif

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2021 (soir)
Pétition: lutter contre les émissions nocives des antennes
de téléphonie mobile 4G+ et 5G

interpelle l'Union des villes suisses car pour nous cela ne fait pas forcément sens. Ça fait sens en revanche d'interpeller les élus fédéraux, et c'est la raison pour laquelle nous soutiendrons finalement cette pétition.

M^{me} Fabienne Beaud (PDC). Le Parti démocrate-chrétien est également favorable au renvoi de cette pétition au Conseil administratif. Nous avons bien entendu et bien compris la souffrance et la détresse de cette dame. Je tiens d'ailleurs à rappeler que la pétitionnaire nous a bien dit qu'elle savait que ce n'était pas une compétence communale, mais que c'était pour elle une façon de se faire entendre et faire porter plus haut les voix des signataires.

Nous avons apprécié que M^{me} Perler nous dise, lors de son audition, que la Ville de Genève préavisait négativement les demandes d'installation de la 5G, notamment près des écoles et des crèches. Nous avons aussi apprécié sa manière de nous dire qu'elle prendrait contact avec les élus fédéraux.

Le Parti démocrate-chrétien va voter favorablement pour le renvoi de cette pétition au Conseil administratif. Nous soutenons aussi la recommandation du Parti socialiste de faire appel aussi à l'Union des villes suisses car nous pensons que la force des villes permettra peut-être à nos élus fédéraux de comprendre l'importance de la protection de nos concitoyennes et concitoyens.

M^{me} Maryelle Budry (EàG). Ensemble à gauche, comme la majorité de la commission des pétitions, a été impressionnée par la force de l'engagement des deux pétitionnaires contre les dangers des ondes nocives engendrées par les antennes 4G et 5G, par le manque de prise en compte de ces dangers et, surtout, par la faiblesse du débat démocratique autour d'une question de cette importance. Nous avons donc jugé important que la Ville de Genève prenne ses responsabilités et fasse tout pour informer et, le cas échéant, pour prendre les mesures nécessaires pour protéger les habitants de la ville.

Nous avons auditionné M^{me} Perler qui est très convaincue que, même si la marge de manœuvre de la Ville est mince, le Conseil administratif peut et doit interpeller les Chambres fédérales. De plus, la majorité de la commission dont Ensemble à gauche recommande au Conseil administratif d'interpeller l'Union des villes suisses sur l'implémentation de ces technologies. Il faut tenter le maximum pour sauvegarder la santé des habitants de la ville de Genève.

M^{me} Olivia Bessat-Gardet (S). Je vous propose maintenant la position du Parti socialiste... Nous avons voté en faveur du renvoi de cette pétition au Conseil administratif et nous avons aussi, comme l'a souligné M. Provini, proposé

d'interpeller l'Union des villes suisses et les élus fédéraux, recommandation qui a également été acceptée en commission.

La raison pour laquelle nous avons fait cela, c'est en effet que nous avons été touchés mais aussi interpellés par les deux pétitionnaires. Je pense qu'un principe de précaution doit véritablement être appliqué pour ces technologies. Quand on ne sait pas, on ne doit pas les implémenter aveuglément. C'est donc une véritable question de santé publique. On n'en sait pas assez. Quid de la mesure des ondes? Le pétitionnaire, qui est donc un spécialiste, nous a quand même expliqué qu'on ne considérerait finalement que des moyennes, en plus de la variation de plus ou moins 45% évoquée par la collaboratrice de M^{me} Perler.

C'est donc une moyenne, en fait. Le pétitionnaire a évoqué cet exemple, vous le verrez dans le rapport, c'est un peu comme si on vous disait, quand vous prenez une douche, que vous avez une température moyenne de l'eau à 37 degrés mais que, au cours de votre douche, vous avez des pics à 15 degrés et des pics à 52, vous voyez? Donc au final, on n'est jamais vraiment sûr de ce que ça fait au niveau de la santé. Il faut quand même qu'il y ait un peu plus d'études, qu'on les mette en avant et que l'on clarifie aussi cette question de la mesure. C'est vraiment un principe de précaution à avoir par rapport à la 5G.

Nous avons également souhaité appuyer la démarche de la Ville de Genève qui va totalement dans ce sens et l'appuyer aussi pour ce qui est de l'interpellation d'instances supérieures, puisque, comme on l'a bien compris, les compétences communales sont assez limitées.

Il y a une chose qui n'a pas été mentionnée dans la pétition, alors le Parti socialiste, à travers moi, saisit cette opportunité de le mentionner quand même. C'est une technologie qui est quand même très énergivore; c'est quelque chose qui a évidemment fait l'actualité. On voit qu'il y a un souci de pérenniser l'espèce humaine – je pratique bien volontiers cette sorte d'euphémisme ici parce que c'est complètement déprimant... Il y a donc une vraie urgence à repenser les technologies par rapport à ce qu'elles impliquent comme consommation d'électricité. Nous nous sommes d'ailleurs tous étonnés de voir ces questions de pénurie d'électricité arriver.

Mais ce n'est pas la seule chose au final. Le *Courrier* le relevait ce matin dans un article, il y a aussi la question des minerais dont on s'approvisionne pour les antennes-relais mais aussi pour la téléphonie puisqu'il faudra de plus en plus adapter nos appareils pour qu'ils puissent recevoir ces technologies. Aujourd'hui, on a la 5G mais on peut aussi aller jusqu'à la 118G si on veut, hein, finalement... On voit qu'il y a un problème de minerais et que les mines dites durables peuvent être un phénomène complètement mensonger au final, comme l'a relevé l'association SystExt.

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2021 (soir)
Pétition: lutter contre les émissions nocives des antennes
de téléphonie mobile 4G+ et 5G

Pour toutes ces raisons, nous nous sommes prononcés en faveur du renvoi de cette pétition au Conseil administratif et je vous invite toutes et tous qui vous intéressez de près ou non à cette problématique de vraiment vous poser des questions. (*Applaudissements.*)

M. Christian Steiner (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, effectivement les auditions durant l'examen de cette pétition ont été hautement instructives. Elles nous ont démontré que c'était difficilement compréhensible du point de vue technique pour un profane, qu'il ne suffisait pas de mesurer cette émission pour facilement pouvoir dire oui ou non.

D'entrée, nous nous sommes aperçus que ces autorisations relevaient du niveau fédéral, alors, pour voir s'il n'y avait pas un chemin entre ne rien faire et le niveau fédéral, nous avons quand même auditionné la conseillère administrative, M^{me} Perler. Pour ma part, elle m'a convaincue que le maximum était fait, qu'on pouvait lui faire confiance sur le sujet, qu'elle utilisait l'ensemble de ses prérogatives pour limiter au plus l'installation d'antennes 5G qui seraient potentiellement nocives. Dans ces conditions-là, le Mouvement citoyens genevois estime que la pétition n'amènera rien de plus et, contre la majorité, vous propose son classement.

M. Matthias Erhardt (Ve). Mais quel bonheur de voir pratiquement toute cette assemblée rejoindre les préoccupations que les Vertes et les Verts ont formulées il y a déjà de longues années! Ça montre quand même que l'intelligence peut être acquise, même si ça peut prendre du temps...

Nous allons évidemment voter en faveur du renvoi de cette pétition au Conseil administratif, mais pas pour le pousser à faire quelque chose qu'il ne ferait pas encore parce que nous savons qu'il fait ce qu'il peut. Nous savons aussi que la marge de manœuvre municipale est extrêmement restreinte, et c'est pour cela aussi que nous avons soutenu la recommandation socialiste.

Le fait d'interpeller l'Union des villes suisses fait à notre avis beaucoup de sens car les villes de ce pays sont une véritable force si elles agissent de manière unie. Je pense que si les villes se mettent ensemble pour articuler des doutes par rapport à une telle technologie, qui est déployée en Suisse un peu sous les radars puisque nous ne sommes pas tellement conscients des choses qui se passent – nous n'avons pas été consultés sur ce qui se passe et nous ne connaissons pas suffisamment les effets de ce qui se passe –, si par rapport à une telle marge de manœuvre on peut dire quelque chose et agir ensemble en tant que villes, ça peut avoir un certain impact. Donc les Vertes et les Verts vont voter les conclusions de la commission et renvoyer cette pétition au Conseil administratif.

M^{me} Frédérique Perler, maire. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, j'interviens ici assez brièvement, d'une part pour vous remercier pour le soutien qui semble se dessiner au sein de ce Conseil, d'autre part pour remercier la rapporteuse sur cet objet. C'est un sujet assez technique, et je trouve que ce rapport permet de donner une compréhension pour tout citoyen et toute citoyenne qui souhaite s'informer davantage sur cette question.

Vous l'avez dit, c'est une question de santé publique. Il n'est pas concevable pour la Ville de Genève, même si le rayonnement est de compétence fédérale, de délivrer des préavis positifs s'agissant de l'installation d'antennes. Deux précisions toutefois... Sous l'ancienne législature, les préavis négatifs portaient sur la proximité des antennes avec des écoles ou des crèches, c'est-à-dire sur la proximité de lieux à utilisation sensible. Depuis la nouvelle législature, c'est une systématique que de refuser les préavis que le Canton, vous l'avez fort bien expliqué, doit délivrer, puisque le Canton a perdu face au Tribunal fédéral.

Cependant, je l'ai expliqué en commission et je tiens à le préciser encore ici, nous ne perdons pas espoir. Il vous a été expliqué qu'il restait un certain nombre de recours sur d'autres éléments que les valeurs limites et la Ville de Genève continue à soutenir le Département du territoire quant au refus de ces douze demandes d'autorisations-là qui restent, mais la stratégie pour tenter de faire bouger les lignes au niveau fédéral, c'est de recourir sur le respect des valeurs maximales. C'est peut-être un angle d'attaque qui pourrait porter ses fruits.

Quant à la recommandation votée en commission – j'en terminerai par là –, elle permettra naturellement au Conseil administratif de solliciter très officiellement nos élus fédéraux puisque votre Conseil soutient cette démarche. Voilà, je tenais à vous remercier pour votre soutien.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées par 53 oui contre 13 non, assorties d'une recommandation.

La recommandation est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

La commission demande au Conseil administratif d'interpeller l'Union des villes suisses et les élus fédéraux sur l'implémentation de ces technologies.

Pétition: maintien et amélioration des infrastructures existantes
dans le cadre du réaménagement de la rade et du port

10. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 30 septembre 2019: «Pour le maintien et l'amélioration des infrastructures existantes autour de la rade et dans le port de Genève» (P-408 A)¹.

Rapport de M^{me} Oriana Brücker.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions le 30 septembre 2019. La commission l'a étudiée sous la présidence de M. Thomas Zogg lors des séances des 28 octobre et 18 novembre 2019, ainsi que 20 janvier 2020. Ce rapport a été rédigé sur la base des notes de séances, qui ont été prises par M. Philippe Berger et que la rapporteuse remercie pour l'excellente qualité de son travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 28 octobre 2019

Audition des pétitionnaires, M. Frédéric Hiltbrand, M^{mes} Giovanna Fanni et Isabelle Brunier

M. Hiltbrand indique que l'Association des propriétaires de bateaux (APB), représentée par sa présidente M^{me} Giovanna Fanni et lui-même, ainsi que d'autres associations, comme l'association Vivre aux Eaux-Vives, représentée par M^{me} Isabelle Brunier, s'étaient réunies en 2017, inquiètes de ce que la Ville préparait en vue de réaménager la rade. Il explique que la demande qui a émané de cette réunion était que la rade soit ouverte et vivante toute l'année, tout en faisant l'objet d'améliorations au niveau de ses infrastructures et en conservant un port. Il note que la Ville et le Canton avaient bien réagi, en organisant une concertation ouverte aux associations sur le sujet, d'où étaient notamment ressorties, d'une part, l'importance de garantir la mixité des bénéficiaires et des usages de la rade et, d'autre part, l'inquiétude face au délabrement et au manque d'entretien de certaines parties de celle-ci. Il explique que la nécessité de maintenir une rade vivante ne découle pas uniquement du fait qu'il convient d'en faire un lieu de promenade agréable en toute saison, mais également parce qu'une rade vivante lui apporte de la sécurité, relevant à ce titre l'exemple des propriétaires de bateaux y prenant l'apéritif ou réparant leurs esquifs. Il explique que la pétition est par conséquent axée sur le maintien et l'amélioration des structures existantes, évoquant que des projets innovants et éphémères, comme celui de l'Escale mis en place en été 2019, peuvent à ce titre être des pistes intéressantes.

¹ «Mémorial 177^e année»: Commission, 1311.

Pétition: maintien et amélioration des infrastructures existantes
dans le cadre du réaménagement de la rade et du port

M^{me} Fanni note que l'un des points proposés par le projet sorti vainqueur du concours d'idées pour l'aménagement de la rade, organisé par la Ville en 2017, prévoit notamment la démolition des estacades en amont du Jet d'eau. Elle rappelle que cela se fait en cohérence avec la politique lacustre qui veut que si une partie du lac est remblayée, une autre partie doit par conséquent être «renaturée» et que, dans le cas présent, la destruction des estacades devrait avoir lieu pour compenser l'agrandissement du port. Elle relève néanmoins que cette opération ne favoriserait en rien la renaturation du site, observant que comme aurait pu l'expliquer le membre de la Commission de la pêche qui n'a pas pu être présent ce soir, les estacades favorisent au contraire le développement de la flore et de la faune, notant que les poissons aiment à se cacher à leur ombre. Elle déclare par conséquent que la démolition de ces structures ne représenterait qu'un coût, en manquant le but qu'on se propose d'atteindre. Elle dit en outre la nécessité pour la capitainerie à pouvoir disposer d'estacades libres, même si elle indique ne pas être opposée au fait que l'on en retire les bateaux. Elle précise notamment que si l'on veut pouvoir draguer le port, de plus en plus envahi par la vase, et par conséquent utilisable à l'heure actuelle qu'une partie seulement de l'année, il faut pouvoir déplacer les bateaux qui s'y trouvent quelque part, et observe que les estacades pourraient dans cette opération trouver toute leur utilité. Elle ajoute que les pompiers et les policiers ont aussi besoin de telles structures pour pouvoir se projeter plus rapidement sur le lac en cas d'urgence. Elle estime par conséquent qu'il conviendrait plutôt de nettoyer tout cela, et de construire un autre port uniquement dévolu aux chantiers lacustres et non de démolir des estacades, qu'il conviendrait néanmoins de libérer pendant la belle saison. Elle regrette que l'Association pour la sauvegarde du Léman (ASL) ne soit pas représentée ce soir, mais indique qu'elle pourra confirmer que la faune et la flore peuvent prospérer près des estacades. Elle observe par conséquent que l'on pourrait imaginer près de celles-ci un tunnel en verre, pour que toute l'année les familles puissent venir y apprécier les poissons batifolant dans les ondes. Elle rappelle qu'au printemps, la Ville et le Canton ont organisé quatre ateliers, lors desquels les associations, les usagères et les usagers avaient plébiscité le fait de regrouper la police (actuellement sise dans des locaux insalubres), les sauvetages (actuellement sis dans un espace que voudraient récupérer les Bains des Pâquis) et les pompiers, dont les bateaux sont actuellement amarrés en face de ceux de la police. Il s'agirait de regrouper ces acteurs dans un bâtiment unique, petit, mais mieux adapté que les locaux actuels. Elle relaye en outre l'inquiétude de la capitainerie, constatant qu'il n'y a pas de garde-port dans la rade, et relève que des agressions et des vols ont eu lieu ces derniers temps dans les estacades. Elle cite à ce titre l'agression du propriétaire d'un catamaran ou le vol de moteurs de bateaux par des brigands. Elle note que ce manque serait par conséquent à remédier.

M. Hiltbrand souhaite ajouter quelques mots sur la grue du quai des Eaux-Vives, indiquant qu'il s'agit d'une pièce maîtresse pour les navigateurs du lac, et

Pétition: maintien et amélioration des infrastructures existantes
dans le cadre du réaménagement de la rade et du port

que sa suppression signifierait que tous les bateliers seraient dans l'obligation de passer par une entreprise privée sans pouvoir bénéficier de la formation offerte par l'APB. Il déclare de plus que la grue et son usage constitue une curiosité touristique non négligeable dans le paysage de la rade, et qu'elle permet aussi de créer de la vie et d'apporter de la mixité sociale au bord du lac.

M^{me} Fanni indique qu'une grue manuelle qui avait été installée au quai des Pâquis à la fin du XIX^e siècle permet de créer de l'animation sur la rive droite, et que par le passé, sa non-utilisation a montré que des voyous profitaient parfois de l'aubaine pour y laisser traîner leurs déchets. Elle redoute qu'un semblable mouvement se produise en cas d'abandon de la grue située en rive gauche. Elle précise que la grue des Pâquis, malgré ses 150 ans d'âge, ne nécessite aucun travail particulier de manutention, et que cette pièce de patrimoine magnifique contribue aujourd'hui à attirer les touristes qui aiment à la photographier quand l'APB l'utilise pour ses cours de grutage. Et de citer l'exemple d'un touriste qui avait participé à une telle opération, relevant là un exemple du fait que cette grue crée de l'animation. En ce sens, la grue peut être considérée comme une pourvoyeuse indispensable de lien social. Elle explique ensuite que si la grue de la rive gauche est supprimée, alors que deux tiers des chantiers navals se situent sur celle-ci, on verra apparaître dans le beau paysage de la rade des files de bateaux se rendant sur l'autre rive pour gruter, à moins que les navigateurs n'aient les moyens de payer pour l'usage de la grue de la Nautique, qui coûte très cher. Elle se demande en ce sens s'il est vraiment souhaitable que seuls les privés qui en ont les moyens puissent utiliser la grue. Elle estime au contraire qu'il serait plus pertinent qu'une grue soit accessible à tous, ce qui implique un maintien que le projet de réaménagement de la rade lui dénie.

M^{me} Brunier, indiquant être présente pour représenter l'association Vivre aux Eaux-Vives, précise qu'elle se fait le porte-voix aussi de l'association SURVAP (l'association des habitants des Pâquis), qui n'a pas pu être présente ce soir. Elle estime tout d'abord que bien que ces associations aient été entendues lors de la concertation précitée et qu'elles avaient pu participer aux quatre ateliers organisés à cette occasion, elles n'avaient appris que par la presse ce qui avait été validé par le Conseil administratif, sans avoir pu être reconsultées entre-temps. Elle précise que la pétition n'a pas voulu inscrire toutes les doléances des différentes associations afin de ne pas compromettre l'unité de la matière. Mais elle explique que les associations, bien qu'elles soient favorables à l'idée de faciliter et de favoriser l'accès à l'eau dans la rade, ont peur d'assister à un système de gentrification de la rade, qui sera constituée de grands espaces vides.

Elle rappelle que dans la première mouture du projet du bureau d'architectes Pierre-Alain Dupraz, qui a remporté le concours d'idées lancé par la Ville de Genève, il était proposé que des cabanons en béton soient adossés sur la rive gauche aux murs du quai haut et du quai bas, ce contre quoi les associations de

Pétition: maintien et amélioration des infrastructures existantes
dans le cadre du réaménagement de la rade et du port

protection du patrimoine s'étaient insurgées, étant donné la nature historique du mur en question. Elle note que dans sa nouvelle version, le projet, au lieu d'adosser les cabanons au mur les déplace en amont de la jetée, ce qui inquiète les habitants des Eaux-Vives, car cela nécessitera d'abattre 16 platanes centenaires, qui seront compensés de manière peu convaincante par la plantation de 16 nouveaux platanes sur la rive droite, ce qui paraît assez peu logique. Elle note que les ferrazinettes avaient, en tout cas théoriquement, l'avantage d'être amovibles et légères, contrairement à ces cabanons, véritables boîtes en béton, qui occuperont une partie des espaces verts de la rive gauche et nécessiteront des abattages d'arbres. Elle ajoute de plus que, faute de place, ces cabanes seront émergentes, et prendront donc visuellement beaucoup de place dans l'horizon des promeneurs, déclarant que cela en fait une idée bizarre et pas adaptée aux usages qu'on prévoit pour ces quais.

Elle rappelle enfin la valeur de l'idée qu'avait émise le célèbre architecte suisse Peter Zumthor à l'époque, quand il avait suggéré de conserver à titre de témoin au moins une des cabanes de pêcheurs de la rive gauche dans le cadre d'un éventuel projet de réaménagement, pour évoquer à cet endroit la présence des métiers de la pêche qui s'y étaient pratiqués, notant que si cette idée est anecdotique, elle présente l'intérêt de défendre un pan important du patrimoine lacustre.

Questions des commissaires

Une commissaire indique qu'elle-même et les membres de son parti avaient pu bénéficier de l'expertise d'un de leurs collègues, qui était pêcheur de profession. Il leur avait expliqué que, suite au réaménagement de la rade, les pêcheurs iront effectivement à la Nautique. Elle souhaite savoir dès lors ce qu'il adviendra de la grue des Eaux-Vives. M^{me} Fanni rappelle que le projet qu'avait élaboré Robert Cramer pour le réaménagement de la rade prévoyait une zone technique à l'abri du nouveau port. Cette solution aurait été idéale, mais elle n'a pas survécu au recours du WWF. La même commissaire demande si ce projet prévoyait un déplacement de la grue. M^{me} Fanni répond que le fait que seuls des dérivateurs y soient installés rend la présence d'une grue inutile à cet endroit, et répète que le premier projet de réaménagement avait reçu l'aval de tous les corps de métiers. La commissaire indique que celui-ci ne réglait cependant pas la question de la sécurité.

Une commissaire demande si la grue qui se situe sur le port marchand est donc vouée à être supprimée. M^{me} Fanni répond que le projet prévoit une désaffectation de la grue des Pâquis, de même que pour celle de la rive gauche, et que pour l'instant rien n'est proposé de ce côté-là pour la remplacer. La commissaire demande confirmation du fait que la grue se situera en rive droite alors que la plupart des chantiers lacustres sont situés en rive gauche. M^{me} Fanni répond par l'affirmative, précisant qu'il n'y aura plus dans cette zone de grue, mis à part

Pétition: maintien et amélioration des infrastructures existantes
dans le cadre du réaménagement de la rade et du port

celle de la Nautique. Elle note que cela créera une circulation inopportune sur les flots, car les bateaux devront se déplacer par convoi pour rejoindre la grue de la rive droite. M. Hiltbrand précise que la pétition a justement été rédigée quand l'APB a compris qu'il existait des velléités visant à déplacer la grue des Eaux-Vives. Il relève que si la grue devient flottante et déplaçable, comme c'est le cas à Marseille, elle pourra très bien être exilée très loin, donc au Vengeron, mais que cela la rendra utilisable uniquement par les chantiers lacustres qui s'y trouveront, et deviendra en revanche inaccessible aux plaisanciers. Il estime plus généralement que dans ce dossier les autorités naviguent à vue, relevant que si les différentes associations qui ont porté la pétition ne sont pas opposées à des changements, ceux-ci sont souvent inopportuns. Il relève que le projet aurait pu être beaucoup mieux ficelé s'il avait pris la peine d'écouter les usagers et les usagers des rives du lac, ainsi que les habitantes et les habitants des quartiers le jouxtant. Il dit de plus regretter la stratégie du saucissonnage qui est ici choisie, et qui aura pour but à terme de transformer progressivement la rade en un lieu sans bateaux. Il note que si l'idée de désengorger la rade peut paraître séduisante à première vue, la dernière zone désengorgée a été les Rues-Basses dans les années 1970, et relève que s'il s'agit d'une zone en effet désengorgée, elle l'est à tel point qu'elle est bien souvent vide. Il estime par conséquent que cette erreur ne serait pas à reproduire.

La commissaire demande ce qu'il adviendra de la passerelle qui mène aux Mouettes en aval du Jet d'eau. M^{me} Fanni répond qu'elle restera en place, et que le projet de démolition ne concerne que les estacades en amont du Jet d'eau. Elle rappelle que cette démolition a été pensée pour compenser le remblayage qui a eu lieu vers la Nautique, mais estime que cela, même du point de vue écologique, est une absurdité, évoquant les poissons et les coquillages qui aiment à s'y regrouper. Elle répète enfin l'utilité de ces estacades en vue d'un dragage du port, qui actuellement est en train d'étouffer sous la vase, de même que son importance pour les pompiers et les policiers dans leurs interventions sur le lac. M. Hiltbrand relève que dans le plan des autorités plusieurs petites estacades n'apparaissent pas, et soupçonne que cela puisse avoir été fait sciemment et consciemment en vue d'entériner leur démolition dans un second temps, en prétendant, carte à l'appui, que c'était ce que le projet entériné prévoyait déjà. M^{me} Brunier ajoute que bien des parties du projet de réaménagement sont discutables et qu'il est quelque peu absurde de faire tabula rasa d'espaces aujourd'hui déjà animés, pour recréer cette animation dans un second temps. M^{me} Fanni indique percevoir dans ce projet l'intention de faire des quais supérieurs un désert aseptisé, observant qu'il faudrait au contraire s'en garder.

Le président demande aux pétitionnaires s'ils ont pu être convenablement entendus par les autorités au moment de la concertation. M^{me} Brunier répond par l'affirmative, précisant que 74 associations ont pu s'exprimer sur le projet. Elle

Pétition: maintien et amélioration des infrastructures existantes
dans le cadre du réaménagement de la rade et du port

relève que ces prises de parole ont donné lieu à une liste d'inventaires très variés, provenant de groupes aussi divers que les nudistes ou les propriétaires de chiens. Elle indique que ces différentes interventions avaient ensuite fait l'objet d'une sériation d'où étaient sortis quelques thèmes auxquels il était possible de s'atteler dans un environnement plus ou moins lointain. Elle note que la sélection a donc été faite sur la base de ce qui était perçu par les autorités comme réalisable à court/moyen terme, de même que peut-être sur la base du coût des opérations envisagées, même si cela n'a pas été annoncé explicitement. Elle dit sa surprise face au fait que le projet ainsi défini n'a pas été présenté aux associations qui avaient participé aux quatre ateliers de la concertation, mais estime que cela est compréhensible du fait de la complexité d'une telle opération. M. Hiltbrand indique avoir pu participer à chacun de ces quatre ateliers, et déclare se souvenir que dans chacun d'eux la grande crainte des associations y participant était de ne pas être écoutées. Il relève néanmoins que si certains projets soutenus par certaines d'entre elles n'ont pas été pris en compte, les éléments qui sont sortis de la concertation montrent bien que les associations ont vraiment été entendues. Il note qu'il y a lieu de ce réjouir de cela. Il regrette cependant que dans le rapport des autorités qui en est issu, il est parfois indiqué, et notamment sur des objets importants, qu'ils seront réalisés plus tard dans la mesure du possible, ce qui est plutôt insatisfaisant. M^{me} Fanni indique que différents éléments principaux étaient ressortis de la concertation susmentionnée, en particulier l'importance de la mixité, la nécessité de faire vivre le lac toute l'année, la sécurité et la propreté, la facilité de l'accès à la rade et au lac, une régulation raisonnée du flux de piétons, de voitures et de vélos sur ses abords, ainsi qu'un accent mis sur la valorisation de l'existant. Elle observe à ce titre tout l'intérêt qu'il y a à lire le document «Image directrice de la rade» publié par le Canton et la Ville, consultable sur internet notamment, car il rend compte de ces différentes exigences. M^{me} Brunier ajoute que sa lecture en serait d'autant plus enrichissante que le Conseil municipal sera probablement un jour saisi d'une proposition visant à mettre en œuvre le projet de réaménagement de la rade.

Une commissaire indique qu'elle n'est pas sûre d'avoir bien compris ce que prévoyait exactement le projet de réaménagement par rapport à la présence de la police et à la sécurité. M. Hiltbrand répond que la police restera présente sur place: le besoin de sécurité et d'information ressortait comme une demande très forte des différentes associations consultées. Il ajoute que la police et les pompiers seront rejoints aussi par les équipes de sauvetage, actuellement sises en rive droite, dans un espace que les Bains des Pâquis souhaitent récupérer. La commissaire demande confirmation du fait qu'on souhaite démolir les lieux actuellement occupés par la police et les pompiers pour les reconstruire ensuite, et souhaite savoir si cela est pertinent. M^{me} Fanni le confirme, expliquant que cela est nécessaire car l'espace qu'ils occupent est très exigu et n'est plus adapté aux exigences actuelles. M^{me} Brunier relève que c'est le Canton qui devrait financer cette partie du réaménagement, mais actuellement celui-ci n'est pas prêt budgétairement à le faire.

Pétition: maintien et amélioration des infrastructures existantes
dans le cadre du réaménagement de la rade et du port

La commissaire demande aux pétitionnaires si une fois que le rapport précité a été publié ils ont pu avoir un contact à ce sujet avec la Ville ou le Canton. M. Hiltbrand répond par la négative, indiquant qu'ils ont cependant publié un communiqué de presse sur celui-ci à l'occasion de sa publication. La commissaire demande aux pétitionnaires si le communiqué en question restitue plus ou moins ce qu'ils ont expliqué à la commission ce soir. M^{me} Brunier répond par l'affirmative.

La commissaire souhaite savoir ce que les auditionnés pensent de ce qui est prévu dans le projet concernant l'accès à l'eau au niveau du quai Wilson. M^{me} Brunier répond qu'elle estime ce pan du projet positif, en ce qu'il augmente la possibilité d'accès à l'eau. En plus, il répond de manière logique à la place des Eaux-Vives qui lui fait face. M. Hiltbrand indique que cela est d'autant plus pertinent qu'à l'heure actuelle la plupart des accès à l'eau sont situés sur la rive gauche, quand bien même la majorité de la population vit sur la rive droite. M^{me} Fanni déclare que la seule partie gênante de ces accès à l'eau est constituée par le fait qu'ils impliquent du bétonnage, et relève qu'à l'heure actuelle le promeneur a l'habitude de se retrouver assez rapidement dans la verdure après les Bains des Pâquis. M. Hiltbrand abonde dans ce sens, indiquant que des aménagements éphémères auraient été infiniment plus appréciables, étant donné que la saison de la nage ne couvre qu'une petite partie de l'année. M^{me} Fanni ajoute que c'est le choix qui a habilement été effectué par la commune de Cologny, qui a installé des petits îlots amovibles près des côtes pour favoriser l'accès à l'eau et le confort des nageurs.

Discussion et votes

Une commissaire propose d'auditionner M. Pagani, pour avoir un retour de son département concernant les points problématiques soulevés lors de l'audition d'aujourd'hui.

Un commissaire propose de lui adjoindre l'audition de M. Barazzone. Il estime que l'audition du Département cantonal du territoire serait également nécessaire, en ce que le Canton est partenaire du projet.

Un commissaire suggère aux commissaires de lire le document «La rade image directrice» disponible sur internet pour préparer la suite des travaux.

Le président propose aux commissaires de commencer par voter sur la proposition d'audition de M. Pagani.

L'audition de M. Pagani est acceptée par 15 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG).

L'audition de M. Barazzone est acceptée par 12 oui (2 EàG, 4 S, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC) contre 2 non (MCG).

Pétition: maintien et amélioration des infrastructures existantes
dans le cadre du réaménagement de la rade et du port

Une commissaire note qu'il serait opportun d'auditionner les deux magistrats ensemble. Le président indique qu'il enverra une invitation en leur demandant de venir si possible ensemble.

L'audition du Département cantonal du territoire est acceptée par 11 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 1 PDC, 1 UDC, 2 MCG) et 4 abstentions (1 PDC, 3 PLR).

Séance du 18 novembre 2019

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement, M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif en charge du département de l'environnement urbain et de la sécurité, M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement et M. Gilles Doesseger, adjoint de direction au Service d'urbanisme

M. Pagani rappelle aux commissaires qu'un projet de réaménagement du pourtour de la rade est prévu comprenant aussi la passerelle piétonne. M^{me} Charollais explique tout d'abord qu'une exposition autour de ce réaménagement avait été organisée suite au concours d'idées organisé par les départements de M. Barazzone et de M. Pagani. Elle indique que suite à cela une série de consultations et de concertations avaient été organisées avec les acteurs en lien avec la rade et son usage, et en rapport avec la vocation touristique de Genève. Elle explique que suite à ce processus le rapport «Image directrice de la rade» avait été publié, selon la volonté aussi bien du Conseil administratif que du Conseil d'État, qui souhaitent faire montre en la matière d'une vision commune. Elle précise que cette image directrice a voulu intégrer au mieux les demandes que les uns et les autres avaient manifestées dans la phase consultative. Elle évoque ensuite la prochaine étape, à savoir la révision du plan d'aménagement communal, qui permettra de démarrer la mise en œuvre des grandes lignes contenues dans l'image directrice. Elle dit ensuite sa surprise de constater que cette pétition, traitant notamment de la grue et des cabanes de pêcheurs, aborde des questions qui ont bien été traitées dans le cadre des discussions précitées: le rapport sur l'image directrice est un reflet assez fidèle des intérêts et des positions qui s'étaient alors exprimés. Elle est certaine que les associations à l'origine de cette pétition avaient pu participer aux ateliers consultatifs proposés et elles avaient alors pu exprimer leurs vues.

M. Barazzone souhaite apporter une précision à la question du centre de sécurité civile-police. Ce centre est maintenu, la volonté est d'en limiter le gabarit. Il note à ce titre que s'il peut bien entendu être utile que les policiers puissent disposer de vestiaires, la priorité du réaménagement envisagé consiste avant toute chose à redonner le pourtour de la rade aux badauds et aux promeneurs, en faisant en sorte que ceux-ci puissent profiter de la rade sur tout son pourtour.

Pétition: maintien et amélioration des infrastructures existantes
dans le cadre du réaménagement de la rade et du port

M. Doessegger rappelle pour sa part que la concertation a inclus le Canton, car celui-ci a le plan d'eau à sa charge. Pour ce qui est de la pétition, il se dit aussi étonné: les pétitionnaires avaient bien pu présenter leurs points de vue lors des ateliers-discussions qui avaient été organisés suite au concours d'idées! Il souligne en outre que le comité de pilotage qui avait validé le projet d'image directrice était du ressort de deux magistrats cantonaux, et ne voit donc pas tellement en quoi il est pertinent de déposer une pétition au niveau communal. Il tient ensuite à corriger une partie du propos des pétitionnaires, notamment en ce qui concerne les estacades en aval du Jet d'eau. Celles-ci ne seront pas supprimées, même s'il est vrai qu'une partie des entrepreneurs vont être relocalisés au port du Vengeron. Pour ce qui est du centre sécurité civile-police, il précise qu'il est prévu, si son maintien est confirmé, qu'il ne dépasse pas les 3 mètres de hauteur pour que la vue sur le lac ne soit pas limitée. Le processus a fait en sorte que le travail se fasse main dans la main avec les différentes associations. L'objectif recherché a été atteint car très peu de lettres de protestation ont été reçues. Les pétitionnaires ne font que confirmer des choses publiques, connues des associations depuis longtemps.

M. Pagani précise qu'au sujet des cabanes de pêcheurs, c'est à la demande des pêcheurs eux-mêmes qu'elles vont être déplacées. Il ne voit vraiment pas l'intérêt à n'en garder qu'une, d'autant que toutes sont dans un état déplorable. Abordant ensuite la question de la grue publique de la rive gauche, il confirme que son avenir est incertain. C'est d'ailleurs la seule incertitude relevée comme telle par la pétition et qui l'est vraiment, la question des estacades et celle du centre de sécurité civile-police étant claires. Il indique qu'en revanche, la grue historique de la rive droite sera conservée.

Une commissaire s'interroge sur l'opportunité de construire les nouvelles cabanes en béton, et souhaite avoir l'avis des auditionnés sur cette question. M. Pagani confirme que ces cabanes situées entre la plage et le port seront bien construites en béton, et ce pour des questions d'hygiène et de sécurité. La commissaire demande si l'on n'aurait pas pu trouver un autre matériau que le béton pour ce faire, le trouvant un peu regrettable, notamment du point de vue de son impact environnemental. M. Pagani dit regretter également que le béton ait été choisi, mais indique que ce choix émane du Canton, non de la Ville. M. Barazzone précise que si les structures des cabanes seront en effet en béton, rien n'exclut qu'elles puissent par exemple être déguisées par des éléments en bois, pour être visuellement plus attrayantes. En revenant à la pétition, il estime qu'elle arrive un peu tard, car tous les éléments passés en revue ce soir ont été portés à la connaissance du public après le vote du Grand Conseil.

Un commissaire relève que les pétitionnaires avancent un intérêt touristique comme argument pour justifier leur volonté de conserver la grue de la rive gauche ainsi qu'une cabane de pêcheur à titre de témoin, et souhaiterait avoir l'avis des

Pétition: maintien et amélioration des infrastructures existantes
dans le cadre du réaménagement de la rade et du port

auditionnés sur cet argument. M. Pagani indique qu'il a d'importants doutes quant à cet argument touristique, et note qu'à l'heure actuelle ces cabanes sont des blocs de bois accessibles à personne. Il ajoute que le reste sert soit de carnotzet aux pêcheurs, soit de bureaux au responsable du petit train, en amont, à côté du Jet d'eau. Il dit à ce titre son étonnement de voir des privés disposer de bureaux sur un espace public très fréquenté. Pour ce qui est de la grue, il indique que la nouvelle configuration lui fera perdre de son importance, car les dériveurs seront déplacés au nouveau du port public. M. Doessegger précise que le port de plaisance de la Maison royale sera, quant à lui, maintenu.

Un commissaire demande s'il est donc confirmé que la grue de la rive gauche a vocation à disparaître. M. Pagani répond par la négative, déclarant qu'en ce qui concerne cette grue rien n'est encore sûr. Il dit néanmoins qu'on peut s'interroger sur le fait que cette grue ait un quelconque attrait touristique. Le commissaire demande dès lors si les craintes des pétitionnaires sont infondées concernant la question de la grue. M. Doessegger répond que si la grue de la rive droite est patrimoniale et sera quoi qu'il en soit conservée, des doutes subsistent quant à celle de la rive gauche, dont le maintien dépendra du projet des nouveaux locaux de la police. Il indique que si elle a été maintenue sur le plan, il n'est pas certain qu'elle puisse demeurer dans les faits.

Un commissaire demande confirmation du fait qu'à part la grue dont la situation est critique, le reste ne pose pas de problèmes particuliers. M. Doessegger répond par l'affirmative, indiquant qu'il ne comprend pas bien le point de la pétition concernant les estacades, dont il répète qu'elles resteront en place. Il précise sur ce point que seules les estacades liées aux entreprises, qui sont à vrai dire plutôt des pontons flottants, seront enlevées. Le commissaire demande confirmation du fait que ce qui justifierait la disparition de la grue serait le nouveau centre sécurité civile-police prévu à cet endroit. M. Doessegger répond qu'il s'agit plutôt du contraire, et que les policiers pourraient peut-être avoir besoin d'une grue. M. Barazzone confirme ce fait, soulignant qu'en effet, la seule raison qui pousserait au maintien de la grue serait la police. Il déclare néanmoins que la position du Conseil administratif en la matière est claire, et qu'il plaide pour le retrait de la grue, qui bouche actuellement l'un des plus beaux panoramas de la rade. Le commissaire demande s'il existerait dès lors en rive gauche une alternative publique à la grue de la Nautique. M. Barazzone répond par la négative, indiquant qu'une alternative n'est a priori pas prévue. Il relève néanmoins que la grue de la Nautique pourra aussi bien faire l'affaire, étant donné qu'en la matière le lieu importe peu, car la plupart du temps les bateaux, après avoir été grutés, sont emmenés dans des chantiers comme il y en a à Collonge ou à Corsier pour être réparés. Le commissaire relève que c'est la question du prix d'usage de cette grue et non la question du lieu qui préoccupait surtout les pétitionnaires. M. Barazzone indique qu'il ne connaît pas les prix

Pétition: maintien et amélioration des infrastructures existantes
dans le cadre du réaménagement de la rade et du port

pratiqués par la Nautique pour son usage. M. Pagani relève qu'il y a de moins en moins de bateaux sur la rade, car c'est une pratique qui exige beaucoup de temps. Il souligne par conséquent qu'il voit dans l'attitude des pétitionnaires concernant notamment la grue le fait d'une minorité défendant ses intérêts très minoritaires. Le commissaire tient à nuancer ce qui vient d'être dit, et constate que toutes les places du port sont prises, ce qui démontre que la demande est bien là. Revenant à sa question précédente il souhaite savoir clairement s'il existe une alternative à la grue de la Nautique en rive gauche pour entretenir son bateau. M. Pagani répond qu'une grue publique et gratuite sera installée au port du Vengeron, et rappelle que la grue historique de la rive droite demeurera. Il note que dans ces conditions, la possibilité pour les gens modestes d'avoir un bateau est maintenue. M. Barazzone indique qu'il doute du fait que l'usage de la grue de la rive gauche soit gratuit, et note que cela serait à vérifier. Il relève que le cas échéant il s'agit plus d'une question sociale que d'une question d'aménagement.

Une commissaire note que s'il s'agit en partie d'une question de coût, l'idée défendue plus largement par les pétitionnaires est celle de conserver des activités et de l'animation dans cette zone pour ne pas en faire un endroit désert. Elle dit ensuite ne pas bien voir en quoi il serait impossible de garder une cabane de pêcheur en mémoire de l'activité des pêcheries à cet endroit. Pour ce qui est de la grue, elle peut confirmer l'attrait des enfants à son égard lorsqu'une manœuvre est en cours. Elle demande enfin qui prendra la décision de la maintenir ou non, si c'est le Canton ou la Ville. M. Barazzone relève tout d'abord qu'il est faux de dire que l'image directrice met de côté les activités, alors qu'au contraire elles sont maintenues. Il explique néanmoins que la grue dont il est question dépend de l'activité des chantiers lacustres sis autour d'elle, et que si ces chantiers ont vocation dans l'avenir à être déplacés plus loin, c'est parce qu'il n'est pas souhaitable que des entreprises privées monopolisent un espace qui appartient à tout le monde. C'est en effet le Canton qui décidera ou non du maintien de la grue. Il note à ce titre qu'en ce qui concerne les objets patrimoniaux, la Ville devrait aussi avoir son mot à dire.

M. Pagani relève que pour ce qui est des activités de ce périmètre, elles ne sont guère indispensables à cet endroit. Il évoque le bâtiment à côté de la grue, dans lequel une Mouette est restaurée par des privés depuis des années, et ce alors que des subventions sont distribuées par les TPG. Cette inactivité n'apporte pas vraiment l'animation dont parlent les pétitionnaires. En la matière la position de la Ville et du Canton est claire: programmer le départ d'entreprises comme Perret et Induni vers le débarcadère, dans un espace qui leur a été mis à disposition vers la Tour carrée. Le ménage doit être fait autour d'un pourtour lacustre qui a vocation, dans les années prochaines, à être de plus en plus utilisé par la population, notamment du fait du réchauffement climatique.

Une commissaire, notant que la pétition a été adressée autant au Grand Conseil qu'au Conseil municipal et que l'image directrice a été cosignée par le Canton et

Pétition: maintien et amélioration des infrastructures existantes
dans le cadre du réaménagement de la rade et du port

la Ville, souhaite savoir si cette dernière a le moindre pouvoir sur ce qui sera fait, constatant qu'on se situe souvent dans une zone intermédiaire, typiquement dans le cas des estacades, entre la terre qui appartient à la Ville et le plan d'eau qui appartient au Canton. M. Pagani répond que les éventuels nouveaux locaux mis à la disposition de la police sont du ressort du Canton, et que la Ville n'a pas grand-chose à dire, étant donné qu'il s'agit de la police cantonale. La Ville peut en revanche peser beaucoup dans la définition d'une tendance générale. Il rappelle à ce titre que ce sont tout d'abord les habitants de la Ville qui ont régulièrement fait part de leur déception face au fait qu'à un point du parcours du quai, après le Jardin anglais, la promenade est tout à coup obstruée.

La commissaire souhaite savoir quel statut a la Nautique, et demande si son accès est limité aux membres. M. Barazzone répond par l'affirmative, indiquant qu'il s'agit d'un club privé. La commissaire estime que cela est injuste, et se demande s'il ne vaudrait pas mieux, comme dans le cas de Genève-Plage, en autoriser l'accès moyennant le paiement d'un tarif d'entrée. M. Barazzone fait observer que cette question est de compétence cantonale.

Le président s'étonne du fait qu'une communication de meilleure qualité n'ait pas été mise en place pour défendre ce beau projet, qui émane qui plus est d'un partenariat entre la Ville et le Canton, et relève que déjà deux pétitions ont été déposées au Conseil municipal sur cette question. M. Pagani s'oppose à cette manière de voir, déclarant qu'un processus très participatif a été mené et qui a débouché sur l'image directrice. Il note qu'à cette occasion tout le monde a pu s'exprimer et faire valoir ses vues. Il dit au contraire se réjouir du fait qu'une seule pétition concernant l'image directrice elle-même ait été déposée au Conseil municipal. M. Doessegger relève qu'il est normal que des gens viennent poser des questions supplémentaires même après un processus de consultation de ce type. Pour ce qui est du plan de communication, il estime qu'il a été large, rappelant que l'image directrice a fait l'objet de plusieurs ateliers, d'une conférence de presse et de beaucoup d'articles. Il ajoute que tous les participants aux ateliers avaient reçu un lien pour avoir accès à l'image directrice et la télécharger.

Séance du 20 janvier 2020

Audition de M^{me} Salibian Kolly, secrétaire générale adjointe du Département cantonal du territoire, et de M. Alexandre Wisard, directeur du Service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche à l'Office cantonal de l'eau du Département cantonal du territoire

M^{me} Kolly rappelle qu'en 2015, quand l'idée du projet de réaménagement de la rade a germé, le Canton s'était dit qu'il fallait avoir une bonne collaboration avec la Ville pour avancer dans le projet. Elle rappelle ainsi qu'un comité de pilotage composé de MM. Barazzone, Kanaan et Pagani pour la Ville d'une part, et de

Pétition: maintien et amélioration des infrastructures existantes
dans le cadre du réaménagement de la rade et du port

MM. Hodgers et Dal Busco pour le Canton d'autre part, avait été mis sur pied. Elle indique qu'à partir de là des concertations avaient été menées avec les associations et avec les usagères et usagers du lac. Elle note ainsi qu'entre mai et septembre 2018 plus de 80 associations ont été réunies. De ces concertations a émergé ce qui allait devenir l'image directrice de la rade, qui a été approuvée en juin 2019 par le Conseil administratif. Elle conclut qu'à l'heure actuelle la Ville va devoir adapter son plan directeur communal pour mettre en œuvre cette image directrice.

M. Wisard rappelle que les quais sont propriétés de la Ville et que l'eau est propriété de l'Etat, précisant qu'elle est gérée par le service cantonal du lac, des cours d'eau et de la pêche qu'il dirige lui-même. En 2008 le Conseil d'Etat avait déposé une demande de crédits devant le Grand Conseil pour réaliser la plage des Eaux-Vives ainsi qu'un nouveau port. Il explique que l'objectif était alors double: d'une part aménager un nouvel accès facilité à l'eau et d'autre part désencombrer les quais de la Ville de Genève. Il note que si la première étape de réaménagement a été réalisée, il convient maintenant d'ôter de l'aval du Jet d'eau les dernières cabanes de pêcheurs et entreprises lacustres qui s'y trouvent, afin que les visiteurs puissent se réapproprier les vues sur le lac. Il indique que le travail cantonal consistera à remettre les quais à la Ville et que c'est à elle qu'il appartiendra ensuite de les réaménager. Il précise que c'est dans cette optique que M. Barazzone avait lancé en 2017 un concours d'idées, qui avait eu trois premiers prix.

Pour ce qui est de la première invite de la pétition, il indique que l'idée de désencombrer l'aval du Jet d'eau émane d'un accord avec la Ville. Il précise néanmoins que quelques estacades seront conservées afin de pouvoir draguer le fond du lac plus commodément, abriter quelques bateaux en hiver, ainsi que faciliter l'accès à l'eau à ces endroits. En cela le Canton va déjà un peu dans le sens des pétitionnaires. Suivant les indications du Conseil d'Etat qui a voulu libérer de la place tout en compensant cette perte ailleurs, il déclare que 220 places de qualité sont en cours d'aménagement au port des Eaux-Vives, précisant que celui-ci sera plus commode car plus profond, et disposera en outre d'électricité.

Concernant la deuxième invite, qui réclame la création d'un centre de sécurité lacustre, ce point fait actuellement l'objet de discussions entre la Ville et MM. Hodgers, Poggia et Dal Busco pour le Canton. La question se pose de savoir si ce centre intégrerait aussi la capitainerie et s'il accueillerait également le SIS ou la Société de sauvetage. Il note que l'inconvénient d'y réunir tout le monde serait d'en faire un endroit énorme, alors que le but est précisément de désengorger ces espaces. Etant donné l'état actuel des discussions, cette invite fait plutôt figure de soutien à la réflexion qui est actuellement menée.

En ce qui concerne la troisième invite, pour le moment personne n'a émis le souhait de déplacer la grue où que ce soit, et il n'est pour l'instant pas prévu de le faire. Tant que cette grue fonctionne elle restera là où elle est, avec les

Pétition: maintien et amélioration des infrastructures existantes
dans le cadre du réaménagement de la rade et du port

complications que cela implique pour la sécurité des passants et des badauds. Il s'agit là d'un exemple typique où la vocation industrielle du lieu entre en conflit avec sa vocation touristique. La question du déplacement de la grue se posera peut-être dans quelques années lorsqu'elle arrivera à bout de souffle. Quand bien même une grue serait disponible à Port-Choiseul il conviendra d'en maintenir une au centre.

Pour ce qui est de la demande du maintien des cabanes de pêcheurs, elles ne sont absolument pas adaptées aux besoins et aux normes professionnelles actuelles, en particulier du point de vue de l'hygiène. Les nouvelles cabanes ont été pensées en concertation avec les pêcheurs, ce sont eux-mêmes qui demandent à déménager. Le loyer des nouveaux emplacements sera raisonnable. Il indique ne pas bien voir pourquoi il conviendrait de maintenir une cabane de pêcheur, pour y établir un musée de la pêche qui n'a jamais été demandé par personne. Aussi explique-t-il ne pas bien comprendre les fondements de cette 4^e invite, notant qu'elle entre en conflit direct avec la volonté de désengorger la place et la vue, comme l'a signifié la Ville.

Un commissaire souhaite savoir ce qu'est exactement cette image directrice, et si elle est contraignante. Il rappelle qu'il a été dit au début que la Ville va devoir adapter son plan directeur en conséquence, et voudrait par conséquent savoir de quel type d'outil il s'agit précisément. M^{me} Kolly explique que cette image directrice a fait le listing et hiérarchisé les différents usages et demandes qui ont été formulées, rappelant que la Ville a étroitement collaboré à sa mise sur pied. Le commissaire demande s'il s'agit donc là d'un document de travail interne. M^{me} Kolly le confirme, indiquant qu'il s'agit d'un document de travail très consensuel. M. Wisard ajoute que ce document ne présente pas de projets précis, mais formule des recommandations par zones. Il relève ainsi que dans l'image directrice la zone située vers le quai Wilson apparaît comme ayant vocation à devenir un espace où l'accès à l'eau sera facilité. Il note que le Canton et la Ville sont sur la même longueur d'onde en ce qui concerne les intentions générales.

Le commissaire demande aussi si l'idée initiale de déplacer la grue de la rive gauche dans le nouveau port a été abandonnée. M. Wisard répond que l'idée a en effet été abandonnée, la première variante du port, qui demandait trop de remblai, ayant été retoquée pour être conforme à la loi fédérale. Il indique en outre que déposer cette grue à terre contreviendrait à la volonté des citoyens, telle qu'elle s'était exprimée dans l'initiative «Sauvons nos parcs». Le commissaire demande s'il a déjà une idée du périmètre où une nouvelle grue devra être installée une fois que la première sera en bout de course. M. Wisard répond qu'il faudrait rester dans le secteur entre la Perle du lac et la plage des Eaux-Vives. Il indique que si cette question n'a pas été résolue pour l'instant, la grue se trouvant actuellement en rive gauche fonctionne encore bien, de même que celle des Pâquis qui a été

Pétition: maintien et amélioration des infrastructures existantes
dans le cadre du réaménagement de la rade et du port

restaurée récemment, mais qui ne peut hélas pas accueillir des bateaux de plus de 2 tonnes. Il déclare qu'il convient dans tous les cas d'avoir deux grues, l'une au centre et l'autre à Port-Choiseul.

Une commissaire demande aux personnes auditionnées si elles ont pu rencontrer les associations porteuses de la pétition pour savoir quelles étaient leurs peurs. M. Wisard relève tout d'abord les liens réguliers et la bonne entente qui existe entre l'Association des propriétaires de bateaux et ses services. Il explique ensuite qu'il conviendrait de poser la question à ces associations pour savoir quelles sont leurs craintes. Il indique savoir que certaines d'entre elles ont peur que les quais ne soient aseptisés, en faisant l'erreur de ne pas se projeter dans ce qu'il est possible de faire avec ces espaces libérés. Il dit son étonnement à voir la signature de la SURVAP sur cette pétition, expliquant qu'elle défend des intérêts en rive droite et non en rive gauche.

Une commissaire explique que la préoccupation de la SURVAP était de conserver une rade vivante, qui intégrerait une mixité des usages et des types d'activités; la crainte de l'association est qu'une fois ces activités différentes enlevées il n'y ait plus de vie sur les quais. M. Wisard rétorque que le problème de cette vue est que l'on cherche à faire le bonheur des gens malgré eux, et rappelle que les pêcheurs et les entreprises lacustres sont plutôt enchantés à l'idée de partir, relevant à ce titre que pour les entreprises qui ont du matériel technique, l'embrun du Jet d'eau est très dommageable. Il explique que ces quatre entreprises sont parties prenantes du nouveau projet de port au Vengeron. S'il dit comprendre l'attachement des gens pour ces activités, il relève que ce ne sont plus des usages de 2020 pour la rade, et qu'elle a vocation à devenir aujourd'hui un espace de détente, relevant que la progression de la population a été spectaculaire ces dernières années, alors qu'en proportion les parcs ont relativement peu progressé. M^{me} Kolly relève que cela est d'autant plus vrai avec le réchauffement climatique et l'amélioration de la qualité de l'eau, qui suscite une demande énorme d'accès à l'eau de la part de la population. M. Wisard ajoute qu'étant donné que le Canton ne dispose pas d'un espace infini autour du lac, il convient de requalifier certaines zones centrales pour la détente. Il indique néanmoins que la balle est maintenant du côté de la Ville pour en définir les détails, relevant qu'il conviendra de ne pas surcharger d'installations l'espace libéré.

La commissaire relève que le quartier des Pâquis serait aussi favorable à un accès facilité à l'eau à proximité et ne s'y opposerait pas le cas échéant. M. Wisard indique qu'à l'heure actuelle les nouveaux aménagements ont privilégié la rive gauche, d'où l'idée de rééquilibrer la donne en prévoyant un accès facilité à l'eau au quai Wilson. Il précise que ce sera là à la Ville de s'en occuper, et indique aux commissaires qu'ils seront probablement bientôt saisis d'une demande de crédit en vue de cet aménagement. Il conclut que sur ce dossier la Ville et le Canton travaillent en bonne harmonie.

Pétition: maintien et amélioration des infrastructures existantes
dans le cadre du réaménagement de la rade et du port

Discussion et vote

Une commissaire socialiste estime que la commission pourrait voter maintenant, notant que tous les éléments sont disponibles pour pouvoir prendre une décision éclairée. Elle note qu'après avoir entendu la volonté de la Ville de désengorger les accès au lac, le fait que certaines estacades ne seront pas supprimées, qu'un centre de sécurité civile est en projet, que la grue ne bougera pas, que les pêcheurs veulent quitter l'endroit qu'ils occupent actuellement, il ne fait pas de doute que cette pétition peut être classée.

Une commissaire d'Ensemble à gauche indique que pour les mêmes raisons son groupe propose plutôt d'accepter cette pétition, relevant que les différents points évoqués sont encore à l'étude et que la pétition constitue un soutien utile à la démarche en cours.

Un commissaire du Parti libéral-radical abonde en ce sens, indiquant que son groupe soutiendra également cette pétition. Il note à ce titre qu'il conviendrait d'éclaircir une contradiction qui a émergé des discours tenus par la Ville d'un côté et par le département cantonal de l'autre, les premiers ayant indiqué que la grue n'était pas indispensable, et le second oui. Il précise qu'eu égard à cette question de la grue dont il convient de rappeler l'importance de sa présence, il faut renvoyer cette pétition au Conseil administratif.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien indique que son groupe se ralliera à cette position.

La proposition de renvoyer la pétition au Conseil administratif est acceptée par 9 oui (2 EàG, 2 PDC, 2 PLR, 1 UDC, 2 MCG) contre 4 non (S).

Annexe: pétition P-408

3648

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2021 (soir)
Pétition: maintien et amélioration des infrastructures existantes
dans le cadre du réaménagement de la rade et du port

P-408

Associations d'habitant-e-s,
usagères et usagers de la rade
et port de Genève
p.a. APB
Rue Louis-Favre 35
1201 Genève

REÇU
18 SEP. 2019

Service du conseil municipal
Rue Pierre-Fatio 17
1204 Genève

Genève, le 18 septembre 2019

dépôt de 775 signatures de la pétition "Pour le maintien et l'amélioration des infrastructures existantes autour de la rade et dans le port de Genève"

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux,

Inquiètes des projets présentés récemment d'aménagements de la rade et du port de Genève, nos associations vous remettent la pétition "Pour le maintien et l'amélioration des infrastructures existantes autour de la rade et dans le port de Genève" munie de 775 signatures récoltées cet été.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos sentiments respectueux.

Frédéric Hiltbrand,

pour les associations rédactrices de la pétition:

Association des propriétaires de bateaux (APB)

Association Genevoise des Sociétés de Pêche

Association Vivres aux Eaux-Vives

Association d'habitants des Pâquis (SURVAP)

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2021 (soir)
Pétition: maintien et amélioration des infrastructures existantes
dans le cadre du réaménagement de la rade et du port

3649

P-408

Pétition à l'intention du Grand-Conseil du Canton de Genève et du Conseil Municipal de la Ville de Genève

Pour le maintien et l'amélioration des infrastructures existantes autour de la rade et dans le port de Genève

Les associations d'habitant-e-s, usagères et usagers de la rade et port de Genève, à l'origine de cette pétition, s'engagent pour une rade vivante tout au long des saisons soit un accès à l'eau pour la population, en maintenant et en améliorant les infrastructures existantes pour la baignade, la pêche, la navigation et l'entretien des bateaux. Elles demandent que les projets de rénovation, d'aménagement de la rade et du port de Genève prévus par la Ville et le Canton respectent le souhait majeur exprimé par les usagères et usagers lors du processus de concertation (4 ateliers entre mai et septembre 2018) organisé par le Canton et la Ville (COFIL), à savoir l'amélioration et le maintien des infrastructures existantes.

Les soussigné-e-s demandent au Grand Conseil du Canton de Genève et au Conseil Municipal de la Ville de Genève :

- De renoncer à la démolition prévue des estacades en aval du jet d'eau (bien utiles pour les besoins de la Capitainerie et de la Police de la navigation) ;
- De créer un Centre de Sécurité Civile : Police Navigation, Capitainerie, Sauvetage ;
- Le maintien de l'unique grue publique de la rive gauche, quai marchand des Eaux-Vives, et de sa zone de carénage ;
- Le maintien d'une des Cabanes de Pêcheurs.

	NOM EN MAJUSCULE	Prénom	Date de naissance	Adresse	Signature
1					
2					
3					
4					
5					

Pétition à renvoyer jusqu'au 13 septembre 2019 à: APB, Rue Louis-Favre 35, 1201 Genève. Merci de renvoyer la pétition, même si elle n'a que quelques signatures. Cette pétition peut être signée par toute personne résidant ou travaillant dans le canton de Genève, quelle que soit sa nationalité ; elle peut aussi être signée par des jeunes de moins de 18 ans.

Association des propriétaires de bateaux (APB)
Association Genevoise des Sociétés de Pêche
Association Vivres aux Eaux-Vives
Association d'habitants des Pâquis (SURVAP)

Pétition: maintien et amélioration des infrastructures existantes
dans le cadre du réaménagement de la rade et du port

M. Didier Lyon (UDC). Diverses associations, dont l'Association des propriétaires de bateaux (APB), ont déposé cette pétition pour faire part de leurs inquiétudes quant à ce que prépare la Ville de Genève en vue de réaménagement la rade. Elles souhaitent une rade vivante et ouverte toute l'année avec des améliorations au niveau des infrastructures et la conservation d'un port. Il y a des délabrements et un manque d'entretien flagrant à certains endroits. Il convient d'en faire un lieu de promenade agréable en toute saison avec un apport au niveau de la sécurité. L'axe d'action de cette pétition est donc le maintien et l'amélioration des structures existantes, avec des projets innovants et éphémères.

Les pétitionnaires souhaitent le maintien des estacades parce qu'elles favorisent le développement de la flore et de la faune. Les poissons aiment s'y cacher et y cherchent de l'ombre. Elles sont nécessaires également à la capitainerie du port afin de pouvoir y amarrer des bateaux lors des opérations de dragage ainsi qu'aux services de police et aux pompiers pour se projeter sur le lac en cas d'urgence.

Par ailleurs, durant les ateliers de concertation avec les associations concernées organisés par l'Etat et la Ville, il est ressorti que le regroupement des services d'urgence – pompiers, police, sauvetage – dans un bâtiment unique était prioritaire. Les pétitionnaires ont également déploré, à la suite d'agressions et de vols, l'absence de garde-port dans la rade.

Le maintien des deux grues de la rade est aussi demandé pour des questions de sécurité, d'accessibilité pour tous et pour éviter des convois de bateaux inutiles, si une de ces grues venait à disparaître. Quant aux cabanes de pêcheurs, elles seront déplacées à la demande des pêcheurs eux-mêmes car elles sont dans un état déplorable, en particulier du point de vue de l'hygiène.

La Ville de Genève a confirmé le maintien des estacades. Seules les estacades liées aux entreprises seront enlevées. Une grue publique et gratuite sera installée au port du Vengeron, et la grue historique de la rive droite sera maintenue. Quant aux éventuels locaux mis à disposition de la police, ils sont de la compétence du Canton. Les quais sont la propriété de la Ville et l'eau est la propriété du Canton. L'idée de désencombrer l'aval du Jet d'eau émane d'un accord avec la Ville et l'Etat.

L'Union démocratique du centre acceptera le renvoi au Conseil administratif de cette pétition car il estime que les différents points de vue émis par la Ville de Genève, l'Etat et les associations mentionnées sont encore à l'étude et que cette pétition sera un excellent soutien à la démarche en cours. Cela permettra également d'éclaircir la contradiction qui a émergé des discours tenus respectivement par la Ville et l'Etat au sujet des deux grues.

Pétition: maintien et amélioration des infrastructures existantes
dans le cadre du réaménagement de la rade et du port

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Cette pétition du mois de septembre 2019 exprime des souhaits, des préoccupations concernant l'aménagement autour de la rade, qui était alors en plein changement. Elle demandait que la rade reste ouverte et vivante toute l'année, qu'une mixité d'activités et d'usages soit garantie, que des infrastructures soient maintenues, voire améliorées.

La commission a entendu les pétitionnaires, deux conseillers administratifs de la Ville de Genève, MM. Pagani et Barazzone, et deux représentants du Canton puisque, en effet, tout aménagement de la rade implique la Ville, comme responsable du côté terre, et le Canton, qui est compétent par rapport à l'eau. Il faut aussi rappeler le concours d'idées pour l'aménagement de la rade ainsi que l'organisation d'ateliers participatifs auxquels se sont rendues pas moins de 80 entités et qui ont abouti à un rapport intitulé «La rade – image directrice».

Pour les pétitionnaires, certains aspects sont positifs comme le projet d'aménagement pour l'accès à l'eau au quai Wilson, d'autres soulèvent plutôt des craintes. On ne souhaite pas de lieux aseptisés centrés uniquement sur le tourisme mais, au contraire, le maintien d'une diversité d'activités. Plusieurs points se sont clarifiés depuis. En effet, aujourd'hui les pêcheurs ont déménagé et il est clair qu'une partie des estacades sera maintenue. La grue restera aux Pâquis, mais l'arrêt de celle des Eaux-Vives n'est pas encore décidé. D'autres questions restent plus ouvertes. Se pose donc la question de comment voter cette pétition. Ensemble à gauche vous propose le renvoi au Conseil administratif pour prendre en compte l'esprit et les préoccupations des pétitionnaires.

M^{me} Fabienne Aubry-Conne (PDC). J'interviens pour donner la position du groupe démocrate-chrétien, qui soutiendra bien évidemment le renvoi de cette pétition au Conseil administratif. Je n'ai pas siégé en commission, donc je n'ai pas pu assister à toutes les auditions mais le rapport était très bien fait et je tenais surtout à souligner ce soir l'enjeu que revêt l'aménagement du pourtour de la rade dont on parle ici.

Nous avons d'ailleurs d'autres pétitions à ce sujet à traiter en commission. C'est vraiment un sujet qui tient au cœur des citoyens genevois. Ce nombre de pétitions à propos de la rade, des aménagements qui ont été faits ou qui sont à faire met bien en évidence l'incurie de notre gouvernement qui traîne à prendre en main ce réaménagement tant les intérêts divergent à ce sujet. C'est un vrai serpent de lac, un serpent de mer.

Il est très difficile en effet d'avoir des informations précises sur ce que prévoient le Canton et la Ville, qui sont tous deux impliqués dans cette réflexion. Un simple exemple... Un comité de pilotage ad hoc a été créé il y a plusieurs années pour imaginer la rade de demain. Eh bien, il est très compliqué d'avoir accès à son rapport dont personne ne sait rien pour l'instant.

Pétition: maintien et amélioration des infrastructures existantes
dans le cadre du réaménagement de la rade et du port

Cette pétition est presque obsolète; elle date de septembre 2019 et une partie de ses demandes n'ont plus lieu d'être. Mais la renvoyer au Conseil administratif serait un signe de ce plénum qu'il attend du Conseil administratif qu'il prenne en main l'aménagement de cet espace magnifique qu'est notre rade.

Pour le Parti démocrate-chrétien, il n'est nul besoin d'envisager des travaux pharaoniques. M^{me} Studer l'a dit, beaucoup craignent un impact trop important qui serait contraire au souci du citoyen. Une mise en valeur épurée de l'existant, avec peu d'interventions sur l'existant et s'appuyant sur les associations d'habitants, d'usagers et des professionnels engagés, est nécessaire à la population qui aime déambuler sur cet espace. Cette mise en valeur permettrait de redonner à ce fameux U lacustre ces lettres de noblesse. Aussi, je vous remercie de renvoyer cette pétition au Conseil administratif.

M^{me} Oriana Brücker (S). Effectivement, cette pétition avait été déposée encore pendant la législature précédente, en septembre 2019, puis traitée en trois séances de commission.

Les conseillères et conseillers socialistes de l'époque qui l'avaient examinée en commission avaient bien sûr bien compris les demandes des pétitionnaires, mais ils avaient surtout été très sensibles aux arguments des autorités qui avaient été entendues durant les auditions.

Tant les magistrats, MM. Pagani et Barazzone, que les représentants des services cantonaux avaient démontré que les demandes des pétitionnaires étaient soit caduques soit déjà prises en compte par le projet mis en place par les autorités de la Ville et du Canton pour réaménager le pourtour de la rade, ou même carrément en opposition aux intérêts des acteurs que les pétitionnaires disaient représenter.

Je pense par exemple à la demande de maintenir les estacades publiques en aval du Jet d'eau... En fait, celles-ci ne seront pas démolies, en tout cas une partie. En ce qui concerne la demande de maintenir les cabanes de pêcheurs, eh bien, nous avons découvert que les pêcheurs n'avaient pas fait cette demande-là et que ces cabanes n'ont finalement pas un vrai intérêt patrimonial. En ce qui concerne la création d'un centre de sécurité civile, cela fait déjà partie des objectifs des autorités, par conséquent cette demande est déjà prise en compte et, en ce qui concerne la grue de la rive gauche, elle ne sera pas déplacée. Cette demande de la maintenir est caduque, elle n'a pas lieu d'être.

Ce que nous avons compris en lisant les procès-verbaux des séances de la législature précédente, c'est que nos camarades socialistes avaient surtout été sensibles à l'argument selon lequel les autorités avaient une vision par rapport au réaménagement de la rade. Elles veulent désencombrer la rade, elles veulent rendre

Pétition: maintien et amélioration des infrastructures existantes
dans le cadre du réaménagement de la rade et du port

un libre accès à l'eau pour la population. Or, si nous accédons aux demandes de ces pétitionnaires, nous allons à l'encontre de ces principes-là, qui nous semblent vraiment très importants. Nos collègues socialistes étaient minoritaires en commission à ce moment-là, puisqu'ils avaient voté le classement de cette pétition. Nous, nous allons les suivre; nous allons voter le classement de cette pétition.

M. Valentin Dujoux (Ve). Les Vertes et les Verts ont entendu les demandes émises dans le cadre de cette pétition mais aussi les réponses qui ont pu être apportées. Pour ces raisons, notamment le fait qu'un certain nombre de demandes ont déjà été prises en compte, et en raison aussi du calendrier, puisque, comme on l'a rappelé précédemment, la pétition date de septembre 2019, les Verts voteront non aux conclusions du rapport et accepteront donc le classement de cette pétition.

Il n'en demeure pas moins, preuve en est encore avec cette pétition, que la rade est un espace partagé, un espace dans lequel il y a des enjeux et pour lequel la population a un véritable attachement et que, par conséquent, cela implique un besoin d'information et un besoin de concertation.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, cette pétition demande en fait que rien ne bouge sur la rade alors qu'on voudrait, que certains en tout cas voudraient faire bouger un peu ce qui s'y passe.

Je relève que dans le monde entier on parvient à réaménager les bords de l'eau pour faciliter l'accès aux habitants, aux citoyens mais qu'à Genève on ne parvient à rien, comme d'habitude... On lance un concours d'idées... Je relève d'ailleurs que le vainqueur de ce concours est le même que celui qui avait gagné le concours d'idées sur la passerelle piétonne du Mont-Blanc dont on a parlé tout à l'heure. Si ça va aussi vite que la passerelle, on n'est pas près de voir quelque chose bouger sur la rade! Et probablement que son projet est déjà, de ce que j'en ai vu, extrêmement contesté. Donc on veut le beurre, l'argent du beurre et les tartines toutes faites...

Visiblement, la pétition demande un statu quo. Or, j'ai un peu de peine à comprendre ce qu'ont décidé les commissaires puisqu'ils ont pratiquement tous, à part les socialistes, décidé de renvoyer cette pétition au Conseil administratif. Finalement on renvoie le bébé avec l'eau du bain; il va tomber comme une pierre dans le jardin du concours d'idées pour essayer de réaménager cette rade. Je vous souhaite bonne chance pour la suite... A mon avis, on n'est pas près de voir quelque chose bouger autour de cette rade, quelque chose qui puisse permettre un accès facilité à l'eau avec un peu d'animation pour nos habitants. Hélas, une fois de plus on est en train de s'emmêler les pincesaux.

Pétition: maintien et amélioration des infrastructures existantes
dans le cadre du réaménagement de la rade et du port

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Cette commission montre que, quand il s'agit d'aménager un lieu aussi célèbre pour les Genevois que la rade, eh bien, les goûts et les couleurs sont divers, et même au sein de ce plénum.

On entend qu'il faut favoriser l'accès à l'eau... Je vous rappelle quand même que cette pétition a été signée par 74 associations. Ce n'est pas rien. Il y a également des demandes de navigateurs... Heureusement qu'il y a eu cette pétition parce que le projet initial était de démolir toutes les estacades en aval du Jet d'eau et dès lors, dès le moment où on a construit la plage des Eaux-Vives et son nouveau port, on a enlevé toutes ces estacades et les bateaux, lesquels ont trouvé des places au nouveau port.

Seulement voilà, on veut détruire les estacades qui existent en aval (*brouhaha*) qui ont pourtant une utilité très importante, même d'un point de vue écologique puisqu'on sait que, lorsqu'il y a des estacades, il y a des poissons et des coquillages qui aiment s'y regrouper. Par ailleurs, ces estacades ont une importance majeure quand il s'agit de faire un dragage du port, et c'est une chose qu'il faut faire régulièrement, sinon le port étouffe sous la vase. Garder les estacades qui existent permet de pouvoir déplacer des bateaux quand on va faire le dragage du port. Donc voilà, la première idée consistait à enlever ces estacades.

Quant à cette grande idée qu'il faut faire place nette, qu'il faut donner l'accès à l'eau, elle amenait un espace qui est en quelque sorte aseptisé et qui, peut-être plus grave, supprimait tout un pan de l'histoire de cette rade. Je vous rappelle que le quai s'appelle le quai marchand. On voit la *Neptune*; c'était à la fin du XIX^e, au début du XX^e une activité commerciale très importante. Or, tout d'un coup, on ne veut plus que voir des touristes en short se promener pour avoir accès à l'eau...

Moi, franchement, même le fait d'avoir enlevé tous les dériveurs, les bateaux qu'on met sur les quais... Je ne veux pas forcément dire qu'il ne fallait pas en supprimer vers Baby-Plage, mais je trouve que nos quais sont devenus aujourd'hui un espace aseptisé et triste. Et vraiment, de dire que des bateaux à voile, même sur des estacades ou sur les quais, ça pollue l'espace visuel ou je ne sais quoi... Moi, au contraire, je trouve que ça donnait de l'animation; je regrette bien de voir ces quais immenses, vides aujourd'hui, qui donnent un aspect triste.

On voulait même supprimer la grue... Je suis moi-même navigatrice. J'aime le lac, j'aimer naviguer, et il y a aussi la Police du lac à cet endroit... Je vous rappelle que, la grue, pour les navigateurs, c'est absolument indispensable. On voulait mettre une grue vers le Creux-de-Genthod... Or, la plupart des chantiers navals qui réparent les bateaux se trouvent sur la rive gauche. Cela aurait engendré un trafic considérable sur le pont du Mont-Blanc car les navigateurs auraient dû partir sur le Creux-de-Genthod puis retraverser avec des remorques et des bateaux vers les chantiers navals de la rive gauche.

Pétition: maintien et amélioration des infrastructures existantes
dans le cadre du réaménagement de la rade et du port

Cette pétition a quand même été une réaction assez vive de la part d'utilisateurs multiples du lac qui voyaient dépérir la rade en quelque sorte puisqu'on voulait tout enlever, tout nettoyer, faire place nette. (*Brouhaha.*)

Le président. Vous devez conclure, Madame la conseillère municipale.

M^{me} Michèle Roulet. Il y avait une demande de maintenir une cabane de pêcheurs comme un témoin de l'histoire. Ça n'a pas été fait. Tout a été enlevé... C'est une pétition bien importante parce que signée par un nombre considérable de personnes. Je crois qu'elle a eu un effet positif car certains projets ont été abandonnés, entre autres, je crois, la démolition des estacades et le déplacement de la grue et de la Police du lac, qui resteront à cet endroit.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne peux que me rallier à l'excellente intervention de M^{me} Brücker et vous rappeler que les projets à Genève prennent du temps, c'est ainsi.

Il s'avère que les déménagements qui sont visibles actuellement autour de la rade visent l'objectif de la désengorger pour donner à la population un meilleur accès à l'eau. Ces déménagements ont été décidés conjointement avec le Canton il y a plusieurs années dans le cadre du projet de plage des Eaux-Vives ou dans le cadre de l'image directrice de la rade qui a été développée par le Canton et la Ville de Genève à la suite des consultations des usagers actuels, des milieux concernés, y compris d'ailleurs les partis politiques qui sont représentés dans ce Conseil municipal.

Le nouveau port des Eaux-Vives a été conçu notamment pour accueillir les dériveurs qui étaient sur le quai Gustave-Ador, les associations de pêcheurs, les bateaux, les estacades en aval du Jet d'eau. Ces décisions ont été prises il y a plusieurs années. Elles sont formalisées dans une convention entre le Canton et la Ville de Genève et la modification de zone pour la plage des Eaux-Vives a également été votée par le Grand Conseil. Il n'est donc aujourd'hui plus d'actualité de revenir en arrière avec cette pétition.

C'est vrai, aujourd'hui, ces lieux sont en train d'être déménagés, donc ils sont encore vides puisque, avant de les aménager, il faut déjà déplacer certaines activités. C'est en train d'être fait et on pourra ensuite envisager un nouvel aménagement pour ces quais, puisque ces quais, une fois libérés, permettront d'y développer des activités qui seront ouvertes au public. Vous avez d'ailleurs voté un crédit d'étude pour le réaménagement du quai Wilson en une zone de baignade

qui pourra bénéficier à toute la population et qui verra aussi la plantation de nouveaux arbres, un projet qui fait d'ailleurs partie de l'image directrice. Je vous rappelle que le Canton prévoit, de la même manière, le déplacement des entreprises lacustres vers le futur port du Vengeron.

En revanche, je peux confirmer qu'il n'est pas prévu de déplacer la grue des Eaux-Vives. Enfin, la responsabilité en ce qui concerne les estacades revient au Canton, mais nous soutiendrons bien évidemment toute initiative qui permettra de rendre ce plan d'eau accessible à la population. Avec ma collègue, M^{me} Frédérique Perler, nous menons actuellement le dossier notamment sur le quai Wilson pour répondre à la pétition que vous avez vous-même soutenue. Donc c'est un peu compliqué si vous soutenez des pétitions contradictoires. Le signal pour le Conseil administratif commence à être difficile à suivre... En tout cas notre objectif politique, à M^{me} Perler et à moi-même, est de favoriser des accès à l'eau et à la détente pour toute la population, et nous allons nous y employer ces prochains mois.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont refusées par 33 non contre 23 oui (4 abstentions).

11. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu les motions suivantes:

- M-1647, de M^{me} et MM. Christian Steiner, Daniel Sormanni, Danièle Magnin, Daniel Dany Pastore et Amar Madani: «Sécuriser et aménager l'accès à l'école et à l'espace de vie infantine des Ouches»;
- M-1648, de M^{mes} et MM. Philippe de Rougemont, Elena Ursache, Leyma Milena Wisard Prado, Louise Trottet, Anna Barseghian et Denis Ruysschaert: «Aménager des rez-de-chaussée des immeubles de la Praille-Acacias-Vernets (PAV) pour l'économie de la réparation/entretien/revente et des circuits courts»;
- M-1649, de M^{mes} et MM. Ana Maria Barciela Villar, Jacqueline Roiz, Bénédicte Amsellem, Uzma Khamis Vannini, Philippe de Rougemont, Anna Barseghian, Laurence Corpataux, Yves Herren, Leyma Milena Wisard Prado, Elena Ursache, Livia Zbinden, Monica Granda et Corinne Bonnet-Mérier: «Santé!»;
- M-1650, de M^{mes} et MM. Alain de Kalbermatten, Alia Chaker Mangeat, Anne Carron, Fabienne Aubry-Conne, Fabienne Beaud, Jean-Luc von Arx, Alain Miserez et Luc Zimmermann: «Rendons les locaux du centre-ville occupés par l'administration cantonale aux habitantes et habitants de Genève!»;

- M-1651, de *M^{mes} et MM. Manuel Zwyszig, Timothée Fontolliet, Pascal Holenweg, Olivier Gurtner, Brigitte Studer, Ana Maria Barciela Villar et Laurence Corpataux*: «Un congé-jeunesse pour le personnel de la Ville de Genève».

12. Interpellations.

Le président. Nous avons reçu l'interpellation orale suivante:

- IO-321, de *M. Daniel Sormanni*: «Après de mes bains, je vivais heureux; les copains d'abord!»

13. Questions écrites.

Le président. Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

- QE-619, de *M^{me} Anna Barseghian*: «Planification des travaux autour de la gare Cornavin»;
- QE-620, de *M. Théo Keel*: «Parc de véhicules de la Ville de Genève»;
- QE-621, de *M^{me} Elena Ursache et M. Denis Ruysschaert*: «Opération Agora-publica au Petit-Saconnex»;
- QE-622, de *M. Vincent Milliard*: «Amendes de stationnement et amendes d'ordre en Ville de Genève»;
- QE-623, de *M^{me} Paule Mangeat*: «Accès aux services et prestations municipales pour les personnes sans statut légal».

Le président. Il est 23 h. Je lève la séance, je vous remercie et je vous souhaite une bonne nuit. (*Applaudissements.*)

Des voix. Bravo, Monsieur le président!

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

1. Exhortation	3468
2. Communications du Conseil administratif	3468
3. Communications du bureau du Conseil municipal	3468
4. Rapports de majorité et de minorité de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 15 janvier 2020 de M ^{mes} et M. Brigitte Studer, Gazi Sahin et Maria Casares: «Une carte d'identité municipale pour les mineurs non accompagnés en Ville de Genève» (M-1493 A/B)	3469
5. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 10 mars 2021 de MM. et M ^{mes} Timothée Fontolliet, Pascal Holenweg, Louise Trottet, Oriana Brücker, Alain de Kalbermatten, Brigitte Studer et Daniel Sormanni: «Retrait des propositions obsolètes» (PRD-290 A). Troisième débat.	3522
6. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 3 octobre 2018 de M ^{mes} et MM. Michèle Roulet, Nicolas Ramseier, Patricia Richard, Hélène Ecuyer, Ariane Arlotti, Pierre Scherb, Rémy Burri, Anne Carron, Albane Schlechten, Daniel Sormanni, Uzma Khamis Vannini, Georges Martinoli et Renate Cornu: «Un parcours urbain pour notre passé» (M-1372 A)	3523
7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 12 décembre 2020: «Pour la sauvegarde du parc des Evaux» (P-437 A).	3556
8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 8 septembre 2020: «Pour un engagement de notre commune en faveur de l'accueil des réfugié-e-s des camps des îles grecques» (P-430 A).	3599
9. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 27 avril 2021: «Contre les ondes nocives des antennes de téléphonie mobile 4G+ et 5G» (P-442 A).	3611

10. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 30 septembre 2019: «Pour le maintien et l'amélioration des infrastructures existantes autour de la rade et dans le port de Genève» (P-408 A)	3632
11. Propositions des conseillers municipaux	3656
12. Interpellations	3657
13. Questions écrites	3657

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Isabelle Roch-Pentucci